

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 28 JANVIER 2013

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

1ere réunion de 2013

SOMMAIRE

DOSSIERS DU CESER « SECURISER LES TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES DES ACTIFS EN BRETAGNE »	7
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	9
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	29
DOSSIERS DU CESER «FAIRE FACE AUX MUTATIONS D'ACTIVITES ET AUX RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES PAR UNE ANTICIPATION ET UNE ADAPTATION PORTEUSES D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS EN BRETAGNE »	47
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	49
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	57
DOSSIER DES SERVICES DE L'ETAT « RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DE L'ETAT EN REGION».....	77
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	79
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	111
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « BUDGET PRIMITIF 2013 »	123
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	125
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES :	217
A PROPOS DES RAPPORTS PREPARES PAR LA cOMMISSION AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, ENVIRONNEMENT	217
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES :	227
A PROPOS DES RAPPORTS PREPARES PAR LA cOMMISSION developpement economique et recherche	227
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES :	235
A PROPOS DES RAPPORTS PREPARES PAR LA cOMMISSION formations, ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS	235
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES :	249

A PROPOS DES RAPPORTS PREPARES PAR LA cOMMISSION qualite de vie, CULTURE, SOLIDARITES	249
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES :	253
A PROPOS DES QUESTIONS TRANSVERVALES	253
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - MODIFICATION ».....	263
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	265
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	269
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST – CONCERTATION PUBLIQUE - BILAN ».....	273
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	275
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	279
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL «VERS LA CREATION D'UN RESEAU DE PARTENARIAT ENTRE LES SCIENTIFIQUES ET LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE EN BRETAGNE».....	285
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	287
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	291
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « CHARTE DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'HORN-GUILLEC»	295
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	297
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	303
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS 2010-2014 POUR LES LYCEES PUBLICS »	307
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	309
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	313
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PADUS/DURABLE : POUR UN AVENIR DURABLE ET SOLIDAIRE – DEVELOPPER UN OUTIL DE QUESTIONNEMENT DE LA DURABILITE »	317
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	319
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	329

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « CONTRAT REGION BRETAGNE – ASSOCIATION DES ILES DU PONANT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES ILES BRETONNES 2009-2012 - ELEMENTS DE BILAN ET PERSPECTIVES »339

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 341

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 345

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ARC'ANTIQUE » 349

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 351

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 355

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « COMMUNICATION SUR LES DECISIONS DE VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE » 359

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 361

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 365

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « DELEGATIONS A LA COMMISSION PERMANENTE» 369

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 371

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 375

DOSSIERS DU CESER

« SECURISER LES TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES DES ACTIFS EN BRETAGNE »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

« Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne »

Synthèse

- Le mal-logement progresse, y compris chez les actifs

Dans son rapport annuel 2012, la Fondation Abbé Pierre observe qu' « au cours des dix dernières années, le mal-logement, loin de régresser, s'est développé et profondément enraciné » tandis que « ses visages se sont diversifiés et renouvelés ». Durant cette période, « les plus vulnérables ont vu leurs difficultés s'approfondir, alors que le périmètre du mal-logement s'élargissait aux salariés modestes et aux couches intermédiaires ». **Les actifs, qu'ils soient en emploi ou au chômage, sont ainsi de plus en plus confrontés à l'insécurité résidentielle.** Globalement, la Fondation estime qu'en France « 3,6 millions de personnes sont non ou très mal-logées » et que, « si l'on y adjoint tous ceux qui se trouvent en situation de fragilité de logement à court ou moyen terme, ce sont au total 10 millions de personnes qui sont touchées par la crise du logement ».

Selon les représentants régionaux de la Fondation, **la Bretagne n'est pas épargnée par cette progression du mal-logement** : environ 100 000 logements y seraient « indignes », sans parler d'autres situations de mal-logement dont l'étendue n'est pas quantifiée au niveau régional.

L'INSEE confirme que le **logement est aujourd'hui le premier poste de dépenses des ménages** en France devant ceux de l'alimentation et des transports et que, d'une manière générale, l'effort budgétaire pour se loger est inversement proportionnel au niveau de revenu. **Se loger pèse ainsi plus lourdement dans le budget des ménages modestes**, notamment chez les locataires du parc privé et les accédants à la propriété. En France, selon le CREDOC¹, « les quinze dernières années ont été marquées par une hausse des prix de l'immobilier largement déconnectée de l'évolution des revenus des ménages français ».

Cet alourdissement des dépenses contraintes liées au logement (loyers, remboursements d'emprunt, charges courantes, impôts et taxes) ajouté à la baisse du « pouvoir solvabilisateur » des aides au logement, a largement érodé le « reste à vivre » des ménages pour faire face à leurs autres dépenses telles que l'équipement du foyer, l'alimentation, la santé, les loisirs, les activités des enfants et des jeunes... Quant à l'accession à la propriété, le CREDOC constate qu'elle « s'est traduite par des compromis en termes de surface, par un éloignement des centres-villes, une augmentation des temps et des coûts de transport pour aller travailler, un

¹ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

allongement des durées d'emprunt, voire des risques de surendettement au moindre incident de vie ». Ce contexte a accentué la fracture sociale entre, d'un côté, les propriétaires occupants - qu'ils soient en accession à la propriété ou bien non accédants² - et, de l'autre, les locataires. Pour ces derniers, qui sont très majoritairement désireux d'accéder à la propriété, la location apparaît de plus en plus comme un choix contraint, « par défaut ».

- Les trajectoires résidentielles des ménages actifs sont très peu étudiées

Le champ de l'étude étant largement inexploré, quelques définitions préalables sont nécessaires. Par *ménage*, nous entendons une personne ou un ensemble de personnes habitant une même résidence principale. Quant à la *population active*, elle est constituée des personnes en emploi et/ou en recherche d'emploi. **Un ménage actif est donc un ménage dont au moins l'un des membres est actif.** Par *logement*, nous entendons un espace de vie délimité par des murs où résident ordinairement un ou plusieurs habitants. La notion d'*habitat* a une acception plus large puisqu'elle désigne le logement et l'ensemble des liens avec son environnement : cadre de vie, lien social, accès aux activités et emplois, aux services, aux équipements, aux transports... L'*habitat*, c'est le logement contextualisé dans un système complexe de relations et d'interactions au sein d'un territoire. Enfin, la notion de *trajectoire résidentielle* renvoie à la dynamique des parcours de logement des ménages aux différentes étapes de la vie.

Ces trajectoires résidentielles apparaissent de plus en plus fragilisées pour un nombre croissant de ménages actifs dans un contexte d'insécurité sociale et économique grandissante, avec de fortes inégalités populationnelles et territoriales. **Or, très rares sont les travaux qui abordent de front la question du logement ou de l'habitat des ménages actifs.**

- Une problématique centrale : comment mieux sécuriser les trajectoires résidentielles des ménages actifs en Bretagne ?

Le CESER de Bretagne a donc décidé de s'autosaisir de **la problématique suivante : comment mieux sécuriser les trajectoires résidentielles des ménages actifs en Bretagne ?** Plus précisément, en excluant toute approche exhaustive de l'habitat et des situations de mal-logement, le sujet est centré sur la situation des ménages actifs ayant déjà accédé au logement et qui, fragilisés, rencontrent des difficultés pour s'y maintenir ou en changer. Il s'intéresse aussi à la prévention multifactorielle de ces difficultés.

Même si l'Etat en région est au premier chef l'autorité responsable du droit au logement (DALO), même s'il conserve un rôle majeur quoique partagé dans les politiques de l'habitat, la Région Bretagne, par la transversalité de ses politiques publiques, est un acteur qui, en partenariat avec les autres acteurs territoriaux de l'habitat, peut aussi contribuer à y promouvoir plus de cohérence régionale.

La présente synthèse restitue les principaux résultats de cette étude exploratoire qui s'appuie sur de nombreuses recherches et auditions menées entre janvier et novembre 2012. Sa

² Les propriétaires « en accession à la propriété » ou « accédants » sont ceux qui ont souscrit un emprunt immobilier pour acquérir leur résidence principale et dont le remboursement est en cours. Les propriétaires *non accédants* n'ont pas de prêt immobilier en cours. Lorsque nous employons le terme *propriétaire*, sans autre précision, il désigne l'ensemble des propriétaires accédants et non accédants. Les propriétaires *occupants* sont ceux ayant leur résidence principale dans le logement dont ils sont propriétaires.

première partie présente la toile de fond, à savoir le contexte de l’habitat et des ménages actifs en Bretagne dont les trajectoires résidentielles sont « mouvementées » (1). Dans une deuxième partie, nous verrons que face à la montée de l’insécurité résidentielle des actifs, les actions et systèmes d’aide existants sont nécessaires, parfois exemplaires, tout en restant en général plus curatifs que réellement préventifs (2). Enfin, à l’appui de cet état des lieux, la dernière partie nous permettra de faire ressortir cinq enjeux prioritaires et de formuler des préconisations pour mieux sécuriser les actifs dans leur habitat en Bretagne (3).

1. Le contexte de l’habitat et des ménages actifs en Bretagne : des trajectoires résidentielles mouvementées

La Bretagne se caractérise par la prépondérance d’un habitat individuel diffus et par un fort attachement à la propriété privée. S’agissant des ménages actifs, très peu étudiés jusqu’à présent, il s’agit d’une population fortement hétérogène dont une partie croissante est confrontée à l’insécurité résidentielle.

1.1 La prépondérance d’un habitat individuel diffus et un fort attachement à la propriété privée dans un système complexe

Au 1^{er} janvier 2011, selon l’INSEE, la population régionale était estimée à 3 221 000 habitants et, d’après ses projections, elle atteindrait près de 4 millions d’habitants à l’horizon 2040. Le parc de logements en Bretagne était, en 2009, de 1 746 004 logements, dont 1 400 500 étaient des résidences principales, soit 80% du parc. **L’habitat individuel prédomine** largement puisqu’à cette date, 71,9% du parc était constitué de maisons individuelles contre 56,5% en France métropolitaine³. La surface moyenne des logements en Bretagne (91.3 m²) est supérieure de 7 m² au niveau national. Le phénomène de « desserrement des ménages » doit aussi être souligné : en 1970, un ménage breton comptait 3,2 personnes (3,1 au niveau national) contre 2,26 en 2009 (2,33 au niveau national). Une autre spécificité est à souligner : **la Bretagne est une « région de propriétaires »**. En effet, en 2009, 66,5% des ménages étaient propriétaires de leur résidence principale, contre 57,7% en France métropolitaine⁴.

L’organisation territoriale polycentrique, multipolaire de la Bretagne accentue le caractère diffus de cet habitat fortement consommateur de foncier et d’énergie dans un contexte d’étalement urbain qui renforce la dépendance automobile des ménages éloignés des pôles d’emploi et de services.

Le parc social public (HLM) est moins développé en Bretagne qu’au niveau national. En effet, en 2011, la part des logements sociaux dans les résidences principales s’établissait à 10.9% contre 16.2 % dans la France entière⁵, ce qui accentue **le rôle de « parc social de fait »**

³ 63 % en France métropolitaine hors Ile-de-France

⁴ 60 % en France métropolitaine hors Ile-de-France.

⁵ Selon les données de l’INSEE issues du Recensement de la population de 2009, la part des logements en location HLM dans l’ensemble des résidences principales était de 10,1 % en Bretagne, contre 14.6 % en France métropolitaine et 12.9 % en France métropolitaine hors Ile-de-France.

d'une partie du parc privé, tant en location qu'en propriété. Très inégalement réparti sur le territoire régional, le parc social public se concentre dans les principales aires urbaines, ce qui n'exclut pas sa présence dans les territoires ruraux. En 2012, près de 50 000 ménages étaient en attente d'un logement HLM en Bretagne, les délais d'attribution pouvant varier selon les territoires. Selon l'ARO Habitat Bretagne, représentant régional des organismes HLM, ses habitants tendent à se précariser et à se paupériser. En outre, en 2012, la moitié des locataires du parc social public breton (51%) sont des personnes seules contre 36% au niveau national. Si on y ajoute les familles monoparentales qui représentent 22% de la population régionale HLM, on mesure l'importance du risque d'isolement social.

Si, comparée à d'autres régions françaises, la Bretagne peut être perçue comme une région au marché immobilier globalement peu tendu, une analyse territoriale plus fine permet de relativiser cette première impression. Ainsi, **la tension du marché de l'habitat** en Bretagne se diffuse le long des axes routiers structurants et apparaît là où l'urbanisation est la plus forte, incluant la majeure partie du littoral fortement attractif.

Enfin, ce paysage ne serait pas complet si le CESER ne faisait pas état du constat **d'une immense complexité du système de l'habitat en Bretagne**. Au carrefour de multiples acteurs et intérêts, tout y est si entremêlé et enchevêtré qu'il en devient souvent presque illisible. Les politiques de l'habitat sont souvent d'une technicité et d'une spécialisation si extrêmes que la possibilité même d'une compréhension, d'une participation et d'un contrôle démocratiques paraît incertaine. En outre, l'observation de l'habitat est si fragmentée, y compris au niveau régional, qu'elle est un obstacle à toute vision de synthèse sur les enjeux sociétaux du logement. Droit opposable aujourd'hui garanti par l'Etat (DALO), le logement souffre de cette excessive complexité organisationnelle, juridique, financière et cognitive. Or, s'il est un secteur qui a besoin de lisibilité et de stabilité dans la durée, c'est bien celui de l'immobilier.

1.2 Les ménages actifs, ces « inconnus » aux trajectoires résidentielles mouvementées

- Les ménages actifs, une population hétérogène en croissance et jusque-là peu étudiée

Si des données existent sur *la population active* en Bretagne, en revanche *les ménages actifs* ne sont pas une catégorie statistique courante. Elle est même, pour ainsi dire, inexistante. En s'appuyant sur des données de l'INSEE Bretagne, il a néanmoins été possible d'extraire quelques premiers éléments de cadrage.

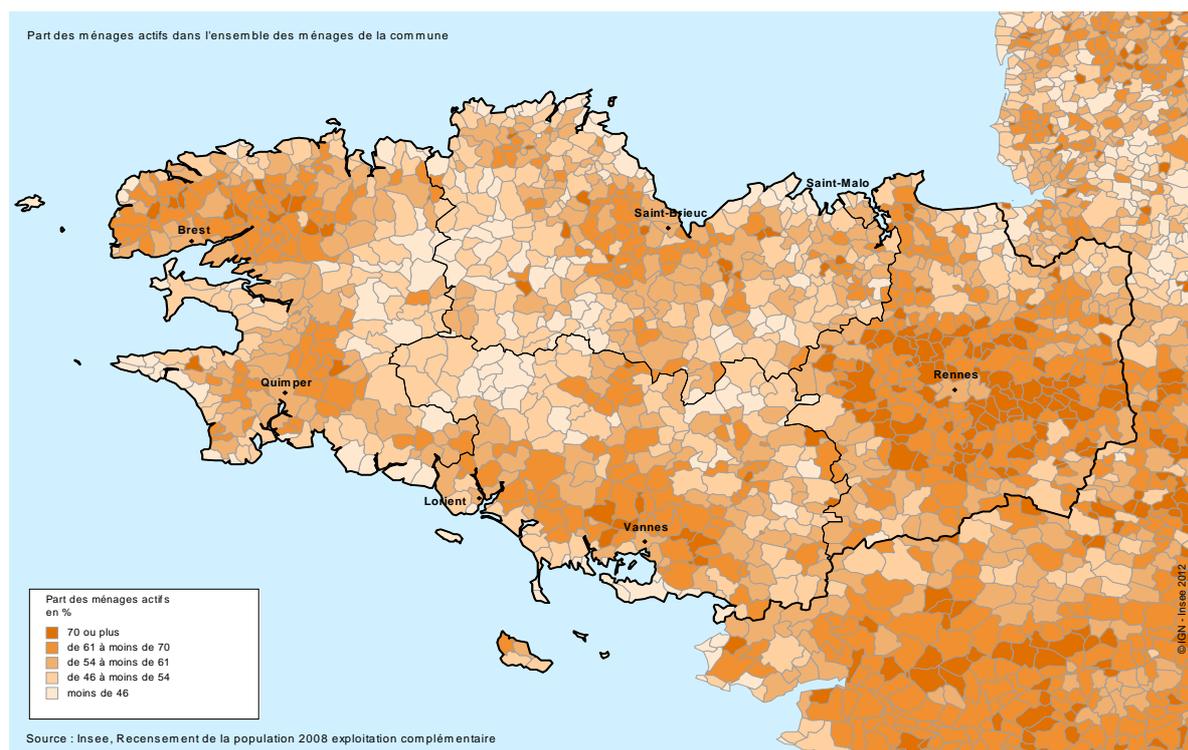
Au 1^{er} janvier 2009, *la population active* en Bretagne était de 1 432 668 *personnes* représentant 45,1% de l'ensemble de la population ; 52,3% étaient des hommes, 47,7% des femmes. Près de 8 actifs sur 10 avaient entre 25 et 54 ans. Selon les projections de l'INSEE, à l'horizon 2030, le nombre d'actifs atteindrait près de 1 600 000 personnes, soit une croissance de 11,7%.

Quant *aux ménages actifs*, ils étaient environ **885 000** au 1^{er} janvier 2009, représentant près de six ménages sur dix en Bretagne. Près de neuf ménages actifs sur dix sont en situation d'emploi. S'agissant des modes de cohabitation, un ménage actif sur deux est un couple biactif et un sur dix, un couple monoactif. Les personnes seules représentent un ménage actif

sur quatre et les familles monoparentales, un ménage actif sur dix. Concernant les statuts d'habitation, près de **six ménages actifs sur dix sont propriétaires** de leur logement, les autres étant locataires. Mais alors que 80% des couples biactifs avec 2 enfants sont propriétaires, seulement 40% des personnes seules et des familles monoparentales le sont.

Si l'on considère leur répartition territoriale, **les ménages actifs se concentrent dans les pôles urbains, dans les espaces périurbains et rétrolittoraux** (voir carte ci-après). Les plus fortes concentrations de ménages actifs se retrouvent dans la partie orientale de la Bretagne, dans l'aire urbaine de Rennes, en particulier les couples biactifs. Selon les projections de l'INSEE, la population des *ménages actifs* devrait continuer à croître dans tous les pays de la Bretagne pour atteindre en 2030 près de 1 105 000 ménages, soit une progression régionale de 25% dans les 20 prochaines années. Du fait de la croissance démographique et du « desserrement des ménages », le nombre de *ménages actifs* augmenterait ainsi plus rapidement que celui de la *population active*. On mesure dès lors l'étendue des besoins en logement à venir et l'ampleur du défi de la sécurisation des trajectoires résidentielles autant que professionnelles.

Carte 1. Part des ménages actifs dans l'ensemble des ménages par commune en Bretagne en 2008



Source : INSEE Bretagne, RP 2008

- Les ménages actifs sont confrontés à une insécurité résidentielle croissante
 - Des trajectoires résidentielles devenues moins linéaires, à la fois causes et conséquences d'une insécurité sociale et économique grandissante

L'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) constate que « **les itinéraires résidentiels sont de plus en plus heurtés**. Le modèle classique selon lequel, après une phase de location, le couple accède à la propriété en achetant d'abord un logement de petite taille, puis un plus grand – souvent une maison individuelle – lorsque la famille s'agrandit, ne s'applique plus sans doute qu'à une minorité, du moins sur la durée ». Les configurations familiales étant devenues à géométrie variable avec des séparations-recompositions plus fréquentes, les trajectoires résidentielles s'en ressentent. Ainsi, **le parcours résidentiel unique n'existe plus, il y a désormais des trajectoires résidentielles plurielles**, moins linéaires, qui évoluent selon les projets, les parcours et les événements de vie.

Cercle vicieux, l'insécurité résidentielle peut aussi bien être la cause que la conséquence d'une insécurité sociale et économique croissante dans un contexte de montée des précarités et de la pauvreté. Les trajectoires résidentielles sont soumises à de multiples facteurs de fragilisation qui peuvent se cumuler et dont l'aboutissement extrême est la perte de logement, véritable spirale de l'exclusion. L'insécurité résidentielle résulte essentiellement d'un déséquilibre économique entre l'offre de logements existants sur un territoire et la demande des ménages. En effet, le logement s'inscrit principalement dans l'économie de marché : plus celui-ci est tendu, moins les ménages sont solvables et plus les difficultés d'accès et de maintien dans le logement, donc l'insécurité résidentielle, augmentent. Le degré d'acceptation de ce déséquilibre du marché de l'habitat, sa plus ou moins grande régulation publique, sont un choix de société.

- Quatre types de facteurs de fragilisation résidentielle qui s'inscrivent dans une temporalité

Quatre types de facteurs de fragilisation résidentielle peuvent être distingués, sachant que, dans les faits, ils sont souvent entremêlés et peuvent se cumuler.

Tout d'abord, l'insécurité résidentielle peut résulter de **facteurs structurels et systémiques** tels que l'inadaptation de l'offre de logements par rapport aux besoins et moyens des ménages, l'aménagement du territoire, le droit du logement, le système de protection sociale contre les aléas de la vie, des phénomènes sociologiques comme l'évolution des structures conjugales et familiales, le système de gouvernance de l'habitat, l'insécurité économique liée à une massification du chômage et à la précarisation de l'emploi... Ces causes structurelles semblent aujourd'hui prépondérantes dans la montée de l'insécurité résidentielle des actifs.

Ensuite, en lien étroit avec les facteurs structurels, apparaissent des **facteurs chroniques** de fragilisation résidentielle rassemblant toutes les causes qui, progressivement, s'accroissent et accentuent le risque de décrochage résidentiel en alourdissant le coût global pour se loger : augmentation des prix et des loyers, inflation foncière, montée des charges d'usage du logement (énergie, eau, téléphonie/internet, entretien), des impôts et taxes locales, baisse du pouvoir solvabilisateur des aides légales au logement de la CAF et de la MSA, baisse des ressources et précarisation des revenus du travail, surendettement, augmentation des coûts de déplacement en cas d'éloignement des pôles d'emploi, de services et d'équipements, inégalités d'accès aux réseaux numériques à haut et très haut débit, etc. Ces facteurs chroniques ont tous pour effet d'accroître les taux d'effort des ménages pour se loger et, *ipso facto*, de réduire progressivement, parfois jusqu'à la pauvreté, leur « reste à vivre » pour faire face aux autres dépenses (alimentation, santé, habillement, loisirs...).

En troisième lieu, la fragilisation résidentielle peut être soudaine du fait de **facteurs accidentels ou aléatoires**. Ces chocs existentiels viennent infléchir, parfois violemment, les trajectoires résidentielles des ménages. Ils altèrent leurs conditions d'existence et leurs ressources pour se loger. Parmi ces accidents de la vie, s'agissant des ménages actifs pour qui le travail est central, il faut tout d'abord mentionner les chocs professionnels tels que la perte d'emploi ou d'indemnités de chômage, le temps partiel subi, la mutation contrainte, les transitions avec perte de revenu ou encore le changement de statut professionnel (ex : passage du salariat au travail indépendant). Ensuite, on trouve les chocs conjugaux ou familiaux qui peuvent constituer une cause brutale d'insécurité financière et résidentielle en cas de séparation/divorce ou de décès d'un conjoint. Parmi les autres facteurs accidentels, on peut aussi identifier la survenance d'une maladie ou d'un handicap, mais aussi les pertes de droits : résiliation de bail d'habitation lors d'une procédure d'expulsion ; pertes d'aides légales au logement... D'une manière générale, on mentionnera aussi tous les imprévus financiers qui vulnérabilisent soudainement le budget des ménages : malfaçons, travaux imprévus ou inachevés en cas de construction/rénovation, sinistres mal couverts par les assurances, grosses pannes de voiture pour les ménages actifs éloignés de leur lieu de travail, variations brutales des prix de l'énergie...

Enfin, quatrième déterminant, l'insécurité résidentielle peut être liée à des **facteurs individuels ou comportementaux**. Si le principe du « libre choix de son habitation » est garanti par la Loi, tous les individus n'ont pas le même degré de liberté dans leurs prises de décision, ni les mêmes moyens, pour se loger. D'autres déterminants individuels interviennent également s'agissant du risque résidentiel. Ainsi, des facteurs psychologiques ou culturels tels que le choix - lorsqu'il est possible - du statut d'occupation du logement entre location ou propriété, peuvent être des facteurs de fragilisation. En effet, selon le contexte économique, la situation et les revenus du ménage, le statut de locataire peut parfois s'avérer plus protecteur que celui de propriétaire. Or, le désir de propriété est parfois si intense qu'il peut rendre « aveugles », voire irrationnels, les choix de certains ménages qui évaluent difficilement leurs capacités financières, le montant de travaux de construction/rénovation ou les coûts de fonctionnement futurs liés à l'éloignement géographique des pôles d'emploi, de services, d'équipements, d'études, de loisirs... La Bretagne, région où l'aspiration à la propriété immobilière est très forte, est particulièrement concernée par cette question de la sécurisation de l'accession à la propriété, qui peut parfois passer par... sa dissuasion.

Parmi les facteurs individuels, on mentionnera aussi les **capacités à habiter**, c'est-à-dire la façon d'habiter, d'entretenir son logement, de s'entendre avec son voisinage, de maîtriser l'usage de son logement (ex : consommation d'énergie, d'eau...), de gérer son budget familial en arbitrando les priorités... Parfois, du côté de certains propriétaires bailleurs, un comportement excessivement prudent et sélectif face au risque locatif peut amener à exiger des **garanties exorbitantes** envers les candidats locataires ou leurs proches, sans parler d'autres formes de discrimination, constituant autant d'obstacles à l'accès au logement et donc à la sécurisation des trajectoires résidentielles ; les jeunes actifs sont ici particulièrement concernés. Enfin, l'ampleur du phénomène de **non recours aux informations, aux droits et aux services** par leurs bénéficiaires potentiels est à souligner.

Au final, **l'insécurité résidentielle des actifs, le plus souvent multifactorielle, s'inscrit dans différentes temporalités** dont doivent tenir compte les systèmes d'action et d'aide existants.

2. Des actions et des aides existantes nécessaires, parfois exemplaires, mais généralement plus curatives que préventives

Face à la montée de l'insécurité résidentielle des ménages actifs et à ses causes multifactorielles, **quels sont les actions et les systèmes d'aide existant en Bretagne ?** D'emblée, il faut rappeler ici que, d'une part, le droit à l'hébergement et au logement est une responsabilité de l'Etat et que, d'autre part, le système de protection sociale relève pour l'essentiel, en France, de choix nationaux.

Pourtant, **la prévention et la réduction de l'insécurité résidentielle impliquent une multitude d'acteurs territoriaux et d'actions locales** dans un système complexe de relations et d'interactions. Trois axes d'intervention peuvent être distingués, mais pas séparés : l'action structurelle sur l'offre de logements ; la sécurisation de la demande, c'est-à-dire des ménages ; l'approche globale par l'habitat et le territoire, au-delà du logement lui-même.

2.1. L'action sur l'offre de logements : un levier majeur pour réduire les facteurs structurels de fragilisation résidentielle

Pour sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs, encore faut-il pouvoir compter sur une offre locale de logement adaptée à leurs besoins et moyens, ainsi qu'aux évolutions des parcours de vie. De nombreuses actions existent en Bretagne visant à développer en quantité, en qualité et en organisation l'offre de logements.

Le développement quantitatif d'une offre diversifiée de logements accessibles à tous est le premier pilier de l'édifice. Sans attendre les contraintes nationales de quotas de logements sociaux à respecter (Loi SRU), de nombreuses collectivités se sont déjà engagées, de longue date, dans des politiques de production et de diversification de l'offre territoriale de logements afin de lutter contre la ségrégation socio-spatiale dans l'habitat et son corollaire, l'étalement urbain. En l'espèce, les politiques intercommunales de l'habitat de Brest Métropole Océane et de Rennes Métropole sont régulièrement qualifiées de références au niveau national. L'enjeu est ici de parvenir à jouer sur toute la gamme du parc de logements en recherchant, autant que possible, un équilibre spatial garant d'une cohésion sociale et environnementale dans l'habitat : parc privé libre, parc privé à vocation sociale, parc social public.

L'amélioration qualitative de l'offre de logements est un deuxième pilier d'intervention. Outre la lutte contre l'habitat indigne, incluant les copropriétés dégradées, elle inclut toutes les actions, nombreuses, qui visent à réduire le coût d'usage du logement. Aux côtés de l'Etat, nombreux sont les acteurs territoriaux de l'habitat qui investissent dans l'amélioration de la performance énergétique des logements, dans le neuf comme dans l'ancien. A ce sujet, il faut signaler qu'aujourd'hui la qualité thermique du parc social public est nettement supérieure à celle du parc privé. L'enjeu de la rénovation thermique du parc privé existant reste immense. Les normes techniques et juridiques d'amélioration de l'habitat sont généralement protectrices pour les ménages à condition toutefois qu'elles ne renchérissent pas trop les prix ou les loyers, ce qui produirait un effet d'éviction sociale supplémentaire des ménages défavorisés.

Enfin, l'organisation de l'offre de logements, de même que la gouvernance des politiques locales de l'habitat, sont un troisième pilier d'action structurelle. Ici, la Bretagne est souvent perçue comme exemplaire à l'échelle nationale en raison de la capacité de ses acteurs territoriaux à coopérer ensemble au service de l'intérêt général. Il s'agit là d'un réel atout pour agir de concert en faveur de la sécurisation organisationnelle des trajectoires résidentielles des ménages actifs.

2.2. Les aides qui sécurisent la demande de logements en luttant contre les facteurs chroniques, accidentels et individuels de fragilisation

Face au risque résidentiel, le plus souvent, les ménages actifs ne sont pas sans filet de sécurité lorsqu'ils rencontrent des difficultés chroniques, accidentelles ou individuelles pour se loger. Toutefois, selon les situations, les mailles du filet sont plus ou moins larges ou résistantes.

- Actions sur les causes chroniques de décrochage résidentiel

De nombreux acteurs interviennent en Bretagne pour lutter contre les causes chroniques de fragilisation. Tout d'abord, de multiples actions de proximité existent afin de favoriser le recours aux informations, aux droits et aux services des ménages vulnérables : réseau des Agences départementales d'information sur le logement (ADIL), acteurs de l'intervention sociale, professionnels du droit et de la justice, associations de défense et de solidarité... Ensuite, bien que leur pouvoir solvabilisateur tende à diminuer, des aides nationales émanant des organismes de protection sociale interviennent pour soulager les taux d'effort des ménages pauvres ou modestes telles que les prestations légales d'aide au logement versées par les CAF et la MSA. D'autres actions sont menées pour aider les ménages à mieux maîtriser le coût d'usage du logement : conseils sur les consommations d'eau, d'énergie, sur l'usage des équipements... Enfin, des accompagnements sociaux de proximité permettent de prévenir les impayés ou d'y remédier par des plans d'apurement de dette. Si la situation est plus grave, les intervenants sociaux peuvent inciter le débiteur à déposer un dossier de surendettement ou à accepter une médiation pour éviter l'expulsion.

- Actions pour amortir les accidents de la vie : « protection rapprochée » et « protection sociale et publique »

Face aux *aléas et accidents de la vie* qui fragilisent subitement un ménage, on peut distinguer deux types de protection : un système privé de « protection rapprochée⁶ » et un système de « protection sociale et publique ».

S'agissant du « système privé de protection rapprochée », la communauté des proches, familles et familiers, joue souvent un rôle de premier secours voire de refuge. Les organisations de l'économie sociale et solidaire, en particulier le réseau associatif de proximité, se mobilisent aussi localement pour venir en aide aux personnes et familles en difficulté. Dans le cadre du droit des entreprises privées, les partenaires sociaux développent aussi des actions de solidarité et de soutien envers les salariés confrontés à un accident de la vie, soit directement, soit indirectement par le biais de la participation des employeurs à l'effort de construction (Cf. aides d'Action logement, ancien « 1% logement »). Des banques peuvent parfois mettre en œuvre des dispositifs pour soulager temporairement leurs clients en difficulté.

⁶ Expression empruntée au sociologue, Robert Castel

Toutefois, ce système privé de protections, malgré son utilité sociale, ne permet pas de répondre aux besoins de tous les ménages en difficulté face au logement ; elle peut en effet se révéler profondément inégalitaire.

C'est pourquoi, pour pallier ces carences, **un système de « protection sociale et publique »** a été développé nationalement et localement. L'égalité des droits, par exemple l'opposabilité du droit au logement (DALO) ou la législation ayant trait aux rapports locatifs, est garantie par l'Etat, en particulier par la Justice. Les organismes de Sécurité sociale et l'Etat sont les garants de la solidarité nationale dans le domaine du logement. L'Etat en région et les collectivités locales développent aussi de nombreuses actions de solidarité dans les territoires : Plans départementaux d'action en faveur des personnes défavorisées (PDALPD), Fonds de solidarité logement (FSL) des Départements, relogement social prioritaire, actions des Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, Commission de coordination et de prévention des expulsions (CCAPEX), Commission de recours DALO... Il faut ici souligner que les occupants du parc social public bénéficient davantage de ce système de protection sociale et publique du fait d'un suivi social étroit de leurs bailleurs et d'importantes facilités pour se maintenir dans le logement social en cas de difficulté soudaine. Cela est beaucoup plus rarement le cas des occupants pauvres ou modestes du parc privé, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

- Actions pour réduire les facteurs de risques individuels

Enfin, certaines actions ciblent plus directement les *facteurs individuels de fragilisation* : sécurisation préventive de l'accession à la propriété, éducation budgétaire, renforcement des capacités à habiter, recours aux informations, aux droits et aux services... La difficulté consiste ici pour les intervenants à concilier prévention de proximité, réactivité, sécurité, droit de propriété, respect des libertés et responsabilités individuelles.

- En Bretagne : un bon réseau territorial de sécurisation mais des actions généralement plus curatives que préventives

Au final, la Bretagne dispose d'un assez bon réseau territorial de sécurisation résidentielle des ménages actifs ; certains observateurs évoquent un « modèle breton » de prévention des expulsions qui expliquerait en partie qu'elle soit l'une des régions françaises ayant le plus faible taux de recours au DALO. Toutefois, malgré les aides existantes, les habitants pauvres et modestes du parc privé, dont la proportion est particulièrement élevée en Bretagne, demeurent fortement vulnérables face à l'insécurité résidentielle. Enfin, même si des actions locales exemplaires de prévention sont à signaler, il ressort de l'étude exploratoire de ce système complexe, qu'en général, ces aides au logement arrivent souvent trop tardivement, lorsque les difficultés économiques, sociales et résidentielles sont déjà bien installées et ceci d'autant plus que certains ménages hésitent à rendre publiques leurs difficultés : mises à part les actions structurelles sur l'offre de logements, elles sont souvent plus curatives que réellement préventives.

2.3. La sécurisation résidentielle des actifs n'est pas qu'un problème de logement : il faut aussi penser simultanément « emploi, mobilité, habitat et territoire »

- « Sortir des murs » : élargir l'horizon de la sécurisation résidentielle

La sécurisation résidentielle des ménages actifs ne peut-être pensée à partir du logement seul. Il faut en effet « sortir des murs » pour considérer l'ensemble des liens que le logement entretient avec son environnement territorial, c'est-à-dire l'habitat. Par ailleurs, alors que les difficultés face à l'emploi constituent la première cause menant à l'expulsion en France, on ne peut penser la sécurisation des trajectoires résidentielles sans la relier à celle des parcours professionnels. Enfin, le logement est indissociable de la question des mobilités domicile-travail et domicile-services-équipements. On comprend mieux ici la formule de la Fondation Abbé Pierre : « un logement n'est pas seulement une question de logement ».

- Sécurisation résidentielle et sécurisation professionnelle sont liées

De récentes études du CREDOC, de même que « l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 18 avril 2012 visant à faciliter l'accès au logement pour favoriser l'accès à l'emploi », ont mis en évidence l'ampleur des interactions entre le marché du travail et celui du logement. Ainsi, en France, au cours des cinq dernières années, environ 500 000 personnes en recherche d'emploi ont effectivement renoncé à un poste parce que cela les aurait contraintes à accroître leurs dépenses de logement. Quant aux actifs occupés, 70% déclarent qu'ils refuseraient un emploi meilleur que celui qu'ils occupent actuellement si cela devait occasionner un déménagement conduisant à une hausse de leurs dépenses de logement. L'insécurité professionnelle crée ainsi de l'insécurité résidentielle qui, elle-même, peut constituer un frein à la mobilité professionnelle individuelle ou familiale. Fluidification et sécurisation des trajectoires résidentielles et professionnelles sont liées.

- Logement et mobilité sont indissociables

La question de la localisation du logement des actifs par rapport à leurs lieux de travail, aux pôles de services et d'équipements, n'est pas moins essentielle. D'après les travaux régionaux de l'INSEE, les déplacements domicile-travail en Bretagne sont devenus, dans un contexte d'étalement urbain, plus nombreux, plus longs et s'effectuent principalement en voiture. Alors qu'en 1975, 29% des actifs ne travaillaient pas dans leur commune de résidence, ils étaient 61% en 2007. Par ailleurs, 85% des actifs résidant dans les communes périurbaines utilisent principalement leur voiture pour se rendre au travail. Et même lorsqu'ils ne changent pas de commune, 6 actifs sur 10 prennent le volant.

Selon l'INSEE, « un actif mobile sur quatre parcourt plus de 22,2 km pour rejoindre son lieu de travail. Les actifs des communes rurales parcourent de plus longues distances que ceux des communes périurbaines : 20,5 km, contre 17 km en moyenne ». L'habitat individuel diffus de la Bretagne amplifie ces tendances, ce qui pose la question de la dépendance à l'automobile et aux énergies fossiles. D'où l'importance de développer les plans de déplacements en entreprise (PDE) ou en administration (PDA), incluant la promotion du covoiturage, le développement du transport collectif des salariés ou d'autres modes de transports innovants. Une réflexion est également à mener sur les conditions de mise en place de certaines formes de télétravail susceptibles de réduire les coûts de déplacement domicile-travail à la charge des salariés.

- La Région Bretagne : acteur de la prévention structurelle du « mal-habitat » des actifs

La sécurisation résidentielle des ménages actifs doit donc être élargie à celle de leur parcours professionnel, de leur habitat, de leur mobilité, et de leurs territoires de vie. Pour influencer à

long terme sur ces éléments structurels, une politique de maîtrise publique foncière au niveau régional comme au niveau intercommunal est nécessaire. Foncier de Bretagne agit déjà en ce sens, de même que certaines collectivités locales bretonnes. Quant à la sécurisation des parcours professionnels, au développement économique, à l'aménagement du territoire et aux transports, la Région Bretagne joue déjà un rôle très important. Elle apparaît ainsi, comme l'un des acteurs phare de la prévention primaire de ce que nous proposons d'appeler ici, pour aller au-delà du logement et du « mal-logement », le « mal-habitat ».

3. Cinq enjeux prioritaires et des préconisations pour mieux sécuriser les actifs dans leur habitat en Bretagne

A partir de cet état des lieux, le CESER a identifié cinq enjeux prioritaires à partir desquels il formule des préconisations en direction de l'ensemble des acteurs de l'habitat en Bretagne, certaines s'adressant plus particulièrement au Conseil régional.

3.1. S'intéresser davantage aux actifs, à leurs parcours de vie et d'habitat

L'un des premiers enseignements de notre étude a été de constater, non sans étonnement et inquiétude, que les ménages actifs, leurs conditions de vie et de logement, sans parler de leurs trajectoires résidentielles, étaient dans un quasi *no man's land* de la connaissance et des politiques publiques. Ce relatif désintérêt collectif n'est pas une situation normale face à la multiplication des signaux de détresse économique, sociale et résidentielle d'une frange croissante de la population active confrontée à la montée de précarités de toute nature.

Face à cette situation, le CESER préconise les actions suivantes :

- Développer l'observation partagée, la recherche, la connaissance, l'information et la formation sur les ménages actifs, leurs parcours de vie et d'habitat en Bretagne, afin notamment de diffuser en région les bonnes pratiques.
- Inclure systématiquement la question de la sécurisation des trajectoires résidentielles des actifs dans les politiques locales de l'habitat en Bretagne (ex : Schémas de cohérence territoriale ou SCoT, Programmes locaux de l'habitat ou PLH, Plans locaux d'urbanisme ou PLU) ;
- Conseil régional en particulier : en s'appuyant sur les travaux et réseaux d'observation existants, prendre l'initiative, en partenariat avec l'Etat, d'une coordination de l'observation régionale de l'habitat, à relier à celle du foncier.

3.2. Articuler sécurisation des parcours résidentiels et professionnels

Par définition, les actifs sont les personnes qui ont et/ou qui recherchent un travail. Les questions de l'emploi et de sa qualité sont donc centrales dans leur sécurisation résidentielle. L'emploi sécurise le logement et le logement sécurise l'emploi, dans une sorte de cercle vertueux ; ce qui inclut l'enjeu de la localisation des entreprises.

En ce sens, le CESER recommande les actions suivantes :

- Mieux prendre en compte la relation emploi-habitat-mobilité en articulant sécurisation des parcours professionnels et sécurisation des trajectoires résidentielles. Afin notamment de mieux anticiper les mutations et restructurations économiques, inclure cette approche globale dans les démarches territoriales de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).
- Mettre en œuvre en Bretagne, dès que possible, l'Accord national interprofessionnel du 18 avril 2012 par une mobilisation des partenaires sociaux et des acteurs territoriaux de l'habitat, de l'emploi et des mobilités ; y associer les Pays et leurs Conseils de développement.
- Conseil régional : Avec les partenaires concernés, mobiliser toutes les compétences formation (CPRDF⁷) / développement économique (SRDEI⁸) / aménagement du territoire et développement des réseaux numériques (Bretagne numérique) / transport (SRMDT⁹), pour mieux articuler, en Bretagne, la relation formation-emploi-habitat-mobilité.

3.3. Agir simultanément sur l'offre et la demande de logements pour aider au maintien dans le logement ou à la mobilité résidentielle

Le troisième enjeu prioritaire consiste à agir *simultanément* sur l'offre et la demande de logements pour rechercher un équilibre ou une régulation du marché immobilier favorisant le maintien dans le logement, la transition ou la mobilité résidentielles des actifs. Il faut prendre en compte l'ensemble des facteurs de fragilisation liés au logement : structurels, chroniques, accidentels, individuels.

Pour ce faire le CESER préconise les actions suivantes :

- Agir sur les facteurs structurels liés à l'offre de logements :
- Pour répondre au défi démographique de l'augmentation de la population et du «dessalement des ménages », poursuivre l'effort de production de logements adaptés aux moyens et besoins des ménages dans les territoires concernés, dans le parc privé comme dans le parc social public.
- Continuer à diversifier l'offre de logements pour la rendre accessible à tous ; développer l'offre d'hébergement d'urgence et de logement de transition pour amortir les chocs résidentiels liés aux accidents de la vie.
- Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité du bâti dans le parc de logements existants, en particulier leur performance énergétique et environnementale.

⁷ Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles

⁸ Schéma régional de développement économique et d'innovation

⁹ Schéma régional multimodal des déplacements et des transports

- Conseil régional en particulier : renforcer, avec l'Etat en région, les moyens de mise en œuvre de la politique de maîtrise publique foncière menée par Foncier de Bretagne. Poursuivre, en l'adaptant si nécessaire, la politique sociale de l'habitat existante, ses actions sur la quantité et la qualité de l'offre de logements. Dans le cadre du CPRDF, accentuer l'effort de formation des professionnels du bâtiment aux innovations techniques et sociales d'amélioration de l'habitat, tout en veillant à la sauvegarde du maillage territorial des petites entreprises artisanales.
- Intervenir simultanément sur la demande de logements :
 - Sur les facteurs chroniques
- Favoriser *l'accès à l'information et lutter contre le non recours aux droits et aux services* des personnes en situation d'insécurité économique, sociale et résidentielle.
- *Au niveau national*, garantir le maintien du pouvoir solvabilisateur des *prestations légales d'aide au logement*. Prendre en compte l'évolution des coûts réels pour se loger, en particulier celle des charges courantes.
- Renforcer l'accompagnement social préventif et réactif de proximité, y compris sur le plan budgétaire, dans le respect des libertés individuelles, en particulier envers les occupants pauvres et modestes du parc privé.
- Conseil régional en particulier : pour réduire les charges énergétiques chroniques, mettre en œuvre, avec les partenaires concernés, les mesures prévues dans le Pacte électrique breton et le Schéma régional Climat, air, énergie (SRCAE) en ce qui concerne le bâtiment résidentiel. Pour ce faire, imaginer une ingénierie financière avec la participation de tous les acteurs concernés afin de dégager des moyens à la hauteur des objectifs.
 - Sur les facteurs accidentels
- Sauvegarder et consolider le modèle breton de prévention des expulsions consistant en une bonne coopération locale des acteurs, une utilisation et une coordination efficaces des dispositifs de maintien dans le logement ou de relogement social prioritaire.
- Développer un « réseau sentinelle » d'alerte et de veille sociale et territoriale en direction des ménages affectés par un accident de la vie. Etre plus attentif aux personnes seules, aux familles monoparentales et nombreuses ainsi qu'aux ménages du parc privé. Renforcer les actions de dialogue, de médiation et de conciliation amiables, afin de réduire les procédures contentieuses, en particulier entre locataires et propriétaires.
- Engager une réflexion régionale sur la sécurisation de l'accession à la propriété, par exemple par des modalités innovantes de portage immobilier temporaire permettant le maintien dans le logement, lorsque des ménages accédants sont victimes d'aléas ou

d'accidents de la vie. Faciliter le recours aux fonds d'aide aux accédants en difficulté (FAAD).

- Conseil régional en particulier : Avec les acteurs régionaux concernés, notamment les Départements et Action logement (Inical), engager une réflexion régionale sur l'instauration d'un Fonds régional partenarial de développement de la Garantie des risques locatifs (GRL). Relier plus étroitement la politique de l'habitat de la Région avec celle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (ex : hébergement et aide au relogement des femmes victimes de violences conjugales, des familles monoparentales en difficulté...)
 - o Sur les facteurs individuels :
- Développer toutes les actions collectives et personnalisées susceptibles d'éclairer les décisions individuelles des ménages dans le sens d'une meilleure sécurisation de leurs parcours résidentiels.
- Conseil régional en particulier : Soutenir plus fortement les réseaux d'information et d'actions individuelles de proximité auprès des ménages confrontés à un habitat dégradé. Engager, avec les partenaires concernés, une réflexion régionale approfondie sur les nouveaux modes d'habitat, sur les représentations sociales, culturelles et psychologiques relatives aux modes, statuts et choix d'occupation d'un logement (ex : locataire/propriétaire).

3.4. Sécuriser les actifs au-delà du logement seul, dans leurs habitats et territoires

La sécurité résidentielle n'est pas qu'un problème de logement. S'il est nécessaire de développer l'aide au maintien dans le logement et au relogement des actifs en difficulté, cela n'est pas suffisant. Il y a d'autres facteurs structurels à prendre en compte, « hors les murs ». C'est pourquoi l'approche globale par l'habitat et le territoire est primordiale.

Pour ce faire, le CESER formule les préconisations suivantes :

- Sortir d'une vision trop spécialisée, technique et fragmentée du logement et de l'habitat. L'aide au maintien dans le logement ou au relogement des actifs devrait systématiquement être contextualisée, à partir d'une approche « habitat-territoire » incluant les problématiques d'accès aux activités économiques, aux transports, aux services et aux équipements.
- Pour calculer les aides sociales et publiques, prendre en compte le « coût global pour habiter » et le « reste à vivre » des ménages plutôt que le seul coût du logement.
- Conseil régional : Faire de la Région la collectivité portant cette vision stratégique et globale de l'habitat.

3.5. Affirmer le rôle de la Région comme acteur de la prévention primaire et de la sécurisation structurelle des trajectoires résidentielles et de l’habitat des actifs en Bretagne

Le CESER a conscience que la Région n’a pas de compétence obligatoire aujourd’hui dans le domaine de l’habitat et du logement. Si ses moyens budgétaires restent relativement modestes et de plus en plus contraints, elle peut quand même agir en complémentarité des autres acteurs régionaux et territoriaux de l’habitat, **par des effets de levier et de coordination**, en affirmant sa vision globale, anticipatrice et stratégique de l’habitat dans le développement durable de la Bretagne et de ses territoires.

Pour ce faire, le CESER préconise les actions suivantes :

- Au-delà des actions spécifiques en direction des jeunes et des travailleurs mobiles, élargir la politique sociale de l’habitat de la Région à l’ensemble des actifs, en lien étroit avec ses compétences dans le champ du développement économique, de la formation, de l’aménagement du territoire et des transports.

- En s’appuyant sur sa fonction de coordination de l’observation régionale de l’habitat et du foncier et en s’inspirant des Plans départementaux de l’habitat (PDH) déjà réalisés en Bretagne, co-élaborer, avec l’Etat en région et les acteurs territoriaux concernés, **un « Schéma de cohérence régionale de l’habitat » (SCoRH)** ; y intégrer tout ce qui, dans les autres schémas régionaux, concerne l’habitat¹⁰. Faire du SCoRH Bretagne, une partie intégrante d’un futur Schéma régional d’aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Son articulation avec les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) serait autant que possible recherchée dans un souci de cohésion sociale et d’équilibre territorial de l’habitat en Bretagne. Structurant, ce SCoRH Bretagne serait, si possible, prescriptif.

Conclusion : des politiques du logement et de l’habitat pour mieux vivre ensemble à toutes les étapes des parcours de vie

Pouvoir se loger librement et décemment, selon ses besoins et moyens, est à la fois d’intérêt national, régional et local. Le risque résidentiel ne peut donc être exclusivement laissé aux personnes privées. Il convient que la collectivité, dans le respect du droit de propriété et des libertés individuelles, apporte son soutien lorsqu’il est nécessaire à la cohésion sociale et territoriale ; sauf à se satisfaire d’une société fragmentée et inégalitaire produisant de la ségrégation territoriale, économique, sociale, générationnelle ou environnementale.

Au final, le logement est à considérer comme un droit humain fondamental dont la collectivité est responsable en dernier ressort. Il n’est pas seulement un actif ou un bien matériel marchand d’ordre privé, mais aussi un service d’intérêt général dont la

¹⁰ Notamment le Schéma régional multimodal des déplacements et des transports (SRMDT) et Bretagne Grande Vitesse (BGV), le Schéma régional de développement économique et d’innovation (SRDEI), le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF), Bretagne numérique, la Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne, GéoBretagne...

fonction sociétale est essentielle. Pour garantir l'égal accès de tous au droit au logement, en particulier des ménages défavorisés, il doit à la fois être regardé comme une propriété individuelle et comme une « propriété sociale ». Se loger, c'est autant avoir un « chez soi » que vouloir vivre ensemble dans une Bretagne pour tous où il fait bon habiter à toutes les étapes des parcours de vie.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Lionel LE BORGNE (Union régionale des associations familiales de Bretagne)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Partenaires des pouvoirs publics, les UDAF, l'URAF, de par le code de l'action social et des familles, ont pour mission de représenter ces familles, toutes les familles, l'ensemble des familles, auprès des pouvoirs publics et le législateur à souhaité qu'elles puissent le faire à travers des représentations, CAF, offices HLM, CRH, CNH, DALO. Nous militons pour une prise en compte de la dimension familiale dans l'ensemble des politiques publiques, et donc de la politique logement, afin d'accompagner les familles, en tenant compte de leurs réalités économiques, sociales et familiales.

La saisine qui nous est présentée aujourd'hui est extrêmement complète et exhaustive mais appelle quelques remarques :

- Sur les fonds qui permettent aux familles, aux actifs d'accéder à un logement ou de s'y maintenir, "le Fond Solidarité logement" l'audition de 3 des 4 conseils généraux a mis en évidence une absence totale d'égalité de traitement et de droits des bretons sur le territoire, pas un département n'ayant le même règlement intérieur, pas un actif n'aura les mêmes aides qu'il habite à Brest ou à St Brieuc, cela interpelle, d'autant plus que derrière ces FSL il y a les mesures d'accompagnement sociale liées au logement, les Fonds précarités énergie, des enjeux pourtant primordiaux pour nos concitoyens. De même les frais de gestions demandé par les CAF sont assez exorbitant.

- Sur les fonds qui permettent aux familles de solvabiliser, le loyer: l'APL ou l'allocation logement, ces aides non pas été revalorisées depuis 3 ans malgré la loi, seul en 2013 elles le seront à hauteur de 2.15% soit l'indice IRL du 3ème trimestre.

Pour l'URAF, il serait intéressant de connaître le nombre exact d'accédant à la propriété, qui deviennent réellement propriétaires, en effet nous sommes en Bretagne avec nos 71.9% de maisons individuelles contre 56.5% en France, en tête du peloton mais n'oublions pas que le propriétaire est pendant 20, 25, voir 30 ans, la banque et quand survient un accident de la vie nous voyons en commission de surendettement les ventes arbitraires, pour des montants couvrants juste le restant à payer.

Le parc locatif privé est souvent ancien vétuste, de vrais passoires thermiques et les propriétaires ne sont guère plus fortunés que leurs locataires. Les dispositifs qui ont le mérite d'exister, ont du mal à répondre aux besoins des propriétaires et les plafonds de ressources tellement bas qu'ils ne permettent pas à ceux ci de profiter des aides puisqu'il faut en plus y adjoindre un prêt (y compris microcrédit social).

Les propriétaires se couvrent de plus en plus face aux impayés de loyers et les cautions demandées sont souvent supérieures à ce que la loi autorise. dans certaines grandes villes c'est même un an de loyer bloqué sur un compte bancaire !!!! qui peut encore se le permettre. Les parents sont mis à contribution et obligés de se porter caution, cela crée une grande inégalité pour l'accès au logement pour tous, comment fait le chômeur ?, le jeune débutant dans la vie active ? l'étranger arrivant en France ? C'est pourquoi nous soutenons l'initiative de

Mme la ministre du logement qui pour pallier à ces situations, propose de rendre obligatoire la "Garantie des risques locatif" pour les propriétaires bailleurs.

Par contre quand Madame Duflot dit "il faut adapter les loyers aux ressources et les baisser" c'est certainement vrai à Paris, Lyon, Marseille mais pas à Maël Carhaix ou Rostrenen, car les loyers sont modérés mais les ressources tellement basses que les locataires ont malgré tout beaucoup de mal à joindre les "2 bouts" et là, c'est les ressources qu'il faudrait adapter aux loyers.

Le Logement, un sujet éminemment familial

Le logement, le foyer est un refuge pour la famille. Il constitue le premier espace vital où la famille se construit, où les personnes qui la composent trouvent leurs repères et font l'apprentissage d'un savoir vivre ensemble. A chaque étape de la vie, la question du logement est présente: partir, faire ses études, fonder une famille, vieillir chez soit ou ailleurs... Famille et logement sont intimement lié d'un point de vue économique, sociologique et symbolique.

Le logement : une politique familiale

Partenaires des pouvoirs publics, l'UNAF milite pour une prise en compte de la dimension familiale dans l'ensemble des politiques publiques, dont la politique du logement, afin d'accompagner les familles, en tenant compte de la réalité économiques, sociales, et familiales. La politique du logement doit être une politique globale et d'égalité face au droit au logement, dans le respect des particularités. l'institution familiale privilégie ainsi les mesures de portées générales et de droits commun, qui doivent être complétées si nécessaires par des mesures spécifiques et ciblées en direction des familles les plus fragiles.

L'approche familiale, une vision globale et durable

à chaque niveau territoriale, c'est aussi l'approche globale et pérenne qui fait la spécificité de notre représentation familiale. pour l'UNAF et donc les UDAF, la politique du logement ne doit seulement viser les difficultés conjoncturelles, d'offre ou de gestion. Elle doit favoriser des parcours résidentiels, qui s'adaptent aux évolutions familiales et aux mobilités et permettre ainsi aux familles d'exercer leur libre choix. Dans chaque instance, les représentants familiaux valorisent la dimension familiale de la question du logement et s'attachent à démontrer que derrière chaque dossier, il y a la vie d'une famille.

Les logements des familles en pleine mutation

Le logement en France a été traditionnellement conçu comme un logement familial, au sens traditionnel de la famille. Il doit principalement demeurer un logement pour les familles, alors que le modèle de la famille n'est plus totalement le même et que la vie fait appel à des solidarités, au sein de la famille et aussi entre les générations. Mais il doit aussi assumer les demandes des personnes isolées, jeunes (étudiants, jeunes travailleurs) et personnes vieillissantes, pour lesquelles les solutions de logement sont souvent des réponses à des besoins familiaux.

Les UDAF nous font remonter la difficulté actuelle des mères et des pères, à se séparer du fait de cout des 2 logements nécessaires après la séparation. De ce fait ces "ménages" cohabitent tant bien que de mal, avec tout ce que cela représente comme difficultés, agressivités, faute de moyens financiers suffisant. Une séparation, c'est 2 même type de logements, mais une seule APL et des prestations familiales à un seul parent et pour autant les charges sont multipliées par deux et souvent les ressources divisée par deux.

Faciliter l'exercice de la coparentalité

Les plafonds de ressources pour l'attribution des logements HLM sont fixés par catégories qui dépendent de la composition du ménage demandeur (en prenant en compte tous les occupants du logement). Les enfants de parents séparés sont considérés comme vivant au foyer de l'un et de l'autre parent (arrêté du 19 novembre 2001).

En vertu du droit des enfants à conserver de réels liens avec leurs deux parents, traduisant le devoir de ceux-ci d'assumer respectivement leur responsabilité parentale. l'URAF souhaite :

- l'attribution des aides personnelles au logement aux deux parents de couples séparés (sous réserve qu'ils en remplissent les conditions de droit commun) en tenant compte, pour chacun d'eux, des enfants du couple.

Il est nécessaire d'apprécier l'impact financier d'une telle mesure. Néanmoins, une première étape pourrait conduire à ouvrir ce droit aux couples séparés dont le jugement de divorce prévoit la garde alternée.

Pour l'URAF

La nécessité de maintenir et de conforter une politique forte des aides personnelles au logement. Pour les uns, ce sont des aides aux familles sous conditions de ressources, pour les autres, des aides au logement selon le taux d'effort des occupants. Il faut assurer la pérennité du dispositif national des aides personnelles, de même que l'on ne pourrait pas imaginer territorialiser les allocations familiales : c'est à l'État d'organiser les conditions du financement du dispositif et de garantir, à ce titre, l'égalité d'accès selon des conditions objectives qui, finalement, sont celles de la part de la dépense logement dans un niveau de vie décent des familles.

D'autre part, il faut sans doute ouvrir la recherche de solutions adaptées pour les rapports entre le logement et la situation familiale selon les étapes de la vie. Il est rare que le premier logement, celui des études ou celui d'un premier emploi, soit un logement définitif ou tout au moins de très longue durée. Des solutions complémentaires à celles du parc HLM peuvent être trouvées dans le parc privé, par les bailleurs sociaux qui apporteraient la garantie de leur gestion à loyer modéré. A ce titre, l'idée de l'usufruit locatif social mérite sans doute d'être explorée, avec des formules de contrats d'occupation temporaire (la durée des études ou celle d'un bail de première embauche à définir) non grevés d'une obligation de relogement, ce qui n'interdirait pas l'accès au parc social sous conditions de ressources.

Logement et adaptabilité

« Nous assistons à l'accroissement du nombre de familles monoparentales, à des mouvements de décohabitations ou de re-cohabitations pour faire face aux difficultés du logement.

De plus, nous observons l'isolement progressif des mono-locataires, jeunes ou âgés, suite à la perte ou au recul du lien familial.

Le modèle de l'habitat social en tant que première étape du parcours résidentiel vers l'accession à la propriété, pendant les trente glorieuses, est aujourd'hui clairement remis en cause. En parallèle, des personnes retraitées et propriétaires de leur logement, notamment en province, demandent à réintégrer la sécurité du logement social».

De plus en plus les Offices accueillent des familles de tous les âges et doivent apporter des réponses au logement des familles, de qualité, adaptée aux besoins et au parcours résidentiel de chacun.

Il y a la problématique des grands logements occupés par des personnes âgées mais qui paieraient plus cher de déménager dans un logement plus petit, et pourtant libérant un grand logement pour une famille.

La problématique des enfants qui reviennent chez les parents faute de travail ou de ressources suffisantes. Autant de situations devenues fréquentes auxquelles les offices doivent faire face et s'adapter en permanence. Nous sommes conscient que lorsqu'un logement est construit il l'est pour 40, 50 ans, il faut donc réfléchir à la modularité, à l'adaptabilité des logements aux modes de vie et aux parcours chaotiques de nos familles.

EN CONCLUSION

Toutes ces préoccupations doivent être prises en considération dans les rapports entre les bailleurs et les familles locataires parce qu'elles conditionnent la qualité des relations dans l'habitat et celle des conditions de vie.

L'intérêt que l'UNAF, l'URAF les UDAF portent aux familles les conduit à examiner avec une attention particulière la situation des familles qui vont mal. Au regard du logement, c'est notamment la nécessité d'accompagner les plus fragiles par des dispositifs de la politique de la famille (tutelles, familles gouvernantes, accompagnement budgétaire, MASP mesure accompagnement sociale personnalisée, Maison relais, maison thérapeutiques solidarités inter-familles) pour permettre le maintien dans le logement en cas de grave difficulté.

C'est pourquoi en conclusion l'URAF rappelle que le droit au logement effectif et de qualité pour tous doit être constitutif des droits de l'homme et de la famille.

INTERVENTION de Mme SAGLIO (Personnalité qualifiée)

J'interviens au nom des associations de solidarité

Nous félicitons la Commission Qualité de vie pour son engagement sur le thème du logement et pour son rapport « Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne ». Le logement n'est pas dans les compétences dédiées aux Conseils régionaux mais ce secteur est maintenant un enjeu majeur, en Bretagne comme dans le reste du pays. Le rapport met bien cela en évidence. Il est donc normal que le Conseil régional cherche à actionner tous les leviers qui sont entre ses mains pour faciliter l'accès à un logement et le maintien à l'intérieur de celui-ci.

Les associations de solidarité, en particulier celles qui sont engagées dans le combat pour permettre l'accès de tous à un logement, cherchent à vaincre les mécanismes d'exclusion du logement pour insuffisance de ressources. Le poids du budget logement n'a cessé de croître; il est dorénavant, et de loin, le premier poste du budget des ménages. Pour les revenus les plus modestes, ce poste atteint aujourd'hui près de 50 % des ressources. Dans cette situation, si on a la chance d'avoir un logement, comment arriver à concilier le paiement régulier de son loyer et de ses charges en début de mois avec la nécessité de vivre jusqu'à la fin du mois ? Qu'en est-il des 16 % des ménages en situation de pauvreté qui ne disposent d'aucunes ressources (ni revenus, ni prestations) ? Faut-il accepter que les plus pauvres d'entre nous aient à choisir entre avoir un toit et se nourrir correctement ou tomber dans la spirale de l'endettement ? Les réponses que l'on apporte traditionnellement (construire plus de logements à loyers très sociaux, revaloriser les aides personnelles au logement, voire les minima sociaux ...) sont très importantes mais restent insuffisantes et trop lointaines dans leurs effets sur la situation des plus pauvres aujourd'hui.

Le Mouvement ATD Quart monde, avec d'autres associations, demande en particulier que la charge financière du logement pour un ménage intègre non seulement le loyer mais aussi les charges locatives pour le calcul des aides au logement. Leur intégration accroît la dépense totale de logement de 20 % pour l'ensemble des locataires. Le rapport du CESER souligne d'ailleurs très bien cette inflation des charges.

Le Mouvement ATD Quart Monde demande aussi que le pourcentage des ressources à affecter au logement ne dépasse pas 25 % des ressources des ménages les plus pauvres et que les organismes de logement prennent en compte la notion de « disponible pour habiter » qui serait le solde de ce qui reste au ménage une fois payées les dépenses indispensables à la vie quotidienne.

En Bretagne, s'ajoute une situation à ne pas oublier et qui est très particulière à notre région, c'est celle des propriétaires-occupants (majoritairement en maisons individuelles) dont les ressources sont en dessous du seuil de pauvreté: ils seraient plus 100 000 en Bretagne selon un chiffre qui date de 2007. Ils n'ont souvent pas les moyens d'entretenir un bien qui leur appartient mais éprouvent des difficultés à obtenir des aides puisqu'ils sont propriétaires-occupants.

Enfin, nous sommes en accord avec le travail de la commission qualité de vie pour souligner l'importance d'avoir un parcours résidentiel qui soit un parcours vraiment promotionnel, vers plus de bien-être, plus de sécurité, plus de confort... Malheureusement pour les ménages les plus modestes, on constate que ce parcours est rarement promotionnel mais bien souvent, il les ramène même « à la case départ ». C'est à la fois par manque de sécurisation financière mais aussi parce que les expulsions pour dettes de loyer ne règlent rien. C'est aussi par manque de sécurisation des relations avec le voisinage que les gens sont obligés de partir. Pourquoi ne pas inclure des moyens d'accompagnement des ménages, en particulier ceux qui ont une longue histoire d'errance pour sécuriser leurs relations avec leurs voisins, avec le quartier dans lequel ils vivent ? L'aspiration constante des gens est de pouvoir d'abord avoir un toit, un « chez soi », mais aussi de pouvoir « habiter » au milieu des autres.



INTERVENTION de M. Serge LE QUÉAU (Union régionale Solidaires)

« Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne »

Il ne nous est pas possible de parler de logement et de sécurité pour les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne, sans évoquer la décision incompréhensible du Gouvernement de mettre en extinction le Crédit Immobilier de France.

Incompréhensible, car l'activité du Crédit Immobilier de France est centrée sur l'accession à la propriété des personnes à revenus modestes voire très modeste.

Cette activité a été mise à l'arrêt dans le cadre de décisions prises par le Gouvernement et les Autorités Bancaires dont l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel), fin août 2012, suite à la soudaine dégradation de la notation internationale du Crédit Immobilier de France, par l'agence de notation américaine Moody's.

Cette dégradation, au prétendu motif que le Crédit Immobilier de France n'est pas adossé à une importante banque de dépôts, ne lui permet plus d'emprunter sur les marchés financiers et de poursuivre sa mission, faute de liquidité.

Pourtant, à ce jour, les encours de prêts du Crédit Immobilier de France demeurent bien notés, le résultat d'exploitation est positif et le niveau des fonds propres 2 milliards 4 d'euros est inédit parmi les établissements de crédit.

Les salariés au nombre de 2500 personnes dont 125 en Bretagne, vivent ces décisions comme particulièrement injustes et inadaptées car leur entreprise est saine et rentable.

- 78 Millions d'euros de résultat, pour le groupe en 2011, et 37 Millions d'euros pour le premier semestre 2012.
- 34 Milliards d'euros d'encours de prêt gérés.
- 10 000 familles financées par an dont 1000 en Bretagne.
- 25 agences sont implantées sur nos quatre départements bretons. Cette proximité permet d'assurer un réel accompagnement aux personnes accédant à la propriété.

Il est important de comprendre que le CIF n'est pas une banque, les résultats après paiement de l'IS servent à financer les missions sociales de son actionnaire constitué des coopératives immobilières bretonnes.

Pour 6 Millions d'euros de prêt de missions sociales octroyés ; ce sont 26 Millions d'euros de travaux réalisés pour le maintien des personnes âgées à domicile, l'adaptation du logement sur l'handicap, le financement de sortie d'insalubrité, etc..

Ceci permet de démontrer l'originalité et la dimension sociale de l'activité du Crédit Immobilier de France.

Le Gouvernement doit revenir sur sa décision et le Crédit Immobilier de France doit pouvoir continuer à exercer ses missions.

Comme d'autres établissements de crédit en Europe, le CIF doit pouvoir bénéficier de dispositions lui permettant de continuer ses activités en tant qu'acteur majeur et légitime de l'économie sociale de notre pays.

Les salariés du Crédit Immobilier de France de Bretagne mènent un combat exemplaire pour l'emploi et le logement social dans no

Nous nous devons tous, acteurs économiques ou sociaux de cette assemblée, de les soutenir sans réserve.

INTERVENTION de M. Daniel ROUSSEL (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le document de synthèse présenté par les rapporteurs sur la sécurisation des trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne a le mérite d'entamer pour la première fois une vraie réflexion sur une problématique que nous observons chacun tous les jours et à l'évidence les réponses apportées par la puissance publique sont anachroniques et insuffisantes.

Les difficultés de logement procèdent d'au moins trois folies :

- 1°) une folie de gaspillage de l'assiette foncière
- 2°) une folie de flambée des prix
- 3°) une folie de dissuasion des propriétaires bailleurs

Les lois SRU et Grenelle de densification, tout en s'opposant au gaspillage foncier, dans une saine logique de développement durable, contribuent à raréfier le foncier disponible et donc agissent sur les prix, dans un contexte où l'attractivité de la Bretagne reste forte. Le pouvoir d'achat élevé des migrants des régions PACA et Ile de France favorise toujours un niveau élevé des prix, à l'heure où nous protégeons nos ressources foncières quand nous savons devoir gérer de plus en plus difficilement une croissance démographique dynamisée par l'accueil de populations nouvelles.

Pourtant chacun voudra bien admettre ici l'impérieuse nécessité de produire davantage de logements pour augmenter rapidement le parc disponible, autant que de besoin. Ce sera un service rendu à la population et à notre économie locale : vous n'ignorez pas que les mises en chantier sont en chute libre et l'emploi dans le bâtiment aussi.

Le développement du parc social est une nécessité absolue, c'est autant une cause qu'un devoir et l'engagement de la Région doit être total. Il faut trouver les moyens d'aider les communes pour répondre aux attentes des populations, en particulier celles des jeunes actifs. Augmenter les quotas de logements sociaux, les amendes et autres contraintes ne suffiront pas. Les plus petites communes, en particulier les plus pauvres, doivent être épaulées dans tous les secteurs géographiques où les tensions sont avérées. L'établissement public foncier régional pourra être un outil majeur, notamment au service des communes littorales, mais il faudra peut être apporter une contribution complémentaire de sorte que les communes puissent proposer aux bailleurs sociaux des terrains à un niveau de prix leur garantissant l'équilibre financier. Il serait d'ailleurs judicieux de rassurer les communes et de les éclairer sur le rôle qu'entend assumer la Région. J'ai observé que de nombreuses communes et communautés de communes ont refusé à ce jour de signer la Charte proposée par l'Etat et la Région pour une gestion économe du foncier en Bretagne, y voyant des contraintes venant s'ajouter aux multiples réglementations protectrices existantes, jugées déjà par certains largement suffisantes, sinon excessives. Il importe toujours de convaincre.

La projection de l'INSEE d'une augmentation considérable de 25% des ménages actifs dans les 20 prochaines années et la précarisation de l'emploi appellent à un renforcement d'une offre locative maîtrisée. L'action des bailleurs sociaux sera essentielle mais il faut veiller aussi à encourager l'offre dans le parc privé. Son utilité sociale est considérable et il serait parfaitement improductif de ne pas l'admettre et de ne pas le soutenir.

Nous savons que la peur existe chez des propriétaires qui renoncent à louer leur bien et il n'y a rien de plus inutile et stupide qu'un logement vide. La peur existe aussi chez des particuliers qui souhaiteraient investir dans un bien immobilier pour compléter leur retraite par un revenu locatif, mais qui renoncent à prendre le risque d'impayés et de dégradations, en particulier lorsque le recours à l'emprunt est indispensable au financement de l'investissement immobilier. Je ne discuterai pas des délais et des moyens d'expulsion. S'il est légitime de protéger les locataires des abus de propriétaires bailleurs, il paraît essentiel aussi de mettre à la disposition de ces derniers les outils de nature à répondre à très brefs délais aux préjudices créés par des occupants indécents. En ce sens il faudra être offensif pour la mise en place rapide du Fonds régional de garantie des risques locatifs et veiller à sa parfaite efficacité.

La plus value susceptible d'être apportée par la Région aux actifs bretons devrait procéder de la mise à disposition d'outils complémentaires innovants, pour impulser des dynamiques là où c'est nécessaire, en s'attachant à convaincre, plutôt qu'à contraindre. L'action Régionale consiste à apporter les réponses que les acteurs locaux ne peuvent produire, tout en respectant strictement leur champ de compétence et leur capacité d'initiative.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Marcel ETIEMBLE (Union professionnelle artisanale de Bretagne)

Mon intervention sera très courte, peut être un peu en décalage par rapport à l'étude faite par Michel Morvant et Christine Divay, mais l'ancien responsable d'OP bâtiment régional que je suis se sent obligé d'intervenir.

Arrivant par la nationale 12, passé sous le pont de la Rocade sud, je rentre dans Bagdad ou Calcuta, mais pas dans Rennes, capitale bretonne.

Sur la droite Atalante, à gauche, les bidons villes en tôles et panneaux copeaux pressés (80% de colle, 20% de copeaux).

Les villas d'oc avec le slogan qui s'impose « les villes d'oc, ce n'est pas du toc ». H.Q.E (Haute Qualité Environnementale) ça ce remarque.

Quatre entreprises ont payé de leurs survies et les salariés liquidés. Sont-ils les fautifs ? Je dis non ;mais ceci permet aux apprentis sorciers aux grandes idées et inopérations ;de devenir les intouchables du projet.

Comment une activité comme le bâtiment, où le nombre de spécialités est impressionnant : architectes, ingénieurs spécialisés, béton, chauffage, ventilation, charpente et structure, économistes bureaux de contrôle font reposer sur l'exécutant le fait de la mauvaise conception en prétextant que les assurances sont là pour répondre s'il y a problème.

De plus, il faut savoir que tous ces concepteurs pompent 25% de l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation et ne sont plus responsables de rien au final.

A Rennes, beaucoup de gens sont en attente de logement. Qu'ils aillent voir du côté des villas d'oc s'il y a des disponibilités, ils y rencontreront peut être qui sait, un expert ou un assureur quelconque qui les renseignera et qui sait leur souhaitera beaucoup de courage.

Le seul fait de signaler un tel scandale à cette assemblée, me semblait obligatoire, en tout cas me soulage énormément.

Merci de m'avoir écouté et qui sait peut être approuvé.



INTERVENTION de M. Norbert HELLUY (CFDT Bretagne)

Au-delà de la question de la sécurisation des parcours résidentiels, ce rapport permet d'avoir une vision complète des acteurs du logement et montre tout l'enjeu de la nécessaire coordination, voire coopération, entre ces acteurs.

Pour la CFDT, il est important de veiller à créer des logements (ou à permettre l'accès ou la construction de logements) là où se trouve l'emploi. C'est pourquoi nous pensons qu'il faudrait conforter le rôle du 1% logement (devenu Action Logement) afin qu'il soit orienté vers les besoins des salariés et ne vienne pas en substitution aux moyens que l'Etat doit mobiliser sur ce sujet.

La CFDT sera attentive et mobilisée pour faire vivre et promouvoir l'accord interprofessionnel du 18-04-2012, pour faire en sorte que les Instances Représentatives du Personnel se l'approprient et que, conformément à l'accord, l'ensemble des partenaires sociaux se mobilisent au sein des différentes instances chargées d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques du logement en Bretagne, notamment en permettant que leur place soit reconnue et qu'ils puissent agir au côté des élus locaux.

En matière d'acteurs du logement et plus particulièrement du logement social, la CFDT déplore le manque de volonté de l'Etat dans la recherche d'une solution d'avenir concernant l'activité du Crédit Immobilier de France. Cette société coopérative, acteur important du logement social tant par les aides ou les prêts sans intérêt distribués aux personnes en difficulté pour lutter contre les logements insalubres notamment que par son implication dans ses filiales de construction de logement, doit pouvoir poursuivre son développement.

En conclusion, il nous semble que l'étude qui vient d'être menée par le CESER représente un apport important à la connaissance du monde du logement. Il serait intéressant de la poursuivre par une réflexion sur le devenir des zones périurbaines, sur la manière dont les collectivités prendront en compte ces nouvelles implantations de logement et sur l'adéquation de ces logements aux futurs besoins des actifs bretons.



INTERVENTION de Mme Catherine TANVET (CFE-CGC)

Le +syndical

La CFE CGC salue l'excellent travail de la Commission « Qualité de Vie » sur la sécurisation des trajectoires résidentielles en Bretagne, Région souvent précurseur et innovante dans le domaine du logement.

La CFE-CGC s'est toujours impliquée notamment dans le mouvement paritaire Action Logement. Or, depuis des années, notre modèle économique se dégrade à plusieurs niveaux:

- Le plafond du livret A a été augmenté mais quand un ménage est en difficultés, comment épargner voire épargner plus ? la baisse programmée du taux n'est plus un facteur attractif.
- Le taux de TVA, passant à 7% (bientôt à 10%), pèse sur le montage financier des opérations de constructions tant des bailleurs sociaux que des promoteurs privés d'où la réduction du nombre de programmes (donc d'emplois) et la répercussion dans les loyers ; de plus, ce n'est pas « l'attractivité » de la loi Duflot qui permettra aux investisseurs de participer à cet effort national...
- l'accumulation de diverses normes environnementales – parfois contradictoires souvent trop contraignantes – vient freiner également les projets.
- les jeunes actifs accèdent difficilement à un logement autonome, l'offre de petites surfaces étant insuffisante et trop chère. Cependant, des expérimentations sur Rennes de logements dédiés à ces jeunes encouragent les bailleurs à poursuivre dans cette voie.
- l'augmentation constante de familles monoparentales nécessite structurellement toujours plus de logements

Mais comment continuer à financer ces projets demain ?

Le gouvernement prélève au mouvement Action Logement - en pures subventions –

1, 2 milliard d'euros pour financer les politiques publiques, ce qui va au-delà au précédent décret emplois. En contrepartie, il nous demande de financer en équivalent subventions les sociétés HLM à hauteur de 950 millions d'euros, ce qui double notre effort !

En outre, avec la crise économique que nous connaissons en Europe, il est quasi certain que nous aurons, en monnaie constante, une baisse programmée de l'évolution de la collecte, celle-ci étant adossée à **la masse salariale** !

Pour Bercy, la tentation est grande de mettre la main sur le patrimoine d'Action Logement et de fiscaliser l'ex 1 % logement, du moins ce qu'il en reste !

Outre le service aux entreprises, aux salariés, à l'emploi des salariés, nous avons également 3 000 emplois dans le réseau à défendre ! Le gouvernement ne serait-il pas en train de faire pire que certains industriels qu'il vilipende ?

Avec la baisse annuelle des retours de prêts, notre modèle économique est très sérieusement menacé. Pour la CFE-CGC, sans définition du caractère exceptionnel des prélèvements et sans

engagement clair, **notre modèle n'est plus viable**. Sans, à court terme, l'engagement programmé d'une baisse des subventions, le mouvement Action Logement est mort.

LA CFE CGC REVENDIQUE UNE SOUTENABILITÉ DU MODÈLE ECONOMIQUE

En l'état actuel, pour la CFE-CGC, c'est bel et bien un marché de dupes : le gouvernement permet à Action Logement d'accéder au Livret A, il revient certes au mode contractuel mais ce, contre des subventions supplémentaires, condamnant ainsi notre modèle économique !

La CFE-CGC ne peut cautionner cette dégradation. Elle demande que les engagements de l'État vis-à-vis du logement exprimés lors de la Conférence Sociale de juillet 2012 ne soient pas qu'un feu de paille. Elle veut encore croire à la bonne volonté de l'État.



INTERVENTION de Mme Marie-France THOMAS (Comité régional CGT de la région Bretagne)

La CGT soutient les salariés du CIF en lutte et partage l'analyse des salariés.

Nous souhaitons souligner l'utilité de tels outils tels que le CIF, pour permettre notamment la réalisation des parcours résidentiels tels que préconisés par l'étude.

En traitant de la « sécurisation des trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne, la CGT note en préambule que le CESER fait preuve d'une démarche volontariste; en effet, ce sujet d'étude ne relève pas d'un domaine de compétence obligatoire de la Région.

Au regard des conséquences de la crise économique, le sujet de l'étude est pertinent et va dans le bon sens en plaçant les besoins de logement dans les réalités plus larges de la question des interférences entre lieu de vie et lieu d'activités. Elle a le mérite de mettre en exergue les problématiques en matière d'habitat rencontrées par un segment particulier de la population que sont les ménages actifs. Les intervenants auditionnés en commission ont d'ailleurs, à plusieurs reprises, souligné leurs difficultés pour rassembler des données chiffrées précises sur le sujet.

La CGT regrette cependant que les auditions des deux seules associations d'usagers (CNL et CLCV) se soient déroulées en groupe de travail restreint alors que ces auditions en commission nous apparaissent essentielles pour une réflexion commune à l'ensemble des membres. En effet, les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement se révèlent souvent complexes pour les non professionnels et nous comptons beaucoup sur l'échange avec les associations d'usagers pour creuser cette question de la simplification des procédures de recours pour les ménages confrontés à des difficultés liés à l'habitat.

En s'articulant autour de 5 enjeux, les préconisations mettent en avant la nécessité, pour la région de coordonner, de développer l'observation des ménages dans leurs parcours de vie et d'habitat. Par son action en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, en s'appuyant sur les autres collectivités territoriales, le CESER montre que la région peut intervenir efficacement pour améliorer et sécuriser les conditions d'habitat des ménages actifs. Reste que la question des moyens mis à disposition se posera très vite.

Par ailleurs - et ce n'est pas une remarque de forme uniquement - nous nous étonnons du choix de la photographie illustrant la couverture de l'étude. Cette image représente un quartier résidentiel, en milieu rural, constitué de maisons neuves, grevant largement les champs voisins. Or, dans ses préconisations, le CESER encourage le renforcement de la stratégie Etat-Région en matière de maîtrise public du foncier et notamment en incitant à la sobriété

foncière. Attention donc aux poids des mots et, en opposition, au choc des photos, en l'occurrence de la photo, la seule contenue dans cette étude.

Enfin, la CGT soutient l'idée, initiée par la région Bretagne, de la création d'un schéma de cohérence régionale de l'habitat dans le souci d'agir pour une nouvelle politique d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale. Cela va dans le sens de la revendication de la CGT d'un service public de l'habitat qui prendrait en compte à la fois le rapport domicile-travail, la mise en œuvre d'instruments de régulation du foncier et enfin une juste représentation des acteurs concernés dans les structures nationales, régionales et locales.

DOSSIERS DU CESER

**«FAIRE FACE AUX MUTATIONS D'ACTIVITES ET
AUX RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES PAR
UNE ANTICIPATION ET UNE ADAPTATION
PORTEUSES D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS EN
BRETAGNE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

**Co-rapporteurs :
Mme Anne SAGLIO, MM. Jean HAMON et Alain LE MENN**

Contribution du CESER de Bretagne

« Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne »

Pendant de nombreuses années, la Bretagne a pu se satisfaire d'un contexte économique régional favorable. Lorsque la crise a éclaté en 2008, elle a connu un certain amortissement de ses effets, grâce à sa spécialisation dans des secteurs d'activité moins exposés et grâce à une dynamique interne positive.

Mais depuis 2010, cette situation relativement plus favorable est remise en question. Si la Bretagne s'est longtemps distinguée par un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, l'écart s'est réduit ces deux dernières années. Les difficultés récentes rencontrées par des entreprises fortement créatrices d'emplois directs ou indirects dans la région (Doux, PSA, Alcatel-Lucent entre autres...) conduisent à s'interroger sur ces mutations et ces restructurations qui déstabilisent des territoires et leur population.

L'économie régionale évolue dans un environnement économique incertain, marqué par une globalisation qui intensifie la concurrence entre les entreprises et entre les territoires, mais aussi par une accélération des innovations technologiques et par de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques de consommation. Les entreprises implantées en Bretagne devront certainement faire face à l'avenir à des mutations et des restructurations continues imposant une adaptation qui soit porteuse d'activités et d'emplois.

Face à cette situation, le CESER, s'appuyant sur ses travaux antérieurs, préconise d'actionner simultanément trois leviers complémentaires et indissociables

- Anticiper les restructurations d'entreprises et accompagner les mutations
- Construire et réorienter des parcours professionnels sécurisés
- Revitaliser et réindustrialiser les territoires

I- Anticiper les restructurations et accompagner les mutations des entreprises

Les causes des difficultés des entreprises sont multiples. Malgré leur complexité, leur identification peut être améliorée. Il faut pour répondre aux nouveaux besoins d'une économie en transition, anticiper en permanence et diffuser les informations adéquates au bon moment. Ceci suppose de réunir certaines conditions notamment en matière de coopération interne à l'entreprise (dialogue social) et externe (coopérations entre entreprises).

Les causes des difficultés des entreprises

Ces difficultés peuvent résulter de causes multiples qui souvent s'additionnent :

- Les évolutions du marché : baisse de la demande, accentuation de la concurrence dans un contexte de globalisation, obsolescence technologique...
- Les choix stratégiques de l'entreprise : une offre inadaptée, une dépendance trop forte à un client, un prix de revient trop élevé, des outils obsolètes ou inadaptés, un déficit d'innovation, de formation...
- Les blocages internes : attitude de l'actionnariat, manque d'investissement, faible qualité des relations humaines, absence ou fragilité du dialogue social, ...
- Les blocages externes : changement des règles fiscales et des normes, conditions d'approvisionnement, relations avec les banques et les collectivités, ...

Si une entreprise peut parfois être conduite à cesser naturellement une activité qui n'a plus de justification ou de viabilité économique (les entreprises aussi sont mortelles), souvent cette situation aurait pu être écartée ou anticipée de façon à éviter que l'entreprise ne se trouve dans l'incapacité de payer ses créances et de poursuivre son activité.

Identifier les causes de ces difficultés

De nombreux acteurs régionaux peuvent consolider leurs informations pour aider l'entreprise à anticiper, à saisir les évolutions du marché et à pressentir les risques de blocages externes. Un certain nombre d'informations sont détenues par la direction de l'entreprise elle-même et peuvent être appréhendées par les instances représentatives du personnel (IRP) avec le concours d'experts. Les branches professionnelles, les chambres consulaires, les agences de développement, les observatoires économiques régionaux ou locaux (BDI, BDF, INSEE,...), les tribunaux de commerce, les URSSAF..., sont autant de sources variées et complémentaires d'informations, dont la consolidation organisée peut concourir à l'anticipation.

De même, une meilleure information sur l'élaboration et sur les réorientations des choix stratégiques doit pouvoir être organisée, en veillant à prévenir ou à lever les blocages parfois internes à l'entreprise. Il est important de valoriser la complémentarité des expertises et des regards de la direction de l'entreprise, de l'encadrement, des IRP (avec le concours d'experts) et des organisations syndicales.

Les enseignements des expériences antérieures sont utiles pour dégager des « procédures de référence » qui peuvent être adaptées à chaque situation d'espèce. De même, veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des instances concourant au dialogue social est de nature à renforcer ce travail d'identification.

Intégrer en permanence l'anticipation

L'anticipation ne peut pas s'effectuer au coup par coup, il s'agit d'une démarche permanente et coopérative qui doit être intégrée en continu à la vie de l'entreprise dans son territoire. Il s'agit d'éviter que l'analyse se limite, comme trop souvent, à l'entreprise sans prendre en compte suffisamment l'environnement dans lequel elle évolue. Les effets induits par les évolutions de son activité, ses impacts sur des sous-traitants, ses effets sur les commerces et les services présents sur le territoire sont à intégrer. Pour cela, il convient de mener une veille anticipatrice au sein des entreprises et des territoires, en conjuguant leurs informations et analyses.

Assurer au bon moment la meilleure information de chacune des parties prenantes

L'information doit être portée à la connaissance des « parties prenantes », acteurs de la vie de l'entreprise.

Il faut pour cela agir en temps utile en prenant en compte le rôle des cadres, les responsabilités incombant à chaque type d'acteur, mais aussi l'inquiétude des salariés, et le rôle que peuvent jouer les IRP et les organisations syndicales au sein de l'entreprise. Les différentes étapes indissociables du dialogue social que sont l'information, les échanges, les prises de décisions, doivent être combinées de façon ordonnée en s'appuyant au mieux sur les procédures formelles, comme sur les relations informelles.

Cette démarche, nécessaire mais parfois délicate, peut se heurter à certaines difficultés inhérentes à la vie de l'entreprise, comme la situation de concurrence qui peut conduire à réserver certaines informations pour ne pas compromettre ou aggraver la situation de l'entreprise, le souci de conserver la confiance des clients ou des bailleurs, privés ou publics (banques, collectivités...). Elle peut se heurter également à la réglementation (délit d'entrave, droit boursier...) ou aux dangers de l'hyper-médiatisation.

Il importe, malgré ces difficultés et pour améliorer l'anticipation à toutes les échelles, de diffuser au bon moment une information de qualité qui soit partageable, afin de pouvoir organiser avec l'ensemble des partenaires de l'entreprise et du territoire, les étapes de la discussion, puis de la décision.

Promouvoir un dialogue social de qualité

Compte tenu de ces difficultés, on doit souligner l'importance que revêtent la présence et l'entretien dans l'entreprise d'un climat de dialogue social qui soit fondé sur la confiance, confiance qu'il contribue à renforcer. Cette confiance ne s'improvise pas, elle se construit sur une longue période. Elle repose en premier lieu sur la qualité des relations entre les personnes, sur l'application de la législation et notamment sur le respect de certains engagements en matière d'information et de confidentialité. A défaut, elle peut se détruire en peu de temps.

Les collectivités ont un rôle à jouer pour soutenir un dialogue social territorial associant pour cela les entreprises d'un même territoire. Ce rôle de déclencheur, de facilitateur, d'animateur n'est en revanche pas un rôle d'« administrateur » du dialogue social.

La combinaison de ces deux échelles de dialogue social, interne à l'entreprise et sur le territoire, doit contribuer à réduire l'anxiété des salariés comme celle des chefs d'entreprise et aussi à ouvrir de nouvelles perspectives.

Développer les coopérations entre les entreprises

Dans la pratique quotidienne, l'anticipation sur un territoire doit également s'appuyer sur des initiatives de coopérations entre entreprises telles que les groupements d'employeurs, les échanges inter-entreprises ou les mutualisations, comme des prêts de personnel, ainsi que l'identification et le développement de systèmes de coopération territorialisés (clusters).

Il s'agit donc de promouvoir, par tous les moyens possibles, les évolutions des activités et l'innovation sous toutes ses formes, en s'appuyant sur les coopérations et sur les pôles de compétitivité.

Promouvoir une économie de la transition

Les difficultés des entreprises interviennent aujourd'hui dans un contexte spécifique qui combine la multiplication des effets des crises financière, économique et sociale, avec une transformation des modes de consommation, de production et de distribution.

Dans ce contexte, il s'agit de passer à une économie à la fois plus verte, dans l'esprit du Schéma Régional Climat Air Energie, et plus compétitive. Ce changement affecte toutes les composantes de l'économie.

Ceci passe par une économie compétitive résolument ouverte à l'international qui poursuive la recherche d'une plus grande valeur ajoutée, et soit soutenue par des dispositifs régionaux performants de recherche, d'innovation et de transfert de technologie et sur l'action intensifiée des pôles de compétitivité.

Cette économie doit être appuyée sur l'ensemble des potentiels régionaux de l'agriculture, de l'industrie, des services, du tourisme et de l'économie sociale, et sur des dispositifs originaux permettant de conjuguer les mutations et les adaptations des entreprises, avec une sécurisation active des parcours professionnels.

II- Construire et réorienter des parcours professionnels sécurisés

Cette adaptation nécessaire et permanente des entreprises suppose qu'y soient associées les personnes qui y travaillent, pour :

- favoriser une meilleure connaissance des milieux professionnels et des métiers,
- construire des parcours professionnels sécurisés,
- permettre pour chacun la réussite des réorientations professionnelles,
- porter une attention particulière aux personnes en situation de précarité,
- mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences d'entreprises et de territoires,
- rendre possible la transférabilité des compétences des personnes d'une activité à une autre pour contribuer à favoriser la mobilité interne ou externe à l'entreprise,
- améliorer les conditions de la mobilité géographique des actifs.

Construire des parcours professionnels sécurisés et favoriser les réorientations

La vie professionnelle doit s'appuyer désormais, sans exception, sur une formation tout au long de la vie, afin de permettre aux actifs d'accompagner les transformations des activités. Il convient donc de mobiliser au mieux tous les outils, qu'il s'agisse de la formation initiale, des droits individuels à la formation, de la validation des acquis de l'expérience (VAE), ou de la remise à niveau permanente en cours d'activité pour conserver la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Il s'agit également de se mobiliser pour rendre plus visible et utilisable la transférabilité des compétences. Pour cela, l'identification des compétences transférables repose sur la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en entreprise (GPEC), ainsi qu'au sein d'un territoire (GPEC territoriale).

Élément-clé de la confiance entre les acteurs de l'entreprise pour une meilleure anticipation, cette mobilisation de la formation doit aussi s'appuyer sur une meilleure information sur les droits, et sur une meilleure transférabilité de ceux-ci. Elle doit également s'appuyer sur un accompagnement personnalisé pour construire ou reconstruire un projet professionnel. Il convient d'assurer pour cela la mobilisation des fonds consacrés aux restructurations, afin d'améliorer l'employabilité, notamment par la formation, en confortant les dispositifs de retour à l'emploi ou de création d'activités.

Porter une attention particulière aux personnes en situation de précarité

Un soutien particulier doit être apporté aux personnes se trouvant en situation de précarité, qu'elles soient sans diplôme ou en difficultés avec les savoirs fondamentaux, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap ou de publics en situation de fragilité comme certains jeunes, des femmes seules avec enfants, ou des chômeurs en fin de droits ...

Il convient pour cela de favoriser le recrutement par des « mises en situation » telles qu'elles sont réalisées par exemple avec la méthode des « habiletés ».

On peut également utiliser les CV de site, ou portefeuilles territoriaux des compétences, c'est-à-dire la collecte des compétences réunies sur un même territoire pour les rendre

plus visibles et favoriser les mobilités sans rupture, d'une activité à une autre, d'une entreprise à une autre. .

Mettre en œuvre une GPEC permanente pour améliorer la transférabilité des compétences

La prévision de l'activité économique, et donc des emplois et des compétences, est un exercice incertain. La GPEC revêt plusieurs dimensions distinctes, mais peut notamment jouer un rôle positif pour développer la transférabilité des compétences.

Il s'agit donc :

- d'identifier les compétences transversales des salariés, leurs savoirs fondamentaux, avant que l'entreprise ou le salarié ne se trouve en difficulté afin de repérer les transferts possibles vers une autre activité ;
- d'approfondir et de mettre à jour, par la formation et de façon ininterrompue, les compétences individuelles ;
- de permettre d'en acquérir de nouvelles ;
- de valider ces compétences par une certification, gage de transférabilité et de continuité pour le parcours des personnes, de façon à créer un contexte général où chacun participe à anticiper les évolutions techniques et les transformations des qualifications.

Favoriser les mobilités internes ou externes et améliorer les conditions de la mobilité géographique

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences intégrée dans la politique des ressources humaines des entreprises, comme celle des territoires, doit permettre de créer les conditions favorisant la mobilité interne ou externe des personnes.

Cette démarche doit permettre de lever les obstacles à l'adaptabilité des personnes et à la polyvalence en appuyant, par la formation, les projets personnels et en sécurisant les parcours professionnels. Elle permet également de développer des mobilités sans rupture de parcours, avec le concours des organismes d'accompagnement vers lesquels les personnes peuvent être orientées.

III- Revitaliser et réindustrialiser les territoires

Face à une restructuration lourde, les acteurs économiques, sociaux, politiques et les autorités publiques sont appelés à mettre en place des solutions de revitalisation ou de réindustrialisation des territoires.

Combiner revitalisation et réindustrialisation

Revitaliser un territoire consiste à diversifier les initiatives, les destinataires et les domaines des aides sur un territoire, tandis que réindustrialiser consiste à implanter de nouvelles entreprises ou activités industrielles sur ce territoire (création ou attraction). Ces deux approches sont complémentaires. Elles ont pour finalité de développer l'emploi de manière directe et dans des délais de court et de moyen terme.

Pour ce faire, il existe deux voies d'action :

- Activer les « projets dormants » sur le territoire, en particulier dans les PME et les TPE,
- Attirer de nouvelles activités pouvant s'appuyer sur les compétences et les avantages comparatifs existant sur le territoire.

La mobilisation du plus grand nombre possible d'acteurs économiques, sociaux et politiques est une condition primordiale de réussite. Pour autant, les actions de revitalisation et de réindustrialisation doivent être conduites de manière coordonnée, avec un « chef de file ».

Promouvoir l'innovation et orienter les investissements des collectivités en faveur d'une attractivité porteuse d'emplois

Les collectivités ont un rôle essentiel pour accompagner dans les territoires les projets précurseurs des entreprises, par la formation et par tous les types d'infrastructures et de services relevant de l'action publique, au premier rang desquels des réponses foncières ou immobilières, ainsi que des solutions de transport et de communication favorisant les mobilités.

Elles peuvent également permettre aux entreprises de s'engager dans des projets à retour sur investissement différé par des systèmes de type avances remboursables.

Le choix des investisseurs publics doit intégrer en priorité la transition vers une économie plus verte et plus compétitive, clé d'un emploi durable.

Le CESER est confiant dans la volonté et la capacité des acteurs à se mobiliser en Bretagne pour faire face et valoriser collectivement les atouts régionaux que sont, notamment, le potentiel humain et le bon niveau de formation, l'importance de la recherche et de l'innovation, la capacité à travailler ensemble, les gisements d'activité économique liés à l'agriculture, l'industrie, les nouvelles technologies, la maritimité, les services.

Les principaux travaux du CESER qui ont nourri cette contribution sont notamment :

- Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne (Sept 2007)
- Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir (Juin 2007)
- Agir ensemble pour dépasser la crise (Juin 2009)
- Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ? (Janvier 2012)

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
(14 Abstentions : Merret, Pellerin, Corman,
Baratte, FSU, Blanchard, Delaitre, Pierre,
Eau et rivières, Bretagne Vivante, Armina
Knibbe
6 Contre : FO, Solidaires)**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Christian PELTAIS (Comité régional CGT de la région Bretagne)

La CGT considère cette contribution comme un point d'appui non négligeable pour œuvrer dans ce que devraient être des relations sociales de qualité.

Ce texte trouvera de la crédibilité s'il permet de créer des espaces de dialogue social et de négociations dans les territoires, avec l'ensemble des entreprises, (groupements d'employeurs, pôle de compétitivité, clusters, donneurs d'ordres, sous traitants) avec pour objectif de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Pour la CGT, cela pose aussi la question des moyens pour que vive cette contribution.

La force de ce texte, réside dans sa préconisation d'actionner simultanément les trois leviers que sont l'anticipation des restructurations, la sécurisation des parcours professionnels des salariés et la ré-industrialisation des territoires.

Si nous apprécions ce qui est préconisé concernant le dialogue dans les territoires au travers, notamment, de la GPECT, au regard des urgences sociales, des milliers de suppressions d'emplois, des restructurations annoncées, et de la courbe du chômage, les préconisations demeurent forcément insuffisantes. Il manque, par exemple, un contenu en terme de droits nouveaux pour les salariés et leurs représentants afin qu'ils puissent intervenir sur la stratégie des entreprises, ou encore sur l'utilisation et le contrôle des fonds publics. Pour mémoire, nous avons tous signé une charte bretonne pour la qualité de l'emploi dont les termes seraient intéressants à réactualiser.

En tout état de cause la CGT continuera d'intervenir afin que les bonnes dispositions soient prises face aux plans de restructuration, aux urgences sociales des salariés du groupe Doux, aux fermetures de sites, que ce soit à STX, dans l'agroalimentaire, chez PSA, au Crédit immobilier de France ou encore chez Alcatel pour ne citer que ceux-là.

Ce sont autant d'exemples qui démontrent les effets en cascade de la course effrénée à la concurrence, à la financiarisation de l'économie, en dehors de toute réponse aux besoins des salariés et de la population.

Ceci pose urgemment, la création de lieux de négociation, là où doivent se prendre les décisions. C'est pourquoi, nous soulignons l'intérêt du paragraphe qui demande de « Valoriser la complémentarité des expertises et des regards de la direction de l'entreprise, de l'encadrement, des instances de représentation du personnel et des organisations syndicales ».

Le texte interpelle aussi les collectivités. Le Conseil régional a une responsabilité pour soutenir le dialogue social territorial en associant les entreprises d'un même territoire. Nous tenons à rappeler qu'il ne sera productif qu'avec les salariés. A ce jour, sur les dossiers Doux et PSA, les avis des salariés n'ont jamais été pris en compte.

La crise accroît les responsabilités aux acteurs que nous sommes, en matière de garantie de cohésion sociale. Cela passe, comme il est préconisé dans la contribution du CESER, par une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle des territoires.

C'est un immense chantier qui demande des actions convergentes avec tous les acteurs : organisations syndicales, collectivités territoriales, entreprises, associations contre l'insécurité sociale généralisée et pour rendre au travail sa finalité originelle, créer des richesses et participer à l'émancipation, à l'égalité femmes-hommes et au vivre ensemble.

C'est un véritable choix de société à poser entre, d'une part, plus de sécurité pour l'emploi des salariés ou d'autre part plus de libéralisme et la loi de la jungle ?

Il semble que ce soit le premier qui soit retenu dans ce texte ouvrant ainsi des perspectives pour gagner des droits attachés au salarié et transférables d'une entreprise à l'autre.

En conclusion, s'il n'est ni un accord collectif, ni une négociation sociale, pour autant, c'est un texte qui apporte de la plus-value au dialogue social.

Ainsi, la CGT entend faire vivre cette contribution du CESER et souhaite que ceux qui soutiennent ce texte aujourd'hui dans notre assemblée en fassent autant.



INTERVENTION de M. Joël JOSSELIN
(Comité régional FO de Bretagne)

Contribution du CESER
« Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne »

Lors de la plénière du 1er octobre, Force Ouvrière, après avoir déposé un vœu déclaré non recevable par le bureau, s'était exprimé sur les plans sociaux qui touchent les salariés dans ce pays et notamment ceux de Doux et PSA pour la Bretagne.

Si nous pouvons nous féliciter que ce point soit aujourd'hui à l'ordre du jour, même sous la forme d'une contribution intitulée « *Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne* », la tonalité de ce texte, ses considérants et ses propositions nous paraissent bien éloignés de l'urgence qu'il y a à stopper la dégradation actuelle de l'emploi et l'avalanche de plans sociaux qui impactent des dizaines de milliers de salariés dans ce pays.

Avec 251980 demandeurs d'emplois toutes catégories A, B, C, D et E confondues en novembre 2012, la Bretagne a vu son nombre de chômeurs augmenter de 25360 sur les douze derniers mois. Ce chiffre représente 70 chômeurs supplémentaires chaque jour ! Il faut bien se rendre compte de ce que cela signifie et de sa transposition au niveau national avec maintenant 1500 chômeurs supplémentaires chaque jour.

Nous reprendrons ici nos propos du mois d'octobre : « *ce sont des drames humains, des nuits sans sommeil, des jours et des jours d'incertitude du lendemain pour ces milliers de salariés et leurs familles. Ce que les salariés veulent, c'est vivre de leur travail, c'est rester là où ils ont fait construire, où ils ont leur famille* ».

Et ce ne sont pas les salariés du Crédit Immobilier de France Bretagne menacés de 120 licenciements directs en manifestation ce matin à l'entrée du CESER qui nous contrediront...

Quelques remarques à propos du document :

La contribution propose d'identifier les causes des difficultés des entreprises. Nos Unions Départementales Force Ouvrière ont réuni en avril 2012, les délégués syndicaux d'une douzaine d'entreprises de l'agro-alimentaire notamment de la filière viande. Nous avons alors clairement identifié les causes des difficultés de ces entreprises : cela s'appelle le dumping social et 50 000 emplois directs de la filière viande sont menacés par la concurrence déloyale organisée au sein de l'Union Européenne. L'exemple de la filière porcine en Bretagne est de

ce point de vue caractéristique. L'un de nos délégués syndicaux disait tout simplement : un même salaire pour un même travail en un même lieu : c'est la seule solution pour sortir de cette impasse. Et bien oui, nous estimons à Force Ouvrière que c'est la solution ou tout du moins l'une des solutions.

A la lecture des paragraphes concernant, je cite « *la meilleure information des parties prenantes* » et « *la promotion d'un dialogue social de qualité* », nous ne pouvons nous empêcher de les rapprocher de l'article 12 du titre II de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013⁽¹¹⁾ que trois organisations syndicales confédérées vont signer.

En effet, il faut constater une étrange similitude entre l'accord et le passage sur le partage d'informations revêtant un caractère prospectif et le renforcement de l'obligation de confidentialité aux instances représentatives du personnel dès lors que l'employeur « estime » que les informations sont sensibles. En témoigne un exemple récent puisqu'il date du 25 janvier et concerne notre région quand le volailler Doux réclame auprès des syndicats la discrétion sur les restitutions européennes, je le cite : « *Merci de ne divulguer aucun chiffre en quoi que ce soit et de ne répondre à aucune question sur l'impact sur notre business plan* ».

Même chose pour ce qui est de la mobilité (le mot est employé huit fois dans le texte) qu'elle soit interne, externe ou géographique et liée à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à rapprocher de l'article 15 du dit accord qui prévoit que la mobilité devienne forcée et fonde la création d'un nouveau type de licenciement qui permettra aux employeurs de s'exonérer des règles relatives au licenciement économique.

Après tout, pourquoi, dans ce document ne pas parler du pacte national pour la croissance et de son crédit d'impôts compétitivité et emplois ? A en croire leurs promoteurs et les réactions des uns et des autres, il s'agirait pourtant de la solution (avec l'accord du 11 janvier) pour régler le problème de l'emploi dans ce pays. Certes, nous n'en n'avons pas la même analyse et Renault annonce un plan de suppressions de 7500 postes en faisant ce qu'il faut bien appeler un chantage éhonté aux fermetures de site si un accord compétitivité n'est pas signé. La Bretagne n'est pas épargnée par ce genre de pratique puisque c'est aujourd'hui chez Sabena à Pleurtuit que l'on proposerait aux salariés de travailler 39 h en étant payés 35 pour sauvegarder les 156 emplois menacés.

Enfin, comment comprendre que dans cette contribution de six pages où figure onze fois le mot emploi, les mots famille, licenciement et salaire n'apparaissent à aucun moment et que celui de travail ne figure qu'une seule fois et encore pour parler d'un « travail d'identification »...

La conjugaison française est riche de verbes explicites et derrière les mots se dessinent l'orientation politique...

Aux pistes proposées par la contribution du CESER, à savoir **anticiper, accompagner, construire et réorienter, revitaliser et réindustrialiser**, Force Ouvrière propose

¹¹ (POUR UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET DE LA SECURISATION DE L'EMPLOI ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SALARIES)

d'augmenter les salaires, de **relancer** la croissance, **d'interdire** les licenciements, de **maintenir** tous les emplois et de **nationaliser** les entreprises défailiantes

En guise de conclusion, nous citerons notre délégué syndicale de chez Doux : « *Les salariés doivent récupérer leur pouvoir, ils ne veulent plus être jetés comme des "kleenex" ni que leur famille soit étranglée par les banques, la bourse, les actionnaires, les boursicoteurs sur l'autel des profits. Nous salariés, nous voulons une vraie reconnaissance professionnelle, sociale, salariale !* »

Nous l'avons toujours dit ici, nous le répétons encore aujourd'hui, notre indépendance syndicale nous conduit à être déterminés par les seuls intérêts particuliers de la classe ouvrière et non par "l'intérêt général".

Difficile donc pour nous de cautionner ce texte et d'en partager les considérants.

INTERVENTION de M. Dominique LECOMTE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos de la contribution du CESER de Bretagne « *faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises...* ».

Les acteurs économiques se félicitent tout d'abord de cette initiative du CESER de porter au débat, à partir de contributions antérieures, un certain nombre de réflexions de nature à favoriser l'adaptation aux mutations et restructurations continues que connaît la Bretagne.

Ils souhaitent formuler deux remarques :

Premièrement, concernant l'accompagnement des mutations et la revitalisation des territoires, les acteurs économiques s'accordent sur l'importance d'anticiper les différentes évolutions qui s'imposent à l'environnement des entreprises en captant les signaux le plus en amont possible.

Pour ce faire, il nous semble important d'axer les efforts dans deux directions :

→ d'une part, l'anticipation

Il s'agit de structurer la capacité d'anticipation de l'entreprise : ce soutien méthodologique permet d'aider l'entreprise à développer son réseau ou encore à capter elle-même l'information, grâce à des opérations de type *pl@net veille*.

Il s'agit par ailleurs de fournir l'information qualifiée à l'entreprise en réalisant, pour cette dernière, une veille spécialisée à l'instar de dispositifs tels que *THEMAVISION*.

→ L'autre direction c'est l'accompagnement du changement

Cet accompagnement permet à l'entreprise de se diversifier et de conquérir de nouveaux marchés.

Dans cette dynamique, les acteurs de l'innovation accompagnent la réflexion stratégique de l'entreprise jusqu'à la commercialisation de l'innovation. Des dispositifs tels que *SIDE (Structurer l'Innovation pour le Développement de l'Entreprise)* ou le programme *Manager* y participent. La création de **CCI Innovation Bretagne** devrait également y concourir en structurant l'offre des chambres de commerce en matière d'anticipation, de stimulation et d'accompagnement des projets.

Deuxièmement, concernant la construction de parcours professionnels sécurisés, les acteurs économiques s'accordent sur l'importance de **favoriser une meilleure connaissance la plus précoce possible, des milieux professionnels et des métiers.**

Cette démarche est particulièrement nécessaire pour les jeunes confrontés au choix d'une orientation scolaire ou professionnelle. Elle ne se substitue pas aux dispositifs d'orientation dont ils peuvent bénéficier dans le cadre de leur scolarité, mais elle vient au contraire les renforcer en leur permettant d'éclairer leur choix par une meilleure connaissance des entreprises et des métiers qu'elles proposent. A ce titre des initiatives telles que le portail « *cap sur les métiers* » ou *les Nuits de l'orientation* permettent avec succès de mettre en relation enseignants, conseillers d'orientations avec les entreprises mais aussi de favoriser la rencontre entre collégiens, lycéens, étudiants et professionnels venant librement parler de leurs métiers.

Par ailleurs, une politique de formation ne peut porter pleinement ses effets que si elle s'inscrit dans une logique de gestion des emplois et des compétences portée par les

entreprises. Les acteurs économiques insistent donc sur la priorité que constitue les actions de **GPEC à mettre en place spécifiquement auprès des PME.**

En effet, la taille modeste de nombreuses PME ne leur permet pas toujours de consacrer aux ressources humaines le temps et l'expertise nécessaire. C'est pourquoi l'accompagnement des dirigeants de PME au travers d'actions telles que PBRH + ou les EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) de branches et du MEDEF, qui permettent aux dirigeants de se doter des méthodes et des outils à même de pérenniser leur organisation, doit être encouragé.

Enfin il nous semble que cette structuration des parcours professionnels sécurisés ne peut laisser de côté les personnes en situation de précarité. Les CCI et les OPCA ont investi ce champ en mettant en place des formations visant à développer les compétences transverses auprès des salariés les moins qualifiés. Elles sont prêtes à collaborer à tout type d'action qui favorisera le développement de ces compétences pour sécuriser les emplois des salariés les plus fragiles.

Je vous remercie.

INTERVENTION de M. Daniel COLLET (Maison de la consommation et de l'environnement)

La contribution qui est soumise à notre avis évoque les enjeux de consommation sous différents aspects.

- les nouveaux comportements et nouvelles pratiques de consommations
- l'évolution du marché ,marquée aussi par une baisse de la demande
- la transformation de mode de consommation, de production et de distribution ;

Des sujets sur lesquels les associations de la Maison de la Consommation et de l'environnement travaillent et agissent. En particulier le groupe de travail associatif consommation.

Le raisonnement du consommateur est aujourd'hui beaucoup plus global, l'acte d'achat n'est plus simplement déterminé par le prix et la qualité du produit fini.

Pour autant la relation pouvoir d'achat prix reste déterminante.

Il n'en demeure pas moins que plus de 50% des consommateurs déclarent tenir compte lors leurs achats des conditions de production

- respect de l'environnement
- travail des enfants
- conditions de travail des salariés
- souffrance des animaux
- sécurité sanitaire
- distances et conditions des transports

a titre d'exemple les associations de consommateurs ont dans le cadre de la MCE développé un site Internet « carte verte vivre et consommer autrement »le consommateur y trouve une multitude d'informations pour l'aider dans ses choix(vente a la ferme, épicerie bio, AMAP,se déplacer maîtriser l'énergie ,la biodiversité etc. ;et il peut participer être acteur de l'enrichissement du site.

Les ventes a distances se développent, elles représentent actuellement 5 % du marché mais c'est en croissance régulière,

Les technologies de la communication en assurant une meilleure information du consommateur des productions existantes en proximité peuvent être efficaces pour réduire les kilomètres parcourus par les produits finis et favoriser une économie territorialité porteuse d'emploi

Aujourd'hui dans les zones rurales une commune sur deux n'a plus de commerce de proximité.

La contribution a juste titre pointe les enjeux liés aux évolutions des comportements du consommateur c'est bien, mais la baisse de la demande est évoquée sans développer plus et c'est dommage

Il faut aussi prendre en compte que 68 %des produits alimentaires sont vendus dans les super ou hyper marchés, les petites surfaces ne représentent que 6% du marché.

La baisse de la demande est étroitement liée a la baisse du pouvoir d'achat dans une région ou les salaires nets moyens sont inférieurs de 13% à la moyenne nationale la Bretagne se situe au 15^{ème} rang

la faiblesse des revenus et les hausses de prix tous azimuts(énergie, transports, mutuelles, logement, etc.)

placent le consommateurs en situation de ne plus avoir la possibilité de choisir.

Quant les dépenses contraintes absorbent ou parfois dépassent les revenus, le consommateur n'a plus de choix, il s'adresse aux resto du cœur, aux associations de solidarité, au services sociaux

Le consommateur qui survit en dessous du deuil de pauvreté recherche le prix le plus bas et c'est souvent, a moindre qualité, parfois des produits nocifs pour la santé et souvent en provenance d'entreprises ou de pays peu soucieux de l'environnement, des droits sociaux et libertés

Redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs est indispensable pour le développement économique et la sortie de crise.

Je regrette que cet aspect ne soit pas abordé dans la communication qui est soumise à avis



INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union régionale Solidaires)

Chaque année lorsque nous débattons des orientations budgétaires de la région dans cette assemblée, nous tenons à rappeler que ce sont les politiques néolibérales appliquées depuis 2008 pour sortir de la crise qui nous y enfoncent chaque jour un peu plus.

Elles s'avèrent inefficaces et dangereuses pour tous, apportant de la crise à la crise, proposant des remèdes pires que le mal et malheureusement notre Région n'échappe pas à cette spirale récessive.

Pas besoin d'être expert en économie pour s'en apercevoir. Tous les plans d'austérité qui ont été imposés dans les pays en voie de développement dans les années 70, les ont plongés dans la misère, comme ils plongent aujourd'hui aussi dans la misère nombre de pays européens comme la Grèce, le Portugal, l'Espagne en attendant que d'autres y tombent.

Ce qu'il y a de vraiment nouveau ce début d'année c'est qu'un éminent économiste nobélisable comme Olivier Blanchard Directeur Général du Département de recherche du FMI, finisse par faire le même constat que ce qui a été décrit précédemment, avouant même que son institution, la BCE et la Commission Européenne avaient gravement sous estimé les effets néfastes des politiques d'austérité qu'ils avaient pourtant eux même infligés aux états les plus endettés.

D'après les calculs économétriques de ces institutions, 1% de dépenses publiques en moins devait entraîner seulement 0,5 de croissance en moins alors qu'en réalité 1% de dépenses publiques en moins entraînait mécaniquement entre 0,9 à 1,7% de croissance en moins.

Les conséquences de tout cela sont évidemment dramatiques. En obligeant les gouvernements, les collectivités territoriales à supprimer des emplois de fonctionnaires, à baisser les salaires, et à diminuer les prestations sociales, ces politiques suicidaires font s'écrouler la demande intérieure de deux à trois fois plus vite que prévu. Il ne faut pas chercher ailleurs les causes des problèmes de société bretonne comme Doux ou PSA ou d'autres. Nous devons faire face à un énorme problème de demande et non pas d'offre.

Pour Solidaires, et nous tenons à le réaffirmer avec insistance, les causes profondes de la crise économique et sociale mondiale que nous connaissons proviennent essentiellement d'une répartition inégalitaire des richesses. D'un accaparement illégitime et scandaleux des richesses produites par une minorité de rentiers

C'est cette minorité qui aujourd'hui veut nous faire croire que la perte de compétitivité de notre économie serait du au coût du travail est trop élevé et que pour se sortir de la crise il suffirait de promouvoir la « servitude volontaire » pour les salariés et de donner plus de liberté et de protection aux employeurs. Evidemment avec ou sans accord social ceci est une totale mystification.

Nous le répétons le véritable problème est bien le coût exagéré du capital, c'est lui qui est un obstacle au développement économique de notre pays, comme des pays européens.

Le vrai problème c'est bien la part des bénéfices versée aux actionnaires, qui a augmenté bien plus vite que les salaires et qui a atteint désormais des sommets inégalés depuis trente ans.

En effet, selon l'INSEE, de 1980 à 2010, la part de dividendes est passée de 3% de la richesse nationale à 9%, ce qui représente une hausse de 180 milliards d'euros par an pendant trois décennies. En 30 ans, les dividendes payés aux actionnaires ont augmenté de 200%. Sur la même période, en euros constants, les salaires n'ont progressé que de 20%

Sur les cinq dernières années, de 2007 à 2011, les dividendes ont augmenté de 27% alors que les salaires n'ont augmenté que de 12%. En 2010, toujours selon l'INSEE, 210 milliards d'euros ont été versés en dividendes aux actionnaires et seulement 182 milliards ont été investis dans la production.

Aujourd'hui le coût du capital est supérieur aux investissements productifs. Sur cent euros de richesse créée par les travailleurs, 25 euros partent en dividendes pour les actionnaires alors que la part des salaires a baissé de 10 points depuis 1980 et est proportionnellement similaire au niveau de 1960, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

Contrairement au discours dominant, le principal obstacle à la compétitivité des entreprises françaises n'est ni le coût du travail ni la protection sociale accordée à tous ceux qui vivent de leur travail, ni le niveau d'imposition des sociétés qui n'a cessé de diminuer durant les 15 dernières années et qui cerise sur le gâteau, vont se voir attribuer cette années 20 milliards de crédit d'impôts.

En réalité, la part astronomique des bénéfices versés en dividendes aux actionnaires constitue un frein au développement économique. Le rendement boursier se fait bien au détriment des investissements, lesquels seraient pourtant créateurs d'emplois dans un contexte de crise économique et sociale généralisée, où le taux de chômage atteint un niveau record (près de 5 millions sont aujourd'hui au chômage et 10 millions de personnes sont en situation de précarité) et où la perte du pouvoir d'achat frappe de plein fouet les catégories les plus vulnérables de la société et affecte même les classes moyennes.

Pour l'Union Syndicale Solidaires, euthanasier les rentiers comme le préconisait Keynes, ou du moins les empêcher de nuire permettrait certainement d'améliorer la compétitivité des entreprises, de créer de l'emploi, d'augmenter les recettes de l'Etat, de réduire la fracture sociale et d'édifier une société plus égalitaire, moins injuste et basée sur la satisfaction des besoins sociaux, la réduction des inégalités et la mise en œuvre des impératifs écologiques.



INTERVENTION de Mme Catherine TANVET
(CFE-CGC)

Le + syndical

La CFE CGC félicite le Groupe de Travail du Ceser de cette restitution collective sur un sujet au combien stratégique et sensible pour notre Bretagne.

La CFE-CGC souligne l'importance donnée au mode coopératif et au dialogue social. Il convient, très rapidement, d'identifier les trajectoires qui vont permettre à la Bretagne de redresser son industrie, de donner de la lisibilité aux stratégies à mettre en œuvre tout en redorant le blason de l'industrie. Il faut impérativement **redonner envie aux jeunes générations et à leurs parents de travailler dans l'industrie !**

Quant aux partenaires sociaux, il leur appartient d'avancer efficacement avec les entreprises dans la négociation sur la sécurisation de l'emploi.

La CFE-CGC s'implique en réclamant pour la Bretagne:

- La pérennité des filières industrielles et le développement de nouvelles filières tournées vers les ENR.
- La sauvegarde et la création d'emplois industriels pérennes.
- La priorité à l'efficacité énergétique et à la valorisation de nos ressources.
- La prise en compte des salariés dans la gouvernance des entreprises et dans les transitions.

La CFE-CGC demande, pour le moins, **le respect du dialogue social** en particulier à l'égard des instances représentatives des salariés touchés par les fermetures d'entreprises. Elle prône **les expérimentations et la recherche!**

Pour nous, il n'est pas acceptable d'éluder la question des moyens mis à disposition pour accompagner les salariés, les filières et les territoires qui seront touchés par les transitions. L'évolution de notre économie passe par des signaux clairs. C'est le message que la CFE-CGC ne cessera de porter lors de ces débats...

INTERVENTION de Mme Christine DIVAY (UR CFTC)

La CFTC se félicite de cette contribution élaborée sur les bases d'une analyse partagée et co-élaborée par les membres de ce groupe de travail.

Nous attendons beaucoup des plans d'actions qui feront de la Bretagne une référence sur les nouvelles mobilités et qui rendront de la stabilité à long terme pour tous les secteurs en difficultés.

La CFTC attend que tous les partenaires travaillent de concert pour sauvegarder les emplois de toutes les filières. Tous les partenaires sociaux doivent être associés à tous les niveaux de concertation et de décision.

Quelques éléments pour enrichir le débat :

En ce qui concerne **Construire et réorienter des parcours professionnels sécurisés** nous souhaitons insister sur la nécessité de développer les outils mis à disposition des salariés en terme d'accueil information, d'orientation et d'accompagnement.

Le dispositif des MFP (Maison de la Formation Professionnelle) dont le développement est très en avance en Bretagne est l'étape indispensable pour un Breton qui souhaite changer de métier, élargir ses compétences voir mener à bien son propre projet. C'est le lieu où trouver les 1^{er} informations et commencer ses démarches.

Il faut aussi appuyer l'individualisation des parcours au travers du dispositif du CIF et ses outils d'accompagnement que sont les bilans de compétences. Le DIF avec l'accord récent sur la sécurisation de l'emploi prend une nouvelle dimension avec la création du compte personnel de formation. C'est la reprise d'une idée forte CFTC

Le FONGECIF BRETAGNE à travers sa mission conseil développe avec les salariés en transition professionnelle des entretiens individuels, des entretiens collectifs, possède une plateforme Numéro AZUR d'aide à l'orientation, et un espace multi media internet avec des bornes interactives. C'est une initiative innovante.

La reconversion ou le développement des compétences est plus efficace en amont quand le salarié est encore dans l'entreprise plutôt que lorsqu'il arrive à Pôle Emploi où il est noyé par la loi du nombre.

Il ne faut pas oublier dans les métiers liés à l'automobile, l'agro alimentaire l'envers du décor, où on a utilisé un nombre important de personnes ayant un niveau scolaire très faible, niveau qui n'a pas été maintenu, amélioré par la formation, pendant des décennies, le peu acquis a été perdu. Aujourd'hui ces personnes confrontées au marché de l'emploi sont dans une situation à la limite du "sans issue". L'illettrisme est une réalité dans notre secteur d'activité (auto), en plus des difficultés professionnelles rencontrées, il faut ajouter la souffrance psychique et moral, vis à vis de soi, de ses collègues, de sa famille (enfants)...

En ce qui concerne **combiner revitalisation et ré-industrialisation** : nous souhaitons attirer l'attention sur le fait qu'il faudrait encadrer plus sérieusement l'ouverture de certaines TPE (souvent dans le secteur du service): nous recevons trop de salariés embauchés par des entreprises qui déposent le bilan après deux ou trois mois d'activité avec tous les dommages que l'on imagine. Activer les projets dormants oui mais pas dans n'importe quelles conditions même au nom de la sacro- sainte liberté d'entreprendre.

Un autre point qui nous semble important, notamment dans le cas d'équipementier automobile, les investissements reportés ou annulés, les marges réduites, par la volonté des donneurs d'ordre qui fait supporter ses gains de productivité sur les équipementiers en

exigeant des réductions de prix annuelles sur les pièces, en ne tenant pas compte des évolutions à la hausse des matières premières

Enfin pour conclure, aucune simple mention des lourdes restructurations subies par le secteur public. C'est parfois à de véritables plans sociaux que nous assistons. Nous pensons à la défense, à la santé et à bien d'autres secteurs. Les solutions proposées peuvent aussi concerner les Fonctions Publiques, avec quelques adaptations.



INTERVENTION de M. Michel PERON (CFDT Bretagne)

Le document élaboré par le CESER repose sur des travaux de fond menés au cours des dernières années, notamment trois auto saisines auxquelles la Cfdt a activement contribué.

La présentation d'aujourd'hui coïncide quasiment avec la conclusion des négociations qui ont permis d'aboutir le 11 janvier à un accord majeur sur la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des mutations économiques. Nombre des dispositions contenues dans cet accord font écho aux préconisations du CESER dans ses auto-saisines et rappelées dans le texte d'aujourd'hui, qu'on en juge pour les principales :

- Généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés afin de faire reculer la précarité
- Droits rechargeables pour les demandeurs d'emploi
- Création d'un compte personnel formation tout au long de la vie
- Mise en place d'un conseil en évolution professionnelle dans chaque territoire
- Création d'un droit à la mobilité volontaire qui permet de tester un emploi dans une autre entreprise avec garantie de retour
- Allongement du congé de reclassement

Le document du CESER insiste à juste titre sur la nécessité d'anticiper les mutations économiques. L'accord du 11 janvier instaure ou étend :

- Une consultation continue des IRP et des délégués syndicaux sur les évolutions de l'activité et de l'emploi
- L'assistance d'un expert auprès des IRP pour analyser les informations liées aux données économiques et aux enjeux stratégiques
- La présence de représentants des salariés dans les organes de décision des entreprises
- Une négociation sur les parcours professionnels
- La possibilité de négocier ou de faire contrôler les plans de licenciements économiques
- Un encadrement strict des accords de maintien dans l'emploi

Ces mesures négociées par certaines des organisations syndicales et patronales permettent de baliser la construction de parcours professionnels sécurisés et d'anticiper les évolutions des entreprises dans la période de turbulences économiques et sociales que nous connaissons. Cet accord devra vivre et les signataires sont engagés dans sa concrétisation. Il constitue une application concrète des préconisations du CESER dans ses auto-saisines et par le document d'aujourd'hui que nous voterons.

**INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE
(Bretagne Vivante – SEPNB)**

Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne

Il serait bien de voir comment sortir du paradigme « compétitivité » lié aux logiques de multinationales et de la spéculation financière. La compétitivité est-elle compatible avec les valeurs du développement durable et solidaire?

Par ailleurs, nous souhaitons que soit bien considéré l'équilibre entre les grandes entreprises et nos PME et TPE.

Il faut garder une réflexion sur la localisation de l'économie :

- identifier les besoins de la population d'un territoire et essayer de satisfaire localement une partie significative de ces besoins, ceci quelque soit le domaine :
 - bien entendu on vise en premier les services, mais aussi les circuits courts pour l'alimentation, mais aussi le développement de l'artisanat et de la petite industrie.

DOSSIER DES SERVICES DE L'ETAT
**« RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DE
L'ETAT EN REGION »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL EN ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session de janvier 2013

Rapporteur général : M. Claude VOUILLOT

**RAPPORT d'ACTIVITE de l'ÉTAT 2011/2012
SERVICES DE L'ÉTAT EN REGION BRETAGNE**

- 1. LE POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT EN BRETAGNE**
- 2. POURSUITE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**

2.1. LA RATIONALISATION ET L'OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
rapporteur général

1. Synthèse du document

M. le Préfet souligne l'importance de l'action de l'État en région Bretagne qui s'élève à 17,28 milliards d'euros en 2011 (- 5,5 % par rapport à 2010), liée aux conséquences de la réforme de la taxe professionnelle.

En effet, les dotations des collectivités (3,56 milliards), soit 20,7 %, représentent le poste le plus élevé des dépenses de l'État en Bretagne. Les principales autres dépenses concernent par ordre décroissant :

- les pensions : 2,96 milliards (vs 2,58 en 2010), soit 17,2 % ;
- l'enseignement scolaire : 2,56 milliards, soit 14,9 % ;
- la Défense : 1,57 milliards (vs 2,28 en 2010), soit 9,1 % ;
- le travail et l'emploi : 1,6 milliards, soit 9,3 % ;
- la Ville et le logement : 1,06 milliards, soit 6,2 % ;
- la recherche et enseignement supérieur : 0,94 milliards, soit 5,5 %.

Ces postes totalisent ensemble 83 % des dépenses de l'État en région. Parmi les départements, c'est le Finistère qui reçoit la plus forte dotation du fait notamment des pensions et du budget Défense, suivi de près par l'Ille-et-Vilaine.

Les effectifs civils de l'État en Bretagne s'élèvent à 98 460 ETPT. Hors Défense nationale, le taux d'administration s'établit à 24 agents pour 1000 habitants contre 29,1 en moyenne nationale. En région Bretagne, la mission « enseignement scolaire » représente 45% des effectifs de l'État.

La réorganisation des structures s'est accompagnée d'une évolution des méthodes de travail et des méthodes de gestion des ressources. Ainsi, une plateforme interministérielle de gestion des ressources humaines a été créée pour professionnaliser cette mission, favoriser les mobilités et donner plus de visibilité aux emplois de demain. La formation a elle aussi été mutualisée, de même que d'autres fonctions support afin de développer les bonnes pratiques. Un exemple particulier concerne la mutualisation de la fonction « achat ».

2. Observations

L'exposé de M. le Préfet montre qu'une profonde réorganisation des services de l'État en région se poursuit. Elle se traduit notamment par un pilotage des fonctions plus resserré avec une coordination renforcée et une mutualisation accrue des fonctions support.

S'agissant du poids financier de l'État en Bretagne, la somme de 17,2 milliards d'euros est très importante en valeur absolue. Elle revient au niveau de 2009 après un pic en 2010, lié essentiellement aux conséquences comptables de la réforme de la taxe professionnelle. Toutefois, celle-ci est difficile à apprécier en valeur relative sans éléments de comparaison. Le seul élément de comparaison disponible concerne le taux d'administration plus faible en Bretagne qu'en moyenne nationale.

Le budget de la Défense est en sensible régression en 2011 (- 710 M€), alors que les pensions progressent de 310 M€. L'évolution constatée pour la Défense aurait mérité d'être explicitée.

2.2. LE RENFORCEMENT DU PILOTAGE REGIONAL DES POLITIQUES PUBLIQUES

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
rapporteur général

1. Synthèse du document

Le niveau régional s'affirme comme le droit commun des politiques publiques. A cet égard, des comités d'administration régionale (CAR), réunis mensuellement, débattent de l'orientation et de la conduite de ces politiques publiques. Ils jouent un rôle majeur dans ce sens.

Par ailleurs, le Projet d'action stratégique de l'État (PASE) a pour objectif de structurer et de cibler l'action des services sur des priorités adaptées à la Bretagne. Ces priorités portent sur :

- le tissu économique et emploi (PME, secteurs agricole et mer...);
- la cohésion sociale et territoriale (vieillesse dépendance, jeunes via le sport, insertion par l'amélioration des services);
- les infrastructures énergétiques, numériques et transports;
- l'environnement (eau, littoral et foncier);

- l'amélioration de l'action de l'État (efficacité, efficience et transparence).

Le bilan est jugé positif puisque sur 133 objectifs opérationnels composant les 33 actions du PASE, seuls 6 n'ont pas démarré et 17 sont atteints. Les autres suivent leur déroulement normal.

2. Observations

Les grandes orientations retenues dans le PASE sont des sujets que le CESER est souvent amené à traiter, à travers ses avis, ses rapports et ses études.

Le CESER reste à la disposition des services de l'État pour les leur présenter s'ils l'estiment nécessaire.

S'agissant de l'amélioration de l'action de l'État en termes d'efficacité, d'efficience et de transparence, un programme spécifique serait nécessaire pour en mesurer réellement la portée d'autant que des changements sont intervenus en 2012.

3. CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION ET PROGRAMMES EUROPÉENS

3.1. LE CONTRAT DE PROJETS ÉTAT – REGION (CPER)

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
rapporteur général

1. Synthèse du document

La première partie rappelle par un tableau la maquette 2007/2013 révisée. Ensuite, quelques chiffres sont donnés pour évaluer financièrement l'engagement de l'État au 1er octobre 2012. Selon la DATAR, la Bretagne est au 9^{ème} rang avec des indicateurs aux 2/3 environ débits engagements et paiements.

Enfin, une maquette rappelle les liens existants et croisés entre le CPER et les programmes européens.

2. Observations

Cette communication n'appelle pas de remarques supplémentaires à celles de l'exercice précédent. Le CESER s'était en effet exprimé dans un avis du 14 juin 2011 lors de la réunion à mi-parcours. Cela reste d'actualité au regard des informations fournies pour 2012.

Cependant, l'absence d'une présentation précise du taux d'exécution des grands programmes comme pour 2011 ne nous permet pas de porter une appréciation objective.

Le CESER pense qu'une telle présentation participerait d'une meilleure lisibilité des politiques publiques en termes d'efficacité, d'efficience et de transparence.

3.2. LES FONDS EUROPEENS

Sur proposition de M. Michel MAILLARD,
rapporteur général

1. Synthèse du document

Le document donne un bon aperçu des objectifs et de l'utilisation de chacun des quatre fonds structurels (FEDER, FEADER, FSE et FEP) sur le plan qualitatif et quantitatif.

2. Observations

Les résultats de l'utilisation des fonds européens sont globalement bons pour la Bretagne. Les services sont parvenus à éviter tout dégageant d'office en 2012.

Deux points délicats (qui ne remettent nullement en cause l'activité des services) peuvent, cependant, être notés :

- pour le FEDER : des difficultés de certification des dépenses et un retard sur la programmation ;
- pour le FEP : une gestion qui échappe totalement à la région Bretagne et un fort mécontentement des porteurs de projets qui voient leurs projets ignorés.

La réalisation du diagnostic territorial stratégique visant à dégager et à hiérarchiser des enjeux stratégiques a permis, malgré des délais extrêmement contraints imposés par la DATAR et grâce à un assouplissement du calendrier obtenu par la Bretagne, une concertation large des acteurs régionaux.

Le CESER a exprimé son attachement dans son étude « *Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne* » à cette concertation et aux complémentarités établies par les services régionaux entre le Contrat de projets État-Région et les programmes européens pour 2007-2013, comme pour la prochaine période de programmation.

4. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Sur proposition de M. Laurent KERLIR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

La partie 4 de ce document explique les travaux menés en 2012 par les services de l'État en région dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Ces travaux ont été menés avec l'objectif d'accompagner l'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire aux défis économiques et aux attentes de la société.

2. Observations

La mise en œuvre du Projet agricole et agroalimentaire régional (PAAR), avec la mobilisation de moyens importants et l'implication de tous les acteurs du secteur, est un élément

indispensable de la réussite de l'adaptation de l'agriculture et de l'agroalimentaire aux défis économiques et sociétaux. Dès lors, le CESER appuie la poursuite, et même la montée en puissance, de cet investissement de l'État.

Plusieurs remarques découlent du bilan dressé par les services de l'État :

- la réflexion entamée sur la protection des terres agricoles contre l'artificialisation doit être accélérée ;
- le comité régional PAC mis en place dans le cadre du PAAR est une bonne initiative qui permet d'échanger et de mesurer l'impact des propositions de la Commission européenne communiquées en novembre 2011 ;
- la région Bretagne doit être force de propositions, notamment dans le temps de négociation français pour définir la déclinaison de la réforme sur notre territoire ;
- la mise en place du plan Ecophyto 2018 se fait de manière collaborative, avec une mobilisation importante des Chambres d'agriculture. Les formations Certiphyto sont une réelle réussite, à laquelle les organisations professionnelles participent ;
- concernant les mesures agro-environnementales (MAE), la prochaine programmation doit déjà être réfléchie et la Bretagne doit se positionner en vue d'obtenir une adaptation des mesures, afin qu'elles répondent aux objectifs territoriaux choisis ;
- sur le volet économique, nous soulignons la volonté de l'État d'être présent pour trouver des solutions, avec les représentants de la profession agricole, aux problèmes de compétitivité des filières animales.

Comme le souligne le rapport, la filière avicole qui a beaucoup souffert en 2012 de la mise en redressement judiciaire du groupe Doux, a entamé, avec l'appui de l'État, un travail approfondi de réflexion sur son avenir. Des solutions doivent voir le jour en 2013, afin d'améliorer la compétitivité de la filière sur les marchés nationaux et internationaux. Il faudra notamment assurer la transition, au moment où la fin des restitutions semble souhaitée.

Concernant la filière porcine, le rapport met en évidence les problèmes récurrents de compétitivité et de maintien de la production que connaît la Bretagne. Un accompagnement à la restructuration des outils de transformation doit se faire rapidement afin de rationaliser et moderniser les outils d'abattage breton.

Le risque de végétalisation de la Bretagne et de disparition des emplois agricoles et agroalimentaires doit enfin faire l'objet d'une attention particulière car l'élevage et l'agroalimentaire contribuent de façon positive à la balance commerciale de la France.

5. AMÉNAGEMENT, TERRITOIRES, ÉNERGIE ET LOGEMENT

5.1. RÉPONDRE AUX ENJEUX ENERGETIQUES

Le pacte électrique breton

Sur proposition de M. Alain LE MENN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

L'État est engagé aux côtés de la Région, de l'ADEME, de RTE et de l'ANAH dans le pacte électrique breton dont la DREAL assure la mise en œuvre.

2. Observations

Sur les questions énergétiques, la coopération entre l'État et la Région est exemplaire, le CESER a précédemment invité les signataires du pacte électrique à élargir leur approche à l'ensemble des énergies. La Région s'y engage progressivement, notamment à travers le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE). L'État pourrait faire de même, notamment pour promouvoir la sobriété énergétique et éclairer ses choix en matière de politiques de transports et d'infrastructures.

La planification stratégique

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
rapporteur général

1. Synthèse du document

Le document mentionne au titre de la planification stratégique le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) dont l'élaboration a déjà mobilisé 160 partenaires, le Schéma régional éolien qui a été arrêté le 28 septembre 2012 et qui est désormais annexé au SRCAE, ainsi que la montée en puissance des Plans climat-énergie territoriaux (PCET), et le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Rennes, mis en place en 2005, et dont la révision a été lancée en octobre 2012.

2. Observations

Lors de la plénière de décembre 2012, le CESER a adopté un avis sur le projet de SRCAE. Celui-ci est actuellement mis en consultation publique, pour une adoption du schéma prévue en juin 2013. Le CESER s'interroge donc sur la réalisation indiquée dans le document.

Quant aux PCET des collectivités de plus de 50 000 habitants, ils devront être compatibles avec le SRCAE. Il y a là quelques interrogations qui méritent des explications.

5.2. RÉPONDRE AUX ENJEUX EN MATIERE DE LOGEMENT

Sur proposition de Mme Tifenn QUIGUER et M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Afin de répondre aux enjeux en matière de logement, l'État en région a développé quatre axes d'intervention en 2011 et 2012 : l'animation du Comité régional de l'habitat (CRH), le financement du logement, la promotion du bâtiment durable et des éco-quartiers.

2. Observations

Concernant le premier axe d'intervention, à savoir l'animation du Comité régional de l'habitat, il est à noter que le fonctionnement de cette instance a été revu. La nécessité d'un partenariat renforcé entre les différents acteurs locaux de l'habitat est mise en avant. L'analyse fine de la situation du logement apparaît indispensable. Ensuite, s'agissant du financement du logement, on observe que des conventions d'utilité sociale (CUS) ont été négociées et signées avec les organismes HLM. L'État a créé le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés « Habiter mieux ». Le bilan du programme ANRU s'avère positif. Sur la promotion du bâtiment durable, la sensibilisation des professionnels, des élus et des particuliers a été lancée. Enfin, sur les « éco- quartiers », est à souligner le fait que la DREAL a assuré l'accompagnement des appels à projets nationaux sur l'ensemble de la Bretagne.

5.3. MAITRISER LE FONCIER

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Les services de l'État ont fait de la gestion économe du foncier l'un des enjeux majeurs de leur action stratégique dans l'objectif de parvenir à un ralentissement de l'artificialisation des terres agricoles vers l'urbanisation de 30 % sur les cinq prochaines années.

2. Observations

Cette démarche partenariale pour une gestion économe du foncier a débouché sur la rédaction d'une « Charte régionale pour une gestion économe du foncier » le 7 janvier dernier.

Toutefois, l'existence de la charte foncière ne permettra pas, seule, d'atteindre les objectifs que se sont fixés les services de l'État. D'autres outils de suivi et actions devront être envisagés.

5.4. GARANTIR LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

Sur proposition de M. Joël JOSSELINE,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Jean LE TRAON,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional ont pris ensemble l'initiative de créer en Bretagne une Conférence sur l'aménagement numérique du territoire pour suivre le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) : elle s'est réunie le 16 novembre 2012.

Rappelons que BTHD a pour objectif le raccordement de tous les Bretons en fibre optique à l'horizon 2030, en respectant 4 axes de déploiement des raccordements : l'axe « équilibre » (armature urbaine), l'axe « cohésion » (zones rurales), l'axe « économie, connaissance, services » (entreprises et services publics), et l'axe « montée vers le très haut débit » (améliorations transitoires de certains territoires).

2. Observations

Ce rapport d'activité de l'État 2012 rappelle que la première phase de BTHD concernera, d'ici 2015, 85 000 foyers situés en zone rurale (axe « cohésion », couvrant une douzaine de villes moyennes) : un éclairage sur le nombre de raccordements effectués par l'opérateur privé sur cette période aurait été intéressant.

Des financements nationaux ont été acquis (400 M€ sur la période 2013-2017 auxquels s'ajoutent 66 M€ sur les investissements d'avenir).

Enfin, Mégalis Bretagne sera la structure unique de gestion du projet, associant les 106 EPCI, les 4 départements bretons et la Région, ce dont le CESER se félicite.

Aucune mention n'est faite du volet « usages » du projet BTHD, ce qui est dommage.

6. CULTURE

Sur proposition de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

En 2011/2012, l'action culturelle de l'État en région a été déclinée selon trois axes :

- 1) la démocratisation de la culture, avec un accent mis, d'une part, sur le développement culturel des territoires ruraux via les lycées agricoles, d'autre part, sur les publics spécifiques via l'ARS et l'administration pénitentiaire ;
- 2) le soutien à la création artistique et sa diffusion, spectacles vivants, musées, et art cinématographique, en particulier ;
- 3) la valorisation du patrimoine, avec un focus sur la politique en faveur des espaces protégés.

2. Observations

L'aide de l'État en région constitue une manne indispensable au développement de la politique culturelle. La limitation des moyens rend d'autant plus appréciable le maintien et le renouvellement des actions de la DRAC en faveur du partage de la culture, du soutien à la création, et de la valorisation du patrimoine.

Le CESER apprécie les actions en faveur des territoires ruraux, ainsi qu'en direction des personnes en situation de handicap, d'une part, et des personnes incarcérées, de l'autre. L'implication conséquente des établissements scolaires est à souligner.

Via le soutien à la création et à la diffusion, l'investissement en faveur du patrimoine immatériel apparaît plus conséquent, ou mieux affiché, que dans le rapport concernant la période précédente. En revanche, aucun soutien aux actions culturelles de promotion des langues de Bretagne n'apparaît. Quant à la valorisation du patrimoine matériel, elle continue à faire l'objet d'investissements conséquents.

7. ÉDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE

7.1. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le rapport rappelle le contenu du projet académique 2011-2015, centré sur la réussite de tous les élèves. Il aborde la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, évoque le niveau de

réussite des élèves aux examens de Bretagne ainsi que la question de la lutte contre le décrochage scolaire, et ses modalités de mise en œuvre sur le territoire régional.

2. Observations

Le rapport d'activité de l'État concernant l'enseignement primaire et secondaire relate des données factuelles portant principalement sur l'année 2011. A la rentrée 2011, les effectifs ont augmenté dans le public et le privé de 3 355 élèves dans le secondaire, et baissé de 1 580 dans le primaire. L'enseignement pré-élémentaire a continué à perdre, nous dit-on, des élèves (-725).

Le CESER tient toutefois à faire remarquer que, si la forte poussée démographique ne s'est pas traduite par une augmentation des effectifs à ce niveau, ce n'est pas par une diminution de la demande, mais bien par une limitation contrainte des capacités d'accueil.

Le rapport se félicite, à juste titre, que l'Académie de Rennes ait dépassé pour la première fois l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, tout en signalant que ce résultat s'explique principalement par la croissance importante de la première génération de bacheliers professionnels en trois ans. La voie technologique a continué sa progression et le taux de réussite au baccalauréat général a été, cette année-là, très élevé (92,5 %).

Pour autant ce constat ne doit pas masquer la tendance à long terme à la diminution, en Bretagne, de la proportion d'une classe d'âge obtenant un baccalauréat général. Nous avons peut-être là une des explications de notre moindre performance à l'université.

Le rapport détaille les constats liés à la mise en œuvre du baccalauréat professionnel en trois ans et s'en félicite. Il convient toutefois de tempérer cet enthousiasme par deux constats faits depuis : la baisse du taux de réussite au baccalauréat professionnel et la non réinscription, l'année suivante, de la majorité des élèves ayant échoué à ce baccalauréat. Cette « évaporation » doit interroger.

Pour une analyse plus pertinente, sans doute aurait-il fallu prendre en compte, au-delà des voies de formation scolaire, les évolutions tant quantitatives que qualitatives de l'apprentissage.

Le rapport n'oublie pas la question de la lutte contre le décrochage ; le CESER signale qu'il est engagé dans une étude sur ce thème et qu'il ne manquera pas de la transmettre aux services de l'État.

Ce rapport, en revanche, oublie, comme les années précédentes, d'évoquer précisément les suppressions de postes dans l'Éducation nationale ainsi que leurs effets, tout autant que la situation désastreuse, pendant cette période, de la formation initiale et continue des personnels.

Dans le nouveau contexte politique, le CESER, préoccupé d'abord par la réussite de tous les jeunes, sera particulièrement attentif aux évolutions suivantes :

- la scolarisation des deux et trois ans ;
- les effets des créations de postes sur les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves ;
- l'évolution des effectifs dans toutes les voies de formation et à tous les niveaux ;
- les résultats de la lutte contre le décrochage scolaire ;
- les inflexions ou non des réformes antérieures, en particulier celle du lycée ;

- les modalités de la mise en place, en Bretagne, de la future École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

7.2. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

7.3. L'ENSEIGNEMENT MARITIME

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le rapport rappelle les effectifs des élèves dans l'enseignement agricole comme dans l'enseignement maritime, il revient sur les effets de la réforme du baccalauréat professionnel pour chaque filière et évoque les projets en cours, notamment, pour l'enseignement agricole, la mise en place d'un Espace numérique de travail (ENT), de Réseaux mixtes technologiques (RMT) et d'un Projet régional de l'enseignement agricole public (PREAP).

2. Observations

Le rapport nous indique que les effectifs de l'enseignement agricole sont stables, tout en signalant que la rénovation de la voie professionnelle agricole avec la mise en place du bac professionnel en trois ans a été, selon lui, un succès.

La mise en place de l'Espace numérique de travail et la création de Réseaux mixtes techniques autour de l'agriculture biologique sont les deux points sur lesquels insiste le rapport. Il évoque, aussi, le Projet régional de l'enseignement agricole public (PREAP) qui a vocation à mettre en réseau les établissements publics concernés.

Le CESER s'interroge à ce propos sur l'hypothèse, parfois avancée, de fusion de certains lycées agricoles publics. En effet, un tel choix contrarierait la volonté du Conseil régional d'utiliser les capacités d'accueil disponibles dans certains sites de lycées agricoles publics pour y intégrer des lycéens en formation générale.

Concernant les lycées maritimes qui accueillaient 617 élèves, le rapport reconnaît que certaines filières peinent à recruter mais considère que la réforme du baccalauréat professionnel a amélioré la lisibilité du champ professionnel des « métiers de la mer ».

Le CESER espère que la construction d'un lycée neuf à Saint-Malo contribuera à accroître l'attractivité de ces métiers.

7.4. RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, INNOVATION

La modernisation des équipements scientifiques Le développement des synergies entre les chercheurs Diffusion de la culture scientifique

Sur proposition de M. François LE FOLL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »,
et de MM. Alain CHARRAUD et Olivier SIRE,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

En matière d'équipements scientifiques, les investissements pour les bâtiments se sont déroulés suivant le calendrier prévu mais l'État admet un report de crédits pour les équipements. La suite du rapport rappelle les grands dossiers :

- l'UEB Campus (mais sans annonce de financement) ;
- l'innovation en sciences et technologies marines ;
- l'innovation en technologies de l'information ;
- la continuité entre recherche et économie ;
- la synergie entre les chercheurs ;
- la diffusion de la culture scientifique et technique.

2. Observations

Le CESER regrette le report de crédit annoncé concernant les équipements scientifiques car tout retard dans ce domaine nuit fortement à notre attractivité tant en enseignement supérieur qu'en recherche.

En revanche, il se félicite de la concordance des priorités régionales et de l'État sur des thèmes de développement scientifique (voire industriel) majeur tel que le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur PRES Université européenne de Bretagne (UEB), les sciences de la mer (les énergies marines, les biotechnologies, comme dans le projet IDEALG), les technologies de l'information et de la communication.

L'accent porté sur les structures de transfert et de valorisation va aussi dans le bon sens ainsi que l'encouragement aux synergies entre chercheurs, bien que ce dernier volet se résume pour l'instant à une simple cartographie des compétences.

Enfin, le fait que l'État se préoccupe de diffuser la culture scientifique et technique jusqu'aux cantons ruraux et œuvre pour la création d'un pôle territorial dans ce domaine est certainement positif si l'on souhaite poursuivre l'instauration d'une société de la connaissance dans (tous) les territoires.

***L'innovation en sciences et technologies de la mer
L'innovation en technologies de l'information et de la communication
La continuité entre la recherche et le tissu économique
Le soutien à l'innovation (chapitre 8.2)***

Sur proposition de M. Gilbert BLANCHARD,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Dans le rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne pour les années 2011-2012, l'innovation est présente sous deux aspects :

- renforcement et modernisation des équipements scientifiques dans les laboratoires de recherche principalement grâce aux investissements d'avenir (IEED France Énergies Marines, Labex Mer, Equipex NAOS, projet IDEALG, projet OCEANOMICS, IRT B-com, COMIN-labs, Labex LEBESGUE et la SATT Ouest-Valorisation) ;
- suivi de la politique des pôles de compétitivité.

Est aussi rappelé le rôle du Crédit Impôt Recherche (CIR) pour le financement de l'innovation dans les entreprises et la contribution de l'État pour trois actions spécifiques :

- la cartographie des compétences en recherche ;
- l'opération collective SIDE ;
- l'action Iddil.

2. Observations

Bien qu'étant bien signalés dans la partie introductive, les interventions et les résultats des activités liées d'une part au grand projet 3 du CPER « *Conforter la performance du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation* » et d'autre part à l'axe 2 du programme européen FEDER « *Accroître la compétitivité et la performance économique par l'innovation et la connaissance* », elles ne sont pas précisées par la suite.

Pour la partie « Recherche », les financements significatifs dans les domaines de la mer et du numérique permettront probablement à la Bretagne de garder son leadership dans ces disciplines. Toutefois, les modalités de transfert vers le développement économique et l'emploi restent à imaginer et, surtout, à mettre en œuvre.

Pour la partie « Économie et emploi », seule l'action des pôles de compétitivité est indiquée au titre de l'innovation. Les autres actions ne sont pas signalées quoique le logo d'OSEO apparaisse en page 41 et que le rôle important de l'écosystème breton pour l'émergence et l'ingénierie technique des projets innovants soit reconnu (en page 22) dans le chapitre 4 « Agriculture et alimentation » au paragraphe consacré à Valorial.

L'innovation étant l'une des voies possibles pour maintenir le dynamisme économique de la Bretagne, il convient que tous les niveaux (Europe, État, Régions et autres collectivités) contribuent harmonieusement (c'est-à-dire de façon coordonnée) d'abord aux réflexions stratégiques, puis aux choix les plus pertinents et enfin à la mise en œuvre d'une politique d'innovation renforcée pour la période 2014-2020.

8. ENTREPRISES, ÉCONOMIE ET EMPLOI

8.1. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Sur proposition de M. Patrick CARÉ,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'État développe un ensemble d'actions en région visant à accompagner les entreprises. Cet accompagnement concerne principalement le soutien aux filières stratégiques régionales. Il concerne également les ETI et PME dites pépites, c'est-à-dire des PME de croissance. Enfin, l'accompagnement concerne également la prévention des difficultés via une cellule de veille et d'alerte précoce, un site internet Info Entreprises Bretagne par lequel l'administration s'engage à répondre sous 48h aux questions des entreprises, et enfin sur un médiateur régional délégué formé aux techniques de la médiation.

2. Observations

L'ensemble des actions mises en œuvre montre que les services de l'État en région se mobilisent au mieux pour accompagner les entreprises dans un contexte économique très difficile. Les actions visant à améliorer leur compétitivité, à enrichir leurs réflexions stratégiques n'auront de véritables effets à long terme que si sont mises en œuvre, de façon concomitante, des mesures générales, structurelles, de reconstitution de leur compétitivité. Le pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi constitue une amorce des mesures à mettre en œuvre pour enrayer la destruction très importante d'emplois industriels depuis trois décennies (2 millions selon le rapport Gallois). Quant aux actions de médiation et d'alerte, elles sont utiles et permettent d'appréhender avec anticipation et dialogue un certain nombre de situations. Le CESER souhaite que ces dispositifs d'intermédiation et d'alerte soient maintenus et que leurs acteurs soient particulièrement attentifs et vigilants alors que l'année 2013 s'avère particulièrement périlleuse pour les entreprises, notamment celles du secteur productif.

8.2. INNOVATION ET PRESENCE A L'INTERNATIONAL

L'action en faveur de l'ouverture à international

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Plusieurs catégories d'acteurs interviennent pour favoriser l'exportation des entreprises bretonnes. En juillet 2008, une convention de partenariat a été signée pour renforcer l'efficacité et la lisibilité du dispositif public de soutien aux exportations des entreprises bretonnes.

2. Observations

Le CESER se félicite de la mise en place de la convention de partenariat entre l'État, Ubifrance et CCI International dont le but est de coordonner l'action publique en faveur du développement à l'international des entreprises bretonnes.

La Charte nationale de l'exportation, signée en 2011, va plus loin dans l'organisation du dispositif public d'appui au développement international des entreprises tout comme dans ses objectifs et inclut de façon plus large l'ensemble des partenaires.

Déclinée en Bretagne au 1^{er} trimestre 2012, cette charte permet une plus grande efficacité dans l'appui à l'exportation des entreprises.

Dans cette même dynamique, le CESER se réjouit de la fusion entre Bretagne International (BI) et CCI International, qui a permis la création de Bretagne Commerce International (BCI) en juillet 2012, ce qui devrait notamment contribuer à une meilleure lisibilité des actions engagées.

8.3. SOUTENIR L'EMPLOI ET FAVORISER LA QUALIFICATION

Sur proposition de M. Michel PERON et de M. Robert JESTIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le document rappelle les actions menées par l'État en région pour favoriser le reclassement des salariés, faciliter l'insertion et le maintien dans l'emploi.

2. Observations

Le point consacré à la formation est une « liste à la Prévert » sur les actions financées en tout ou partie par l'État (GPEC, CSP, CAE, CIE, CIVIS...). Cette liste est peu intéressante au motif qu'il n'y a aucun élément qualitatif.

L'exemple type est le million d'heures d'activité partielle. L'an dernier, le CESER avait déjà observé qu'il aurait été plus parlant de spécifier que cela représentait X centaines de mois de salaire. Visiblement l'observation n'a pas porté.

De plus, l'essentiel des éléments concernent l'année 2011, et datent donc de plus d'un an.

Le seul paragraphe intéressant est celui qui évoque le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) mis en place avec la Région Bretagne concernant le dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE), grâce auquel 2 700 dossiers ont été financés, et qui a permis à 60% de salariés ou demandeurs d'emploi de valider le diplôme convoité.

9. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

9.1. RECONQUERIR LA QUALITE DE L'EAU

Sur proposition de M. Jean-Paul GUYOMARC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

L'action des services de l'État pour la période porte sur la gestion de la ressource en eau, la réforme de l'application de la directive nitrates et le plan de lutte contre les algues vertes.

2. Observations

La réforme de l'application de la directive nitrates constitue un enjeu majeur de la reconquête de la qualité des eaux, tant pour les eaux continentales avec la nécessité de satisfaire aux objectifs fixés dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de réduire le contentieux européen relatif à cette même directive, que pour les eaux littorales et la maîtrise des marées vertes définie à travers les objectifs des 7 plans d'actions « Algues vertes » aujourd'hui validés.

Le CESER s'inquiète de la non atteinte du bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015 et au-delà. Il regrette, alors que les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (DCE) d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et des milieux aquatiques pour 2015 ne concernent pas uniquement les nitrates, que l'État n'ait pas pris en compte la nécessaire maîtrise des excès de phosphore dans les sols et les eaux avec son corollaire sanitaire cyanobactérien désastreux, qui ne sont plus évoqués dans ce rapport d'activités 2012.

9.2. FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'évaluation environnementale

Sur proposition de M. Jean-Paul GUYOMARC'H
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

L'évaluation environnementale est réalisée par l'Autorité environnementale (Ae) dans l'objectif d'intégrer le plus en amont possible les enjeux environnementaux dans les différents plans, programmes et projets d'aménagement. Il s'agit par exemple de dossiers tels que les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui sont les plus nombreux traités par l'Ae.

2. Observations

L'évaluation de la qualité de notre environnement est une composante obligatoire de l'appréciation de notre développement durable. L'implication croissante des services de l'État à cet effet est à saluer à travers diverses actions, comme par exemple la mise en œuvre du Comité scientifique de suivi algues vertes (CSAV), le groupe régional d'expertise nitrates, le cadrage précis préalable à la réalisation des études d'impact ou la meilleure sensibilisation des commissaires enquêteurs à leurs différentes missions.

Soutenir les démarches locales et associatives vers la durabilité

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
rapporteur général

1. Synthèse du document

Le document indique le soutien de la DREAL sur les Agendas 21 via la réunion du Comité régional Agenda 21 Bretagne. Divers éléments sont cités également : guide méthodologique pour aider à la réussite de la démarche, nouvelles études sur l'évolution des Agendas 21 et sur l'état des lieux de gouvernance territoriale...

Il est fait état aussi de l'agrément d'associations de protection de l'environnement suite aux lois dites « Grenelle ». En 2012, le Comité Agenda 21 Bretagne a échangé sur les questions de la transition écologique et énergétique.

2. Observations

Le CESER se félicite à nouveau du soutien de l'État aux démarches Agenda 21 mais il regrette l'absence d'éléments qui permettraient d'en mesurer réellement les effets, même s'il faut saluer le fait que plus d'une centaine de collectivités se sont engagées dans la démarche.

La connaissance des territoires

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Pour améliorer la connaissance des territoires, la préfecture de région et le Conseil régional se sont engagés dans une démarche partenariale d'échange de données avec les acteurs publics de l'aménagement du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la constitution de l'infrastructure européenne d'échange de données publiques (directive INSPIRE).

2. Observations

Dans le cadre de la préparation des futurs programmes européens pour la période 2014-2020 et du prochain CPER, très peu d'ateliers associant les nombreux partenaires intéressés ont été mis en place dans le cadre de l'élaboration du « diagnostic territorial stratégique ».

Depuis plusieurs années, le CESER a émis des avis et préconisations qui constituent autant d'éléments de diagnostics et d'analyses, qui mériteraient une attention particulière de la part de l'État dans le cadre de ses réflexions régionales.

Dans le cadre des éléments de connaissance utiles à l'élaboration du diagnostic territorial stratégique figurent les évolutions passées et à venir de l'organisation de l'État dans les territoires, avec ses conséquences sur la vie des territoires dont le bilan reste à effectuer.

9.3. PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES

Sur proposition de M. Alain THOMAS
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Quatre points sont détaillés: la Trame Verte et Bleue (TVB), les sites Natura 2000 et leur gestion, la Stratégie régionale de création d'aires protégées (SCAP) et, enfin, les mesures compensatoires au projet de LGV Bretagne-Pays de Loire.

2. Observations

Concernant la Trame Verte et Bleue (TVB), l'animation de ce dossier génère de toute évidence une forte mobilisation des acteurs de la biodiversité. La méthode de travail proposée est à saluer, participative et soucieuse d'une co-construction. Des interrogations demeurent quant au degré d'intégration dans les SCOT. Une large adhésion des élus des collectivités territoriales de base sera nécessaire.

Le volet Natura 2000 se traduit par des avancées notables, notamment par la rédaction de nombreux DOCOB (documents d'objectifs). Se dégagent néanmoins de forts décalages entre sites à l'échelle régionale et l'action de l'État se confronte ici aussi à des degrés variables d'adhésion. Par ailleurs, la faiblesse des moyens financiers alloués retarde la mise en œuvre d'un nombre conséquent d'objectifs pourtant validés par les comités locaux.

La forte prise en compte de la zone Natura 2000 des dunes d'Erdeven lors de l'échouage du TK Bremen doit être mise en exergue et devrait servir d'exemple.

Issue du Grenelle de l'Environnement, la Stratégie régionale de création d'aires protégées (SCAP) se caractérise depuis son lancement par ses à-coups et arrêts successifs qui génèrent de réelles inquiétudes quant à son développement. Au plan national, la région Bretagne est particulièrement en retard et ne dispose pas encore de sites éligibles.

Le projet de LGV Bretagne-Pays de Loire a nécessité plusieurs dérogations à la protection des espèces et des espaces. La définition et la réalisation des mesures compensatoires vont exiger du temps. Le lancement de ces procédures illustre, s'il en est encore besoin, le caractère prioritaire accordé à cette ligne dans le cadre du plan LGV Bretagne.

9.4. PRÉVENIR LES RISQUES

Sur proposition de M. Alain THOMAS
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Le rapport décrit succinctement la surveillance des installations classées, la prévention des risques naturels et des risques technologiques. L'indéniable intérêt des éléments quantitatifs et factuels fournis est amoindri par un défaut d'éléments comparatifs et prospectifs pour les domaines d'intervention évoqués.

2. Observations

La surveillance des installations classées

Le rapport souligne le statut singulier de la Bretagne en matière d'ICPE. Elle abrite 19 % du parc national et se place en première position. Elle compte 6 793 structures d'élevage sur 8 465 ICPE. Les résultats de l'action des inspecteurs des installations classées mériteraient d'être plus clairement décrits : pourcentage des installations et des plans d'épandage contrôlés et/ou accompagnés, évolution de ce pourcentage dans le temps, évolution du taux de non-conformité, etc.

Des remarques similaires peuvent être formulées à propos des ICPE industrielles ou des sites pollués : quel pourcentage de sites suivis, quelle estimation du temps nécessaire pour parvenir à un traitement de l'ensemble des dossiers ?

Le bilan passe sous silence le volet « mines, carrières et extractions marines », sujets sensibles et sources de conflits sur le terrain à l'image du projet d'exploitation de sables coquilliers en baie de Lannion. Le clapage des boues portuaires ne fait également l'objet d'aucune présentation, sachant que la gestion de ces sédiments est l'objet de fortes controverses.

Prévention des risques naturels

La tempête Xynthia a accéléré l'inventaire des zones exposées aux risques inondation et submersion.

Le présent rapport liste les 5 Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) mis en œuvre. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer le nombre de PAPI initiés avec le nombre de sites et de secteurs devant bénéficier du dispositif à terme.

La création de l'outil PPRL (Plan de prévention des risques littoraux) constitue une avancée décisive. Il convient de rappeler la nécessité d'une articulation entre PPRL et PAPI pour les communes situées en fond de ria et d'estuaire, souvent de taille importante. Le littoral est

écartelé entre une vision juridique et une vision physique. Le risque de surcote littorale et estuarienne simultanée peut engendrer des risques humains et économiques considérables !

10. JEUNESSE, SPORTS ET COHÉSION SOCIALE

10.1. FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE

L'accompagnement éducatif

Les cordées de la réussite

Les places labellisées d'excellence

L'intégration des élèves porteurs de handicap

Sur proposition de MM. Jean-Luc LE GUELLEC, Olivier SIRE et Claude LAURENT,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le rapport évoque quatre dispositifs mis en place dans l'objectif de favoriser la réussite éducative, que sont l'accompagnement éducatif (considéré en Bretagne comme un dispositif prioritaire), les cordées de la réussite, les places labellisées d'excellence (développées en Bretagne en l'absence d'internats d'excellence), et l'intégration des élèves porteurs de handicap.

2. Observations

Le CESER prend acte des données relatives à l'accompagnement éducatif, mais la très grande diversité des activités menées dans ce cadre est telle qu'il lui est difficile d'apporter une appréciation globale, à défaut d'une analyse qualitative qui fait, ici, défaut. Le CESER déplore, comme le rapport, que ce dispositif soit moins opérationnel en milieu rural du fait de contraintes spécifiques.

Le CESER se félicite de la progression quantitative des actions menées dans le cadre des cordées de la réussite, qui tout en élargissant les perspectives des jeunes quant à leur projet de formation, favorisent une plus grande cohésion entre les publics en formation initiale. Des éléments d'appréciation objectifs de l'efficacité et de l'accessibilité dans les territoires d'un tel dispositif auraient été bienvenus.

Le CESER tient à attirer l'attention sur le dispositif d'intégration des élèves porteurs de handicap, ce rapport indiquant l'évolution sensible du nombre de personnes handicapées scolarisées à la rentrée 2011.

Bien qu'une augmentation sensible de leur nombre ait été enregistrée, et bien que la très grande majorité des demandes de scolarisation en milieu ordinaire d'enfants handicapés soit satisfaite, le CESER souhaite signaler que nombre d'enfants dits scolarisés ne le sont que sur des périodes très courtes (quelques heures par semaine et non à temps plein).

L'augmentation de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés doit se faire dans des conditions qui permettent que cette scolarisation soit favorable à l'élève accueilli. Le CESER rappelle que ceci impliquerait d'améliorer les dispositifs d'accompagnement et la professionnalisation des accompagnants, alors que l'on observe une diminution des moyens

alloués à l'État à ces dispositifs. Le CESER déplore que le rapport ne fasse pas état des besoins en professionnalisation des AVS (auxiliaires à la vie scolaire).

Il est dommage que dans les données ne soient pas également comptabilisées les personnes qui suivent des scolarisations dans l'enseignement adapté, que ce soit dans les IME (Instituts médico-éducatifs) ou les ITEP (Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques). En effet depuis la loi de 2005, la scolarisation est un droit pour les personnes handicapées et elle peut s'effectuer soit dans le milieu ordinaire, soit dans le milieu adapté.

Il n'est également pas fait état du nombre important de jeunes enfants qui devraient être scolarisés et accompagnés par des services d'éducation et de suivi et d'accompagnement à domicile, faute de places dans ces services malgré les orientations des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

10.2. FORMER ET PROTEGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Sur proposition de M. Lucien THOMAS,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le rapport précise la nette progression du sport et de la pratique des activités physiques et sportives en région, que ce soit au plan qualitatif comme au plan quantitatif.

Il est fait état d'un diagnostic territorial réalisé courant 2011 duquel il se dégage, d'après les rapporteurs, qu'il ne faudrait plus sectoriser le sport mais l'intégrer dans un projet local global. Il s'agira désormais de maximiser l'utilité sociale du sport.

Un effort a été produit pour mieux encore favoriser le déroulement des études scolaires avec la pratique du sport de haut niveau. Pour ce faire un réseau d'établissements a commencé à se constituer. Ces établissements reçoivent un label « *Établissement d'accueil du sport de haut niveau* ».

L'autre partie du rapport insiste sur les actions développées pour la prévention de la santé des sportifs : visites médicales approfondies, lutte contre le dopage.

2. Observations

La comparaison de ce rapport avec ceux des années précédentes permet de se rendre compte que désormais la politique du Ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est surtout axée sur le haut niveau.

On ne peut que se féliciter de la politique menée en faveur des jeunes lycéens et lycéennes au fort potentiel sportif, espoir-e-s dans leur catégorie, par la création d'un label décerné à certains établissements scolaires dont les proviseur-e-s, nouvelle génération, sont plus attentifs-ves au déroulement des études des jeunes qui ont choisi le « double projet » de mener de pair leurs études et une pratique sportive de l'excellence.

L'effort fourni pour le suivi médical des sportifs recensés comme « haut niveau », est méritoire, mais insuffisant. Faudra-t-il passer par un resserrement de l'élite ? C'est ce qui semble se dessiner à la lecture du dernier rapport de la Cour des comptes sur le sport.

Un regret pour conclure : le choix de la photographie pour illustrer ce court rapport s'intitule : « CREPS DINARD sept 2012 » alors que celui-ci a été brutalement supprimé il y a bientôt trois années et remplacé, grâce à la volonté politique d'une douzaine d'acteurs bretons par ce qu'on appelle désormais « *Campus de l'excellence sportive breton* ».

10.3. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

Sur proposition de M. Daniel HARDY,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le bilan des actions de l'État relatif à la cohésion sociale se décline selon les axes suivants :

- la prévention et la lutte contre l'exclusion : Stratégie du logement d'abord, mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL), maisons relais, pensions de famille ;
- la protection des personnes fragiles : loi 2009 de réforme de la protection juridique des majeurs, services mandataires chargés de la protection des majeurs ;
- l'action en faveur de l'intégration des jeunes : volontaires Service civique, Programme européen jeunesse en Action, dispositif Défis-jeunes, chantiers internationaux de jeunes, Fonds jeunesse éducation populaire (FONJEP).

2. Observations

Ce chapitre, limité à trois thèmes (comme celui de 2010-2011), ne donne pas une vision suffisante des responsabilités et compétences de l'État dans le domaine de la cohésion sociale. Il reste descriptif et ne comporte pas d'analyse mettant en lien les besoins des populations et les services mis en œuvre. Les droits sociaux sont un moyen, leur mise en œuvre nécessite l'organisation cohérente et conjointe des politiques sociales publiques. Il est par conséquent difficile pour le CESER d'émettre un avis.

Le CESER observe notamment par exemple l'absence de rapport relatif à l'activité des services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), certes interrégionaux.

Cependant, concernant l'action en faveur de l'intégration des jeunes, et la stratégie du « logement d'abord », le CESER rappelle ses deux études récentes :

- « *Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne* » de juin 2011 ;
- « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* » de janvier 2013 ;

dans lesquelles sont abordées les questions de la place des jeunes dans la vie sociale, culturelle et économique d'une part, et des stratégies anticipatrices que justifie une politique cohérente du logement d'autre part.

Au moment où tous les indicateurs permettent d'observer un fort mouvement de hausse de la pauvreté, un creusement des inégalités, une hausse importante de personnes faisant appel à l'aide alimentaire, une progression inquiétante du nombre de personnes et de familles sans logements décentes ou sans abris (le 115 est saturé), le développement du non recours aux soins, le constat que la moitié des personnes ayant droit au RSA ne le demandent pas, il serait

important d'avoir une visibilité de la situation sociale et des mesures mises en œuvre par l'État en articulation et cohérence avec les politiques des collectivités locales.

10.4. DROITS DES FEMMES

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) qui est chargée de mettre en œuvre la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a disposé en 2012 d'une enveloppe de 680 077 € pour ses interventions. Les actions qu'elle soutient bénéficient également de l'appui du FSE et des fonds du Contrat de projets État-Région.

2. Observations

La caractéristique fondamentale de la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) est le travail de partenariat très important mené avec les autres acteurs de la Région Bretagne pour mettre en œuvre la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur tous les axes d'interventions.

En ce qui concerne l'égalité professionnelle, le partenariat avec le Rectorat, la DIRECCTE, l'ensemble du service public de l'emploi les collectivités territoriales a permis en 2012 l'attribution de 64 prix de la vocation scientifique et technique des filles, la réalisation de la 10^{ème} édition de « 100 Femmes/100 Métiers » avec plus de 200 partenaires et plus de 100 actions sur le territoire breton, la réalisation de 8 contrats de mixité avec les entreprises, la diffusion d'outils, un soutien spécifique aux Bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi des Centres pour l'information des femmes et des familles (CIDFF) et la promotion et le soutien de l'entrepreneuriat par les femmes.

En ce qui concerne l'égalité en droits et en dignité, la DRDFE a appliqué le 3^{ème} plan interministériel 2011-2012 de lutte contre les violences faites aux femmes. Les commissions spécialisées présidées par les Préfets des départements, l'harmonisation des statistiques sur les quatre départements bretons participent au suivi des actions mises en place où les associations sont particulièrement parties prenantes, dont les CIDFF qui proposent des informations gratuites et anonymes dans une réponse globale à la situation des femmes. En 2012 on notera la mise en place, en particulier, de trois dispositifs nouveaux d'accueil de jour et de proximité pour les femmes victimes de violence et leurs enfants en Ille-et-Vilaine, Finistère et Côtes d'Armor.

Enfin, le Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (PRSEFH) 2012-2014 en réponse à l'appel à projets de la Commission européenne (programme Progress) avec 29 partenaires régionaux vise à améliorer la production des données statistiques et assurer l'exemplarité de l'État employeur en termes de vigilance sur l'égalité au sein de ses services et dans le cadre des appels à projets, avec notamment des indicateurs de suivi sexués dans les conventions de subvention.

11. MER, LITTORAL ET PECHE

Les énergies marines renouvelables

Sur proposition de M. Guy JOURDEN,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Concernant les énergies renouvelables, le rapport rappelle que le consortium Ailes Marines a été retenu pour le parc éolien offshore de Saint-Brieuc et qu'une instance de coordination et de suivi a été mise en place. Pour l'énergie hydrolienne, il évoque les projets de sites expérimentaux de Paimpol-Bréhat, du Fromveur/Ouessant et de la ria d'Étel. L'énergie houlomotrice quant à elle devrait disposer prochainement d'un site expérimental dans la baie d'Audierne.

2. Observations

Le CESER rappelle l'importance de repérer précisément et rapidement les sites exploitables en Bretagne pour toutes les technologies d'exploitation des énergies marines et plus particulièrement pour l'hydrolien et l'éolien flottant.

Ces deux technologies pourraient à terme représenter pour notre région plusieurs GW installés. Leur développement industriel en Bretagne permettrait de pérenniser la nouvelle filière des EMR. Elles doivent être soutenues par l'installation de sites pilotes.

D'autre part, pour favoriser l'étape de démonstration industrielle et pré-commerciale après la validation des technologies, une tarification appropriée devrait être conçue pour permettre la production d'électricité à partir de fermes expérimentales.

Plusieurs pays (Allemagne, Belgique, Royaume Uni...) ont déjà fait ce choix spécifique aux démonstrateurs industriels et fermes pilotes dans le domaine des énergies marines.

Le CESER souhaite également que l'État aide à la structuration de la filière des EMR et maintienne les objectifs fixés pour 2020 : 6000 MW installés en éolien offshore en France et 1000 MW inscrits dans le Pacte électrique breton.

Le rapport ne fait aucune allusion au parc de Groix qui ne fait pas partie du deuxième appel d'offre. Le CESER souhaite des précisions sur les moyens envisagés pour respecter les engagements du Pacte électrique.

Le CESER souhaite enfin la poursuite de la concertation approfondie et des échanges entre tous les acteurs concernés, ainsi que le maintien d'un dialogue permanent en Bretagne pour l'appropriation collective des enjeux du développement des énergies marines.

La directive cadre Stratégie pour le milieu marin La Conférence régionale de la mer et du littoral

Sur proposition de M. François LE FOLL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

En France, la mise en œuvre de la DCSMM se fait par l'élaboration de Plans d'action pour le milieu marin (PAMM), qui constituent le volet environnemental des Documents stratégiques de façade (DSF), eux-mêmes établis dans le cadre de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral. L'élaboration des PAMM est pilotée par les DIRM et leur rédaction confiée à des comités techniques.

La Conférence régionale de la mer et du littoral, créée en Bretagne en 2009, est un lieu d'échange et de réflexion pour la zone côtière et a donc été l'organe de consultation pour les trois plans d'actions de la DCSMM.

2. Observations

Concernant la DCSMM, l'État ne relève pas les difficultés de concertation rencontrées en Bretagne du fait du découpage administratif qui implique la Région dans trois sous-régions maritimes et donc trois plans d'actions.

Cela entraîne une multiplication des concertations et réunions que les acteurs ont du mal à assumer. Cela nuit bien sûr au dialogue et à la cohérence des actions conduites en région Bretagne.

Seule l'action de la CRML en lien avec la DCSMM est mentionnée, mais il faut espérer qu'elle puisse intervenir sur tout autre sujet d'intérêt maritime et littoral. Elle s'est d'ailleurs préoccupée en 2012 des énergies marines entre autres sujets.

12. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

12.1. AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

Sur proposition de M. Alain LE MENN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Outre l'obligation de disposer d'éthylotests dans les véhicules, une campagne sur la visibilité des piétons et des cyclistes a été déployée. Une carte des accidents mortels est créée par l'observatoire de sécurité routière et accessible sur smartphone.

2. Observations

La connaissance des lieux accidentogènes est sans doute intéressante. Une connaissance du nombre d'accidents mortels, de son évolution et des objectifs de leur réduction le serait certainement bien davantage. Le CESER suggère donc aux services de l'État de s'inspirer du Rapport d'analyse par programme (RAP) du Conseil régional pour déployer des indicateurs de sécurité routière.

12.2. LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Le document fait un point sur :

- le projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire : les travaux sont commencés (3000 personnes en 2015) ;
- le projet de modernisation des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper : débat public en 2013 incluant la liaison Rennes-Nantes. Le projet doit désormais être appelé « Liaison nouvelle Ouest-Bretagne-Pays de la Loire » ;
- des travaux sur les voies Rennes-Brest et Rennes-Quimper et la gare de Rennes vont démarrer en 2013 et les travaux dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM) ainsi que les signatures des derniers contrats de PEM poursuivis ;
- la contribution au développement du fret ferroviaire par la création de plates-formes d'échanges favorisant le report modal ainsi que par la promotion du développement durable dans les déplacements (voir aussi encadré sur la charte « Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent »).

2. Observations

Le CESER note une continuité active des actions de l'État sur les infrastructures ferroviaires en Bretagne. Il salue plus particulièrement celles s'inscrivant dans le développement durable et reprises dans le projet de Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE), à savoir favoriser le report modal dans des déplacements respectueux des ressources et de l'environnement.

Les infrastructures jouent un rôle important dans cette politique. C'est pourquoi le CESER est inquiet au regard des capacités à atteindre les objectifs fixés.

Compte tenu de la situation précisée dans le document d'orientations budgétaires et le budget primitif 2013 du Conseil régional de Bretagne, le CESER peut s'interroger pour les années à venir sur le financement des opérations inscrites au Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) si l'État ne s'engage pas plus comme aménageur principal du territoire, rôle qui lui est dévolu par la loi.

Cette interrogation est accentuée par des décisions concernant le SNIT non définitivement prises à ce jour et remises en discussion dans les travaux de la Commission « Mobilité 21 ».

13. SANTE

Sur proposition de Mme Christine DIVAY et M. Daniel HARDY,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le rapport des services de l'État en région concernant la santé fait le bilan des quatre axes d'intervention suivants :

- la régionalisation de la politique de santé : ARS, le Projet régional de santé (PRS), un ancrage territorial de proximité, un dispositif de gouvernance qui s'appuie sur la démocratie sanitaire ;
- le domaine médico-social : le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, le soutien aux établissements médico-sociaux, les Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) ;
- le domaine sanitaire : le Fonds d'intervention régional (FIR), l'offre hospitalière, l'ambulatoire ;
- la santé publique : la prévention et la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaire, la protection de la santé de la population contre les risques environnementaux.

2. Observations

Le CESER s'appuyant sur :

- sa « Contribution à la consultation publique sur le PRS 2012-2017 » en janvier 2012 ;
- son avis sur « L'avis de la Région Bretagne sur le PRS 2012-2017 » en janvier 2012 ;
- son avis sur le rapport « Contribuer à développer le bien-être des bretons : nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional » en mars 2012 ;
- sur son autosaisine « A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une région active et sportive » de 2010 ;

rappelle ses principales préconisations :

- développer la démocratie participative en santé et intégrer la dimension santé dans toutes les politiques publiques ;
- développer la gouvernance partagée ;
- faire de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation pour la santé une priorité, en particulier en direction des enfants et des jeunes les moins favorisés dans leurs parcours de formation et d'insertion ;
- développer l'observation pluraliste et indépendante ;
- prendre en compte les capacités et initiatives des acteurs de la société civile dans les territoires ;
- assurer une coordination réelle des politiques publiques ;
- prévoir un plan régional de formation des professionnels de santé, en lien avec le Conseil régional ;
- anticiper les conséquences sanitaires de la crise économique et sociale relatives notamment aux difficultés d'accès aux soins, économiques et territoriales ;
- articuler la prévention avec le Plan régional santé au travail ainsi qu'avec la santé scolaire et universitaire.

Le CESER observe que, hormis sur le pilotage du PRSE 2011/201,5 les articulations avec la politique santé du Conseil régional ne sont pas évoquées dans les domaines de :

- la connaissance partagée des besoins et la diffusion de la connaissance nécessaire à la conduite de la politique de santé en partenariat avec notamment l'ORSB ;
- la priorité accordée à la prévention et la promotion de la santé des jeunes ;
- la participation aux démarches territoriales et à leur animation.

Le CESER souligne la nécessité d'une meilleure mise en cohérence entre les divers niveaux territoriaux de compétences (État-ARS, Départements, Territoires de santé, autres territoires, Région...) et entre les diverses instances consultatives et de concertation mises en place dans le cadre d'une démocratie en santé (pas seulement sanitaire) et mobilisant de nombreux acteurs professionnels et institutionnels. Pour obtenir une régulation de l'offre (sanitaire et médico-sociale), les Projets territoriaux de santé (PTS) doivent, dans une approche ascendante, se construire avec tous les acteurs pour promouvoir les initiatives et les projets répondant à la réalité des besoins observés dans les territoires.

Observant la multiplication des Groupes thématiques régionaux (36 GTR), le CESER attire l'attention sur les articulations nécessaires avec les groupes de travail, notamment départementaux, qui peuvent faire doublon. Une coordination véritable des politiques publiques de santé dans la région s'impose.

14. SECURITE ET DEFENSE

14.1. L'ACTIVITE DES SERVICES PENITENTIAIRES

Sur proposition de M. Daniel HARDY,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Ce chapitre aborde :

- le développement de l'activité pénitentiaire ;
- les aménagements de peine ;
- les démarches de labellisation du processus d'accueil des arrivants ;
- l'ouverture d'une Unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) et d'une Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) à Rennes.

2. Observations

Le CESER prend acte du développement des aménagements de peine et des alternatives à la prison, dont la progression du placement sous surveillance électronique, significatif des changements d'orientation de la politique carcérale moins axée sur le tout enfermement et la construction de nouvelles prisons.

Il note cependant une augmentation des taux d'incarcération dans les établissements de 6 % pour les établissements bretons accueillant des hommes, et de 4 % au Centre pénitentiaire des femmes à Rennes. Il souhaiterait cependant une précision : le nombre de personnes prises en

charge en milieu fermé (2 414, dont 1 793 condamnés et 621 prévenus) est-il celui du nombre de places des établissements, ou celui des personnes effectivement accueillies dans celles-ci ? (Un exemple : la maison d'arrêt de Brest dispose de 252 places, mais accueille dans l'année 900 à 950 détenus !).

Le CESER s'inquiète de la forte proportion de personnes « prévenues » qui représentent un détenu sur quatre.

S'il faut se féliciter de la démarche de labellisation des établissements pénitentiaires initiée depuis 2007, dans le cadre de la mise en place des règles européennes, il faut cependant :

- rappeler la très forte surpopulation carcérale entraînant des conditions souvent indignes de vie tant pour les personnes incarcérées que pour les personnels (en 1970, 35 000 détenus en France, 67 000 aujourd'hui), ce qui accentue le risque suicidaire chez les personnes incarcérées ;
- témoigner des réelles difficultés des associations œuvrant pour préparer et accompagner la réinsertion des personnes condamnées à l'issue de leur peine. Les moyens attribués pour une réelle politique alternative à l'incarcération restent très insuffisants malgré la réaffirmation de la mission de réinsertion ;
- regretter que ne figure aucune information dans le rapport concernant le très important travail réalisé par de nombreuses associations de bénévoles (Activité périscolaires et culturelles) proposant des activités aux détenus et pouvant aussi aider les familles et leurs enfants ;
- témoigner de la grande insuffisance des moyens déployés pour une politique de formation des personnes incarcérées, et noter l'importance de développer des liens entre l'administration pénitentiaire et le Conseil régional (Compétence formation).

La question de la santé des détenus n'est pas abordée dans ce rapport (sauf par les créations des UHSI et des UHSA au CHU), et pourtant elle justifie des moyens et une organisation prenant en compte la question de la santé mentale de nombreuses personnes.

Quant aux nouveaux établissements, s'ils offrent confort et hygiène, ils génèrent aussi un mode de relations très inhumaines dues notamment à l'isolement, aux modes de surveillance (vidéo ; vitres teintées), et aux grandes difficultés de déplacement, dont peuvent souffrir tant les personnes incarcérées que les personnels. Dans le rapport, la question du travail des détenus est absente. Les espaces destinés aux ateliers, s'ils sont plus vastes, restent largement inoccupés, les entreprises ne fournissant pas plus de travail (effet de la crise entre autre) (27, 8 % des détenus sont au travail aujourd'hui, alors qu'il faudrait qu'ils soient 75 ou 80 %).

Le CESER souligne l'excellent travail du Contrôleur général des lieux privatifs de liberté, M. Jean-Marie DELARUE, qui a déclaré à propos des nouvelles prisons générant des relations déshumanisées : « *Je mets en cause une société qui échange la crasse contre la solitude* ».

14.2. ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS DE LA DEFENSE

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Dans le contexte des restructurations de la Défense, prévues par les livres blancs, ce sont l'ensemble des relations économiques, sociales, historiques et humaines qui sont à repenser et à réorganiser.

2. Observations

Comme l'an passé, le CESER souhaite insister sur l'implication du tissu des PME-PMI bretonnes dans les opérations liées à la réalisation des programmes d'armement.

Il rappelle l'importance de la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques pour donner une image forte de la Défense en région Bretagne en permettant aux entreprises de s'organiser pour accéder aux marchés.

Plusieurs groupements d'entreprises existent (Cf. Bretagne Pôle Naval, IEF Aéro, EDEN Bretagne...) et se doivent d'être soutenus.

A ce titre, le CESER salue le travail mené par le CTCI Défense et sécurité animé par BDI qui contribue à ce positionnement en introduisant cohérence, objectifs communs et pérennisation de ces groupements.

En conclusion, le CESER donne acte de ce rapport d'activité de l'Etat à M. le Préfet de région.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
Adopté
(2 abstentions : Serge LE QUEAU, Franck
PELLERIN ;
1 Contre : Thierry MERRET)**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Olivier DEHEASE (Comité régional CGT de la région Bretagne)

Cette année encore, le rapport sur les services de l'Etat en région Bretagne comporte de nombreux éléments quantitatifs. Il est ainsi anecdotique mais néanmoins instructif d'apprendre que l'activité pénitentiaire continue de progresser (+6%) tandis que le nombre d'élèves scolarisés décroît en élémentaire (-547) et surtout pré-élémentaire (-725).

Pour autant, la production de ce rapport purement quantitatif excluant autant que possible tout élément d'analyse ne saurait satisfaire la CGT. En l'état, ce rapport est bien plus un outil de communication à destination du grand public qu'un ouvrage utile à la réflexion de notre assemblée. Ainsi, pour nous le constat d'un plus faible taux d'administration de la fonction publique d'état en Région Bretagne (24 agents pour 1000 habitants) qu'en moyenne nationale (29,1 pour 1000) aurait mérité des explications, une analyse.

Sur ce point, nous ne partageons pas l'idée, un temps suggéré par notre rapporteur général, que ce plus faible taux d'administration soit signe d'efficacité. Au contraire, à la CGT, nous estimons qu'il s'agit d'une manifestation de la faiblesse de la présence des services publics dans notre région. Gageons que l'étude que mène actuellement la section prospective nous éclairera sur ce point.

De la même façon, se contenter de constater la baisse de 5,5% des dépenses de l'état en Bretagne en l'expliquant par la disparition de la compensation relais aux collectivités territoriales suite à la réforme de la Taxe Professionnelle paraît très insuffisant à la CGT. C'est encore une occasion perdue d'analyser les effets délétères des dernières réformes fiscales.

Certes, il nous faut apprécier le changement de ton par rapport à l'exercice équivalent présenté l'an dernier qui, ainsi que nous l'avions alors écrit, défendait la déstructuration des politiques publiques incarnée par la RGPP et les suppressions massives d'emploi. Entre temps, si les échéances politiques de l'année 2012 ont indéniablement conduit à des évolutions, certains outils tels que le Projet d'Action Stratégique de l'Etat (PASE) demeurent. De plus, nous ne pouvons que faire part de notre inquiétude quant au projet annoncé de Modernisation de l'Action Publique (MAP) dont la philosophie semble proche d'une RGPP bis.

Aussi, par cette déclaration, la CGT réitère sa demande exprimée l'année dernière et s'appuyant sur une préconisation de novembre 2011 du Conseil économique social et environnemental de suspendre les réorganisations des services de l'état en région le temps d'évaluer leurs effets et de les réorienter pour une meilleure satisfaction des besoins des populations.

INTERVENTION de M. Gérard FERRÉ (Union régionale de l'UNSA)

Comme chaque année, à peu près à la même date, vous présentez, monsieur le Préfet, la synthèse du travail et des partenariats des services de l'État en région Bretagne.

Si cette synthèse met en lumière les bonnes relations entre le Préfet de région Bretagne et le Président du Conseil Régional de Bretagne dans le cadre de la contractualisation, elle permet également de confronter en chiffres tel ou tel aspect du travail des services de l'État en Bretagne, mais l'UNSA aurait souhaité y trouver plus de précisions sur certains sujets et notamment :

LES SERVICES PENITENTIAIRES.

On y apprend que les aménagements de peine et le placement sous surveillance électronique sont en constante progression, ces mesures devraient permettre de limiter la surpopulation carcérale. On y constate cependant que le poids des prévenus est de 25% de la population incarcérée, ce chiffre important aurait certainement mérité un développement.

L'ENSEIGNEMENT MARITIME.

L'an dernier, l'UNSA notait la faible place accordée dans le document, à l'enseignement maritime et son inquiétude pour la survie de deux des sites de l'ENSM. Cette raison d'inquiétude semble avoir disparue, au moins pour cette mandature.

Mais, nous attendons beaucoup, en 2013, de la réforme générale de l'enseignement maritime promise par le ministre de la mer, dans une région qui possède le plus long linéaire de côtes et une économie maritime affirmée.

Notre enseignement maritime est de très grande qualité et les officiers français sont prisés pour leur compétence.

La qualité de cet enseignement est d'autant plus importante si l'ambition politique de retrouver pour la France une place maritime, ouverte sur le monde et sur les nouvelles perspectives d'exploitation des mers est portée à son échéance.

Par ailleurs il y aura certainement lieu de se poser la question du positionnement de la délégation à la mer et au littoral (DML) au sein des DDT.

LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL.

La synthèse présente les actions en faveur des usages de la route et des opérations d'investissement mais, reste malheureusement muette sur les taux de renouvellement des chaussées constitutives du patrimoine routier existant.

On peut en effet craindre que les intempéries de l'an dernier, le report des crédits sur les pôles d'échanges multimodaux et le déficit du fonds de concours de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), ne permettent pas d'assurer une fois de plus les 8% de taux de renouvellement annuel nécessaire, mettant ainsi en difficulté la qualité et la pérennité à terme de ce réseau dont on connaît l'importance pour la Bretagne.

Je vous remercie pour votre écoute



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (Conseil fédéral régional FSU Bretagne)

Le rapport d'activité 2011 – 2012 des services de l'Etat en région donne des informations factuelles sur une période qui, de plus, précède les changements politiques du printemps dernier. Ainsi sa présentation au CESER donne surtout l'opportunité à chacun d'entre nous de s'exprimer sur les orientations actuelles de l'Etat en Bretagne. Brièvement quelques messages partiels sur un nombre limité de questions d'actualité. La FSU considère que le choix de l'austérité n'est pas porteur de solution à la crise et qu'au contraire il l'aggravera. La récession n'est pas à exclure et la montée du chômage et de la précarité est certaine. Le taux de chômage est déjà passé à + 10,2% et les plans sociaux, particulièrement en Bretagne, s'accroissent menaçant à nouveau des centaines d'emplois : un taux jamais atteint jusque là. Face à la gravité de cette crise, Pôle emploi réorganise ses services et base son organisation sur la relation de plus en plus dématérialisée avec ses usager-ères et sur une fausse personnalisation de son offre de service, créant ainsi des laissés pour compte. La FSU dénonce cette politique qui consiste à faire croire que les agent-es peuvent accompagner toujours plus de personnes à moyens constants alors que leurs conditions de travail sont déjà très dégradées.

La FSU s'oppose à la suppression d'emplois dans plusieurs services publics jugés par le gouvernement comme non prioritaires alors que tant de besoins collectifs ne sont pas ou mal satisfaits.

Dans le champ de l'éducation, la FSU enregistre avec satisfaction les créations de postes décidées dans notre académie pour la rentrée prochaine ce qui rompt avec tant d'années rythmées par des suppressions aux effets désastreux, effets qui ne sont d'ailleurs pas exposés dans le rapport ici présenté. Les moyens nouveaux, compte tenu de la pression démographique, se concentrent logiquement sur l'Ille et Vilaine ce qui aura pour conséquence que très peu de changements seront perceptibles dans les trois autres départements. La création d'emploi dans l'éducation est une très bonne chose mais ne constitue, pour l'instant, qu'un premier rattrapage. Rappelons, pour exemple, que le second degré public en Bretagne a gagné plus de 10 000 élèves depuis 5 ans tout en subissant une perte cumulée de 193 emplois. Pour que ces créations soient effectives, il faut résoudre la grave crise de recrutement des enseignants or nous n'y arriverons pas en faisant l'impasse sur la question salariale. L'augmentation des salaires est une des raisons de l'appel à la grève du 31 janvier dans la fonction publique.

Dans le premier degré, la question du travail du mercredi matin suscite désapprobation des personnels tant sur l'absence de contreparties du travail supplémentaire induit que sur le transfert d'activités du scolaire vers le périscolaire. La FSU est scandalisée par l'information donnée par l'association des maires selon laquelle les activités périscolaires ne seront pas obligatoires et leur gratuité facultative : il s'agit là de la programmation d'une nouvelle montée des inégalités.

Une autre grande préoccupation de la FSU porte sur la place qu'occupera, en Bretagne, la future école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), elle a bon espoir qu'il s'agisse d'une structure académique aux moyens pérennes rattachée éventuellement au PRES UEB rénové. La FSU exigera que les personnels de l'actuel IUFM puissent y être intégrés.

Les contrats d'avenir constituent une autre nouveauté dans le paysage, la FSU considère que s'ils sont associés, dans le secteur non marchand, à une authentique formation et débouchent

sur un emploi définitif alors ils rempliront un rôle positif. La FSU espère, cependant, que ce dispositif ne rate pas sa cible en laissant, une fois de plus de côté les jeunes les plus éloignés de l'emploi. La FSU pense, par contre, que l'expérimentation engagée sous l'autorité du Préfet de région, d'élargir ces contrats au secteur marchand comporte un énorme risque d'effet d'aubaine et c'est pourquoi elle n'y est pas favorable.

INTERVENTION de M. Claude LAURENT
(Union régionale des associations de parents et d'amis de personnes
handicapées mentales et le Centre régional d'Etudes et d'Actions sur les
Inadaptations et les handicaps)

J'interviens en tant que représentant des associations de personnes handicapées de Bretagne et du CREAI de Bretagne (Centre régional d'études et actions sur les inadaptations).

Mon intervention ciblera donc les divers domaines d'activités des services liées aux actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Volet 8 : Entreprises économie et emploi

Faciliter l'insertion des publics éloignés de l'emploi : ce rapport souligne le poids important des actions menées pour les contrats aidés et les contrats initiative emploi notamment en faveur des personnes handicapées avec des taux d'attribution très supérieurs aux moyennes nationales.

Nous ne pouvons qu'y être très sensibles surtout lorsque l'on sait que le nombre de demandeurs d'emploi est très important (un taux double pour les personnes handicapées).

Le rapport fait également mention des premières actions menées par le rectorat pour la formation des emplois vie scolaire. Depuis la mise en place de ces emplois, les associations revendiquaient la qualification de ces personnels qui ont à accompagner les personnes en situation de handicap durant leur scolarité et qui se trouvent sur des emplois temporaires ne permettant pas leur formation. Les engagements récents pris par le gouvernement pour assurer les formations de ces emplois et leur professionnalisation sont donc à saluer.

Par contre, nous regrettons, comme nous l'avions déjà signalé en janvier 2012, de ne pas avoir été associés aux travaux d'élaboration du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (le PRITH). Cette demande avait été formulée à la Direccte par le comité d'entente handicap Bretagne et nous avons pourtant reçu un accord de principe.

« **Rien pour nous sans nous** » : tel est pourtant le slogan des associations de personnes handicapées et le gouvernement en a pris acte.

Souhaitons toutefois que ce plan répondra aux besoins des personnes en situation de handicap.

Volet 10 : jeunesse sports et cohésion sociale :

Intégration des élèves porteurs de handicap : Nous saluons les efforts accomplis et l'accroissement du nombre d'enfants handicapés scolarisés.

Toutefois et comme signalé en Janvier 2012, encore faut-il que cette scolarisation soit réellement effective et ne se limite pas à un accueil de quelques heures par semaine. Ces

données n'intègrent pas non plus les manques de places en établissements et services médico-sociaux (IME – ITEP – SESSAD ...)qui seraient nécessaires en fonction des orientations prises par les maisons départementales des personnes handicapées, ni les scolarisations adaptées au sein de ces établissements et services d'enseignement adapté (en effet la loi du 11 Février 2005 a bien intégré ces ESMS parmi les réponses d'enseignement adapté et non plus comme ESMS d'enseignement spécialisé).

Réforme de la protection juridique des majeurs

Le rapport dresse un état des lieux des agréments des services pour assurer les mesures de protection judiciaire des majeurs. Il aurait été pertinent de dresser un point de situation sur les retards importants pris par tribunaux pour revoir l'ensemble des mesures de protection.

Volet 13 : Santé :

Sur ce volet important pour les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap depuis la création des agences régionales de santé et le vote du projet régional de santé en 2012, les personnes handicapées attendent toujours les réponses à leurs besoins de compensation de leur handicap.

Les maisons départementales prononcent toujours des orientations mais ces dernières ne peuvent être satisfaites face au manque cruel de moyens pour de nouvelles places. Des commissions de travail existent mais les analyses tardent. L'observation partagée qui est mise en avant dans le PRS tarde à se mettre en place pour connaître et valider la réalité des besoins.

Pourtant derrière ces données, ce sont des personnes et des familles entières qui souffrent et attendent.

Ce rapport traité également dans ce volet du fonds régional d'intervention (le FIR) de 72 M€ qui permet à l'ARS une souplesse d'utilisation de ses moyens. Nous regrettons encore que le volet médico social n'ait pas été prévu dans cette répartition ou si peu (150.000 € sur 72 M€) en 2012.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de Mme Marie-Pierre SINOU (Union régionale CFDT de la région Bretagne)

BRETAGNE

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La conférence sociale de juillet 2012 a initié un dialogue social autour de réformes pour sécuriser l'emploi et particulièrement l'emploi des jeunes dans ce contexte de mutations économiques profondes.

La troisième vague de décentralisation à venir, comme l'Accord National Interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi renforce le dialogue social en région dans l'intérêt de la compétitivité de notre territoire et des salariés qui y participent très largement.

Là CFDT insiste pour que les partenaires sociaux prennent une place pleine et entière dans la mise en œuvre des nouveaux dispositifs particulièrement ceux auxquels ils participent financièrement par les fonds de la formation professionnelle.

La CFDT a été particulièrement surprise de découvrir que l'arrêté pris par le Préfet de Région relatif aux contrats d'avenir dans le secteur marchand ait été publié sans sollicitation de l'avis du Comité de Coordination Régional de l'Emploi de la Formation Professionnelle. Aucun débat n'a eu lieu sur les critères d'éligibilité et aucun avis n'a été rendu avant la parution de l'arrêté.

La CFDT Bretagne fait de l'emploi des jeunes une priorité et contribue largement à la réflexion et au travail partenarial sur ce sujet. Le dialogue social ne peut, par contre, être épisodique aléatoire et consultatif voir informatif à posteriori.

Au regard des contrats aidés précédents et des écueils à éviter il convient d'articuler ensemble la mise en œuvre des nouveaux dispositifs.

En ce sens la CFDT demande qu'un groupe de travail se mette en place au sein du CCREFP sur l'emploi des jeunes pour travailler sur les critères nécessaires à la réussite de ces emplois et particulièrement sur les formations qui doivent être qualifiantes, sur le tutorat et sur la qualité de ces emplois.

Dans d'autres régions le Préfet de Région a choisi d'associer les partenaires sociaux aux choix de critères et de validation des emplois d'avenir.

La CFDT est au rendez vous et prête à s'engager sur ce sujet prioritaire.

INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF))

Nous ne pouvons que nous féliciter du travail de partenariat très important mené avec les autres acteurs des services de l'Etat (ex : la DIRRECT) et les autres acteurs régionaux (collectivités territoriales, institutionnels, entreprises et réseaux associatif) sur :

- l'égalité professionnelle
- l'égalité en droit et en dignité de la lutte contre les violences entre les femmes et les hommes
- le plan régional stratégique.

En faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ou les associations au tour de leur place.

En terme de perspective en raison :

- de la mise en place d'un Ministère aux droits des Femmes et des engagements pris et que la Région Bretagne a été choisie pour conduire six actions expérimentales sur deux ans,
- pour amplifier la politique régionale d'égalité professionnelle et de qualité de l'emploi comme pilote par l'Etat et la région,

voici deux éléments importants dans le renforcement au partenariat engagés par le service des droits des femmes ou les associations peuvent y avoir toute leur place.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« BUDGET PRIMITIF 2013 »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de janvier 2013

Rapporteur général : M. Claude VOUILLOT

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2013

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Introduction

En introduction, le Président du Conseil régional expose la situation économique et sociale difficile que nous connaissons et qui se traduit par un ralentissement de l'activité, une augmentation du chômage, ainsi qu'un creusement du déficit extérieur. Aux raisons conjoncturelles de ces difficultés, directement liées aux effets d'une crise mondiale sans précédent depuis les années trente, s'ajoute un réel décrochage de notre économie dans la compétition mondiale. Face à ces deux défis, l'année 2013 s'annonce difficile. Elle le sera d'autant plus que les incertitudes restent nombreuses et retardent le retour de la confiance. Elles sont liées à l'instabilité de la croissance mondiale, ainsi qu'aux attermoissements permanents dans le règlement des causes profondes de la crise et notamment à la frilosité des décisions multilatérales prises pour réguler le capitalisme financier. Dans ce contexte, la croissance de notre pays se situera en 2013 nettement en dessous des 1,5 %, seuil au-dessus duquel notre économie recommencerait à créer de l'emploi. Comme une grande partie des autres pays d'Europe, la France devra poursuivre sa politique de restauration de ses équilibres budgétaires avec une double contrainte : répondre à une demande sociale croissante du fait des répercussions de la crise sur la situation des ménages et ne pas risquer d'entrer dans une spirale récessionniste pouvant résulter d'une rigueur doctrinale à l'échelle de l'Europe.

Sur cette ligne de crête étroite, quelques fragiles raisons d'espérer se profilent néanmoins pour 2013 : au niveau européen, l'engagement dans l'union bancaire ainsi que les actions pour sécuriser l'euro puis, le projet de loi de régulation des activités bancaires en France, ainsi que la progressive convergence de vue des pays développés pour préserver la croissance tout en rétablissant les comptes publics. Ces éléments sont de nature à favoriser le retour de la confiance.

La Bretagne n'échappe pas à ce contexte. Si elle a mieux surmonté le choc des premières années de crise que d'autres régions, entre 2008 et 2011, elle connaît depuis le milieu de 2011

une détérioration préoccupante de sa situation économique et sociale, due en partie à l'accident industriel de Doux, ou aux difficultés de PSA, et d'Alcatel.

La Bretagne fait, elle aussi, le constat préoccupant d'une perte de compétitivité de ses entreprises, notamment sur ses filières socles que sont l'agriculture et l'agroalimentaire. La précarité s'étend dans les territoires et les familles.

Si une grande partie des solutions à apporter à ces défis sont de dimension internationale ou au moins européenne, une autre part, essentielle, se joue aussi au plan local. De fait, ce sont dans les territoires que se créent les richesses, que se développent les compétences et la créativité, que se nouent les partenariats, que se tisse la confiance entre acteurs, que doivent être trouvées les réponses pratiques aux conséquences humaines et sociales provoqués par la crise et que se trouvent les atouts mobilisables pour construire l'avenir, et la Bretagne n'en manque pas (cohésion sociale, dynamisme démographique...).

La Région est pleinement mobilisée pour répondre à ces défis majeurs. Elle le fait néanmoins, comme les années précédentes, avec des leviers trop limités, à la fois en compétences et en moyens d'intervention.

Comme en 2012, le projet de budget pour l'année à venir se propose de poursuivre conjointement plusieurs objectifs :

- répondre au mieux à l'urgence économique et sociale, en réaction à la conjoncture ;
- préparer l'avenir par une poursuite des investissements dans les compétences et les projets qui porteront demain les gisements de productivité et les nouveaux relais de croissance ;
- participer activement au soutien de l'activité par un fort investissement public ;
- maintenir l'effort engagé sur la durée, au titre des nombreuses politiques ne relevant pas toujours des compétences obligatoires du Conseil régional, pour valoriser le territoire breton dans sa diversité.

La cohérence de l'action régionale repose sur la complémentarité de ces différents objectifs. L'efficacité de l'action publique, dans notre système à plusieurs niveaux, implique aussi une forte valorisation des partenariats dans l'attente d'une nouvelle loi de décentralisation.

L'engagement du Conseil régional se traduira cette année encore, comme en 2012, par un budget offensif que révèlent les éléments suivants :

- une augmentation globale de près de 7 % par rapport à 2012, le portant à un montant global de 1 milliard 334 millions d'euros, ce qui représente une contribution significative au soutien de l'activité au moment où la plupart des budgets publics sont revus à la baisse. Cette évolution se caractérise notamment par un effort d'investissement sans précédent avec une augmentation de 13 % par rapport à 2012 ;
- une augmentation du budget de fonctionnement limitée cette année à 1,60 % à périmètre législatif constant, légèrement inférieure au taux d'inflation prévisionnel.

2013 représente donc une année de confirmation et d'accélération du mouvement engagé dès 2012 avec la réalisation des investissements lourds nécessaires au développement de notre territoire, au premier rang desquels se trouvent le projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV), les premiers financements de Bretagne Très Haut Débit (BTHD) et la poursuite du projet du port de Brest. Cette forte accélération des financements d'investissement intervenant dans un

contexte de compression continue des recettes et de rigueur budgétaire, elle exigera pour la deuxième année consécutive une forte augmentation du recours à l'emprunt.

Cette politique budgétaire ambitieuse et singulière présente plusieurs caractéristiques :

- elle est d'abord pleinement assumée parce que voulue et anticipée ;
- elle est vertueuse parce que ce recours à l'emprunt porte exclusivement sur des investissements de long terme et en aucun cas sur le financement du quotidien ;
- elle est maîtrisée car la stratégie constamment suivie depuis 2005 a permis au Conseil régional de disposer d'une signature et d'indicateurs qui inspirent confiance aux investisseurs.

Le budget 2013 matérialise l'engagement de la Région autour des principales priorités de son projet intégralement orienté vers l'accroissement de la performance, de la compétitivité et de l'attractivité de la Bretagne.

Il vise d'abord à améliorer la performance de son territoire en développant son accessibilité sous toutes ses formes : investissement sur BGV à hauteur de 160 M€ en 2013, modernisation des ports, notamment Brest, Bretagne Très Haut Débit.

Il veut ensuite accroître la compétitivité de son territoire par le soutien à l'innovation sous toutes ses formes, la promotion des compétences humaines et l'accompagnement des mutations économiques dans une conjoncture défavorable. Le budget 2013 confirme notamment l'engagement régional pour le financement de la recherche via des structures telles que la SATT Ouest Valorisation (Société d'accélération des transferts de technologies), l'IRT (Institut de recherche technologique) B-com, l'IEED (Institut d'excellence énergies décarbonées) France Énergies Marines... tout en poursuivant l'effort pour le soutien aux acteurs de l'innovation, au premier rang desquels se trouvent les pôles de compétitivité. Par ailleurs, afin de favoriser le développement de projets et la création d'entreprises, 2012 a vu la mise en place du fonds d'amorçage interrégional. 2013 verra l'adaptation des outils régionaux afin d'assurer une parfaite articulation avec la mise en œuvre de la BPI. Pour 2013, tout en privilégiant la préparation de l'avenir et les capacités de rebond des entreprises, la Région aura aussi à mobiliser ses dispositifs classiques pour venir en soutien aux entreprises ou aux filières en mutation, notamment les filières agricoles et agroalimentaires et mobilisera ses dispositifs de formation, dans le cadre de son CPRDF. En matière d'apprentissage cette année sera marquée par la mise en œuvre du Contrat de qualité pluriannuel (CQP), qui sera proposé aux Centres de formation des apprentis. 2013 verra enfin mécaniquement augmenter la sollicitation des dispositifs individuels de formation et de rémunération des stagiaires du Conseil régional, du fait de la dégradation de la situation de l'emploi.

Il vise enfin un renforcement de l'attractivité territoriale par une valorisation de la qualité de vie et une meilleure réponse aux attentes de ses habitants. L'attractivité territoriale, facteur de performance et de vitalité, résulte également de l'ensemble des politiques conduites, le plus souvent à titre facultatif par le Conseil régional en matière d'environnement, de culture, de tourisme ou de sport. 2013 verra la confirmation des dynamiques fortes engagées dans ces différents domaines. Le Conseil régional poursuivra également le déploiement de sa stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, en préfiguration de l'expérimentation de compétence qu'elle sollicite au titre de la future loi de décentralisation. En matière de climat et d'énergie, l'opération Vir'volt, financée en 2013 sera une expérimentation en grandeur réelle d'un engagement régional en faveur de la transition énergétique, avec le soutien d'un modèle

économique original. L'évolution de la démographie lycéenne, l'amélioration de la qualité d'accueil et d'étude des jeunes, la qualité du bâti sont au cœur des investissements du Conseil régional dans les lycées.

L'ensemble des engagements du budget 2013 confirme enfin la poursuite de la montée en puissance de plusieurs plans ou programmes transversaux : charte pour la jeunesse, Nouvelle alliance agricole.

En conclusion, le Président demande de bien vouloir adopter le budget primitif à hauteur de 1 334,9 M€ en recettes et en dépenses.

1.2. Recettes

L'évolution des recettes de la Région en 2013 est particulièrement affectée par la conjoncture économique : de façon directe compte tenu de la corrélation entre les produits et l'activité économique, et de façon indirecte par la contribution accrue à l'effort de réduction des déficits publics, demandée par l'État aux collectivités. Les dotations subissent pour la première fois une évolution négative en 2013.

Une dynamique de ressources durablement altérée par la réforme fiscale et la perte du pouvoir de taux

Suite à la réforme de la taxe professionnelle et au transfert des taxes foncières aux blocs communal et départemental, les Conseils régionaux disposent depuis 2011 d'un pouvoir fiscal amoindri et d'assiettes de ressources dont les perspectives de croissance sont nettement plus faibles que précédemment.

La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est répartie entre les trois niveaux de collectivités : 25 % pour les Régions, 48,5 % pour les départements et 26,5 % pour le bloc communal. En 2012, le montant initial de CVAE perçu par la Région Bretagne s'est élevé à 141 M€. Pour 2013, compte-tenu des correctifs apportés liés notamment à un mécanisme de péréquation, une évolution de 4 % est attendue, soit un montant de 147 M€ de recettes CVAE à inscrire au budget 2013.

En 2012, 7 M€ ont été perçus au titre de l'IFER ferroviaire et 21,3 M€ au titre de l'IFER télécoms. Il est proposé de tableer pour 2013 sur une évolution de 1,7 % soit 28,7 M€.

Enfin, deux dotations de compensation de neutralisation de la réforme perdurent et il est proposé de reconduire en 2013 le montant perçu en 2012 : 55,9 M€.

Une fiscalité transférée stable

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (143,6 M€ vs 152,2 M€ en 2012) est destinée à financer les transferts de compétence de l'État vers les Régions. La dernière vague de transfert (personnel des voies navigables) devrait faire l'objet d'une compensation de TIPP à hauteur de 1,5 M€.

La contribution au développement de l'apprentissage estimée à 33,5 M€ est une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage. La Région ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel sur celle-ci. Elle est estimée en 2013 au même niveau que 2012.

Des dotations d'État en légère diminution

Afin de réduire le déficit des finances publiques, l'État a décidé un gel en valeur de l'enveloppe normée et une réforme de la péréquation régionale de la DGF dont la part de péréquation baisse pour la première fois de 10% en 2013 :

- la dotation globale de fonctionnement (257,2 M€) est en diminution de 2,1 M€ par rapport à 2012 ;
- la dotation générale de décentralisation est stable (19,4 M€), ainsi que la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle (72,3 M€) et la dotation régionale d'équipement scolaire (21 M€) ;
- enfin, les compensations de fiscalité directe 10,5 M€ s'apprécient désormais comme « variable d'ajustement » de l'enveloppe normée.

La fiscalité indirecte, dernier levier disponible pour les Régions

- Modulation régionale de la TIPP : 36,3 M€ vs 36,5 M€ en 2012. Cette modulation étant positionnée actuellement au plafond autorisé, son évolution est liée au volume de carburant consommé qui tend à diminuer ;
- Majoration de TIPP affectée au projet BGV : 36 M€. Cette taxe nouvelle créée pour aider au financement des infrastructures alternatives à la route a été votée il y a deux ans et s'appliquera pour la troisième fois cette année ;
- Taxe sur les cartes grises : 112 M€, similaire à 2012. C'est le dernier levier fiscal à la disposition des Régions, il est proposé de maintenir le prix du cheval vapeur à 46 €.

Des ressources internes et des participations évaluées à 67 M€

Ces recettes représentent 5 % de celles-ci vs 7 % des ressources en 2012 et se composent :

- de ressources internes issues de l'activité de la Région comprenant les retours d'avances remboursables, les produits financiers, les cessions de biens, ainsi que le Fonds de compensation de la TVA ;
- de ressources d'intervention. En effet, les politiques publiques conduites par la Région engendrent des cofinancements sur des projets divers.

Une légère croissance du fonds de gestion des crédits européens (21 M€ vs 15 M€ en 2012)

La Région gère ces crédits par délégation de l'Europe.

Une autorisation d'emprunt en hausse induite par l'accroissement des investissements

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 263,4 M€ vs 185,2 M€ en 2012 afin d'équilibrer le budget régional. Ce montant sera ajusté en cours d'année.

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2013, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 335 M€ vs 1 250 M€ en 2012 et se décompose comme suit :

- Crédits globalisés de l'État : 436 199 000€
- Fiscalité issue de la réforme de la fiscalité locale : 175 765 000€
- Fiscalité transférée : 187 304 000€
- Fiscalité avec pouvoir de taux : 184 300 000€

- Autres ressources : 66 932 000€
- Emprunt à autoriser : 263 400 000€
- Subvention globale : 21 000 000 €.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations générales

Le budget primitif pour 2013 s'inscrit dans le droit fil des orientations budgétaires annoncées et débattues au mois de décembre dernier. Pour autant, les observations formulées lors du débat sur ces orientations pourraient être reprises dans cet avis.

Le CESER approuve le choix de l'Exécutif de se donner les moyens de poursuivre avec détermination ses grands projets tels le projet BGV ou Bretagne Très Haut Débit.

A contrario, même si l'on peut noter l'effort fait pour contenir la progression des charges de fonctionnement d'intervention, celles-ci progressent encore trop rapidement (+ 15 M€) par rapport aux recettes correspondantes (+ 1 M€). En effet, hors emprunt et fonds européens, les recettes attendues en 2013 sont de même niveau en valeur que 2012, l'augmentation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2013 étant compensée par une baisse du poste « autres ressources » et les dotations d'État étant stables.

A titre d'illustration, il faut se souvenir que les recettes du budget 2010 (hors emprunt et FEDER) étaient de 953 M€ et celles prévues pour 2013 de 1050 M€, soit près de + 100 M€ en 4 ans.

C'est la première fois depuis très longtemps que l'on peut constater une telle stabilité. Celle-ci était annoncée, mais elle a été différée en 2011 par l'ajout de la taxe additionnelle sur la TIPP (35 M€) et en 2012 par la décision sur les cartes grises d'augmenter le prix du cheval vapeur (+ 30 M€). Le Conseil régional a épuisé ses faibles marges de manœuvre budgétaires avec les règles actuelles.

C'est une nouvelle ère qui s'annonce, alors que de nouvelles charges financières liées mécaniquement à l'accroissement de l'endettement vont venir affecter la capacité d'autofinancement future de la Région. De plus, dans la perspective du transfert de nouvelles compétences à la Région dans le cadre des futures lois de décentralisation, le CESER sera attentif à ce qu'elles soient intégralement compensées par l'État.

Certes, conformément à la loi, la Région n'utilise pas l'emprunt pour financer ses charges de fonctionnement, mais la capacité d'autofinancement diminuant progressivement, et celle-ci finançant aujourd'hui largement les investissements courants, l'accroissement des charges de fonctionnement d'intervention se fera bien indirectement par l'emprunt.

Le CESER attire l'attention de l'Exécutif à être vigilant pour ne pas entrer dans une spirale qui dégraderait trop vite ses critères de gestion. Ceux-ci sont aujourd'hui excellents, mais ils sont en situation de risque compte tenu du contexte et des investissements programmés.

Le CESER souhaite que la Région et l'Etat fassent un bilan des surcoûts non-compensés de l'acte II de la décentralisation et que le solde soit versé à la collectivité régionale.

De plus, le CESER estime que le gel des dotations de l'Etat n'est pas une solution durable au regard des besoins de la Région et propose que soit initiée une réflexion concertée sur la fiscalité locale.

2.2. Observations particulières sur les indicateurs

Ce projet de budget primitif pour 2013 est présenté sous une nouvelle forme, plus synthétique, ne conservant que quelques-uns des indicateurs utilisés dans les exercices précédents. Le CESER souligne la difficulté que peut représenter la diminution du nombre d'indicateurs pour le bon suivi des programmes. Lors de l'examen du dernier Rapport d'analyse par programme (RAP), le CESER avait indiqué que le choix et la définition des indicateurs devraient logiquement se faire au moment de l'élaboration du budget primitif, le temps du RAP devant être réservé à mesurer l'écart entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé. Le CESER proposait ainsi que les indicateurs figurant dans le budget primitif soient pré-identifiés comme étant des indicateurs qui figureront dans le RAP. Par conséquent, le CESER s'interroge sur le sens de la diminution des indicateurs présentés dans ce projet de budget primitif et sur le lien qui sera fait avec ce budget primitif au moment de l'élaboration du prochain RAP. Il souhaiterait que ses propositions soient davantage prises en compte notamment dans le choix et la définition des indicateurs.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de ces remarques, et en indiquant qu'il suivra particulièrement, avec le concours des services du Conseil régional, les points suivants :

- l'évolution de la situation à l'égard des critères de gestion ;
- le lien entre le RAP et le budget primitif sur la question des indicateurs ;

le CESER émet un avis favorable sur ce projet de budget primitif pour 2013.

Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS

Présidente de la commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

MISSION I – POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE
--

101 - Agir pour la cohésion des territoires bretons
--

Sur proposition de M. Gilles POUPARD,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2013, le Conseil régional souhaite redéfinir sa politique territoriale pour la période 2014-2020. Pour ce faire, il s'appuiera sur les réflexions et travaux des 21 pays (notamment leurs bilans de la contractualisation 2006-2012 et leurs perspectives pour la prochaine contractualisation), mais aussi sur des réflexions menées à d'autres échelles (SCoT, intercommunalité, Parcs naturels régionaux, Conseils locaux de l'eau, etc.) et avec d'autres partenaires (DATAR, INSEE ainsi que le CESER) de façon à définir de manière partagée les stratégies de développement territorial. Elle s'appuiera également, parallèlement, sur un large débat devant aboutir à l'identification des grands enjeux de la Bretagne de demain (Bretagne 2030).

Afin de ne pas interrompre les dynamiques territoriales de la période de contractualisation précédente, le Conseil régional propose un dispositif transitoire pour 2013 : programmation des derniers dossiers reçus fin 2012 (contrats avec les pays, Cap Atlantique et l'Association des îles du Ponant-AIP) jusqu'à la mi-2013, garantie d'une enveloppe ingénierie annuelle des pays (2 166 667 €), ouverture d'une enveloppe supplémentaire (11 M€), subvention à l'AIP (100 000 €) et des projets dans les îles (750 000 €) et financement exceptionnel au bénéfice des pays et conseils de développement pour accompagner leurs réflexions stratégiques (500 000 €) avec la garantie d'une enveloppe de 500 000 € pour les conseils de développement. A ces financements s'ajoutent ceux des politiques sectorielles régionales.

Elle souhaite également accompagner les réflexions et la mise en réseau des territoires ; un soutien sera apporté au réseau des conseils de développement créé en 2012. Enfin, le Conseil régional renouvellera son adhésion à différents réseaux :

- l'association Entreprises développement et territoires (ETD), notamment pour son accompagnement à l'organisation de la réflexion sur la nouvelle politique territoriale pour cette année 2013 ;
- l'Association de promotion et de fédération des pays (APFP) ;
- l'Association régionale d'information des collectivités (ARIC) ;
- la Conférence des villes de Bretagne (CVB) ;
- le Réseau rural régional breton – 3RB qu'il contribue à animer.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans la période actuelle de crise économique et de questionnements, voire de remise en cause du modèle de développement breton, la réflexion sur les stratégies de développement au niveau local constitue un enjeu majeur. En effet, certains territoires voient leurs moteurs de développement passés remis en cause et tous les territoires doivent s'interroger sur les facteurs futurs de développement.

Le CESER réaffirme son attachement à la notion de pays et de bassin de vie comme territoires de réflexion sur les projets de développement et de contractualisation. Le choix de s'appuyer sur les territoires infra-régionaux et de contractualiser avec les pays permet de travailler sur un périmètre pertinent pour le diagnostic et la stratégie de territoire. Cette échelle est en effet celle qui correspond à l'espace de vie des habitants (migrations domicile-travail, zone de chalandise, loisirs hebdomadaires ou quotidiens, etc.). Le choix de ce périmètre favorise également le dialogue, trop souvent peu nourri, entre EPCI voisins alors que leurs développements sont interdépendants.

Le choix de réaffirmer l'importance du rôle des conseils de développement et de leur réseau est également volontariste car il permet de prendre en compte les avis et positionnements de la société civile en complément de ceux des élus locaux. Il favorise la recherche de consensus local et la logique de projet, tout en développant la démocratie participative.

La qualité de l'ingénierie territoriale est fondamentale dans l'élaboration des diagnostics et la définition des stratégies locales. Les capacités des territoires en matière d'ingénierie sont très inégales et il faudra veiller à un appui particulier aux territoires les moins pourvus. Concernant les îles, une attention particulière pourrait être portée à celles qui n'appartiennent pas à un EPCI de taille importante. Pour tous les territoires, il faudra aussi veiller aux interactions entre niveau régional et niveau local et éviter les phénomènes de « copié-collé » ou de diagnostics et stratégies « passe-partout ». Des séances d'échange entre pays et conseils de développement de tous les territoires pourraient être organisées.

Enfin, le CESER participera à cette réflexion sur les stratégies de développement territorial en 2013, à commencer par son autosaisine portant sur les dynamiques territoriales de la Bretagne dont les résultats devraient être concomitants à la fin de l'exercice de prospective mené dans les territoires. Quelques membres du CESER pourraient participer aux réunions de réflexion sur les diagnostics et les stratégies de développement futur qui seront organisées dans les territoires (pays).

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

102 - Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional développe depuis plusieurs années des réflexions prospectives dans l'objectif d'anticiper les mutations de la Bretagne liées à sa démographie, son développement économique. Pour cela il entend renforcer ses outils de connaissance afin de développer sa capacité d'expertise territoriale et de réflexion stratégique.

A partir du premier diagnostic réalisé sur l'offre de service aux populations et aux entreprises en Bretagne, le Conseil régional entend élaborer un « *schéma des services d'intérêt public* » qui pourrait, en fonction des caractéristiques de chaque territoire, définir une offre de service « minimum » à maintenir pour garantir la cohésion territoriale et l'offre à développer pour accroître son attractivité.

Ce programme reprend la démarche Bretagne 2030, engagée en juin 2012 visant à l'élaboration d'une vision prospective, ambitieuse et partagée du territoire à 20 ans, permettant de dégager des orientations stratégiques mobilisables.

Ce programme s'articule autour de quatre grands objectifs :

- I. Le renforcement des capacités d'expertises territoriales et de réflexions stratégiques ;
- II. Le développement et la mutualisation de l'information géographique ;
- III. L'encouragement des démarches de planification territoriales et la qualité des stratégies d'aménagement des collectivités ;
- IV. L'amplification des engagements en faveur du développement durable par l'animation de l'Agenda 21 interne et externe, en lien avec les partenaires régionaux.

Pour ce programme, le Conseil régional propose en 2013 :

- une autorisation d'engagement de 750 000 € ;
- un crédit de paiement de fonctionnement de 750 000 €.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les actions de ce programme reposent sur le développement des outils d'observation, de connaissance et d'expertise des territoires, dans l'objectif d'apporter une aide à la décision. Le CESER rappelle qu'il existe en Bretagne une multitude d'études prospectives ou d'analyses territoriales dont les éléments devraient être désormais mutualisés. Une telle démarche permettrait des économies importantes en ingénierie.

Ces actions s'inscrivent dans la démarche régionale de soutien aux projets de planification des territoires en leur apportant la ressource, l'ingénierie et les connaissances nécessaires pour élaborer leurs projets. Ce programme demeure par nature transversal et doit répondre dans cette logique aux besoins d'études, de cartographie et de démarches stratégiques d'autres directions du Conseil régional.

Concernant la démarche Bretagne 2030 décidée en juin 2012, le Conseil régional s'inscrit dans une volonté d'être en anticipation et en alerte sur les signaux d'évolution des territoires pour élaborer des scénarios d'intervention et préparer le territoire aux grandes évolutions à venir. Sur nombre d'enjeux, le CESER, qui apportera prochainement une contribution sur les « ruptures » envisageables, a produit des études et formulé des préconisations à prendre en compte dans les réflexions en cours.

Le Conseil régional entre désormais dans l'élaboration d'un « *Schéma des services d'intérêt public* ». Le premier diagnostic de l'offre de services aux populations réalisé en 2012 semble mettre en évidence des déséquilibres en matière de services entre les territoires bretons. Le Conseil régional entend s'appuyer sur la réflexion en cours en section prospective du CESER s'agissant des financements des services aux populations du fait de la multiplicité des acteurs.

A l'évidence les services sont au cœur des enjeux d'aménagement du territoire. Partir des besoins des populations et des territoires pour construire une offre de service suppose une analyse partagée de l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement régional parmi lesquels figure le CESER. Au-delà de l'étude attendue de la section prospective, il conviendra de l'associer à l'ensemble de la réflexion engagée.

La plate-forme GéoBretagne permet désormais le partage et la mutualisation d'informations géographiques de 90 structures. Elles sont désormais regroupées par thématique en 7 pôles

métiers. Ces pôles métiers constituent désormais le seul indicateur prévu pour ce programme. En plus de cette plate-forme, la Région entend pour 2013 croiser ses actions avec les données géographiques dont elle dispose. Aussi, poursuivra-t-elle son implication dans le projet GERTRUDE (Groupe d'étude, de recherche technique, de réalisation et d'utilisation du dossier électronique).

En revanche, aucun élément n'est fourni sur le maintien et la pérennisation de la plate-forme de logiciels libres GéOrchestra. Une assemblée générale des partenaires au sein de GéoBretagne devait se tenir en 2012. La question de la gouvernance de GéoBretagne reste posée.

Concernant le foncier, la Région entend poursuivre sa participation à l'élaboration des SCoT et des PLU dans l'objectif de favoriser la mise en cohérence des documents d'urbanisme avec la loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2 et de promouvoir une maîtrise des consommations d'espaces fonciers avec des objectifs chiffrés en cohérence avec ses orientations régionales. Cette action du Conseil régional nécessiterait sans doute la création d'un indicateur de suivi.

Ce programme assure en outre le suivi des Agendas 21 et du PADUS. Ce dernier fait l'objet d'un avis spécifique du CESER pour cette même session.

Pour ce programme, dont les missions vont être accentuées cette année, le Conseil régional consacre un budget identique à celui de l'exercice précédent. S'agissant d'un programme par nature transversal, faut-il considérer qu'une partie des actions prévues seront imputées à d'autres programmes ?

Le CESER considère qu'il est cohérent pour la Région de se doter d'outils qui lui permettent de mesurer l'impact de ses décisions.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

103 - Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne

Sur proposition de M. Joël JOSSELINE,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Jean LE TRAON,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 103 s'articule autour de trois objectifs :

- Objectif 1 : déployer le Très Haut Débit (THD) :
 - o accompagner les maîtrises d'ouvrage liées au déploiement du THD ;
 - o conforter une gouvernance THD multi-échelle et multi-thématique ;
- Objectif 2 : développer les services publics numériques :
 - o renforcer l'équipement numérique des collectivités ;
 - o contribuer au développement de la relation aux citoyens des collectivités ;

- soutenir la promotion et le développement des services liés à l'e-administration ;
- consolider le réseau de l'accès public au numérique ;
- Objectif 3 : soutenir les usages numériques :
 - observer les pratiques numériques ;
 - faciliter l'accès à la connaissance ;
 - accompagner les usages innovants ;
 - promouvoir le numérique.

Ces trois objectifs se traduisent par les inscriptions budgétaires suivantes :

- abondement de 0,55 M€ de l'autorisation de programme (50,6 M€ en 2012) ;
- autorisation d'engagement de 1,85 M€ (2,2 M€ en 2012) ;
- inscription de crédits de paiement d'investissement de 3,87 M€ (5,22 M€ en 2012) ;
- inscription de crédits de paiement de 2,065 M€ en fonctionnement (1,8 M€ en 2012).

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Il s'agit là d'un programme ambitieux qui reprend la totalité du programme 103 de l'année précédente avec peu de changement (à part l'émergence d'activités nouvelles comme les laboratoires de fabrication numérique).

Comme l'an passé, peu d'informations sont fournies sur l'utilisation des crédits en 2012 et la diminution des crédits de paiement en investissement (- 1,35 M€) n'est pas expliquée.

Par ailleurs, l'an dernier, nous disposions de six indicateurs :

- nombre et type de participants aux « Étés TIC de Bretagne » ;
- taux de ménages possédant un ordinateur avec un accès haut débit ;
- nombre de collectivités utilisant la plate-forme de services dématérialisés de e-Mégalis Bretagne ;
- nombre d'EPCI équipés d'un site Web avancé ;
- nombre d'EPCI dotés d'un système partagé de visioconférence ;
- nombre de foyers raccordables au très haut débit en fibre optique.

Il n'en subsiste qu'un, devenu « Nombre d'entités publiques » utilisant la plate-forme de services dématérialisés de e-Mégalis Bretagne, celui-ci étant passé de 577 en 2010 à 932 en 2012 avec une prévision de plus 18% pour 2013.

Au vu des objectifs ambitieux de la Région et de l'importance que prend maintenant Megalis Bretagne qui devient l'opérateur principal de Bretagne THD, il ne faudrait pas que la montée en puissance du très haut débit devienne le seul indicateur de l'aménagement numérique de la Bretagne, mais que ceux comme le taux de ménage possédant un ordinateur avec accès THD et le nombre d'EPCI dotés d'un système partagé de visioconférence soient aussi surveillés de près.

De la même façon, l'indicateur « Nombre de foyers raccordables au très haut débit en fibre optique » qui figurait l'an dernier a disparu : le CESER soulignait que cet indicateur était essentiel au suivi du programme.

Le CESER demande la réintégration dans le budget primitif de ces trois indicateurs, qui seront cette année présentés dans le RAP, car un seul indicateur ne suffit pas à suivre ce programme.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Sous réserve de la prise en compte des observations formulées sur les indicateurs, le CESER émet un avis favorable.

MISSION V – POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE
--

511 - Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable
--

Sur proposition de M. Jacques UGUEN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 511 s'articule autour de quatre grands axes :

- développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous en maîtrisant les coûts pour la collectivité ;
- favoriser l'intermodalité pour renforcer la cohérence des transports et en simplifier l'accès ;
- améliorer la lisibilité des actions régionales pour renforcer l'image d'Autorité organisatrice de la Région ;
- favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables.

Conscient du rôle essentiel du TER pour un aménagement durable de la Bretagne, la Région poursuit son effort financier tant au niveau du matériel, des points d'arrêt, que des infrastructures afin d'optimiser la diffusion de l'effet Bretagne à Grande Vitesse.

D'autre part dans le prolongement de la charte pour la jeunesse, le Conseil régional a décidé de proposer un nouveau dispositif tarifaire pour faciliter l'accès aux trains et aux cars pour les jeunes.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

L'effort du Conseil régional pour le développement du transport ferroviaire et la prise en compte de la mobilité durable est une nouvelle fois affiché dans ce budget et il aura engagé 450 M€ ces dernières années pour la modernisation du parc.

L'adaptation des tarifs par la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire, l'adaptation des dessertes font que la fréquentation des TER a augmenté de 60 % sur la période 2002-2013.

En attendant l'arrivée de nouveaux matériels de grande capacité, une sous-capacité est constatée sur certaines dessertes autour de Rennes, Saint-Malo et Brest avec, de plus, des usagers qui restent à quai ou sont transportés dans de mauvaises conditions.

En attendant l'arrivée des 17 nouvelles rames baptisées « Regio2N » dont la livraison doit s'échelonner de 2014 à 2017, il apparaît aujourd'hui opportun de réfléchir à renforcer l'offre de transport sur certains axes et certains jours (lundi matin et fin de semaine).

Concernant ces nouvelles rames, le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional d'adapter le technicentre de maintenance à ce nouveau matériel, permettant de pérenniser l'activité du site de Rennes et donc de conserver l'emploi sur place.

La convention TER qui devait arriver à échéance le 31 décembre 2013 est prolongée jusqu'en 2017, date de l'arrivée de la grande vitesse en Bretagne.

Ce prolongement de la convention TER doit être mis à profit pour mettre en place une véritable concertation avec tous les acteurs politiques, économiques, sociaux et les usagers bretons.

L'élaboration des scénarios des dessertes infrarégionales doit se faire en lien avec l'ensemble des AOT des territoires, mais également avec les régions limitrophes, afin de garantir l'accès de tous à un réseau performant.

Enfin, dans sa volonté de favoriser l'émergence de solutions de mobilité durable, le Conseil régional veut faire du véhicule vert un maillon de la chaîne de déplacement, ce qui suppose l'introduction de véhicules électriques et le déploiement d'infrastructures de recharge, celle-ci pourrait être intégrée dans les réflexions sur les pôles d'échange multimodaux.

Pour le CESER, les actions proposées visent à favoriser l'intermodalité et la multimodalité tout en améliorant la cohésion de l'espace, en favorisant un maillage infra-régional des transports intérieurs.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

512 - Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2013, le Conseil régional poursuivra son action en faveur d'une stratégie de développement du transport ferroviaire et accompagnera, sur les plans techniques et financiers, les projets d'infrastructures, qu'il s'agisse de la LGV Bretagne-Pays de la Loire (BPL) ou des projets, voyageurs et fret, inscrits au Contrat de projets 2007-2013 de manière à garantir l'accessibilité régionale et à faire bénéficier pleinement les Bretonnes et les Bretons des effets de la grande vitesse et des gares TGV ou TER.

L'année 2013 est considérée comme majeure avec le début des grands travaux sur la LGV BPL, les relèvements de vitesse sur l'axe Rennes-Brest, la tenue du débat public sur le projet de lignes nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL), la finalisation de la stratégie régionale d'actions logistiques.

2013 verra aussi le nouveau schéma (SNIT) proposé par la commission « Mobilité 21 », missionnée pour hiérarchiser les projets inscrits dans le SNIT, dans sa version d'octobre 2011.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Bretagne à Grande Vitesse : mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris ;
- II. Améliorer les déplacements de la vie quotidienne ;
- III. Encourager le développement du fret ferroviaire.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Concernant l'ensemble de ce programme, le CESER note qu'il s'agit de continuer et d'amplifier les actions déjà engagées les années précédentes pour lesquelles nous formulons quelques remarques :

- toujours le même volontarisme de faire aboutir le projet BGV avec l'objectif de mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris (objectif I) ;
- l'importance du soutien de la Région au projet de barreau sud ;
- d'autres actions (objectif II) concernant les autres lignes montrent qu'elles ne sont pas délaissées, dans un souci permanent d'équilibre en termes d'aménagement du territoire et d'équité ;
- les engagements sont globalement tenus dans le calendrier.

Quelques points sont néanmoins à souligner. Le CESER s'inquiète du devenir du projet de SNIT (Schéma national d'infrastructures de transports) qui, comme en 2012, sous couvert de l'aggravation de la dette publique et de réductions des dépenses publiques, est passé au crible d'une commission « Mobilité 21 » afin de hiérarchiser les projets. Le Conseil régional a demandé à être reçu par cette commission. Des questions se posent : quelles exigences vont être portées ? Quel impact sur le débat et le contenu du projet LNOBPL ?

Rappelons qu'une des observations du CESER, et non des moindres, sur l'avant-projet consolidé de SNIT était l'illisibilité des financements requis pour les projets, traduisant des incertitudes quant à leurs réalisations. Une autre était de porter « les 3 heures de Paris », exigence prise en compte dans la dernière version.

Pour le CESER, il est clair qu'un quelconque désengagement de l'État (report, financement...) et notamment pour la phase II de Rennes-Brest et Rennes-Quimper remettrait en cause cet objectif affiché.

Le CESER souhaite être informé des résultats des échanges au sein de cette commission « Mobilité 21 ».

Une autre interrogation se fait jour avec l'actualité concernant le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes : quid de la LGV Rennes-Nantes en lien avec Rennes-Quimper (phase II RBRQ) ?

S'agissant de l'objectif III « Favoriser le développement du fret ferroviaire », le budget 2013 voit se poursuivre les actions engagées en 2011 et 2012 avec la mise en œuvre de la stratégie régionale d'actions logistiques. Le CESER s'en félicite, comme il avait eu l'occasion de le faire, et partage ce souci du Conseil régional de contribuer au transfert modal vers le ferroviaire et le maritime.

Avec une présentation du projet de plan d'actions logistiques en session de juin 2013, le CESER aura l'occasion d'en apprécier les objectifs et pourquoi pas, de les croiser avec le plan d'actions du SRCAE finalisé lui aussi en juin.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

513 - Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les lignes routières ont pour vocation de compléter le maillage offert par les liaisons ferroviaires. Elles sont ainsi un complément indispensable permettant d'offrir des transports efficaces au service des personnes et de l'économie.

La Région exerce sa compétence sur le transport routier de voyageurs au moyen de deux modes de gestion : une convention TER et des délégations de service public.

Ce programme répond à un objectif majeur : développer le transport routier de voyageurs d'intérêt régional en assurant la cohérence de l'offre sur le réseau routier et en adaptant les services aux besoins des voyageurs.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les propositions concernant ce programme s'inscrivent dans le prolongement de celles des années précédentes.

Pour 2013, 5 lignes sont en délégation de service public, une de plus que l'an dernier : la ligne Saint-Brieuc - Pontivy - Vannes - Lorient qui assure la desserte du Centre Bretagne.

Ce programme vise à répondre aux besoins évolutifs des populations bretonnes notamment salariées, scolaires et étudiantes, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, en poursuivant l'amélioration de l'offre de transport collectif et le renouvellement du matériel.

Il s'inscrit dans un développement durable en accord avec les objectifs du SRCAE.

La complémentarité entre les différents moyens de transport collectif doit s'inscrire dans la volonté de pérennisation du service public.

Le CESER apprécie positivement l'initiative de concertation prise par le Conseil régional concernant la desserte ferroviaire de la presqu'île de Quiberon dans le cadre du cadencement du réseau TER en 2017.

Il juge intéressante la volonté de compléter l'offre ferroviaire en répondant aux évolutions des besoins des voyageurs par exemple sur la ligne Saint-Malo – Saint-Brieuc. Cette réflexion peut être poursuivie concernant l'ensemble des lignes routières complémentaires des lignes ferroviaires (dans le cadre du programme 511).

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

521 - Moderniser le réseau routier structurant

Sur proposition de M. Alain LE MENN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Trois sources de financement concourent à la réalisation du programme 521 :

- les suites du contrat de projet État-Région 2000-2006 ;
- le programme de modernisation des itinéraires ;
- la modernisation du réseau départemental structurant.

L'année 2013 sera principalement consacrée aux études de plusieurs tronçons de la mise à 2x2 voies de la RN 164. Ces études concernent les sections de RN 12 à Saint-Méen-le-Grand, la déviation de Loudéac, pour 5,825 M€ soit 88 % du programme 2013. Les travaux engagés en 2012 sur le contournement de Loudéac seront poursuivis et ceux du tronçon de Saint-Méen-le-Grand démarreront à l'automne 2013.

Diverses opérations d'amélioration et de mises aux normes du réseau complètent la programmation.

La Région et l'État ont décidé de financer à parité l'ensemble des études restant sur la RN 164 sans attendre le PDMI 2014-2020.

Comme les années passées, la contribution de la Région à la modernisation du réseau départemental structurant portera sur le Triskel Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes-Lorient. Là encore des études sur de nouveaux tronçons seront engagées.

Dans ces conditions, les indicateurs du RAP 2013 seront inchangés.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Pour s'être inquiété en son temps de l'absence d'études techniques prêtes à être financées, le CESER ne peut que se féliciter que la quasi-totalité des tronçons restants de la RN 164 puisse faire l'objet d'études techniques. Ceci témoigne d'une volonté partagée de clore ce chantier engagé il y a plus de quarante ans.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

531 - Moderniser les ports à vocation régionale

Sur proposition de M. Youenn LE BOULC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 531 s'articule autour des objectifs suivants :

- développer et moderniser les capacités d'accueil des ports régionaux ;
- assurer les missions de l'autorité concédante ;
- assurer la qualité et le niveau de disponibilité des ports régionaux ;
- exploiter le domaine portuaire ;
- accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux ;
- accompagner la modernisation des autres ports de commerce d'intérêt régional.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional à mettre en œuvre des projets de développement ambitieux, visant à conforter et développer l'activité économique des ports.

Le CESER prend acte, comme par le passé, du fait que ces opérations de modernisation des infrastructures sont accompagnées par le Conseil régional à des hauteurs de participation différentes pour chacun des ports transférés à la Région et autres équipements.

A ce titre, le CESER rappelle que chaque plate-forme portuaire contribue à l'aménagement du territoire et au développement économique de sa zone d'attraction et donc de la région.

Alors que les modalités d'intervention du Conseil régional sur les ports d'intérêt régional seront prochainement décidées par la Commission permanente, le CESER attend que ces taux d'intervention soient maintenus sur les mêmes bases que précédemment. En effet, ce soutien apparaît indispensable tant au maintien des équipements portuaires aux normes de sécurité et de sûreté, qu'à leur conformité aux exigences environnementales.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Youenn LE BOULC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 532 vise à améliorer l'accessibilité aéroportuaire de la Bretagne en favorisant la modernisation des plates-formes aéroportuaires.

Il s'articule autour de trois axes :

- I. Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper ;
- II. Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional ;
- III. Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte de mondialisation des échanges où la modernisation des plates-formes aéroportuaires d'intérêt régional concourt à l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne, le CESER approuve les dispositions mises en œuvre par le Conseil régional.

La perspective de réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ne manquera pas de modifier le positionnement des compagnies aériennes et conforte toute l'acuité d'adapter la stratégie régionale bretonne. Des complémentarités seront donc à rechercher afin de répondre au plus près aux besoins des différentes clientèles du transport aérien.

Le CESER rappelle que chaque plate-forme aéroportuaire contribue à l'aménagement du territoire et au développement économique de la Bretagne. Il note à ce titre que la plate-forme brestoise réalise elle aussi une activité de fret équivalente à celle de 2012 et mérite donc à ce titre d'être mentionnée. Il précise par ailleurs que si la ligne Brest-Orly subit bien une réduction de capacité, en revanche, elle n'est pas supprimée, contrairement à ce qui est mentionné dans le bordereau.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

533 - Moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Mme Catherine TANVET,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région poursuit en 2013 le programme de modernisation des voies navigables bretonnes, « épine dorsale du tourisme en Bretagne ».

Plusieurs niveaux de concessions ont été réalisés afin que la Région puisse exercer désormais sa compétence en maîtrise d'ouvrages et accompagner les actions d'importantes réparations et d'aménagement avec les départements.

Pour la Région, il reste la reprise en gestion directe de la liaison Manche Océan en principe effective courant 2013 ; de même, la section costarmoricaine de la rigole d'Hilvern est concédée au Conseil général des Côtes d'Armor.

Dans la perspective de la prise en compte du classement des cours d'eau par l'État dans le cadre de l'application du Code de l'Environnement à l'horizon 2017, le programme 533 s'articule autour de 2 axes :

Le développement des usages nautiques et terrestres

Le Conseil régional poursuit son action de financement conséquente sur ces postes. Afin de garantir la navigation de plaisance, il est indispensable de développer des aménagements spécifiques (pontons d'attente aux écluses, glissières de canoë, cales de mise à l'eau, etc.). De même, il est envisagé d'offrir au tourisme un nouvel axe de navigation entre Pontivy et Guerlédan ; cette reconquête de l'usage nautique se fera de façon progressive tant en termes de travaux que de financements. Il est donc proposé en 2013 de remettre en fonctionnement la première écluse au départ de Pontivy.

Viennent désormais s'ajouter d'importants travaux d'enlèvement de plantes aquatiques invasives. Le développement « spectaculaire et inquiétant » de deux plantes (la jussie et l'élodée) – sans méthode d'éradication définitive autre que l'arrachage – conditionne fortement la navigabilité et impacte de plus en plus de surfaces.

Dans le même temps, le Conseil régional continue son programme de financement des travaux d'aménagement et de sécurisation des chemins de halage et les voies vertes le long des canaux bretons.

La conservation et l'aménagement du patrimoine

Le Conseil régional avait déjà entamé en 2012 la restauration et la sécurisation des ouvrages hydrauliques des voies navigables bretonnes, les travaux sont donc poursuivis cette année en motorisant les vannes des barrages dans l'attente de les automatiser.

Cependant, l'état écologique des cours d'eau et la gestion de la ressource doivent dorénavant être tout autant pris en compte. Le Conseil régional est donc contraint à ce que les ouvrages maintiennent la continuité écologique, la réalisation des aménagements devant être achevée pour 2017.

De même, les remises en état tant des berges suite à l'érosion que celles des infrastructures (quais, écluses, maisons éclusières, etc.) sont également prises en charge malgré le coût de ces travaux.

Enfin, le Conseil régional a fait le choix d'assurer ces moyens transversaux d'intervention en régie directe.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate que le Conseil régional poursuit tel qu'il l'avait défini l'an passé son programme de modernisation des voies navigables bretonnes.

Le CESER apprécie la prise en compte réelle et concomitante des infrastructures et de la gestion durable de l'espace.

Nous ne reviendrons pas sur les observations précédemment exprimées quant à la sécurisation et l'aménagement des voies navigables. Notre inquiétude réside dans le retard qui sera sans doute pris dans les travaux étant donné la fréquence et l'abondance des pluies depuis le début de l'automne.

Sur la partie du programme concernant l'état écologique des cours d'eau et plus particulièrement sur les deux espèces aquatiques invasives, il nous semblerait opportun que ce phénomène soit inclus dans les études scientifiques relatives aux différents types de pollution des zones humides. En effet, le principe d'arrachage demeure un pis-aller nécessitant beaucoup de temps et d'énergie - et pour lequel les déchets ne trouvent pas encore de solution écologique - la Région ne peut donc se contenter de cette issue.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

MISSION VI – POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE

611 - Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Paul GUYOMARC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 611, qui exprime les engagements de la Région dans le cadre de la politique de l'eau, s'articule autour des trois grands objectifs suivants :

- contribuer à la planification et la gouvernance des politiques de l'eau :
 - o déclinier les orientations stratégiques relatives à la gestion de l'eau ;
 - o accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE ;
- soutenir les projets des territoires hydrographiques :
 - o soutenir les projets eau répondant aux objectifs de gestion intégrée et durable de l'eau sur les territoires de SAGE ;
 - o accompagner les projets territoriaux « Algues vertes » ;
- accompagner, évaluer l'action et communiquer :
 - o accompagner, suivre et évaluer l'action des territoires hydrographiques ;
 - o mener et soutenir des actions régionales contribuant à une gestion durable de l'eau.

Dans ce cadre, il nous est demandé un avis sur la contribution budgétaire régionale à hauteur de 4 000 000 € pour les crédits d'investissements et de 5 200 000 € pour les crédits de fonctionnement.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate que les objectifs du BP, comme les orientations budgétaires relatives à la politique régionale de l'eau pour 2013, sont en tous points similaires à ceux présentés en 2012, dans un contexte d'effort budgétaire global identique. En conséquence, nous ne pouvons que réaffirmer les remarques déjà faites dans les mêmes circonstances, il y a un an, et auxquelles nous invitons le Conseil régional à se reporter

Néanmoins, l'évolution possible du contexte général vers l'obtention par la Région de l'expérimentation de la gestion de la politique de l'eau, après l'avoir longtemps réclamée, appelle quelques observations de notre part :

- ainsi la Région, dans un rôle nouveau de « chef de file » devra souscrire à de nouvelles exigences, y compris financières, qu'il convient de clarifier. Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance qui sera adaptée à la gestion intégrée et durable de l'eau, il conviendra, par exemple, de définir clairement les enjeux et objectifs spécifiques régionaux dans le domaine de l'eau, de même que les nouveaux partenariats opérationnels avec les principaux acteurs que sont l'État et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- dans un souci de cohérence générale, il nous semble également utile de considérer par ailleurs que des efforts doivent être consentis pour mieux associer la gestion intégrée des zones côtières à la nouvelle politique régionale de l'eau, alors que se profile la mise en place de la Directive cadre « Stratégie pour le milieu marin ».

En conclusion, le CESER est dans l'attente de toute information sur le nouveau statut régional de gestionnaire de la politique de l'eau, de manière à mieux éclairer son positionnement futur.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

612 - Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques

Sur proposition de MM. Alain LE MENN, Alain LAPLANCHE et Alain THOMAS au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les enjeux énergétiques régionaux ont été intégrés dans le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE). Le Pacte électrique breton devient le Pacte énergétique breton, qui s'appuie sur les mêmes piliers de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et de sécurisation des approvisionnements.

Les besoins financiers nécessaires à une transition vers une économie bas carbone ne sont pas couverts par les dispositifs actuels comme par exemple l'opération partenariale « Vir'volt Ma maison ». Un partenariat avec CDC Climat (filiale de la Caisse des dépôts dédiée à la lutte contre le changement climatique) permettra de renforcer les moyens d'intervention de la Région à travers un fonds breton pour l'action climatique.

La Région soutiendra les réseaux des élus référents pour le climat dans les 40 territoires engagés dans un Plan climat énergie territorial (PCET), notamment par le recours aux outils d'observation existants.

Une étude sur l'évaluation du pacte électrique breton par l'ADEME permettra de définir les indicateurs pertinents de suivi du pacte.

Les informations fournies par l'opération Trak o'Watts auprès de 70 foyers bretons seront valorisées à destination de la population via les espaces info énergie et les agences locales de l'énergie.

L'appel à projet BBC Prebat Effinergie ciblé sur la rénovation sera reconduit et étendu aux pratiques et techniques dans la construction passive voire à énergie positive.

Le centre de ressources sur la construction durable (Région-ADEME) permettra une meilleure lisibilité de l'offre professionnelle dans la construction durable et conduira au plan bâtiment durable en région en lien avec l'action nationale.

La question de l'efficacité énergétique dans l'industrie et l'artisanat sera traitée en lien avec l'ADEME, les chambres consulaires et BDI.

Le schéma éolien est désormais opposable. L'objectif des 1 800 MW en 2020 est couvert à hauteur de 1 300 MW en 2012. Le Conseil régional soutiendra le congrès européen sur les énergies renouvelables citoyennes en Bretagne.

Pour les énergies marines, outre le parc éolien de Saint-Brieuc (50% des 1 000 MW en 2020), le soutien régional ira aux infrastructures portuaires de Brest, à la recherche et développement dans les différentes technologies matures ou émergentes.

Les développements sur les réseaux intelligents et le stockage élaborés par les entreprises bretonnes, particulièrement les solutions bretonnes en matière de stockage, continueront à être soutenus.

Globalement, pour l'ensemble du programme, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 2,75 M€ (pour une autorisation de programme de 3,6 M€) et des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 2,125 M€ (pour une autorisation d'engagement de 2,725 M€).

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Énergie

L'ensemble des objectifs déclinés dans ce programme découle du Pacte électrique breton qui se déroule de manière continue. En l'absence de décomposition des crédits par actions, nous sommes plus devant des orientations budgétaires qu'en présence d'un budget opérationnel dont on pourrait suivre les évolutions.

Les 3,6 M€ pèseront peu quand il s'agira par exemple de soutenir la recherche et développement dans les énergies marines.

A ce stade de la mise en œuvre des énergies renouvelables, des réseaux intelligents et du stockage de l'énergie, les partenariats devront être autrement plus conséquents.

Air

Pour la qualité de l'air, le programme renvoie au projet de Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) présenté à la session plénière de décembre 2012. Le volet Air, coincé entre les deux volets majeurs que sont le climat et l'énergie, n'a pas de spécificité puisqu'il est renvoyé à « *des politiques de long terme sur des thématiques spécifiques et transversales comme l'aménagement du territoire* ».

A la lecture des objectifs on pourrait même penser que le point principal lié à la qualité de l'air est la réduction des gaz à effet de serre. Or, si ce problème des GES est crucial pour les évolutions climatiques, il n'affecte que très peu ou pas du tout la qualité de l'air pouvant jouer un rôle négatif sur la santé des citoyens. Pour cette qualité, les paramètres critiques sont :

- les particules (PM10 et surtout PM2,5) liées à toutes les combustions (voitures, camions, chauffages à partir de matériaux carbonés...);
- l'ozone essentiellement lié à la circulation ;
- les micropolluants invisibles comme les pesticides ou parfois « visibles » par leur odeur comme les aldéhydes, les solvants, etc.

Déchets

Les évolutions du programme concernant les déchets étant faibles par rapport à l'année précédente, le CESER a peu de remarques à formuler. Il approuve néanmoins les tentatives d'articulation entre les plans départementaux et celui réalisé à l'échelle régionale dans la perspective de la planification de la gestion des déchets, compétence dévolue à la Région.

Le CESER souhaite qu'en association avec les autres partenaires, les filières mettant en avant le recyclage et la valorisation (autre qu'énergétique) soient encouragées et expérimentées.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

613 - Favoriser les aménagements durables
--

Sur proposition de M. Daniel COLLET,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il s'agit d'apporter des réponses à deux questions d'actualité dont la prise en compte est incontournable pour un aménagement équilibré et durable du territoire breton :

- la première de ces préoccupations est la préservation des ressources foncières, déjà très fortement sollicitées ;
- la seconde est la maîtrise des consommations énergétiques, dans le souci de réduire la fragilité énergétique du territoire et d'initier les mutations attendues pour répondre à la problématique du changement climatique.

Deux dispositifs opérationnels d'accompagnement financier sont portés par la Région pour concrétiser cette politique régionale :

- EcoFAUR², dans sa nouvelle configuration établie en 2011 ;
- Bretagne Qualiparc dont le contenu doit faire évoluer la notion de requalification des parcs d'activités et des anciennes friches, en lien avec les enjeux régionaux de sobriété foncière pour proposer les outils nécessaires à la reconquête du foncier.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

L'accompagnement par la Région des collectivités locales dans leurs projets d'aménagements est important, celui-ci doit se faire le plus en amont possible afin de concrétiser une approche globale de l'aménagement durable.

L'importance portée aux enjeux de maîtrise des consommations énergétiques et de préservation de la ressource foncière est un choix pertinent.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

621 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de M. Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 a identifié la reconquête de la biodiversité comme l'un des chantiers prioritaires en annonçant notamment une loi cadre « Biodiversité » pour 2013. *« La Région Bretagne entend contribuer pleinement à cet objectif en intensifiant son action en faveur du patrimoine naturel (...) Consciente de la fragilité des espèces et des espaces naturels, la Région conduit une action en faveur de la protection de la biodiversité sur l'ensemble du territoire. La valorisation du patrimoine naturel et la protection de la biodiversité constituent une priorité pour maintenir l'attractivité du territoire régional et garantir un développement économique durable, dans le souci de la qualité de vie de ses habitants. (...) »*

Le programme s'articule autour des trois axes suivants:

- contribuer aux actions de planification et dynamiser les réseaux ;
- développer les politiques territoriales de préservation des espaces et des espèces ;
- promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

L'action du Conseil régional veut répondre à l'ambition affirmée lors de la Conférence environnementale. Pourtant, les propositions affichées pour cette année 2013 n'annoncent pas

significativement un nouvel élan en la matière et traduisent plutôt le bouclage de plusieurs programmes pluriannuels.

Sur l'axe I « *Contribuer aux actions de planification et dynamiser les réseaux* », le CESER reconnaît l'efficacité du travail mené par le GIP Bretagne Environnement. Il convient de rappeler que celui-ci assure prioritairement la mise en forme et en perspective des données accumulées par les acteurs de terrain, majoritairement associatifs.

Les inventaires annoncés en 2013 au sein des réserves naturelles régionales ne doivent pas faire oublier que si ces sites ont été ainsi reconnus, c'est que précisément des inventaires nombreux et étalés dans le temps ont permis de révéler la grande valeur écologique de ces sites. Dans l'avenir, les efforts doivent être orientés vers les secteurs géographiques sans protection forte.

La Région s'implique activement dans la mise en place de la Trame Verte et Bleue, « *sujet d'intérêt prioritaire pour le réseau régional de SCoT* », et annonce dans le présent programme un appel à projets vers les territoires pilotes. Si la démarche se veut méthodique, elle peut cependant entraîner un effet retard dans la mise en œuvre de ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

Sur l'axe II « *Les politiques territoriales de préservation des espaces et des espèces* », les chiffres cibles annoncés pour 2013 et 2014 confirment qu'on se situe dans le déroulé d'un programme pluriannuel sans inflexion notable. Sur le plan des réserves naturelles régionales, la perspective d'un classement futur de l'étang du Moulin Neuf (22) est intéressante. S'il convient de s'en féliciter, il est nécessaire de resituer cette annonce au regard des besoins recensés à l'échelle régionale à travers la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP).

Deux conventions cadres arrivent à leur terme, l'une avec le Conservatoire du Littoral, l'autre dans le cadre du programme « Poissons migrateurs » avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et diverses collectivités. Le CESER sera disponible pour participer à l'évaluation de ces programmes.

La présentation de l'action de la Région en faveur de nouveaux Parcs naturels régionaux affirme une recherche de cohérence avec d'autres outils de gestion des ressources naturelles et des paysages sensibles. Le lien évoqué entre nouveaux Parcs régionaux et Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) mériterait d'être mieux étayé pour aller au-delà d'un simple discours d'intention.

Pour l'axe III « *Actions d'éducation à l'environnement* », l'appel à projet sur le thème du « *Land art* » interroge. Ne relève-t-il pas de l'action culturelle et ne vient-t-il pas grever un budget consacré à la biodiversité et aux paysages déjà bien limité ?

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

Sur proposition de M. Jean HAMON

Président de la commission « Développement économique et recherche »

MISSION II – POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D’UN EMPLOI DE QUALITE

212 - Stimuler l’innovation et développer l’économie de la connaissance

Sur proposition de M. Gilbert BLANCHARD,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2013, le Conseil régional « *entend garder le cap et poursuivre ses efforts* » pour, entre autres, soutenir l’innovation. Il le fera en s’appuyant sur de nombreux atouts : des compétences humaines reconnues, une R&D de grande valeur et un système de soutien à l’innovation performant. Mais, substantiellement renforcée par des outils nouveaux issus des projets d’avenir (IRT B-com, IEED France Énergies Marines, SATT Ouest Valorisation), la Région a lancé des travaux de réflexion sur le positionnement des différents acteurs et sur les pôles de compétitivité, afin d’établir une feuille de route pour la période 2014-2020 dans le cadre de la future SRDEI élaborée en concertation avec l’ensemble des structures concernées.

Toutefois, concrètement, pour 2013, la construction du budget s’articule toujours autour des trois mêmes objectifs : favoriser l’environnement, soutenir les projets, coordonner les acteurs. Pour le premier, le Conseil régional intervient par des aides au fonctionnement ou aux investissements d’une trentaine de structures dans le cadre de conventions d’objectifs annuels. Il est aussi prévu de concrétiser d’autres projets de création tout en gérant une recomposition dont la SATT devrait être un élément majeur.

Pour le second, le Conseil régional a mis en place d’une part des outils de financement des laboratoires pour la valorisation de leurs recherches (le fonds de maturation, le ressourcement technologique, les appels à projets thématiques et l’incubateur EMERGYS) et d’autre part, *via* le partenariat avec OSEO, des aides aux projets individuels des entreprises : Prestation régionale de diffusion de l’innovation (PRDI), Aide à la faisabilité des projets d’innovation (AFPI), Aide régionale aux projets industriels innovants (ARPII), Aide au lancement de projets innovants (ALPI). En outre, il existe l’accompagnement des projets collaboratifs hors pôles de compétitivité et les projets transversaux (Capbiotek, Véhicule Vert Bretagne, Breizh’Alg) coordonnés par BDI.

Quant au troisième, il est quasi intégralement confié à BDI pour le réseau breton de l’innovation (RBI). Ce sont principalement les dispositifs PRDI et SIDE d’une part et d’autre part toutes les actions de communication et de promotion de l’innovation.

Pour conduire toutes ces actions, en 2013, le Président du Conseil régional propose d’ouvrir une autorisation de programme de 3 000 k€ et une autorisation d’engagement de 13 200 k€.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme le CESER l'a déjà fait remarquer, l'innovation n'est plus l'apanage du programme 212. Les interventions du Conseil régional en faveur de l'innovation sont réparties dans de nombreux programmes (212, 214, 220, 226 et 461) ce qui montre un engagement très fort, et induit une évidente synergie nécessaire entre les différentes actions. Toutefois, les informations n'étant pas toujours très précises (quand elles existent), cet éclatement rend l'analyse globale et le suivi assez difficiles.

Quant à la création de nouveaux outils issus des investissements d'avenir (SATT Ouest Valorisation, IRT B-com, IEED France Énergies Marines et ceux qui ne sont encore qu'envisagés), qui obligerait à redéfinir les rôles des structures au sein de l'écosystème (et des modalités de financement), le CESER attire l'attention sur la différence de nature des interventions ; le système actuel a pour mission principale de répondre à la demande des entreprises en identifiant et mobilisant les compétences de la recherche pour innover. Les résultats concrets obtenus au cours des dernières années sont reconnus (la Région Bretagne, selon l'INSEE, est l'une des plus innovantes) ; alors que tous les nouveaux outils ont pour vocation d'essayer de concrétiser économiquement les résultats des recherches susceptibles de générer des innovations.

Ces deux dynamiques sont complémentaires et peuvent (doivent) être conduites parallèlement en imaginant des synergies plutôt qu'en déstabilisant l'une ou l'autre et ce, d'autant plus que toutes les procédures existent depuis longtemps en Bretagne pour soutenir les projets des laboratoires (des appels à projets aux ressourcements technologiques et du fonds de maturation à l'incubateur). Ce sont tous les financements qui sont regroupés dans le deuxième objectif du programme 212, auxquels s'ajoutent, pour les projets industriels, les dispositifs (PRDI, AFPI, ARPII, ALPI) mis en place en partenariat avec OSEO.

Le dernier objectif « *coordonner les acteurs et promouvoir l'innovation* », quoique très intéressant, renvoie au programme 226 puisque l'ensemble des actions relève des missions qui ont été confiées à BDI (mission I : renforcer l'attractivité économique par la valorisation de l'innovation et mission III : renforcer la coordination des acteurs).

Enfin, bien que l'innovation soit une priorité forte du Conseil régional et qu'il soit affirmé que le soutien régional est « *maintenu d'année en année* », il nous faut constater que le budget consacré au programme 212 est en baisse de 4 % par rapport à 2012 et de 6 % par rapport à 2010. Cela pourrait traduire une certaine désaffection pour l'écosystème innovant. Par ailleurs, il semble difficile de maintenir un système « *performant* » et de créer de nouveaux outils avec des moyens qui diminuent régulièrement.

Cependant, il est possible (sinon probable) que certains financements soient affectés (voire transférés) vers d'autres programmes, mais nous ne disposons d'aucun élément qui nous permette cette analyse.

Concernant les indicateurs, le CESER constate qu'ils n'indiquent pratiquement plus rien, puisqu'aux erreurs de mesure près, ils sont quasiment constants depuis trois ans. Compte tenu des nombreuses évolutions déjà réalisées et celles à venir, il serait peut-être nécessaire d'imaginer des indicateurs sinon plus pertinents (car ceux-ci le sont), du moins plus significatifs des résultats obtenus.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans une conjoncture budgétaire difficile, le Conseil régional affirme son soutien à l'innovation et préserve l'essentiel. Aussi, avec toutefois ces remarques, le CESER donne un avis favorable aux propositions du Président du Conseil régional.

214 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de M. Jean LE TRAON,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 214 intègre désormais les actions ayant pour objectif d'une part de contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité et d'autre part d'accompagner la mise en œuvre et le développement de projets structurants pour les filières clés de l'économie bretonne (notamment issus des investissements d'avenir : IRT B-com, IEED France Énergies Marines).

Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

Les évaluations tant nationales que régionales des pôles de compétitivité et des acteurs de l'innovation en Bretagne (CRITT, centres techniques, technopôles...) soulignent une « *appréciation globalement favorable de la part des acteurs et notamment des entreprises* ».

La phase 3 des pôles de compétitivité (période 2013-2015) devra être contractualisée avant l'été 2013 et devra concentrer les pôles de compétitivité « *sur des projets destinés in fine au marché et combiner stratégie industrielle et écosystèmes locaux* ».

Dans la continuité de 2012, le Conseil régional poursuivra ses deux actions : le soutien à « *l'animation et la promotion des pôles de compétitivité* » et aux « *projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité* ».

Les priorités du Conseil régional se focalisent sur les retombées des activités des pôles sur le territoire régional : l'émergence et le montage de projets R&D collaboratifs seront renforcés dès 2013, de même que les actions d'animation et de promotion. A noter que les moyens du Conseil régional viennent en complément de ceux de l'État et des autres collectivités territoriales auxquels il faut ajouter les contributions indirectes de structures de transfert (CRITT, centres techniques...).

Le nombre de projets collaboratifs continue à diminuer en 2012 (32 projets financés pour un montant de 8,83 M€ contre 43 et 11,78 M€ en 2011) Majoritairement, ces financements sont complémentaires du Fonds Unique Interministériel (FUI) de l'État qui était jusqu'à présent la principale source de financement des projets : des discussions doivent s'engager dès début 2013 avec l'État sur ce sujet, dans le cadre d'une révision des modalités de financement (tenant compte notamment de la BPI, du partenariat OSEO/Région, du recours aux fonds FEDER). Dans cette attente, les modalités de 2012 sont reconduites en 2013.

Accompagner les projets structurants

Plusieurs projets structurants ont vu le jour en 2012 :

- l'Institut d'excellence en énergies décarbonées (IEED) France Énergies Marines ;
- l'Institut de recherche technologique (IRT) B-com ;
- le projet « Fonctionnalités des protéines laitières », projet structurant des pôles de compétitivité (PSPC), porté par Valorial et le Pôle Agronomique de l'Ouest associant Bretagne Biotechnologies Alimentaires (BBA) et l'INRA. Il sera déposé début 2013 ;
- la plateforme 3DMAT portée par le pôle de compétitivité ID4Car et le plateau technique Bretagne Bio Composites de l'Université de Bretagne Sud associé au projet FIABILIN, en cohérence avec le croisement des filières TIC et Automobile et le plan Véhicule vert breton.

Les inscriptions budgétaires prévues au budget primitif se traduisent par l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 15 M€ (15,15 M€ en 2012) et l'inscription d'un crédit de paiement de fonctionnement de 13,5 M€ (13 M€ en 2012).

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les évolutions constatées l'an passé dans la politique de soutien aux pôles de compétitivité se confirment : ceux-ci seront évalués sur les retombées de leur activité sur le territoire régional. Le Conseil régional suit en ce sens les orientations données par l'État pour la phase 3 des pôles : ceux-ci devront évoluer « *de l'usine à projet vers l'usine à produits d'avenir, en se focalisant sur les retombées économiques, l'industrialisation et la diffusion des innovations dans les produits et services* »¹². Nous pouvons cependant regretter la stagnation du FUI à son niveau antérieur, qui se traduit par une diminution du nombre de projets : l'intégration de nouveaux outils tels que l'appel aux fonds FEDER et à la BPI permettront peut-être de corriger cette tendance.

Le CESER se félicite qu'il soit mentionné que les indicateurs d'impact et de suivi seront reconsidérés pour répondre au mieux aux attentes du Conseil régional, en espérant, une nouvelle fois, que des éléments quantitatifs sur l'impact des pôles en termes d'emploi soient intégrés.

Sur l'accompagnement des projets structurants, le CESER constate que les projets mentionnés couvrent 4 secteurs particulièrement présents en Bretagne. Le programme Capbiotek aurait également pu être mentionné (mais il figure dans le programme 212). Une ventilation des crédits sur les 4 grands programmes aurait été appréciée.

Le CESER n'émet pas de remarques particulières sur les inscriptions budgétaires prévues au BP 2013 qui sont de même grandeur que les années précédentes.

Concernant les indicateurs, seul est maintenu un indicateur sur la part de financements régionaux dans l'ensemble des financements des collectivités territoriales, dont l'intérêt, hormis la stricte dimension comptable, nous paraît limité.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

¹² Journée nationale des Pôles de compétitivité, 4 décembre 2012.

Le CESER émet un avis favorable.

220 - Favoriser la création et la transmission d'entreprises

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme du Conseil régional concernant spécifiquement la création et la transmission d'entreprises s'articule autour de deux axes :

- impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises ;
- favoriser la création et le maintien d'emplois durables dans les PME par l'amélioration de leur structure financière.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souhaite insister tout d'abord, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, sur l'importance de l'anticipation de la transmission d'entreprise. En effet, les répercussions d'une transmission mal anticipée ou mal gérée sur les emplois locaux, mais aussi sur les entreprises clientes ou fournisseurs, peuvent être lourdes de conséquences pour le développement économique.

Dans cette dynamique, il nous apparaît primordial :

- d'une part de soutenir les opérations de « diagnostics transmission » des entreprises concernées, seules à même de permettre un audit des actions d'améliorations à envisager pour une transmission-reprise gagnant-gagnant ;
- d'autre part de favoriser la mise en place de dispositifs de formation des repreneurs.

Un plan de communication efficace auprès des créateurs et des repreneurs potentiels afin de valoriser les dispositifs retenus et les structures à même de les accompagner permettrait de renforcer l'efficacité de telles mesures.

Par ailleurs, le CESER insistait il y a déjà quatre ans, dans cette même instance, sur l'urgence de finaliser en 2009 le Plan régional en faveur de la création d'entreprise (PRCE) et le Plan régional en faveur de la transmission d'entreprise (PRTE) dans le cadre du travail engagé par BDI et le Conseil régional suite aux propositions formulées par la COCEB.

Il note avec satisfaction l'annonce de la construction d'un plan d'actions sur la transmission d'entreprises en fin de premier semestre 2013. Ces plans, inscrits dès 2006 dans le SRDE adopté par le Conseil régional, ont en effet pour objectif :

- d'améliorer la connaissance, par les porteurs de projets, de l'ensemble des structures à même de les accompagner de l'amont à l'aval du projet de création ;
- de partager entre les acteurs de l'accompagnement un socle méthodologique commun garantissant à chaque porteur de projet un accès à une prestation de qualité, quelle que soit sa localisation sur le territoire régional.

Au-delà des aides individuelles qui sont mises en place, ce plan annoncé comme axe de travail prioritaire prendra toute sa part dans une dynamique collective en faveur de la création, transmission, reprise.

Enfin, le CESER renouvelle son souhait qu'au-delà du soutien à certaines structures d'accompagnement dédiées aux publics spécifiques, l'effort du Conseil régional soit en priorité orienté vers les porteurs de projets et les entreprises.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

224 - Développer le partenariat avec les entreprises bretonnes pour améliorer la qualité de l'emploi

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose un programme visant à favoriser le développement des entreprises en les accompagnant en matière de développement à l'international, de performances internes sous différentes formes (organisation, qualité, environnement, ressources humaines) et de mutations économiques.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER rappelle l'importance de favoriser la mise en réseau des entreprises quelle qu'en soit la forme (cluster, GIE, association...). Cette mise en réseau répond d'ailleurs à un souhait des dirigeants d'entreprises de s'ouvrir à leurs confrères pour partager leurs bonnes pratiques et accroître ainsi, ensemble, leur compétitivité (ex : PLATO).

Face à la raréfaction des ressources publiques en matière d'appui aux entreprises, les réseaux d'entreprises apparaissent en effet comme un outil pertinent pour déployer des modèles d'accompagnement plus collectifs.

Le CESER se félicite également de la réussite des réseaux Performance Bretagne tels que PBE+ et PBRH+ et du succès rencontré par l'action Manager 2012 et souhaite que l'affectation de fonds publics sur ces actions puisse être pérennisée à l'avenir. Il nous apparaît en outre important que, dans le contexte de crise que nous traversons, le Conseil régional puisse continuer à soutenir l'ensemble des activités mises en difficulté et ce au-delà des filières traditionnellement impactées.

Le CESER déplore comme l'an passé l'absence d'indicateurs de suivi relatifs au soutien des entreprises dans leur développement à l'international et souhaiterait que cela puisse être envisagé.

Concernant l'accompagnement des mutations économiques, si le CESER ne peut que se réjouir des dispositifs mis en place, il regrette de ne pas disposer de davantage d'éléments explicatifs et d'indicateurs sur les actions entreprises dans ce cadre.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

226 - Soutenir les filières et renforcer la coordination des opérateurs de l'économie bretonne

Sur proposition de M. Patrick CARÉ,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour de trois axes :

- le renforcement de l'attractivité économique de la Bretagne ;
- l'aide à l'internationalisation des entreprises ;
- le soutien aux filières et le renforcement de la coordination des acteurs de l'économie.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La présentation de ce programme met en évidence le rôle central de BDI dans la mise en œuvre de la politique économique du Conseil régional. C'est ainsi que, selon le document, l'axe 1 relatif à l'attractivité économique de la région, est intégralement porté par BDI.

En ce qui concerne, l'axe 2, l'internationalisation des entreprises, le Conseil régional souligne la fusion entre Bretagne International et CCI International qui ont ainsi créé « une structure unifiée », évolution positive génératrice de synergie que salue le CESER.

Enfin, concernant l'axe 3 sur le soutien aux filières et le renforcement de la coordination des acteurs de l'économie, BDI est présenté comme le pilote des contrats de filière agroalimentaire, mobilité ou nautisme.

Il est indiqué que BDI animera la réflexion en vue de l'élaboration du SRDEI. Il conviendra, compte tenu d'une part des nouvelles compétences qui devraient être transférées au Conseil régional en matière de développement économique, et d'autre part de l'importante perte de compétitivité de nos entreprises industrielles, de revisiter les modalités d'action du Conseil régional et de BDI afin d'engager les actions les plus pertinentes et les plus efficaces pour, en relais du Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, favoriser le développement de l'économie bretonne, notamment industriel.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

231 - Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural

Sur proposition de M. Laurent KERLIR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin que l'agriculture soit en mesure de répondre aux défis de la durabilité, le Conseil régional propose d'apporter son soutien aux objectifs opérationnels suivants :

- participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement ;
- favoriser l'accroissement de l'autonomie énergétique et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles ;
- accompagner et renforcer les actions d'aménagement rural et d'optimisation du foncier.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement

Le CESER soutient l'orientation du Conseil régional en faveur du développement de la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants.

La volonté du Conseil régional de favoriser la co-construction des programmes avec tous les acteurs de terrain est l'un des facteurs de réussite des futures orientations.

L'évaluation des mesures agri-environnementales (MAE) souhaitée par le Conseil régional doit permettre d'adapter aux mieux la nouvelle programmation, en fonction des orientations définies au niveau régional et afin de favoriser un meilleur engagement des agriculteurs notamment sur les MAE territoriales.

L'indicateur du taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système herbager extensif doit, bien entendu, être conservé, mais devrait être complété par d'autres indicateurs reflétant les autres évolutions positives de pratiques.

Favoriser l'accroissement de l'autonomie énergétique et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

Le déploiement des dispositifs d'accompagnement des économies d'énergie dans les exploitations agricoles et l'élargissement de la liste des investissements éligibles au Plan végétal pour l'environnement (PVE) annoncés par le Conseil régional, répondent à de réelles demandes. L'appui au développement de la production d'énergie à la ferme est également une nécessité. Comme le propose le Conseil régional, le soutien à la méthanisation doit être poursuivi, afin que la mise en œuvre concrète des projets puisse se faire. Les agriculteurs sont hélas encore confrontés à des risques de non rentabilité en raison des coûts très élevés d'installation.

Concernant la co-génération sous serres, les études menées permettent aujourd'hui de prendre des mesures en faveur de son développement. « Le maintien du potentiel existant » ne suffit

pas, alors que cette technique permettrait d'apporter une partie de la solution au problème d'approvisionnement électrique de la Bretagne.

Dans le cadre de l'amélioration de l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes, le développement des systèmes à base d'herbe, que le Conseil régional entend inciter, risque de se heurter aux difficultés pour certains élevages à s'engager vers ce type de systèmes, en raison notamment des évolutions réglementaires et en particulier des normes de rejet d'azote des vaches laitières en système herbager.

Accompagner et renforcer les actions d'aménagement rural et d'optimisation du foncier

La préservation du foncier agricole est une priorité affichée par le Conseil régional. Des mesures concrètes de protection doivent donc être mises en œuvre, afin de mettre un frein à leur artificialisation. Un indicateur de suivi des surfaces agricoles artificialisées devrait être créé.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

232 - Améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires

Sur proposition de M. Henri DAUCE, M. Guy JOURDEN, M. Laurent KERLIR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte de crise bien décrit par le Conseil régional, l'agriculture bretonne basée sur les activités d'élevage et soumise à de nombreux enjeux et contraintes non maîtrisables, occupe un rôle central pour le développement socio-économique de la région. A ce titre, il convient de l'accompagner pour assurer sa pérennité. Le Conseil régional propose un programme dans ce sens dont les objectifs sont de :

- Renouveler les générations dans l'agriculture
- Développer l'agriculture biologique et herbagère
- Développer le lien entre les citoyens, les territoires et l'agriculture et adapter les systèmes de production
- Développer la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans l'introduction, le Conseil régional analyse bien la situation de l'agriculture bretonne dans le contexte mondial, et particulièrement de l'élevage, avec le risque de « céréalisation » pour la Bretagne qui aurait des conséquences néfastes sur la dynamique socio-économique de la région.

Toutefois, les actions proposées ne semblent pas totalement en adéquation avec cette analyse et n'apportent qu'une réponse partielle. La volonté d'aider la diversification, ainsi que l'agriculture biologique et de proximité est parfaitement justifiée. Cependant, elle ne doit pas

occulter les autres systèmes agricoles dans un double objectif pour les produits régionaux de répondre à la demande du marché national et de consolider les opportunités export des filières agricoles bretonnes.

Compte tenu de la part des emplois dépendant du secteur agricole et des industries agroalimentaires, l'engagement du Conseil régional doit prendre en considération la situation de l'élevage en Bretagne.

Le développement de Contrats d'Autonomie et de Progrès (CAP) dans les exploitations agricoles des lycées va contribuer par la formation à l'évolution de l'agriculture bretonne vers une agriculture écologiquement performante autour de 5 axes : l'intensification de la prise en compte des processus écologiques, l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique.

Face à la crise qui frappe le secteur agroalimentaire, le CESER partage les objectifs régionaux qui visent à développer, dans la logique collaborative du contrat de filière, la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire pour développer la valeur ajoutée.

Sur l'accompagnement des actions de structuration et les mutations économiques dans les IAA, le CESER préconise d'actionner simultanément trois leviers complémentaires et indissociables (leviers identifiés dans la contribution soumise à l'assemblée du CESER lors de cette session¹³) :

- Anticiper les restructurations d'entreprises et accompagner les mutations
- Construire et réorienter des parcours professionnels sécurisés
- Revitaliser et "réindustrialiser" les territoires

Enfin, concernant les indicateurs, il serait intéressant de les renforcer par de nouveaux indicateurs sur la pérennité des installations aidées à 10 ans, ainsi que sur le taux de renouvellement des générations (nombre d'installation/nombre de départ), le nombre de départs précoces, le nombre d'installations dans les différentes filières, le nombre d'emplois créés ou maintenus, le taux d'aide / coût total du projet, la valeur ajoutée créée.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

¹³ "Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne", rapporteurs Anne SAGLIO, Jean HAMON et Alain LE MENN.

241 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBÉ,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les projets menés sur ce programme sont issus de l'adoption en décembre 2010 du plan d'action 2011-2014.

Le Président du Conseil régional précise que cette dernière année de programmation du Fonds européen pour la pêche (FEP) s'inscrit dans un contexte très incertain, le manque d'informations de la part de l'État ne permettant pas de connaître les montants des fonds potentiellement disponibles. Il entend cependant maintenir son action en faveur du secteur.

Le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 5 570 000 € et une autorisation d'engagement de 2 230 000 €.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Globalement, le soutien aux différentes actions du programme est maintenu.

Le Président du Conseil régional confirme l'abandon de l'initiative de création d'un Fonds d'investissement pour la pêche, destiné à soutenir le renouvellement de la flotte dont l'incompatibilité avec le règlement européen de la PCP a été confirmée. Le CESER s'inquiète du potentiel de mobilisation d'une initiative privée en remplacement de la création de ce fonds, tout particulièrement en faveur de la pêche hauturière, principale cible visée par l'initiative régionale.

Après avoir atteint un plus bas niveau en 2011 (116 000 €), le montant alloué à la modernisation des entreprises aquacoles a été de 447 000 € en 2012. Le fait que le Conseil régional vise pour 2013 un objectif de 100 entreprises aidées pour un montant de 1 000 000 € est un signe positif adressé aux professionnels.

Au titre de l'objectif III (conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes) cohabitent d'une part une action dénommée « Valorisation des métiers » qui s'inscrit dans un Contrat d'objectifs emploi-formation Pêche et cultures marines travaillant notamment à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'installation et, d'autre part, le dispositif « Horizon pêche et aquaculture » destiné à accompagner les candidats à l'installation dans leurs démarches de formation qualifiante puis d'installation de l'entreprise. Outre le fait que mener en parallèle deux actions qui semblent avoir la même finalité est incompréhensible, le CESER rappelle ses observations des années précédentes quant à l'inefficacité du dispositif précité qui pose question quant à son utilité.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

242 - Contribuer au développement maritime et littoral

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBÉ,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional indique que le réseau régional des territoires de Gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) couvre d'ores et déjà 80 % du littoral breton et fixe l'objectif d'atteindre 100 % en 2013. Il rappelle que la principale instance de concertation, la Conférence régionale de la mer et du littoral, a été installée en mai 2009 et reconnue par décret en Conseil d'État en février 2012.

Le Conseil régional poursuivra également son soutien aux initiatives et projets destinés à renforcer l'attrait pour le secteur maritime.

Le Président du Conseil régional confirme le développement en 2013 d'une importante démarche méthodologique, en concertation étroite avec BDI et le Pôle Mer Bretagne, pour permettre de caractériser les différentes dimensions de l'économie maritime bretonne.

Il propose d'ouvrir une autorisation de programme de 630 000 € et une autorisation d'engagement de 1 175 000 €.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La stratégie régionale s'inscrit dans une démarche active et concertée pour valoriser les atouts maritimes de la Bretagne en faveur du développement économique et de l'emploi.

Le CESER partage évidemment les objectifs de ce programme et continuera d'apporter ses contributions pour dynamiser la mobilisation des acteurs socio-économiques.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

MISSION VIII – POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES

812 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de M. Alain LE FUR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Forte de 66 000 emplois directs et représentant 8 % du PNB régional, le tourisme est aujourd'hui une activité économique et sociale déterminante pour la Bretagne.

C'est une activité qui subit de plein fouet une concurrence internationale et nationale exacerbée et qui de plus est confrontée à une profonde mutation.

Toutefois la Bretagne a des atouts et il lui faut s'affirmer comme une destination différenciée, leader au plan national en s'appuyant sur une attractivité incontestable et un développement durable.

Pour cela, le Conseil régional de Bretagne a adopté l'Acte 2 du Schéma régional du tourisme en juin 2012. Celui-ci vise à « *faire de la Bretagne une destination touristique d'exception* » en mettant l'accent sur deux grandes orientations qui structurent le Schéma et déclinent ses axes en 22 chantiers :

- adapter l'offre en prenant le visiteur comme fil rouge ;
- revoir l'organisation du tourisme breton pour plus de mutualisation et d'efficacité.

Le projet de budget 2013 pour le tourisme vise à mettre en œuvre les chantiers définis dans l'Acte 2 du Schéma régional, en particulier des chantiers nouveaux tels que la mise en place des « Destinations touristiques de Bretagne », la préparation d'une nouvelle stratégie marketing et de communication, l'accessibilité et les modes de déplacements alternatifs. Il

visé aussi le développement des chantiers structurants déjà lancés tels que les canaux de Bretagne, les grands itinéraires de randonnée, le tourisme social et le soutien à l'investissement touristique.

Le Conseil régional de Bretagne maintient son engagement financier.

Un dispositif d'évaluation spécifique à chaque chantier et pour l'ensemble du Schéma régional du tourisme sera mis en œuvre en 2013.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les moyens financiers sont en très nette progression en investissement, tant en autorisation de programme (+ 43 %) qu'en crédit de paiement (+ 39,7 %). Ils sont stables en fonctionnement. Cela signifie clairement la volonté du Conseil régional de Bretagne de mettre les moyens pour atteindre les objectifs de l'Acte 2 du Schéma régional du tourisme : assurer la mutation du tourisme et sa réorganisation pour faire entrer la Bretagne dans le « grand catalogue touristique mondial ».

Le CESER qui a validé l'Acte 2 du Schéma régional du tourisme se félicite de cet engagement.

Pour autant la disparition de l'annexe qui accompagnait le projet de budget retire beaucoup de lisibilité aux actions qui seront conduites.

Le CESER regrette que la problématique des travailleurs saisonniers n'apparaisse pas davantage dans ce programme : logement – formation – conditions de travail – salaires. Cette question est indissociable de la recherche qualité.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOÛ

Présidente de la commission « Formations, enseignement supérieur »

**MISSION III – POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS**

311 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

312 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales

313 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de MM. Michel PERON et Robert JESTIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le préambule de cette mission III, le Président du Conseil régional met l'accent sur la détérioration de l'emploi, qui justifie le renforcement des actions de formation notamment pour les personnes les moins qualifiées.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Si la Bretagne présente encore un taux de chômage inférieur à celui de l'ensemble des régions françaises (8,6 % contre 9,7 %) cet écart se réduit. Quelques chiffres de Pôle Emploi sur la période mi-2008 à mi-2012 font frémir :

- 50 % d'augmentation chez les jeunes de moins de 25 ans ;
- 96 % chez les seniors de plus de 50 ans ;
- une durée moyenne de chômage qui passe de neuf mois à plus de treize mois.

La formation qualifiante étant un atout indéniable pour retrouver un emploi, le CESER approuve la reconduction des actions financées d'autant qu'une enquête confirme la qualité de ces formations. Pour le Chèque Formation par exemple, 72 % des personnes sont en sortie positive (emploi ou poursuite de formation).

Dans le programme 311, le Président du Conseil régional renforce de 8 % le budget alloué aux salariés ou demandeurs d'emploi présentant un projet individuel de formation et de qualification. Il propose également quelques aménagements concernant le Chèque Force ; il n'y aura plus de contractualisation de type marché pour lui redonner sa dimension individuelle.

Dans le programme 312, consacré aux formations qualifiantes et aux dynamiques territoriales, le Président du Conseil régional souhaite ouvrir une autorisation d'engagement de 108 465 M€ (elle était de 39 770 M€ en 2012). Le CESER souhaiterait savoir comment une telle augmentation s'articule avec une enveloppe de crédit de paiement restée identique (64 500 M€ environ).

Dans le programme 313, le Président du Conseil régional augmente de 3 % l'enveloppe allouée aux rémunérations des stagiaires et à la participation aux frais de repas.

Le CESER souhaite une accélération dans le versement de la rémunération et des aides à la formation, pour éviter des ruptures dans les parcours de formation.

L'Acte III de la décentralisation va consacrer le Conseil régional comme chef de file pour les achats de formation. Si le CESER lui reconnaît cette compétence, il insiste sur le nécessaire travail de partenariat : diagnostic commun, actions communes, mais aussi respect des calendriers des uns et des autres, ces calendriers devant si possible être pluriannuels.

Le CESER souhaite également que cette décentralisation s'accompagne d'une réelle coordination entre le Conseil régional, l'État et les partenaires sociaux.

Le Conseil régional pourrait également faire la promotion des Emplois d'avenir tant auprès des collectivités et associations, via les Maisons de la formation professionnelle (MFP), qu'auprès des employeurs du secteur privé éligibles.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

314 - Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation
--

Sur proposition de M. Thierry LENEVEU,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme poursuit deux objectifs :

- encourager les évolutions des pratiques de formation des organismes de formation ;
- favoriser le développement des usages et services du numérique.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Concernant le premier objectif, le CESER constate que l'intitulé de la mission réintègre la notion de soutien aux évolutions pédagogiques des organismes de formation. Suite à l'appel à projet sur « l'individualisation de la formation », lancé en octobre, une vingtaine de dossiers sont attendus.

Cependant, le CESER souhaite rappeler que l'ingénierie pédagogique ne peut et ne doit se limiter à cette thématique. Ce serait oublier un élément important dans les processus d'apprentissage que sont le groupe, la dynamique de groupe, et le travail collectif. En ce sens, il serait souhaitable d'encourager toute initiative pédagogique innovante, sans se limiter à cet aspect.

Le CESER constate que le deuxième objectif est inchangé et suit son cours.

Cependant, l'absence d'indicateur, comme c'était le cas les années précédentes, empêche toute analyse quantitative sur les résultats et impacts des moyens engagés.

Le Conseil régional continue donc son aménagement territorial numérique, pour permettre à tous les publics en formation un accès Internet au plus proche du domicile ou du lieu de travail, ce qui est indispensable aujourd'hui pour suivre une formation dans de bonnes conditions. Cela s'inscrit également dans le projet « Bretagne numérique ».

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Concernant les budgets engagés, le CESER constate une diminution de 20 % sur les crédits de fonctionnement, sans en trouver la raison dans le texte. Le CESER émet, sous réserve d'une information complémentaire, un avis favorable.

331 - Assurer un droit à la formation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme
--

Sur proposition de Mmes Jacqueline KERJEAN et Véronique DELAITRE,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF) a institué un Service public régional d'orientation (SPRO) en prenant appui sur la démarche des Maisons de la formation professionnelle (MFP) initiée depuis 2005. L'enjeu est l'organisation d'offres, de conseils et d'accompagnement répondant aux nouvelles demandes des personnes et aux évolutions de la société, marquées actuellement par une augmentation des transitions, des ruptures et de la fragilisation des parcours professionnels.

Pour 2013, les projets du Conseil régional sont :

- de mettre en place le SPRO ;
- d'accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire ;
- de garantir l'égalité des droits et de promouvoir l'innovation sociale.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme pour les années précédentes et plus encore pour 2013, le CESER souligne la richesse et la densité du programme 331 qui pourrait être divisé en au moins deux programmes distincts (par exemple un programme pour le SPRO et l'accompagnement des publics jeunes en difficulté, et un autre programme pour l'égalité des droits et la promotion de l'innovation sociale).

Le CESER se félicite de l'intérêt du Conseil régional pour ces thématiques et souhaiterait davantage d'information sur la budgétisation d'un consultant externe pour la mise en place du dispositif SPRO.

Le CESER sera attentif à l'évolution en 2013 des transferts de compétences en matière de formation, d'apprentissage, d'orientation, d'information et pour l'organisation du SPRO.

Le CESER espère contribuer à la réflexion du Conseil régional sur l'orientation, dans les préconisations à venir de l'autosaisine en cours sur le « décrochage » de la Commission « Formations, enseignement supérieur ».

Dans les suites de la grande conférence de juillet 2012 « Tendre enfin vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment dans le monde de l'entreprise » le CESER se réjouit de l'orientation du Conseil régional et de la signature de la convention Région-Ministère du droit des femmes engageant le Conseil régional à des expérimentations pour être identifiée comme un « territoire de l'excellence : Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

Le CESER note la poursuite des actions et du soutien du Conseil régional aux actions citées plus haut et s'interroge cependant sur l'absence dans ce programme du soutien aux projets Karta, dans le cadre de la prévention auprès des publics jeunes sur les thématiques de la prévention des actes et des violences sexistes croissantes.

Enfin le CESER se félicite de la nomination du Conseil régional de Bretagne à la nouvelle institution du Haut Conseil de l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui fait suite à la qualité du travail du CpeG.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte-tenu des observations ci-dessus, le CESER émet un avis favorable.

332 - Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation
--

Sur proposition de M. Thierry LENEVEU,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional pilote en pleine compétence la formation professionnelle continue. Elle doit donc disposer d'informations et d'outil d'aide à la décision pour éclairer sa politique de formation et mettre en œuvre le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF).

Ce programme se décline en deux objectifs : développer l'observation de la relation emploi-formation, et assurer la gouvernance et le pilotage du CPRDF.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs de la mission pour 2013 sont globalement identiques à ceux de 2012, avec notamment un soutien budgétaire important pour le fonctionnement du CPRDF. C'est également dans le cadre de cette mission qu'est pris en charge le budget de fonctionnement du GREF.

L'absence d'indicateur, comme c'était le cas les années précédentes, empêche toute analyse quantitative sur les résultats et impacts des moyens engagés.

Le montant des engagements est à peu près stable. Cependant, le CESER se demande s'il sera suffisant compte tenu de l'augmentation des charges et des objectifs de cette mission.

Le premier objectif met l'accent sur l'observation plus complète de la relation emploi-formation notamment dans le cadre du CPRDF, ce que le CESER approuve.

Cette observation est importante, compte tenu de la volonté du Conseil régional de Bretagne, dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, d'être l'autorité organisatrice du service public de l'orientation.

Cependant, le CESER réaffirme son souhait d'une véritable neutralité de l'observation, en renforçant le rôle et les moyens du GREF, plutôt que par une sous-traitance de cette observation aux organismes de formation.

Le CESER considère, surtout en cette période difficile pour les jeunes face à l'emploi, que la problématique des ruptures de parcours de formation et de la sécurisation des parcours professionnels doit être un axe fort de cet objectif.

Concernant le deuxième objectif, la mise en place du CPRDF, a modifié fortement le contenu de cette mission, qui ne se limite plus à l'observation, mais aussi à l'élaboration et au pilotage de la formation en région. Porté par le CCREFP et le groupe de pilotage, le CPRDF, représente une mobilisation budgétaire importante, aussi la question de la participation de l'État se pose toujours.

Concernant les contrats d'objectifs des branches professionnelles, dans le cadre du CPRDF, le CESER souhaite qu'ils soient étendus à terme à tous les secteurs d'activité. Elle constate à cet égard, qu'un certain nombre de contrats sont en préparation pour 2013.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

MISSION IV – POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE

411 - Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes

Sur proposition de M. Michel MAILLARD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour de deux axes :

- promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens et jeunes bretons :
 - o contribuer au projet éducatif global de l'établissement ;
 - o permettre l'expression et la création de projets par les jeunes breton-ne-s ;
 - o inciter les lycéen-ne-s à s'engager dans les actions d'ouverture culturelle et artistique ;
 - o accompagner les lycéen-ne-s en difficulté scolaire ;
 - o favoriser la connaissance de la Bretagne ;
- valoriser les filières professionnelles et technologiques des lycées :
 - o favoriser la mise en œuvre d'une démarche qualité dans les lycées à sections professionnelles et technologiques ;
 - o favoriser l'approche du milieu professionnel.

Il est demandé au titre de l'année 2013 d'ouvrir une autorisation de programme de 200 000 € et une autorisation d'engagement de 3 M€ et d'inscrire des crédits de paiement de 130 000 € (investissement) et de 2 650 000 € (fonctionnement)

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce programme ne présente pas d'évolution significative par rapport aux années précédentes.

Le dispositif Karta continue (tous les lycées sont adhérents à l'exception de quatre Maisons familiales rurales) avec quelques évolutions en perspective (selon les dispositions arrêtées en Commission permanente le 26 avril 2012), qui visent essentiellement l'accompagnement des déplacements à l'international, l'optimisation du fonctionnement (meilleur outil de gestion), et une communication pour faire mieux connaître et valoriser ce dispositif de promotion de l'éducation citoyenne.

Le Conseil régional des jeunes (CRJ) entre dans son cinquième mandat avec déjà des projets sur les cinq thématiques qui ont été reconduites et la perspective d'un 10^e anniversaire à la fin du mandat en 2014.

La labellisation « Qualycée », qui vise à favoriser les démarches qualité et développement durable dans les sections technologiques et professionnelles des lycées, continue sa progression. Elle propose désormais un accompagnement financier possible jusqu'à 50 000 € pour l'acquisition d'équipements liés au développement durable.

La majorité des autres actions initiées les années précédentes sont reconduites.

Les crédits de paiement (2,79 M€) sont en légère augmentation (+ 0,36 %) mais on note une diminution importante des autorisations d'engagement et de paiement (3,3 M€ soit – 10 %) et cela aurait mérité *a minima* une explication technique.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

412 - Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes

Sur proposition de M. Luc AVRIL,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dispositifs d'aide à la mobilité internationale, individuelle ou collective, des jeunes et les actions d'information dans le domaine.

Il s'agit notamment de favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région, d'accompagner les séjours d'études / stages individuels à l'international des jeunes, d'agir pour une information disponible, fiable, gratuite et de proximité pour l'ensemble des jeunes bretons et de créer un service public d'information.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Soutenir et encourager le développement de la mobilité internationale, individuelle ou collective des jeunes est un objectif que le CESER réaffirme chaque année dans son avis sur le budget primitif. En effet, ces mobilités facilitent leur insertion professionnelle dans une économie ouverte et mondialisée. En outre, elles les aident à comprendre « le monde » en se confrontant avec des cultures différentes et à mieux maîtriser une langue étrangère.

Le Conseil régional distingue les mobilités internationales individuelles entre les niveaux supra bac et infra bac. Il faut noter une volonté d'homogénéiser les modalités d'octroi des aides entre ces deux niveaux. Elles sont accordées sous réserve de séjours d'au moins quatre semaines (ou 26 jours) et sont forfaitaires (460 € pour les élèves vs 200 € par mois pour les étudiants). Des publics prioritaires sont clairement ciblés, pour les élèves : les CAP, CAPA, CAPM, Bac Pro, Brevet des Métiers d'Art ou formation complémentaire d'initiative locale (FCIL), et pour les étudiants : les étudiants boursiers bénéficient d'une aide supplémentaire.

En ce qui concerne les effectifs aidés individuellement en 2012, le CESER constate une diminution sensible pour les élèves (642 vs 882 en 2011) et une stabilité pour les étudiants (1080). En comptant les aides aux mobilités collectives, ce sont 3 250 jeunes bretons qui ont été aidés en 2012.

Le CESER juge positif que le Conseil régional ait simplifié les dispositifs ainsi que l'harmonisation des bourses à niveau de formation similaire et qu'il focalise ses aides sur les

étudiants boursiers et les publics relevant directement de ses compétences (apprentis et filière sanitaire et sociale).

Pour les séjours collectifs, le CESER juge positif que le Conseil régional exige qu'ils aient un caractère professionnel (stages en entreprise) ou qu'ils prennent la forme de visites pédagogiques (institutions européennes, entreprises...), en relation avec la qualification préparée. De fait, c'est une des préconisations sur la mobilité internationale de l'étude du CESER « *Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne* », réalisée en 2012.

Le CESER apprécie l'objectif du Conseil régional d'augmenter significativement le nombre d'étudiants aidés en septembre 2013 et de développer avec l'État et via le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ), un service d'information permettant à tous les jeunes bretons de disposer d'un accès à une information pertinente, fiable, actualisée et sûre sur les mobilités internationales. Toutefois, le CESER souhaite que la nature du lien entre ce service d'information et le SPO (Service public d'orientation) soit précisée.

Enfin, le CESER regrette une fois de plus de ne pas disposer de données sur la création de partenariats, ni sur les destinations géographiques des mobilités aidées.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

413 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Yves SAVIDAN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »,
et de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de la session du 29 mars 2012 le Conseil régional a, unanimement, adopté l'actualisation de sa politique linguistique autour de trois objectifs opérationnels, concernant la transmission des langues de Bretagne, leur présence dans la vie sociale, culturelle et publique et leur place dans le fonctionnement et les politiques de la Région. Soixante-six engagements majeurs ponctuent cette politique.

Le Conseil régional veut agir précisément pour la présence des langues dans la vie de tous les jours, et de manière multiforme. Ce qui se décline par le renforcement des dispositifs antérieurs et la mise en œuvre de nouvelles initiatives concernant le breton et le gallo, notamment en instituant une semaine dédiée à chaque langue.

Elle se déroulera du 18 au 24 mars 2013 sur l'ensemble de la région, avec le concours des Ententes de Pays. Une étude sociolinguistique visera par ailleurs les attentes de la population par rapport au gallo.

Objectif 1 : transmettre les langues de Bretagne

La poursuite du soutien aux filières bilingues installées ainsi qu'à Diwan constitue le socle premier de la transmission, avec une attention particulière à la continuité entre primaire et secondaire. Il faut noter, à la rentrée 2012, 14 nouvelles ouvertures de sites primaires (+ 627 élèves pour un total de 14 709).

Le recrutement des enseignants bilingues donne des signes encourageants avec les aides des bourses Skoazell et Desk/enseignement. Un suivi du devenir professionnel des boursiers serait intéressant.

La formation des adultes se développe dans les cinq centres de formation professionnelle de la fédération DAO, sans oublier l'organisation de deux sessions annuelles du Diplôme de compétence en langue bretonne (DCL) et une formation expérimentale à l'écriture dramaturgique en breton et la formation à distance

Enfin la transmission familiale, surtout autour de la petite enfance, est aussi fondamentale. Si cela était possible, une étude sur l'état de la transmission familiale et son possible renouveau serait utile.

Objectif 2 : développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

Cet objectif passe par la diffusion, la sensibilisation, la connaissance des pratiques linguistiques sous l'égide de l'Établissement public de coopération culturelle EPCC Ofis publik ar Brezhoneg.

Elle se traduit aussi par une aide aux associations régionales travaillant pour le gallo, et avec les Prix du gallo qui évoluent vers leur pérennisation.

Elle implique le soutien à l'intensification de la présence des langues dans les médias, dans les doublages et productions audiovisuelles et dans l'édition.

Enfin, elle se concrétise par la mise en œuvre de la semaine du gallo et de la semaine du breton (18 au 24 mars), une opération annuelle d'envergure qui implique, de manière créative et attractive, avec des moyens définis et des cahiers des charges bien élaborés, les territoires de Bretagne et les populations dans leur diversité.

Tout ceci est conçu en cohérence avec les thèmes prioritaires retenus pour la politique linguistique régionale.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La politique linguistique du Conseil régional entre dans une nouvelle phase, encore plus active et plus créative pour mieux imprégner l'ensemble de la région et sa population grâce à des mesures renforcées et innovantes et qui donnent des résultats. Les indicateurs du budget primitif permettent de mesurer les services rendus à la population.

Il faut souligner que l'ensemble du programme progresse de 2,8 % par rapport à 2012. La part du fonctionnement progresse de 2,2 %, donc plus que la moyenne indiquée par le Président du Conseil régional. Même s'il peut toujours paraître insuffisant compte tenu des besoins, l'effort est à saluer.

On peut regretter que l'aspect transversal de la politique linguistique ou sa complémentarité avec d'autres politiques ne soient pas mieux soulignés. Les objectifs en matière de médias et d'édition en sont une bonne illustration.

Le souci majeur est bien de toucher le plus de personnes possible et de développer les langues de Bretagne dans la vie quotidienne, dans ses aspects familiaux, scolaires, professionnels, culturels, relationnels... C'est bien tout cela qui donne vie à une langue et la caractérise comme langue vivante et lui assure un usage populaire dans différentes classes d'âge.

La semaine du breton et la semaine du gallo peuvent être d'excellents tremplins pour les pratiques linguistiques multiformes, pour faire éclore de nouveaux talents de tous âges et, à terme, faire société : une société bretonne créative, ouverte aux autres cultures, une société moderne qui a besoin de mobiliser toutes ses ressources pour l'avenir, une société dont les langues et les cultures, qui font sa personnalité, sont de véritables atouts.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

- 421 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens**
- 422 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés**
- 423 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées**

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 421 est modifié et devient un programme spécifique lié à l'accueil des lycéennes et lycéens. Il se distingue dorénavant du nouveau programme 423 centré sur le maintien de l'état du bâti. Il s'articule autour de deux axes : disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs, et adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers. Les montants inscrits au projet de BP 2013 sont de 44 400 000 € en autorisations de programme et de 51 200 000 € en crédits de paiement d'investissement.

Le programme 422 traite de la participation aux investissements immobiliers dans les établissements privés. Ce programme s'articule autour de quatre axes :

- assurer la sécurité des usagers dans les établissements ;
- s'inscrire dans le cadre de l'éco-référentiel ;
- maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées ;
- participer à la modernisation et l'innovation.

Les montants inscrits au projet de BP 2013 sont de 18 90 000 € en autorisations de programme et 200 000 € en autorisations d'engagement, et 20 140 000 € en crédits de paiement d'investissement, et 200 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Le programme 423 est un nouveau programme de mise en œuvre d'une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées avec l'objectif d'anticiper et de planifier des interventions à la bonne échelle, pour assurer la pérennité des ouvrages, la continuité du service public et la maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance. Ce programme s'articule autour de trois axes :

- conduire la stratégie de gestion immobilière du patrimoine ;
- préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers ;
- assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine.

Les montants inscrits au projet de budget primitif sont de 30 000 000 € en autorisations de programme et 10 350 000 € en autorisations d'engagement, et de 22 400 000 € en crédits de paiement d'investissement, et 9 990 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La nouveauté de ce projet de budget primitif tient dans une nouvelle définition du programme 421 et la création du nouveau programme 423. La distinction entre l'adaptation du patrimoine bâti à l'accueil des lycéens et la gestion pour assurer la pérennité des ouvrages et la continuité du service public semble, pour le CESER, de bonne méthode. Ce nouveau choix de présentation budgétaire rend possible la nécessaire distinction entre les anticipations de long terme liées à l'évolution démographique et les adaptations nécessaires pour faire face aux contraintes d'accessibilité, de sécurité et d'environnement. Le CESER interprète cette nouvelle présentation comme l'anticipation d'un nouveau type de PPI pour l'après 2014. Peut-être que deux PPI aux durées différentes permettraient de répondre au vœu exprimé par le CESER d'une programmation de la construction de lycées pour les prochaines décennies ?

Programme 421

Le CESER note que le chantier pour la construction du nouveau lycée maritime de Saint-Malo commencera dès 2013. Le montant de cette opération n'ayant pas été prévu au PPI 2010 - 2014, le CESER souhaiterait connaître les impacts de cet investissement sur les autres opérations liées à la mise en œuvre de ce PPI.

Le CESER prend acte du fait que le démarrage du projet de construction d'un nouveau lycée sur Ploërmel soit envisagé dès 2013. Il se satisfait, aussi, que sur le pays de Rennes, le Conseil régional envisage d'anticiper rapidement la décision de construction d'un nouveau lycée et de déterminer au plus vite le lieu d'implantation. La concertation doit donc s'accélérer et n'exclure aucun acteur concerné, en particulier les représentants des usagers et des personnels.

Concernant toujours l'agglomération rennaise et la croissance à venir du nombre de lycéens, nous pouvons lire dans les propos introductifs de la mission IV : *« les augmentations prévisibles sont importantes, elles doivent faire l'objet en 2013 de décisions afin de permettre l'accueil de 1 800 élèves supplémentaires dans les lycées publics à échéance 2025 et d'environ 1 200 élèves de plus dans les lycées privés à la même échéance »*. Le CESER souhaiterait savoir si cette partition public/privé à 60 % / 40 % de la progression démographique constitue la base de travail du Conseil régional pour anticiper les besoins en capacité d'accueil des lycées publics ? En corollaire, le Conseil régional envisage-t-il de subventionner travaux ou constructions neuves pour répondre aux besoins en nouvelles capacités d'accueil des lycées privés ?

Le CESER prend acte des restructurations envisagées de quatre lycées pour accroître les capacités d'accueil des locaux existants.

Le PPI 2010 – 2014 a fait une large place à la rénovation des internats, le CESER s'en félicite mais s'interroge sur le cas particulier de l'internat du lycée Renan de Saint-Brieuc. Puisque le projet de rénovation de cet internat semble abandonné et donc sa suppression actée, le CESER s'inquiète de la capacité des autres internats de la ville à répondre à toutes les demandes des familles.

Le CESER prend acte des moyens octroyés pour répondre aux réformes pédagogiques (baccalauréats technologiques industriels et formations sanitaires et sociales) comme pour améliorer l'accès aux ressources numériques (le câblage est concerné par le programme 421). Par ailleurs, la démarche partenariale engagée avec trois départements pour les cités mixtes s'impose.

La Région privilégie la mutualisation des équipements sportifs municipaux à la construction et à la rénovation desquels elle participe en contrepartie de l'usage par les lycées. Le CESER se demande si contrairement à une position antérieure, le Conseil régional renonce à se substituer aux autres collectivités en cas de défaillance de ces dernières en matière d'équipements sportifs. Le CESER s'interroge sur la nouvelle proposition émise de « rétrocéder », dans certains cas, à une commune, un gymnase intégré au lycée : s'agit-il vraiment d'une mutualisation pour un meilleur usage ou, plus prosaïquement, d'alléger les contraintes budgétaires ? Des établissements sont-ils déjà ciblés par une telle démarche ? Doit-on en déduire que dans la perspective des prochains lycées neufs, les équipements sportifs ne seront pas intégrés aux projets de construction ?

Programme 422

Le projet de budget primitif rappelle les conditions légales de participation de la Région aux investissements immobiliers dans les établissements privés. La réalisation du PPI sera poursuivie en 2013 avec les mêmes priorités d'actions que pour le public. Les conditions d'éligibilité des projets importants de restructuration sont explicitées en précisant, par ailleurs, qu'il en va de même pour les constructions neuves. Dans ce dernier cas, le CESER souhaiterait savoir si la notion de « constructions neuves » inclut l'hypothèse de construction de lycées neufs.

Programme 423

Il s'agit, ici, d'un nouveau programme qui répond aux besoins de maintenir les bâtiments en bon état de conservation et pour ce faire d'anticiper et de planifier des interventions à la bonne échelle, pour assurer la pérennité des ouvrages, la continuité du service public et la maîtrise des coûts.

Le CESER approuve la méthode qui consiste à asseoir la stratégie immobilière de gestion du patrimoine sur un ensemble de diagnostics. Le diagnostic sur les toitures a été réalisé, un autre sur les installations « haute tension » a démarré. Un diagnostic sur l'état des logements de fonction et de leur occupation est, aussi, prévu. Des diagnostics obligatoires sont en cours (accessibilité) et des contrôles ponctuels de sécurité sont réalisés. La question de l'amiante est particulièrement problématique non seulement du fait de la nouvelle réglementation, mais aussi des mauvaises surprises liées à sa découverte au cours de plusieurs opérations de

rénovation. Cela occasionne, en plus des retards dans l'avancement des travaux, un surcoût que le projet de budget primitif évalue à 4 %. Le CESER se demande si cette évaluation n'est pas minorée.

Chacun s'accordera sur la nécessité d'assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers et d'améliorer les conditions de travail des personnels. De ce point de vue, le projet de mutualisation des linderies des EPLE permettra de supprimer des sites dont les conditions de travail sont déplorables. Cette mutualisation est jugée bénéfique, sous réserve de l'absence de suppression d'emplois et d'alourdissement de la charge de travail. Concernant les travaux imprévisibles mais obligatoires, la Région semble compter sur la montée en puissance des EMATs (équipes mobiles) et prévoit de diminuer de 10 % les crédits affectés à la Do.CO.T.U.P.E (dotation aux EPLE pour les contrôles obligatoires, les travaux urgents et le petit entretien). Par ailleurs, il est expliqué que la montée en charge des EMATs sera progressive, en raison d'une part des travaux d'inventaire et, d'autre part, en raison des programmes de formation nécessaires à la professionnalisation des agents. Le CESER se demande s'il n'y a pas des risques de dysfonctionnements liés à la baisse rapide des crédits Do.CO.T.U.P.E comparée à la très lente montée en charge des EMATs.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional.

Le CESER émet un avis favorable.

- 431 - Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics**
- 432 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés**
- 433 - Développer l'usage des technologies d'information et de communication pour l'enseignement dans les lycées**

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 431 porte sur l'amélioration des équipements pédagogiques dans les lycées publics. Il s'articule autour de trois axes : moderniser les équipements, adapter les équipements aux évolutions pédagogiques, et participer à la maintenance informatique des lycées. Les montants inscrits au projet de budget primitif 2013 s'élèvent à 15 190 000 € en autorisations de programme, 20 000 € en autorisations d'engagement, 14 438 000 € en crédits de paiement d'investissement et 20 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Le programme 432 porte sur la participation à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés. Il s'articule autour de deux axes : participer à la modernisation et au renouvellement des équipements et acquérir et mettre à disposition des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général. Les montants inscrits au projet de BP 2013 sont de 4 450 000 € en autorisations de programme, 20 000 € en autorisations d'engagement, 4 450 000 € en crédits de paiement d'investissement et 20 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Le programme 433 porte sur le développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement. Il s'articule autour de deux axes : donner aux établissements la possibilité d'accéder aux TICE et accompagner les lycéens et les enseignants dans l'usage des TICE. Les montants inscrits au projet de BP 2013 sont de 780 000 € en autorisations de programme, 180 000 € en autorisations d'engagement, 780 000 € en crédits de paiement d'investissement et 180 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Programmes 431 et 432

Le CESER approuve l'idée de conditionner les subventions au renouvellement du mobilier et à l'acquisition de véhicules à une démarche « écoresponsable ». Le CESER ayant de longue date alerté sur la question de la maintenance informatique dans les lycées, il ne peut être que satisfait de l'expérimentation en cours. Il a une certaine impatience à connaître les conclusions de cette expérimentation comme ses modalités de généralisation. Le CESER sait que beaucoup dépendra de la prochaine étape de décentralisation qui clarifiera ou non les responsabilités respectives du rectorat et de la Région en la matière.

Concernant l'enseignement privé, les objectifs sont similaires à ceux retenus pour le public. Il est spécifié que chaque année plus de 500 ordinateurs sont déployés pour équiper ces établissements de salles mathématiques, de salles de sciences ou bien encore de laboratoires de langues.

Programme 433

Ce programme ne concerne ni le câblage (programmes 421 et 422) ni le matériel en lien avec les TICE (programmes 431). Il s'agit de garantir à tous les lycéens bretons l'accès aux dernières évolutions technologiques. Le CESER prend acte des deux projets « salon numérique permanent » et « numérithèque » ; il souhaiterait cependant en savoir plus sur leurs modalités de fonctionnement ainsi que sur l'échéance probable de leur mise en œuvre. Le CESER se satisfait du partenariat entre le rectorat et la Région concernant le développement de l'espace numérique de travail académique. Il souhaiterait toutefois être informé des évaluations, si elles existent, et du déploiement déjà réalisé de cet espace numérique de travail.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

441 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de M. Michel MAILLARD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour de quatre objectifs : mettre en place une démarche globale de progrès, assurer le patrimoine scolaire, favoriser la pratique du sport scolaire et apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour leur fonctionnement. Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés en différentes actions (11 au total).

Dans le cadre de ce programme, il est demandé d'ouvrir une autorisation d'engagement de 29,9 M€ au titre de l'exercice 2013 et d'inscrire un crédit de paiement fonctionnement de ce même montant.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

L'autorisation d'engagement progresse en passant de 29,19 M€ en 2012 à 29,90 M€ en 2013, soit une augmentation de 2,42 %.

L'objectif affiché d'une « *actualisation en euros constants des montants, afin de supprimer l'impact de l'inflation, permettant d'apporter une réponse individualisée à chaque lycée et lui garantir de disposer de moyens suffisants pour assurer sa viabilisation* » semble donc pouvoir être atteint.

Les orientations en matière de « périmètre de responsabilité régionale », les démarches en matière de restauration collective, d'hébergement, d'entretien, de dialogue de gestion sont dans la continuité des pratiques déjà mises en œuvre.

Pour le reste, il s'agit d'obligations réglementaires dont les modalités d'applications ont déjà été commentées et approuvées par le passé. L'ensemble n'appelle donc pas de remarques particulières sur le fond.

Le CESER pourra juste regretter que les éléments d'analyse de programme et les indicateurs n'apparaissent désormais plus dans ce document.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

442 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de M. Michel MAILLARD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional participe au fonctionnement des lycées privés sous contrat avec l'Éducation nationale en apportant les ressources nécessaires pour faire face à leurs charges de fonctionnement.

Les deux objectifs affichés sont en grande partie identiques à ceux du programme 441 (lycées publics), lorsqu'il s'agit de participer à des dépenses de même nature.

Ils consistent à apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour leur fonctionnement (à travers quatre axes : l'attribution de dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique, d'accéder aux équipements sportifs extérieurs et de faire un usage pédagogique des exploitations agricoles ainsi que par la collecte des déchets liés aux activités pédagogiques) et à favoriser la pratique du sport scolaire, ceci par l'attribution d'aides aux associations sportives des établissements scolaires.

Il est demandé d'ouvrir une autorisation d'engagement de 30,2 M€ au titre de l'exercice 2013, et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement du même montant.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La contribution du Conseil régional s'inscrit dans le cadre des transferts de charges prévus par la loi du 13 août 2004 (et complétée depuis 2007 par un crédit de fonctionnement distinct au titre des dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat).

La dotation de fonctionnement doit être calculée, pour la partie viabilisation comme pour la partie pédagogique, en fonction du montant moyen accordé à un élève de l'enseignement public.

Pour 2013, les autorisations d'engagements sont de 30,2 M€ contre 29,9 M€ en 2012, soit une augmentation de 1 %, ce qui est, contrairement aux années passées, inférieur à la progression du programme 441 (+ 2,43 %) mais sans qu'on puisse non plus en connaître la raison.

Malgré les demandes réitérées du CESER à chaque exercice, il n'existe toujours pas d'indicateur permettant de suivre les évolutions du montant de la dotation moyenne par élève pour les deux programmes (441 et 442) à périmètre identique (alors que les effectifs pris en compte pour l'attribution des dotations aux lycées sont bien connus).

Il conviendrait également, puisqu'il s'agit d'une « dotation distincte de la subvention annuelle de fonctionnement » de budgétiser sur une ligne séparée les dépenses liées à la rémunération des personnels non enseignants.

Ceci devient d'autant plus nécessaire que l'indicateur « Dotations annuelles de fonctionnement » ne figure plus sur le présent document.

Le CESER rappelle donc une nouvelle fois que ces données permettraient d'ôter toute ambiguïté, tant lors de la présentation du budget primitif que pour celle des futurs comptes financiers et rapports d'analyse par programme.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Les documents fournis ne permettent pas de juger de la conformité de cette proposition de dépense avec la législation.

Sans pour autant mettre en cause la sincérité du présent budget, le CESER émet un avis réservé.

443 - Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires

Sur proposition de M. Denis CHEVALLIER et Michel MAILLARD
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il s'agit de la reconduction d'objectifs et d'actions dans le cadre de la politique régionale de solidarité. Ils se déclinent en deux objectifs principaux : le soutien aux familles lors de la rentrée scolaire (par la participation à l'achat de manuels scolaires et du premier équipement professionnel, et l'acquisition d'un vêtement à flottabilité intégrée (VFI) pour les élèves des formations navigantes).

Il est demandé, pour 2013, des autorisations identiques à celles de 2012, 2011 et 2010, à savoir l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 8,425 M€ et l'inscription d'un crédit de paiement de fonctionnement de 7,7 M€.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les aides au premier équipement professionnel, dont les modalités d'attribution ont été améliorées, ainsi que les achats de vêtements à flottabilité intégrée (VFI) par les lycées maritimes remplissent les objectifs annoncés et n'amènent donc pas d'observations particulières.

Concernant la politique du Chèque Livre, le CESER constate encore une fois la reconduite des modalités précédentes. Alors que le bilan du dispositif actuel a été réalisé en 2010, que l'expérimentation de dotation directe auprès de 14 établissements est maintenant entamée depuis la rentrée 2012, nous attendons avec impatience le bilan de cette expérimentation. Même si le budget 2013 se base sur les mêmes principes que les années précédentes, le CESER espère qu'un nouveau dispositif, basé sur la dotation directe aux établissements, pourra se mettre en place à la rentrée de septembre 2013.

Il est regrettable que le dispositif Chèque Livre n'ait pu être adapté ou amélioré pour permettre de passer le cap de la réforme du lycée qui a nécessité le rachat de nombreux livres neufs par les familles pendant trois années consécutives en 2010, 2011 et 2012.

Enfin, le CESER en conclut à nouveau que les moyens affectés au Chèque Livre depuis maintenant 9 ans auraient largement permis une réelle dotation des établissements, à des coûts bien moindres que ceux engagés. Nous réaffirmons que la dotation aux établissements induirait une bonne maîtrise des dépenses et une vraie adaptation aux besoins, avec une réelle gratuité pour les familles.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable sur les objectifs, mais assorti de réserves sur cette énième reconduction du Chèque Livre dans ses conditions initiales et sur la budgétisation associée.

451 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises
--

Sur proposition de MM. Ange BRIERE et Franck PELLERIN, au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour de deux axes :

- proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises, par la définition de la carte des formations par apprentissage, la participation au fonctionnement des centres de formation d'apprentis et le soutien à la construction, la rénovation et l'équipement des Centres de formation des apprentis (CFA) ;
- renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA. Ce deuxième objectif doit se traduire par un engagement avec les centres à travers un contrat qualité pluriannuel, l'engagement à conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage, pour permettre un accueil de publics diversifiés et pour sécuriser les parcours, et enfin la valorisation de l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie.

La politique régionale s'inscrit en cohérence avec les orientations fixées dans le CPRDF et plus particulièrement avec le schéma de l'apprentissage.

Le contrat Qualité Pluriannuel (CQP) est une des illustrations de cette démarche.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la définition de la carte des formations, on constate une évolution des effectifs en 2011/2012 d'environ 400 jeunes, sans toutefois voir cette progression bénéficier aux femmes, celles-ci ne représentant toujours que 29 % des effectifs.

Le Conseil régional continuera à participer par la voie de l'apprentissage à l'élévation des niveaux de formation en L1 - L2 - L3, sans préciser si tous les métiers pourront en bénéficier.

Le CESER note une volonté affirmée du Conseil régional d'exigence vis-à-vis des organismes gestionnaires, qui devront optimiser les moyens humains, matériels et financiers, dans un contexte financier global très tendu. Le Conseil régional continuera cependant à soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des Centres de formation des apprentis (CFA).

Sur le renforcement de la qualité et de l'amélioration continue de la formation en CFA, le Contrat Qualité Pluriannuel (CQP) est le nouvel outil proposé par l'État et la Région pour atteindre les nouveaux objectifs qualitatifs.

Ce CQP intègre trois dimensions : l'amélioration continue et l'innovation de l'ingénierie de formation, les projets favorisant l'ouverture au monde et enfin la gestion des ressources.

Le CQP s'appuie sur le socle des fondamentaux de l'apprentissage, à savoir le triangle CFA-Apprentis-Employeurs. Les dispositifs visite en entreprises, médiation et positionnement seront ainsi renforcés avec la volonté d'atteindre 100 % des objectifs.

L'indicateur 5 indique à ce jour que 73 % des apprentis sont concernés par la démarche CQP, avec l'objectif d'atteindre 100 % en 2014.

Sur la diversité de l'offre de formation, le Conseil régional et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) ont renouvelé leur partenariat, afin que les apprentis présentant un handicap mental bénéficient d'un accompagnement personnalisé.

Le Conseil régional continue à participer et à réaliser les actions permettant la valorisation de l'apprentissage.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

452 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de MM. Ange BRIERE et Franck PELLERIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour des deux objectifs suivants :

- inciter les entreprises à accueillir des apprentis, à travers quatre axes :
 - o le soutien au recrutement d'apprentis : 8 500 contrats concernés / an,
 - o le soutien aux entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis : 12 000 employeurs d'apprentis
 - o la volonté de favoriser l'assiduité de l'apprenti aux Centres de formation d'apprentis : 12 000 employeurs d'apprentis
 - o le développement de la mixité dans les métiers : 700 contrats concernés / an
- faciliter l'accès et le maintien des jeunes en contrat d'apprentissage :
 - o la participation à l'acquisition du premier équipement des apprentis : 8 000 apprentis / an ;

- la participation aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis : 18 000 apprentis / an pour l'aide Argoat.

Pour le programme 452 « *Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement* », le Président du Conseil régional propose :

- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 62 200 000 € au titre de l'année 2013 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 49 400 000 €.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate qu'il s'agit des mêmes dispositifs que pour le budget primitif de 2012.

L'aide à la mixité reste très limitée. Son intérêt pourtant est fort dans un contexte de promotion de l'égalité professionnelle. Comment lui donner une dimension supérieure pour permettre une plus grande mixité des métiers ?

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de MM. Olivier SIRE et Alain CHARRAUD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »
et de M. François LE FOLL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'inscrit dans la continuité des années précédentes et, bien que contraint par la mise en œuvre de la dernière année du Contrat de projets État-Région (CPER 2007-2013), il présente un budget en augmentation significative :

- autorisations de programme de 16,97 M€ (12,04 en 2012) ;
- autorisations d'engagement de 13,66 M€ (12,9 en 2012) ;
- crédits de paiement d'investissement de 15,65 M€ (11,42 en 2012) ;
- crédits de paiement de fonctionnement de 13,2 M€ (12,37 en 2012).

En termes de priorités d'actions, notons également une grande continuité résumée en trois points essentiels : renforcer l'attractivité et la qualité de la formation et de l'enseignement supérieur, renforcer la recherche en Bretagne, et développer la structuration et la visibilité de la recherche et de l'enseignement supérieur.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Tout d'abord, le CESER regrette que le volet enseignement supérieur soit très peu documenté, mais il est conscient que cela peut sans doute s'expliquer par les débats actuels sur ce sujet, tant au niveau national que régional.

Il semble d'ailleurs que la participation du Conseil régional au développement de l'offre de formation marque le pas, et le soutien aux laboratoires apparaît peu dans ce budget.

Pour ce qui concerne la recherche, l'augmentation des budgets alloués montre la détermination de l'exécutif à contribuer dans la durée au maintien et au renouvellement des compétences et des forces vives des équipes de recherche.

Ceci se concrétise par :

- le soutien à certaines structures (Cancéropole, Biogenouest) et la contractualisation avec l'Université européenne de Bretagne (UEB) pour le projet UEB Campus, par rapport auquel le CESER apprécie l'effort particulier du Conseil régional (5 M€) ; mais cet effort n'aura de sens que s'il est poursuivi par un investissement sur les usages et le contenu ;
- l'effort en direction des doctorants (330 contre 302 en 2012) et des post-doctorants (35 contre 29). Ceci est louable car on peut en attendre deux effets que sont le dynamisme de la recherche et l'intégration de jeunes diplômés dans le monde du travail ;
- le CESER se félicite également de la prise de compétence, à titre expérimental, de la culture scientifique, technique et industrielle car dans un contexte de baisse de l'attrait pour les sciences et d'une concurrence mondialisée il s'agit là d'un atout majeur pour les Régions qui auront investi dans ce domaine ;
- sur ce point, et au-delà de la seule diffusion de la culture scientifique et technique, le CESER souhaite que le Conseil régional soutienne activement les initiatives locales qui visent à une collaboration constructive et permanente entre les citoyens, et notamment entre jeunes, enseignement supérieur, recherche, et monde économique, comme par exemple l'initiative des Cantines numériques ;
- enfin l'accent porté au dispositif Appropriation sociale des sciences (ASSOSC) permettra peut-être à la Région de développer les sciences humaines et sociales qui sont affichées depuis plusieurs années comme essentielles et prioritaires, mais qui ont beaucoup de mal à s'intégrer dans ces priorités régionales.

Globalement, en matière de recherche et d'enseignement supérieur, le CESER est conscient qu'il s'agit doublement d'une année charnière : fin du CPER, suite des Assises, incertitudes institutionnelles (avenir des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur –PRES-, gouvernance des établissements d'enseignement supérieur...) et que tout cela peut conduire à un certain attentisme. L'enjeu des prochaines contractualisations n'en sera que plus crucial et le CESER y sera particulièrement attentif notamment dans le cadre du débat sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, lorsqu'il en sera saisi.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

462 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mme Anne SAGLIO et de M. Claude LAURENT,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis sept ans, le Conseil régional a investi sur ce secteur en fonction des besoins des populations, ce qui a impliqué la mise en place d'une observation et d'une adaptation des dispositifs de formation.

A cet effet, le programme 462 reprend les quatre objectifs ayant été retenus les années antérieures :

- tout d'abord, il s'agit de structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social ;
- le deuxième objectif est de doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sages-femmes (avec en sous-objectifs l'optimisation de l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages-femmes et la modernisation des instituts de formations aux carrières paramédicales) ;
- le troisième axe d'intervention consiste à doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social ;
- enfin, le quatrième objectif est de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels.

Pour répondre à ces objectifs, les moyens prévus s'élèvent aux mêmes montants que ceux de l'exercice précédent.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Concernant l'objectif n°1, relatif aux structurations des fonctions de veille et de communication, le CESER prend acte du projet de signature au 1^{er} semestre 2013 d'un plan d'action du contrat d'objectifs avec les Conseils généraux, l'Agence régionale de santé (ARS), les partenaires sociaux des branches professionnelles et les représentants de l'État. Ce plan portera sur les actions pour une meilleure collecte des données sur les métiers et leurs évolutions, mais aussi les fluidifications des demandes de stages pour résoudre l'épineuse question des demandes de stages dans le cadre des formations en alternance (lieux et calendriers de stage).

Pour les formations paramédicales, le projet de budget souligne les difficultés de mise en œuvre des dispositions du processus de Bologne, face aux moyens des universités. A cet effet, il est souligné que les Conseils régionaux n'ont pas été associés à la rédaction des différents référentiels. Dans l'attente des analyses, les impacts financiers n'ont pu être chiffrés et ne sont donc pas intégrés.

Il en est de même pour les besoins de fonctionnement des instituts de formation aux carrières paramédicales.

Le CESER prend acte du fait que le Conseil régional assurera la maîtrise d'ouvrage pour les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères et de Saint-Brieuc en 2014, puisque celui de Vannes sera finalisé au printemps 2013.

Concernant les besoins en professionnels de l'accompagnement social, ils sont en réflexion dans le cadre des travaux menés par le Comité régional du travail social auquel le Conseil régional participe et collabore.

Ces évolutions sont notamment liées au dispositif de la loi de 2002 qui impose une évaluation interne et externe des établissements médico-sociaux avant le 1^{er} janvier 2015. Ce projet de budget mentionne également que les dotations des centres de formation en travail social sont en cours d'analyse.

Concernant l'objectif relatif à la sécurisation des parcours professionnels, il est prévu d'affecter 300 000 € pour les bourses paramédicales et 200 000 € sur les bourses sociales, et ce afin de permettre l'engagement des boursiers liés aux promotions qui entrent en formation en début d'année. Cette proposition est pertinente.

En conclusion, le CESER prend acte des nombreuses actions du Conseil régional sur le volet des formations sanitaires et sociales, et de sa volonté d'associer tous les acteurs, particulièrement nombreux ; qu'il s'agisse de l'État, des universités, de l'ARS ; des instituts ou centres de formations, des branches professionnelles, afin d'adapter en permanence ce dispositif aux besoins de la population.

Ce nombre important d'acteurs et de partenaires explique que certaines données n'aient pu être intégrées complètement dans ce rapport et dans ce budget prévisionnel.

Le CESER remarque que les indicateurs sollicités l'an dernier ont bien été intégrés dans le rapport.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

**Sur proposition de M. Jean LEMESLE
Président de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités »**

**MISSION I – POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA
SOLIDARITE TERRITORIALE**

104 - Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous

Sur proposition de Mme Tifenn QUIGUER et M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme du Conseil Régional s'articule autour de trois objectifs : soutenir le développement d'un parc de logements adapté aux besoins et enjeux de la Bretagne ; favoriser le renouvellement urbain et la rénovation du parc existant ; faciliter l'accès des jeunes au logement. Le financement de ce programme est prévu de la manière suivante :

- une autorisation de programme de 12 600 000 € ;
- une autorisation d'engagement de 400 000 € ;
- une inscription de crédits de paiement d'investissement de 13 305 000 € ;
- une inscription de crédits de paiement de fonctionnement de 350 000 €.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Il convient d'emblée de souligner une convergence d'analyse sur de nombreux points entre le Conseil régional et le CESER dans le cadre de son autosaisine « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* » (janvier 2013). Sont notamment mis en avant dans le rapport les enjeux suivants : le coût du logement, l'évolution des modes de vie, la territorialisation renforcée de la politique régionale de l'habitat, la montée en compétence des maîtres d'ouvrage, l'information du grand public, la santé et la transition énergétique.

Sur un plan général, le Conseil régional favorisera une connaissance fine de la situation du logement en Bretagne et diffusera largement ces données aux différents territoires et aux réseaux d'acteurs du logement. Il soutiendra aussi l'innovation en développant les synergies entre les nombreux acteurs et en lançant des appels à projets pour tester des solutions nouvelles et expérimentales.

S'agissant du parc social public, le Conseil régional invite les acteurs bretons à poursuivre la dynamique lancée en Bretagne et les capacités d'ingénierie qui ont permis d'engager la transformation des quartiers dont l'impact a été jugé très positif. Le développement d'opérations globales de renouvellement urbain sera étudié en prenant en compte la question essentielle du foncier en Bretagne. Le Conseil régional souhaite renforcer son intervention en matière d'amélioration de la performance énergétique du parc existant.

S'agissant du parc privé, le Conseil régional a retenu la proposition de mener une action forte partenariale de rénovation énergétique à travers la création d'un Fonds régional de maîtrise de l'énergie dont le financement serait équilibré à terme par la vente des Certificats d'économie d'énergie. Ceci rejoint les objectifs du projet de « Plan breton de l'habitat, de la construction

et du bâtiment durable ». Cette action devrait concerner à la fois les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants, faire l'objet d'une large information et bénéficier de crédits à la hauteur des enjeux.

Enfin concernant l'accès des jeunes au logement, les actions menées jusqu'à présent seront reconduites. Des réflexions seront engagées sur la question de la cohabitation intergénérationnelle, du logement des travailleurs saisonniers et la création d'un fonds de garantie des impayés de loyer.

Le CESER suivra avec intérêt le développement des nouvelles orientations de la politique logement ainsi que la mise en œuvre des réflexions et projets proposés. Il sera également attentif à la répartition des crédits entre les différentes actions.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

105 - Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne

Sur proposition de Mme Christine DIVAY et de M. HARDY,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les actions du programme s'inscrivent dans la politique du Conseil régional en faveur de la santé des Bretons, et conformément aux orientations adaptées en mars 2012 dans le rapport « *Contribuer à développer le bien-être des bretons : nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional* ».

Les objectifs principaux de cette politique sont :

- la connaissance partagée des besoins et la diffusion de la connaissance nécessaire à la conduite de la politique de santé en partenariat avec notamment l'ORSB ;
- l'implication dans les instances consultatives de santé mises en place par l'ARS ;
- la priorité accordée à la prévention et la promotion de la santé des jeunes ;
- la participation aux démarches territoriales et à leur animation ;
- l'engagement pour lutter contre l'impact des risques environnementaux en cohérence avec l'Agenda 21.

Ce programme prévoit une autorisation d'engagement de 890 000 € et un crédit de paiement du même montant. Celui-ci représente environ 10 % de l'enveloppe des crédits de paiement de fonctionnement de la Mission I.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve que la santé figure parmi les politiques du Conseil régional, bien que ne relevant pas de ses compétences obligatoires en raison des effets des crises économique et

sociale actuelles sur les conditions de vie des Bretonnes et des Bretons et notamment la préoccupante progression des difficultés économiques et territoriales d'accès aux soins.

Le CESER rappelle ses avis récents ayant abordé des enjeux de santé publique, en particulier :

- sa contribution à la consultation publique sur le PRS 2012-2017 (janvier 2012) ;
- son « avis sur l'avis » du Conseil régional de Bretagne sur le PRS 2012-2017 en janvier 2012 et sur son rapport « *Contribuer à développer le bien-être des Bretons : nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional* » en mars 2012 ;
- son autosaisine « *A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une région active et sportive* » (2010).

Il souligne l'intérêt et l'importance des objectifs 2013 du Conseil régional poursuivant :

- la structuration de l'observation partagée (coordonner les expertises dont celles des acteurs dans les territoires) ;
- la diffusion des connaissances sur la santé (coopération ORSB, ARS, les acteurs...) ;
- la prévention et la promotion de la santé de tous les jeunes (soutien aux projets d'actions pendant 3 ans et projet de bilan de cette expérimentation). A ce sujet, il souhaite qu'un effort de coordination des actions soit mené au sein du B16 ;
- sa contribution avec l'ARS et l'État à la structuration et à l'animation du pilotage régional des Points d'Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) ;
- le renforcement de l'animation et du pilotage du dispositif d'animation territoriale de santé en développant la coordination avec les autres dispositifs. Nous soulignerons la nécessité de veiller aux articulations avec les schémas départementaux portant notamment sur le secteur médico-social (personnes âgées, et en situation de handicap), ainsi qu'avec le secteur de l'aide et des soins à domicile connaissant des difficultés majeures, alors que les personnes en perte d'autonomie souhaitent rester à leur domicile ;
- l'animation territoriale de santé, dispositif sur lequel le CESER souhaiterait connaître les résultats de l'évaluation récemment menée ;
- l'étude avec l'ARS et les professionnels de santé des stratégies de réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins.
- la prise en compte des impacts des risques environnementaux sur la santé en initiant le développement d'une culture santé (prévision d'un temps fort destiné aux jeunes lycéens) ;
- un rôle actif de la Région dans la gouvernance régionale de santé. Sur ce point, le CESER observe la nécessité de rechercher une meilleure mise en cohérence entre les travaux des divers niveaux territoriaux de compétences (État, ARS, Départements, territoires de santé, autres territoires, Région...) et entre les très nombreuses instances consultatives et de concertation mobilisant de nombreux acteurs professionnels et institutionnels (temps, disponibilité, coûts). Par exemple, l'ARS a pris l'initiative de créer 36 Groupes thématiques régionaux (GTR) dont 9 dits transversaux, auxquels s'ajoutent souvent, en doublon, des groupes thématiques mis en place par les départements. On peut ainsi s'interroger sur le rôle des deux commissions de coordination des politiques publiques de santé.

Ainsi, pour le CESER, la volonté du Conseil régional de rester vigilant sur les enjeux de santé et de promouvoir celle-ci en région, devrait favoriser l'amélioration de la cohérence des observations, des initiatives, des dispositifs, et des actions de santé qui figurent dans ses objectifs et s'inscrivent dans une approche transversale en application de la loi « Hôpital,

Patients, Santé, Territoires ». Elle devrait également contribuer à une véritable « démocratie en santé » et pas seulement « sanitaire ».

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

MISSION II – POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D’UN EMPLOI DE QUALITE

225 - Développer l’économie sociale et solidaire, aider l’emploi associatif et l’innovation sociale

Sur proposition de Mme Marie-Lou ROUDAUT et M. Daniel HARDY,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s’inscrit dans la volonté réaffirmée de la Région de développer l’économie sociale et solidaire (ESS) « *promouvant une économie humaine, ancrée dans les territoires* » et représentant « *un levier pour faire face aux crises que nous traversons* ».

Il s’articule autour des axes suivants :

- favoriser la structuration et la promotion de l’ESS, notamment en accompagnant les pôles de développement dans les Pays ;
- accompagner la pérennisation et le développement des activités d’utilité sociale, créatrices d’emploi, en incitant aux démarches de conseil et de formation, et en consolidant les structures financières des entreprises solidaires ;
- stimuler l’innovation économique et sociale, avec notamment les mouvements d’éducation populaire ;
- développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires, en attribuant des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve la permanence de la politique du Conseil régional de soutien à l’économie sociale et solidaire (ESS) s’inscrivant largement dans les préconisations de sa saisine de décembre 2006 sur « *L’économie sociale en Bretagne – Pour une région compétitive, sociale et solidaire* ».

En effet, faire face aux conséquences des crises économique et sociale actuelles nécessite de conjuguer les politiques et mesures économiques indispensables avec la créativité et l’initiative des citoyens dans les territoires s’appuyant notamment sur leur engagement et leur initiative au sein des composantes de l’économie sociale et solidaire.

Le CESER souligne la progression de plusieurs enjeux :

- La structuration et la promotion de l'ESS par le conventionnement avec les têtes de réseau ne doit pas masquer la diversité des acteurs (tailles, secteurs, territoires) notamment associatifs, employeurs ou non. Le pôle d'observation de la Chambre régionale de l'économie sociale (CRES) devrait utilement permettre cette visibilité.
- De même, la diffusion de la connaissance des pôles de développement dans les Pays et des résultats de la mission d'évaluation de ces pôles serait favorable à une meilleure visibilité de la diversité des acteurs de l'ESS dans chaque territoire.
- La poursuite de la réflexion concernant la situation et les difficultés des Groupements d'employeurs associatifs (GE) est en effet nécessaire pour leur consolidation. Les liens avec les autres groupements d'employeurs d'entreprise pourraient être envisagés pour partager et mutualiser des pratiques.
- L'éligibilité des acteurs au dispositif d'accompagnement à l'emploi associatif d'intérêt régional doit faire l'objet de modifications. Le CESER préconise à nouveau d'évaluer les raisons du non recours à ce dispositif par certains secteurs et de le promouvoir plus visiblement auprès des bénéficiaires potentiels, en mobilisant pour ce faire les têtes de réseau associatives concernées. Il invite également le Conseil régional à explorer et encourager les potentialités du mécénat, en particulier du « mécénat de compétences ». Enfin, il souhaite une meilleure prise en compte, par le Conseil régional comme par les associations employeurs bénéficiaires, des enjeux de pérennisation et de qualité de ces emplois associatifs.
- Le maintien des objectifs du Dispositif local d'accompagnement (DLA), ainsi que l'outil du « Bilan sociétal associatif », le développement de la « recherche-action » menée par le Collège coopératif sur l'outil BIPESS, et la formation des bénévoles – en particulier des dirigeants associatifs -, doivent être positivement soulignés. Cependant une stratégie de promotion de ces dispositifs auprès des acteurs de l'ESS, notamment associatifs, se justifierait.
- L'objectif de consolidation de la structure financière des entreprises solidaires doit être souligné positivement. Il s'agit de rechercher la meilleure articulation possible des financements en les inscrivant dans des dispositifs plus globaux d'ingénierie financière, par exemple en combinant au mieux la finance solidaire de proximité avec la mobilisation des fonds européens en inscrivant mieux les projets de l'ESS dans les futurs programmes opérationnels 2014-2020.
- De même, il sera nécessaire de veiller à la bonne articulation des axes prioritaires de la Stratégie régionale de développement de l'ESS (SRDESS) intégrés dans la Stratégie régionale du développement économique et de l'innovation de Bretagne (SRDEI) en cours d'élaboration, avec la BPI (Banque publique d'investissement) prochainement créée.
- S'il est totalement justifié que la Région s'appuie sur les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de l'innovation économique et sociale, les mouvements associatifs d'autres secteurs, eux-mêmes porteurs de projets sociopolitiques et d'actions de solidarité, pourront être partie prenante de cette expérimentation au sein notamment de la CPCA. Le CESER sera attentif au bilan qui sera réalisé.
- Au moment où l'emploi est un défi majeur, le maintien du soutien à la créativité et à l'innovation économique et sociale des Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) sera très positivement souligné, de même que le développement de projets innovants à l'international avec la CASI.
- Une évaluation des actions mise en œuvre dans le cadre de l'objectif IV « *Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires* » serait justifiée.

Enfin, d'une manière générale, le CESER rappelle ses attentes sur l'évaluation des dispositifs relevant de ce programme en faveur de l'économie sociale et solidaire. Il sera donc particulièrement attentif, dans le suivi de ses avis, aux évaluations produites et en cours, en souhaitant qu'elles soient portées à sa connaissance.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

MISSION VII – POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS

711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle 714 - Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Sur proposition de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour les programmes 711 et 714, les crédits suivants sont proposés en fonctionnement et en investissement au titre de l'exercice 2013 :

Programmes	Fonctionnement		Investissement	
	Autorisation d'engagement	Crédit de paiement	Autorisation de programme	Crédit de paiement
711 : Spectacle vivant, arts plastiques, diversité culturelle	16, 700 M€	15, 668 M€	3, 500 M€	2, 250 M€
714 : Image, audiovisuel, création	5, 460 M€	4, 300 M€	3, 960 M€	3, 700 M€

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le budget primitif 2013 se situe dans une logique de consolidation de la mise en œuvre du rapport « Bretagne : l'ambition culturelle » adopté en mai 2011 par le Conseil régional et salué à l'époque par le CESER.

On note un maintien des crédits de fonctionnement, ce qui correspond aux engagements pris de ne pas faire de la culture une variable d'ajustement en période de crise. Les fluctuations en matière d'investissement demanderaient une explication car elles créent un doute sur la capacité d'atteindre à terme les objectifs. Elles découlent probablement de la fin de l'important chantier de construction du nouveau bâtiment du FRAC.

Le CESER est sensible à l'expression dans la présentation de la mission d'une inquiétude, qu'il partage, sur la pérennité des emplois aidés dans le domaine culturel.

Il approuve la démarche de co-construction des politiques qui est mise en avant.

Pour ce qui concerne le programme 711, le CESER continue à juger pertinents les objectifs présentés. Il note l'évolution du FRAC vers le statut d'EPCC et l'annonce d'une montée en puissance du financement régional. Il souhaite que cette « montée en puissance » ne se fasse pas au détriment d'autres objectifs du programme. Il constate également l'accent mis sur l'association Bretagne Culture Diversité et souhaite que ses missions soient effectivement menées « *en lien avec le tissu associatif et scientifique régional dans un souci de service public* ». Il se félicite de la reconduction de l'appel à projet « Place aux jeunes » et de la volonté de l'évaluer en 2013 ainsi que d'autres dispositifs.

Comme pour le programme 711, le CESER renouvelle son appréciation favorable de la pertinence des objectifs du programme 714. Il constate un maintien global des crédits qui doit être apprécié positivement dans le contexte budgétaire. Les objectifs liés au livre mériteront un suivi particulier puisque la politique a été renouvelée. Si le CESER approuve l'objectif de « *soutenir la mutualisation des programmes des télévisions locales* », il s'interroge sur le fait que rien ne soit dit sur les collaborations avec France 3 alors que des évolutions sont envisageables dans ce domaine dans la période.

Pour les deux programmes, le CESER regrette que les seuls indicateurs fournis s'apparentent plus à des indicateurs de gestion qu'à la participation à une mesure des effets de la politique conduite auprès des Bretonnes et des Bretons. A titre d'exemple, l'indicateur n°2 du programme 714 donne simplement le nombre de jours de tournage sur le territoire mais il ne renseigne pas sur la mobilisation des ressources professionnelles régionales pourtant aspect important de l'objectif. Toutefois, il faut saluer la structuration du rapport sur les actions qui s'attache, de façon très claire, à détailler les réalisations et projets sous-objectifs par sous-objectifs, ce qui résulte d'une demande du CESER. En revanche, les indicateurs sont plus lacunaires.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

751 - Développer le sport en région

Sur proposition de M. Lucien THOMAS,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président réaffirme sa volonté d'encourager la pratique sportive et des loisirs pour les Bretonnes et les Bretons. Il en rappelle tous les bienfaits : santé, épanouissement, lien social, animation des territoires. Considérant que l'emploi est plus que jamais une priorité de la filière sportive et que le secteur sportif constitue un réel atout pour la Bretagne, le Conseil régional en partenariat avec l'État, les partenaires sociaux et les OPCA a élaboré un Contrat

d'objectifs Emploi-Formation spécifique au secteur sport. Cela entraînera *de facto* la création d'un CFA des métiers du sport dès 2013.

Concernant les grands équipements structurants, le Président rappelle que la signature de son engagement sera honorée.

Le Président rappelle enfin la création en 2012 du Conseil du sport breton qui a déjà tenu deux réunions et qui veut assurer la cohérence de l'action publique en faveur du sport.

A travers les différents programmes, le budget consolidé en faveur du sport atteint plus de 25 M€. Le Conseil régional souhaite toujours :

- favoriser l'accès au sport pour tous ;
- consolider le sport de haut niveau en Bretagne ;
- contribuer au rayonnement du sport.

Le Président propose :

- d'inscrire une autorisation de programme de 7 200 000 € ;
- d'inscrire une autorisation d'engagement de 4 345 000 € ;
- d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 6 500 000 € ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 345 000 €.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Il n'y a pas de grandes nouveautés dans les propositions du BP 2013, les orientations proposées n'étant elles-mêmes guère nouvelles.

S'agissant de favoriser la pratique sportive et de loisirs, on en reste à deux actions qui posent question :

- le Chèque Sport qui doit favoriser la pratique sportive en club des jeunes ;
- la contractualisation avec les Ligues et Comités régionaux.

Le Chèque Sport est loin d'avoir atteint ses objectifs. Si un plus grand nombre de jeunes se saisissent du dispositif, ce n'est pas pour autant que le nombre de jeunes de ces catégories d'âge a augmenté comme licenciés sportifs dans les clubs bretons. Ce dispositif n'a jamais été évalué malgré les souhaits antérieurs du CESER. Il souhaite que cette évaluation puisse être sexuée afin de mieux connaître son impact éventuel sur les pratiques sportives des filles et des garçons de 15 à 19 ans en Bretagne.

Par ailleurs, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de promouvoir la pratique régulière de l'activité physique et du sport auprès des jeunes connaissant des parcours de formation et d'insertion difficiles, y compris au-delà de 19 ans. En effet, le sport, par sa fonction éducative et sociale, est porteur d'insertion et d'emploi, y compris en suscitant des vocations vers les métiers qui s'y rapportent (Cf. Contrat d'objectifs Emploi-Formation). Le CESER suggère que le Conseil régional, avec ses partenaires concernés, engage une réflexion sur un dispositif spécifique en ce sens, en complément du Chèque Sport. Celui-ci devrait autant favoriser l'accès à la pratique sportive des jeunes en parcours d'insertion que son maintien, ce qui ne peut être envisagé, pour certains, que par un accompagnement social adapté.

Quant aux sommes allouées aux Ligues et Comités régionaux dans le cadre de la contractualisation, elles paraissent bien insuffisantes compte tenu de la variété des actions demandées qui s'empilent avec celles déjà existantes.

Le CESER se félicite quand même, malgré la lenteur avec laquelle les fameux grands équipements structurants sortent de terre, de la bonne mise en route du Conseil du sport et de la signature du Contrat d'objectifs Emploi-Formation (COEF) pour les métiers du sport, ainsi que de la création annoncée d'un Centre de formation des apprentis (CFA) des métiers du sport dont le CESER souhaiterait qu'il s'appelle CFA des Métiers du sport, de l'animation et du tourisme sportif.

Par ailleurs, compte tenu des contraintes budgétaires annoncées, le CESER souhaite quand même, malgré le fait que le sport ne soit pas une compétence obligatoire de la Région, qu'elle continue de le servir pour toutes les raisons avancées dans son rapport de Mars 2010 « *A vos marques, prêts...bougez ! En avant pour une région active et sportive* », et surtout qu'elle continue de s'en inspirer comme elle l'a fait en créant le Conseil du sport, et en collaborant à la signature du COEF des métiers du sport.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

MISSION VIII – POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES

811 - Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour le programme 811, les crédits suivants sont proposés en fonctionnement et en investissement au titre de l'exercice 2013 :

Programmes	Fonctionnement		Investissement	
	Autorisation d'engagement	Crédit de paiement	Autorisation de programme	Crédit de paiement
811 : Valorisation des patrimoines	1, 300 M€	1, 280 M€	5, 900 M€	5, 900 M€

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le budget 2013 voit une stagnation des crédits d'investissement et une diminution d'environ 17 % en fonctionnement. Cela renforce l'inquiétude que le CESER exprimait en 2012 face à un risque de diminution d'ambition alors que l'importance culturelle, sociale et économique du patrimoine est, à juste titre, abondamment soulignée comme l'avait mise en avant le CESER dans son autosaisine « *Pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne* »

(2005). Des éclaircissements ont été apportés en commission sur les raisons de cette baisse de crédits de fonctionnement, le CESER restera néanmoins vigilant quant aux évolutions budgétaires futures.

D'une manière générale, les objectifs du Conseil régional, qui sont bien en phase avec les préconisations du CESER, apparaissent tous pertinents. Le CESER souligne en particulier l'intérêt du dispositif « *skoaz ouzh skoaz* » (« épaule contre épaule ») qui majore l'aide régionale aux projets territoriaux de valorisation lorsqu'ils s'inscrivent dans une dynamique de participation locale des habitants, y compris sur le plan financier.

A remarquer que trois des indicateurs mentionnés se distinguent des simples constats de gestion. L'indicateur 1 (consultation de GLAD) et l'indicateur 2 (sollicitations des ressources du centre de documentation de l'inventaire) montrent un souci de mesurer le contact avec le public. L'indicateur 3 (valorisation du patrimoine) est présenté sous la forme d'un % des opérations de conservation inscrites dans un projet patrimonial de territoire ou une démarche de valorisation qui permet d'évaluer le lien entre la politique régionale et les projets territoriaux.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

MISSION IX – POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

902 - Développer les solidarités internationales

Sur proposition de M. Serge BONNAL,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les propositions du Président du Conseil régional marquent, pour ce programme, la continuité de sa politique à l'égard des acteurs bretons : accompagnement des projets s'inscrivant dans une perspective de développement global et durable, concertation élargie, formation, sensibilisation de la population aux enjeux de la citoyenneté internationale.

En 2013, le soutien à l'engagement des jeunes sera renforcé conformément à la Charte approuvée en septembre 2011 et la formation des acteurs dans les pays du Sud évoluera pour être mieux adaptée au développement et à l'autonomisation des pays partenaires.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte :

- d'une augmentation de 50 000 € des crédits affectés au programme 902 ; mais celle-ci ne répond pas à son attente de compensation du transfert opéré en 2012 vers le programme 901 pour l'organisation en Bretagne de l'Assemblée générale de la

Conférence des Régions périphériques maritimes (Avis sur le projet de DM2 / Octobre 2012) ;

- du lien fait avec les autres actions de la Région en faveur de l'ouverture internationale. Cependant cela ne répond pas à sa demande de présentation consolidée pour des questions de lisibilité et de recherche de synergie (Avis sur le BP 2012 / Janvier 2012). Une réflexion, qui pourrait se faire dans le cadre de l'Agenda 21, s'impose pour mettre plus de cohérence dans cet ensemble.

Le CESER se félicite :

- de l'élargissement d'ABCIS à divers réseaux d'acteurs relevant de l'ESS et partageant les valeurs d'un développement durable et solidaire du local à l'international (Avis sur les OB 2012) ; la dynamique ainsi relancée à travers plusieurs actions communes pourrait exprimer sa cohérence dans le document qui serait amené à remplacer la fiche 17 de l'Agenda 21 actuel « *Coopérer et être solidaire avec l'Europe et le monde* » ;
- de la décision de faire évoluer le dispositif établi par la Région pour la formation d'acteurs du Sud de manière à ce que celle-ci participe - effectivement - au développement et à l'autonomisation des pays partenaires, ce qui répond en partie à une recommandation du CESER (Avis sur l'Agenda 21 / Juin 2011). Pour aller plus avant, il serait intéressant de rechercher des complémentarités entre niveaux de formation et, dans ce but, évaluer le partenariat avec la Région Centre du Burkina Faso cité dans le programme 901 puisqu'il ne s'agit plus d'un des cinq pays autrefois prioritaires et que la formation d'acteurs de terrain a été attribuée à un Collectif d'associations ;
- des facilités accordées notamment pour la venue de délégations étrangères invitées à participer à des manifestations « *organisées, co-organisées ou soutenues par le Conseil régional* ». Cette proposition répond à une attente formulée par le CESER, notamment en janvier 2012 (Avis sur le BP 2012) pour explorer ensemble les « *enjeux de la citoyenneté internationale* » (II.3 du Programme 902) et approfondir ce que signifie concrètement pour tous le développement durable, par exemple pour ce qui est du climat, de la souveraineté alimentaire et/ou du commerce international.

Le CESER estime que la volonté du Conseil régional d'élargir la concertation et de rechercher la cohérence pour ce qui est d'approches diverses du développement durable devrait conduire à une refonte de la fiche 17 de l'Agenda 21. Il exercera donc un suivi particulier sur ce point dans la perspective d'un Agenda 21 de seconde génération.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

Sur proposition de M. Michel MAILLARD
Rapporteur général

MISSION IX – POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs de la mission IX sont définis selon trois orientations :

- l'implication de la Région dans la préparation des futurs programmes européens au cours de l'année 2013 (dont les échéances sont rappelées) ;
- la mise en œuvre de nouvelles feuilles de route pour la coopération européenne bilatérale, interrégionale ou transfrontalière ;
- une coopération internationale mieux ciblée pour tenir compte de la conjoncture (politique et économique) comme des opportunités de développement, en s'appuyant sur l'évaluation de l'ensemble des actions menées.

Le programme 901 s'articule autour de deux objectifs dont les intitulés n'ont pas été modifiés par rapport à 2012 à savoir :

- développer la dimension européenne de la région :
 - o améliorer la capacité de la Bretagne à participer aux débats et programmes communautaires ;
 - o renforcer la coopération avec des régions européennes ;
 - o assurer la présence de la Région dans les programmes de coopération territoriale européenne ;
- favoriser l'ouverture internationale de la Bretagne :
 - o favoriser les partenariats avec des régions de pays développés et émergents ;
 - o favoriser les partenariats avec des régions de pays en développement ;
 - o soutenir la présence des Bretons à l'international.

Il est proposé pour ce programme au titre de l'exercice 2013 :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 45 000 € ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 362 000 € ;
- d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 60 000 € ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 955 000 € ;
- de donner les autorisations de prise en charge des frais inhérents à la réalisation de ces objectifs (notamment les déplacements), dans le cadre des accords signés.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Sur les objectifs généraux de la mission, le CESER approuve l'accent mis sur l'importance de la préparation des futurs programmes européens et, en particulier, sur le processus de concertation nationale conduit par la DATAR qui devra aboutir à l'établissement d'un Contrat de partenariat entre l'État français et la Commission européenne.

Il est primordial que la Région s’y implique activement, notamment en prévision du rôle probablement accru qu’elle devrait se voir reconnaître dans le cadre de la décentralisation.

Dans son introduction, le présent document met en avant le « porté à connaissance » élaboré en concertation avec le B16 et communiqué lors de la session de décembre 2012.

Le CESER réitère donc sur ce sujet l’avis porté à cette occasion (document confus, avec des données contestables, manquant globalement d’ambition, ne semblant pas porteur d’une vision dynamique des enjeux présents et à venir pour la région et ne permettant pas d’identifier les ruptures en cours ou à venir pour la Bretagne et les transitions à assurer) et souhaite qu’il puisse être complété à l’occasion des consultations actuellement en cours.

L’accent mis sur la préparation du système de gestion, de contrôle et d’audit de la nouvelle programmation en association avec l’Espace interrégional européen et la Délégation permanente de la Bretagne apparaît essentiel.

Concernant le programme 901, le CESER n’a pas d’observations particulières à formuler sur la déclinaison des objectifs qui apparaissent dans la continuité de ceux des années passées et qui font état du souci d’une évaluation en continu permettant de réorienter si nécessaire les différentes actions menées. L’implication de la Région dans la participation aux réseaux européens et dans la définition d’une stratégie maritime Atlantique est primordiale.

Le CESER approuve la démarche visant à l’accompagnement des projets impliquant des structures bretonnes dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne qui rejoint les préconisations de l’étude du CESER de juin 2012 « *Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne* ».

Le CESER regrette que ne figurent pas dans ce document :

- les éléments d’analyse du programme et tableaux d’indicateurs ;
- des observations techniques sur les variations des autorisations d’engagement et des crédits de paiement.

On rappellera pour mémoire le transfert par la DM2 (octobre 2012) de 150 k€ du programme 902 vers le programme 901 pour anticiper en 2012 des dépenses d’organisation de l’Assemblée générale de la CRPM. Le CESER souhaite donc des éclaircissements sur ce point.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

MISSION XI – FONDS DE GESTION DES CREDITS EUROPEENS

8000 - Subvention globale

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région Bretagne a obtenu dans le cadre du dispositif dit de « subvention globale » une délégation de gestion de 111,1 M€ du Fonds européen de développement régional (FEDER) au titre du Programme opérationnel régional compétitivité et emploi, fléchés sur des actions relevant :

- de l'axe 2 « *Accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance* » pour 85,5 M€ ;
- de l'axe 3 « *Valoriser les atouts exceptionnels de la Bretagne dans le domaine maritime et des sciences de la mer, dans une perspective de développement durable du littoral* » pour 23,3 M€ ;
- de l'axe 5 - action 51 : crédits d'assistance technique pour 2,3 M€.

Pour la gestion de ces fonds européens, la Région est « organisme intermédiaire » au sens de l'article 59 du règlement portant dispositions générales sur le FEDER.

Le document détaille l'architecture des mesures intégrées au sein de la subvention globale gérée par la Région Bretagne.

En 2013, la programmation 2007-2013 entre dans sa dernière phase. La majeure partie des crédits FEDER restant (20 % des crédits de l'enveloppe initiale) devrait être attribuée avant la fin de l'année, la réalisation physique des opérations pouvant se poursuivre ensuite jusqu'à la fin de l'année 2015. 50 M€ de FEDER supplémentaires devront être certifiés durant ces douze mois.

Les objectifs du programme sont :

- d'assurer une programmation optimale du FEDER :
 - o instruction préalable des dossiers ;
 - o affectation des crédits aux opérations ;
- d'assurer une gestion de qualité :
 - o payer dans les meilleurs délais ;
 - o intégrer les exigences de la Commission européenne dans les procédures régionales ;
- de limiter le déséquilibre de trésorerie recettes/dépenses ;
- de vérifier l'impact du programme au travers des actions ;

Il est proposé d'inscrire à cet effet :

- un crédit de paiement d'investissement de 12,5 M€ ;
- un crédit de paiement de fonctionnement de 8,5 M€.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le document fait à juste titre état des difficultés liées aux suspensions de paiement (suite à des retraits prudentiels par l'autorité de certification).

Si on se réfère aux réserves émises par le CESER lors du débat sur les orientations budgétaires, on ne peut que se féliciter du fait que :

- la levée courant décembre de ces mesures ait permis d'échapper au dégageant d'office pour 2012 (ce qui n'apparaissait pas comme acquis lors de la tenue du Comité de suivi du 9 décembre) ;
- la Région Bretagne ait continué malgré tout à assurer les remboursements auprès des bénéficiaires pour ne pas mettre leur trésorerie en difficulté.

Dans son étude « *Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne* », le CESER avait, lors de ses préconisations, relevé un certain nombre de « bonnes pratiques » déjà engagées.

Le document va tout à fait dans ce sens lorsqu'il évoque:

- l'accompagnement des bénéficiaires en amont du dépôt de leur projet pour permettre la programmation optimale des crédits et la volonté d'amplifier cette mission pour anticiper le démarrage des nouveaux dispositifs dès approbation du nouveau programme 2014-2020 ;
- l'actualisation du guide des procédures internes permettant l'homogénéité des pratiques au sein des services instructeurs (pour prendre notamment en compte les éléments de procédures nouveaux ou leurs évolutions à mettre en place) ;
- les actions de communication menées auprès du public ;
- le souhait de limiter le cumul des deux programmations et l'implication de la Région dans la préparation des nouveaux programmes 2014-2020 en concertation avec l'ensemble des partenaires régionaux.

Le CESER attire cependant l'attention :

- sur le retard de programmation de 2012 qu'il conviendra de combler au cours de la dernière année d'exercice (en espérant que l'on puisse bien intégrer les dépenses relatives aux projets d'infrastructures numériques) ;
- la nécessité d'apporter aussi une aide aux porteurs des projets déjà menés à leur terme, permettant d'accélérer les procédures de certification de manière sans doute plus efficace que par l'envoi de lettres de rappel.

On notera que les crédits inscrits au budget (21 M€), sont nettement supérieurs à ceux du budget primitif de 2012 (9 M€) et des années précédentes qui ne prévoyaient le fonctionnement que pour le premier semestre, ce qui nécessitait chaque année deux ajustements par décision modificative. Cette modalité semble pertinente si l'on souhaite accélérer les remboursements et les appels de fonds.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT
Rapporteur général

MISSION X – RELATIONS AVEC LES CITOYENS

1002 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 1002 se décline en trois objectifs, se déclinant eux-mêmes en actions :

- informer les citoyens sur les politiques publiques régionales :
 - o déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyens. Pour ce faire, le Conseil régional dispose de 2 outils grands publics : le magazine *Bretagne ensemble*, ainsi que le portail *bretagne.fr*, outils qu'il s'agit d'améliorer encore ;
 - o organiser l'information thématique des citoyens sur les politiques publiques régionales. Des actions de communication plus ciblées sont réalisées sur des thématiques d'actualité telles que l'agriculture, l'énergie ou l'égalité homme-femme ;
 - o optimiser les relations presse et les relations publiques ;
- renforcer la notoriété et l'image de la Région :
 - o assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs. Le Conseil régional va continuer la « Fête de la Bretagne », son partenariat avec l'équipe cycliste aux côtés du groupe Séché Environnement, ainsi qu'en matière de course à la voile pour les jeunes ;
 - o participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité. Le Conseil régional soutiendra plusieurs manifestations sportives telles le Tour de Bretagne à la voile ;
 - o promouvoir l'action du Conseil régional en direction de publics identifiés ;
- renforcer la conscience européenne des citoyens et, notamment, des jeunes : il s'agit de conduire des animations via 9 animateurs Europe recrutés pour 3 ans et qui seront chargés de faire mieux connaître la dimension « Europe », notamment auprès des jeunes.

En conséquence, il est demandé d'ouvrir une autorisation d'engagement et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 5,9 M€ contre 6,3M € au BP 2012 et 5,1 M€ en 2011.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Si le CESER approuve globalement les actions programmées dans le premier objectif, il est beaucoup plus circonspect sur la pertinence de la déclinaison du second. Il aurait été intéressant d'avoir un éclairage sur la ventilation budgétaire entre les trois principaux objectifs. La somme de 4,2 M€ d'achats de prestations représentant 71 % du budget donne une idée du poids des actions de sponsoring dans l'ensemble du budget.

De plus, le CESER souhaiterait des informations plus précises sur les retours et les plus-values générés par les choix opérés dans les soutiens aux événements pour pouvoir en apprécier la validité, notamment concernant le soutien au cyclisme professionnel.

Par ailleurs, comme signalé les années précédentes, les indicateurs de suivi portent partiellement sur les 30 % du budget restant et pas sur l'essentiel de celui-ci.

Enfin, il y a lieu de rappeler qu'en 2011, le budget de ce poste était de 5,1 M€. Certes, 2013 voit une réduction par rapport à 2012, mais sur une base exceptionnellement haute du fait des actions spécifiques de 2012.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis réservé.

1003 - Fonds d'intervention régional

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention du Conseil régional sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales, mais présentant un intérêt marqué ou une urgence particulière.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- II. Intervention d'urgence lors de catastrophes
- III. Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- IV. Accompagnement social à la formation
- V. Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement.

Il est demandé d'ouvrir une autorisation d'engagement et d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 0,45 M€ et de fonctionnement pour 1,55 M€.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER n'émet pas de remarques particulières sur ce programme reconduit en 2013 au niveau de 2012.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

MISSION XII – AUTRES DEPENSES

9000 - Patrimoine et logistique

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à fournir, tant aux membres des assemblées qu'aux agents, les moyens immobiliers (évalués à 47 000 m²), mobiliers, de transport et plus globalement les moyens généraux nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Les interventions tant sur le bâti que dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services se référeront à l'éco-référentiel. En Région responsable, la commande publique, dans ce cadre, doit être également utilisée comme un levier permettant de limiter notre impact environnemental

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel : il s'agit d'assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation plus respectueux de l'environnement, ainsi que de gérer le bon fonctionnement des bâtiments dans l'optique d'une exploitation durable ;
- apporter les moyens de fonctionnement courant : cet objectif comprend la recherche d'une optimisation dans les conditions d'achat (qualité, coût...);
- permettre les déplacements en limitant l'impact environnemental : au vu du parc automobile important, il est nécessaire de trouver des moyens alternatifs comme l'acquisition de vélos électriques, mais également mettre en place une politique de véhicules de puissance inférieure afin de réduire le taux de CO₂. Il s'agit principalement de rechercher les transports collectifs comme moyens complémentaires et/ou alternatifs aux déplacements en véhicules. Concernant les voyages en train effectués par les agents des services, les déplacements en 2^{ème} classe sont désormais la règle ;
- assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région : il s'agit de rechercher la rationalisation des coûts dans l'organisation des réceptions, les dépenses d'impression et le coût des affranchissements.

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 3 005 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 755 000 € sur le chapitre 930 ;
- d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 3 300 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 8 800 000 € sur le chapitre 930.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souligne l'attention portée par l'exécutif à réduire les dépenses courantes, ainsi qu'une volonté de décliner de manière concrète les objectifs de l'Agenda 21 du Conseil régional.

Les montants engagés sont du même ordre qu'en 2012. En revanche, ce programme ne contient cette année aucun indicateur de suivi.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La création d'un programme spécifique consacré aux systèmes d'information concourt à mettre en évidence le rôle d'appui que le système d'information peut apporter à la mise en œuvre des politiques régionales.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux. Cette action consiste à adapter de manière permanente l'architecture matérielle informatique et téléphonique. C'est ainsi, par exemple, qu'en 2013, l'équipement des conseillers du CESER sera renouvelé. En outre, l'ajustement du parc logiciel aujourd'hui composé d'une centaine de produits différents pèsera, comme chaque année, fortement sur le budget pour répondre aux besoins des services (Oracle, Adobe Acrobat, Adobe Photoshop, Autocad...);
- maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs. Il s'agit de raccorder et d'interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré et de maintenir et d'exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs;
- faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales. L'alignement du système d'information sur les politiques régionales est une priorité inscrite au schéma directeur technologique informatique. Cette action permet de maintenir la capacité d'intervention interne permettant de réaliser des projets d'informatisation au service des politiques publiques régionales. Une attention particulière sera également portée vers une « informatique verte ».

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme d'investissement de 1 800 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 1 580 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de fonctionnement de 3 080 000 € sur le chapitre 930 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 2 858 000 € sur le chapitre 930.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La mise aux normes des moyens de communication et informatiques va permettre de faire des gains de productivité, d'être en phase avec l'actualité, d'apporter des solutions techniques plus efficaces pour les agents et une meilleure satisfaction des usagers. Il devrait également permettre de diminuer certaines charges.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

9010 - Équipement des groupes d'élus

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter les moyens mobiliers et informatiques aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques, modifiées en 2010.

Afin que les nouveaux groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est prévu des crédits d'investissement.

En conclusion, le Président propose sur le programme 9010 d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 7 000 € sur le chapitre 900.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce programme n'appelle pas de remarque particulière.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour permettre la mise en œuvre des missions de politiques publiques régionales, les élus s'appuieront en 2013 sur une administration de 3 750 agents répartis sur l'ensemble des sites et lycées bretons.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- assurer le pilotage et la diffusion de la politique des ressources humaines : il s'agit avant tout de renforcer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de piloter les dispositifs de responsabilité sociale de l'employeur, d'organiser le dialogue social, de développer la communication interne, ainsi que le système d'information des ressources humaines ;
- satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières : cet item traite du suivi et de la gestion des carrières et de la paie, de la gestion de l'activité des agents, de l'organisation de la mobilité et du recrutement, des renforts, ainsi que de la gestion du reclassement ;
- développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité notamment par la mise en œuvre des dispositifs de formation ;
- optimiser les conditions et l'environnement de travail ;
- assurer le bon fonctionnement des assemblées par la formation et les déplacements des élus du Conseil régional ainsi que des conseillers du CESER, ainsi qu'une contribution à l'activité des groupes politiques.

Il est proposé sur le programme 9011 :

- d'ouvrir une autorisation de programme et d'investissement de 208 000 € ;
- ouvrir une autorisation d'engagement de 7 108 000 € et d'inscrire un crédit de fonctionnement de 7 233 000 € répartis sur plusieurs chapitres.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Avec 3 750 agents, la Région se situe parmi les employeurs importants de Bretagne. Elle doit se doter des moyens de conduire une politique sociale dynamique et responsable au service des Bretons. Le CESER soutient les actions présentées dans ce bordereau.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

9012 - Rémunérations des agents et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels de la collectivité, qu'il s'agisse du personnel affecté dans les services centraux ou des personnels transférés, agents des lycées, des ports, des voies navigables et de l'inventaire, ainsi que les indemnités des membres des assemblées.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale qu'il s'agisse des agents des services, des lycées, des ports, des voies navigables et de l'Inventaire ;
- assurer la rémunération des collaborateurs de groupes et l'indemnisation des membres des assemblées.

Il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 145 042 000 € réparti de la façon suivante :

- 48 226 100 € sur le chapitre 930 ;
- 84 095 000 € sur le chapitre 932 ;
- 1 145 500 € sur le chapitre 933 ;
- 10 831 500 € sur le chapitre 938 ;
- 743 900 € sur le chapitre 944.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Avec un budget de 145 M€ contre 139 M€ en 2012 et 135 M€ en 2011, soit une croissance de 4,3 % sur 2012, le CESER constate une croissance significative de ce poste en 2013. Ce seul poste consomme 6 M€ des 15 M€ d'augmentation des charges de fonctionnement globales. Une partie de celle-ci (1,2 M€) provient des derniers transferts des personnels des voies navigables. Le solde provient de mesures exogènes telles que la hausse du SMIC pour les

agents de catégorie C et l'augmentation de certaines charges patronales, alors que les effectifs sont par ailleurs restés stables.

En outre, sur ce programme, aucun indicateur n'est proposé.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

9020 - Ressources et expertises

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à fournir aux assemblées de nouveaux moyens de fonctionnement en ayant recours à des expertises externes, rendues nécessaires par une technicité importante. Les objectifs sont les suivants :

- développer la culture et la pratique de l'évaluation au Conseil régional : le Conseil régional de Bretagne souhaite développer l'évaluation de ses politiques. La Région compte parmi les collectivités pionnières à avoir mis en place un dispositif systématique de mesure de ses actions. Ainsi, elle s'est engagée dans une démarche évolutive qui passe par une acculturation progressive des élus et des services aux problématiques et techniques d'évaluation. Celle-ci se poursuit notamment par la structuration du budget et la mise en place de la démarche « indicateurs de performance ». Une enveloppe sera réservée pour les travaux d'évaluation et de contrôle de gestion nécessitant une prestation externe, notamment pour intégrer l'obligation faite aux collectivités importantes de rendre compte de la mise en œuvre du développement durable ;
- assurer le bon fonctionnement des assemblées et diffuser l'expertise. Ce programme intègre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service de la documentation chargé de la veille documentaire et de la diffusion des informations disponibles.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de paiement et de fonctionnement de 1 250 000 €.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite des objectifs assignés à ce programme. Il s'est d'ailleurs beaucoup investi dans la démarche d'évaluation déjà engagée, notamment au travers des RAP depuis 2008 et s'est montré force de proposition. Il poursuivra son action dans le même esprit. Toutefois, comme dit en introduction de cet avis, le CESER souhaiterait que ses propositions soient davantage prises en compte notamment dans la recherche et l'évolution des indicateurs. Cette démarche de mesure des performances, avec le recul de l'observation et l'apprentissage progressif lié à la pratique, devrait contribuer à accroître l'efficacité des actions conduites.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

9021 - Service de la dette

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les conditions de financement proposées au Conseil régional sont étroitement liées à la situation macro-économique. La crise financière apparue en 2008 conduit à une restriction de l'offre de financement, à des marges élevées, mais à des indices monétaires bas. Pourtant, la forte croissance des dépenses d'infrastructures dans les prochaines années, conjuguée à la baisse tendancielle probable de la capacité d'autofinancement de la collectivité, imposera de recourir de façon importante à l'emprunt dans un contexte peu favorable.

Le faible niveau d'endettement constaté depuis déjà plusieurs années s'inscrit dans cette stratégie globale de forts investissements à venir. Le Conseil régional a par ailleurs anticipé une partie conséquente de son besoin en contractualisant une première enveloppe de 415 M€ auprès de la Caisse des dépôts fin 2011. Par ailleurs, un accord a été obtenu pour une seconde enveloppe auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant global de 300 M€ dont 100 M€ ont été signés fin septembre 2012. Ces deux enveloppes ont été mobilisées partiellement et pour la première fois fin 2012, chacune pour des montants de 30 M€.

Pour autant, l'ensemble des financements d'investissement de la Région ne pourra sans doute pas être assuré par le canal du crédit bancaire. Diverses sources de financement sont donc à l'étude parmi lesquelles, le financement par émissions obligataires.

Les objectifs sont les suivants :

- honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions :
 - o prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette ;
 - o assurer dans les délais le règlement des échéances ;
- obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant :
 - o évaluer le besoin de financement des investissements de la Région et mobiliser la ressource ;
 - o optimiser les conditions financières des contrats de l'encours ;
- sécuriser l'encours :
 - o préserver l'indépendance financière lors des choix de financement ;
 - o limiter le risque de taux ;
- optimiser la trésorerie :
 - o limiter la trésorerie excédentaire ;
 - o optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie.

Il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 35 500 000 € sur le chapitre 923 ;

- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 10 500 000 € sur le chapitre 943.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Grace à un endettement actuel peu élevé, le Conseil régional est en mesure de faire face à ses engagements dans le financement du projet BGV notamment. Le Conseil régional se trouve dans une situation très favorable sur ce point avec une durée actuelle de la dette de 1,2 an, un bon équilibre entre taux fixe et taux révisable et un niveau de taux actuel très bas.

L'encours de la dette s'élève à 339 M€ (hors ligne de trésorerie) au 31 décembre 2012, en croissance de 30 M€ par rapport à 2011. Compte-tenu de la probabilité de taux encore bas en 2013 et d'une gestion active de l'encours, le service de la dette est anticipé en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2012 malgré l'accroissement de l'encours de 30 M€. En 2013, cet encours devrait progresser significativement et l'exercice 2014 devrait voir la première progression du service de la dette, même avec poursuite de taux bas compte tenu des volumes concernés.

Les nouveaux besoins importants se manifestent à une période où l'offre de capitaux par les circuits bancaires classiques se fait plus difficile et plus chère. Le Conseil régional a fort heureusement anticipé une partie importante de ses besoins et n'a donc pas un besoin urgent de rechercher de nouveaux capitaux. Compte-tenu de sa structure, de la qualité de sa signature et des montants à emprunter, il est légitime que le Conseil régional réfléchisse à rechercher des fonds par des moyens nouveaux directement sur les marchés et/ou auprès du grand public.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

9023 - Mouvements financiers divers

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport présente des mouvements d'ordre comptable, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71, donnant une image sincère et fidèle des variations qui impactent le patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Enfin, il contient des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- permettre l'exécution de crédits divers non ventilables ;
- donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité :
 - o ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances notamment par :
 - le jeu des dotations aux amortissements ;
 - la reprise de subventions transférables au résultat ;

- la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées. Il est proposé de ne pas mettre en œuvre cette dernière procédure ;
 - enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région ;
- mettre en œuvre les facultés règlementaires en matière de dépenses imprévues.

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit que des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées par le Conseil régional pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section.

Il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 1 000 000 € ventilé sur les chapitres 940 « Impositions directes » pour 50 000 € et 943 « Opérations financières » pour 950 000 € ;
- d'ouvrir, pour répondre à des événements conjoncturels imprévus :
 - une autorisation de programme de 1 M€ au chapitre 950 ;
 - une autorisation d'engagement de 1 M€ au chapitre 952 ;
- de donner délégation à la commission permanente pour l'affectation de cette autorisation d'engagement.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ces propositions n'appellent pas de remarque particulière.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
(1 Abstention : Serge LE QUEAU)**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES :**

**A PROPOS DES RAPPORTS PREPARES PAR LA
COMMISSION AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES, ENVIRONNEMENT**



INTERVENTION de Mme Françoise LE LOARER (Comité régional CGT de la région Bretagne)

Sur le programme 511, nous soutenons l'avis du CESER et notamment les remarques concernant les conditions de transport de plus en plus tendues sur certains trains. La CGT tient à rappeler qu'elle avait ici même, lors de l'examen de la convention TER 2007/2013, déjà pointé les difficultés prévisibles avec la forte croissance des usagers du rail. Cette forte progression est positive à tous points de vue et résulte des choix opérés par la Région Bretagne que nous continuons bien évidemment de saluer. Ces difficultés devraient être en partie résorbées dès 2014 avec l'arrivée des nouvelles rames de TER à capacité doublée, mais c'est sans attendre que des mesures doivent être prises.

Si les 17 rames à grande capacité attendues entre 2014 et 2017 vont contribuer une meilleure offre de transport, le doublement prévu de la fréquentation du rail 2020 doit, d'ores et déjà, alerter et des nouveaux moyens doivent être recherchés pour répondre aux besoins de la population bretonne dans le cadre d'un service public de qualité.

Pour la CGT, les tensions créées du fait de cette forte augmentation ne peuvent justifier le passage aux dessertes routières. La CGT sera vigilante sur ce point.

Autre sujet, l'actuelle convention TER Région/SNCF va être prolongée. La CGT souhaite que le CESER soit informé du contenu de l'avenant

Celui-ci pourrait déjà intégrer les projets d'actions du SRCAE concernant le transport des personnes avec le recours aux modes les plus économes en énergie et respectueux de l'environnement. Dans le programme 513, les propos concernant la desserte St Malo/St Brieuc de fin de semaine et la desserte Auray/Quiberon qui tendraient à privilégier le rail vont dans ce sens. C'est à souligner.



INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union régionale Solidaires)

Intervention de l'Union Régionale Solidaires Budget primitif - Mission V Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie.

L'Union Régionale Solidaires de Bretagne souhaite que le 5 février prochain, la commission « Mobilité 21 » réunit dans le cadre du SNIT (Schéma National d'Infrastructures de transports) annonce le gel des crédits de l'état concernant le projet d'implantation d'un aéroport à Notre Dame des Landes.

Lors de notre dernière session du 3 décembre 2012, nous avons déjà exprimé notre désaccord avec ce projet inutile, coûteux, destructeur et incohérent et expliqué pourquoi.

Depuis l'ouverture du dialogue engagé par le Gouvernement de nombreux débats publics ou avec les collectivités territoriales bretonne se sont tenus permettant d'approfondir le dossier NDDL

Le site de NDDL est un formidable réservoir de biodiversité et un véritable château d'eau qui a été choisi il y a plus de 40 ans, à une époque où l'on se souciait peu de l'environnement. Aujourd'hui les directives européennes et la loi française sur l'eau interdisent de détruire ce type de zone, ou en cas d'absence d'alternative avérée, soumettent le projet à des règles très sévères de compensation, que l'entreprise Vinci ne pourra pas honorer.

Quand bien même, il faudrait un nouvel aéroport, il ne devrait en aucun cas être localisé à NDDL.

L'aéroport de Nantes Atlantique est un excellent aéroport qui peut parfaitement être optimisé et modernisé.

L'aéroport peut sans difficulté absorber une augmentation de nombre de mouvement (décollages et atterrissages) et du nombre de passagers.

L'espace permet d'agrandir l'aérogare et de faire aisément des parking silos

De véritables transports collectifs peuvent être mis en place (tramway à 1,5 km, voie ferrée qui passe devant l'aérogare.

De nouvelles procédures d'approche en continu peuvent réduire l'impact sonore pour les populations riveraines.

Son maintien permet aussi de ne pas fragiliser l'usine Airbus qui a besoin de la piste et de ne pas transférer les 1850 emplois liés à l'aéroport qui majoritairement habitent au sud de la Loire. ;

Nantes Atlantique n'est pas classé dangereux par la Direction de l'aviation civile.

Le projet de NDDL est surtout un projet coûteux.

Contrairement à ce qui a été dit au moment de la déclaration d'utilité publique, ce projet représente un coût et non un gain pour la collectivité. Entre 100 et 600 millions d'euros selon l'étude réalisée en 2011 par le cabinet Néerlandais indépendant CE Delft.

Les collectivités locales vont devoir prêter de l'argent (115,5 Millions d'euros, dont 28,9 millions pour notre région) à un groupe multinational richissime, qui vient de racheter pour plus de 3 milliard d'euros (3,08) tous les aéroports du Portugal. (Entre parenthèse, qu'elle aubaine que cette crise financière et ces plans d'austérité qui obligent les états à brader les biens communs et les services publics aux multinationales).

Une multinationale qui peut se permettre de rémunérer ses actionnaires à 12% l'an, qui a encaissé plus de 25 milliards d'euros de bénéfices depuis 2007 rien qu'avec les autoroutes que notre pays lui a scandaleusement bradés. Son PDG Xavier Huillard a quand à lui encaissé en 2012 3,2 millions de revenus. 1,8 millions de salaire et 1,4 millions de stock option.

La concession proposée par l'état à Vinci est une première dans notre pays. En effet jusqu'à présent à Nantes Atlantique, Vinci bénéficiait d'une délégation de service public, mais si NDDL se fait Vinci en sera propriétaire. Et en plus l'état et les collectivités territoriales lui verseront une prime qu'il ne remboursera que si la rentabilité de l'aéroport sera à la hauteur de ses espérances. Privatiser les profits et socialiser les pertes.

De plus ce projet comporte des incohérences, voire des mensonges. Nous n'avons pas le temps ici de tous les lister.

Mais tout même, signalons le plus édifiant. Les pistes de NDDL devaient pouvoir accueillir les gros porteurs, or nous découvrons qu'elles ne seront pas plus longues que celles de Nantes Atlantique et que l'A 380 ne pourra pas y atterrir.

En réalité c'est que ce projet est d'un autre temps, car les crises écologiques, financières, économiques et sociales que nous subissons devraient nous obliger à penser autrement l'avenir en tenant compte de l'environnement, des biens communs de l'intérêt général qui n'est pas à confondre avec les seuls intérêts des multinationales comme Vinci, du BTP et de l'immobilier.



INTERVENTION de M. Jacques UGUEN (Union régionale CFDT de la région Bretagne)

Le budget transport 2013 s'inscrit dans un contexte particulier dans une année pleine d'incertitudes avec un environnement institutionnel et réglementaire mouvant et un environnement financier pour le moins incertain.

Commencés en 2012, les travaux de la ligne à grandes vitesses vont s'accélérer en 2013, avec les grands travaux de terrassement. Un observatoire chargé d'apprécier les effets socio-économiques et environnementaux de cette LGV a été mis en place.

Un comité d'orientation du collège « socio-économique » aura pour mission, entre autre, de mesurer les incidences sur l'emploi et les retombés sur les entreprises locales.

La CFDT, avec ses fédérations des cheminots et construction-bois sera particulièrement vigilante sur le volet social de ces emplois, tant au niveau des conditions de travail, rémunérations ... que sur l'embauche des personnes en insertion.

S'agissant de l'infra Bretagne, 2013 verra également le prolongement des travaux sur Rennes Brest et Rennes Quimper prévus au contrat de projet 2007/2014, mais également la révision du SNIT.

L'objectif de mettre la pointe du Finistère à 3 heures de Paris impose que l'ensemble des travaux prévu, dans ce qui est aujourd'hui appelé projet « Lignes Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire » y soit inscrit. Même si l'ensemble des infrastructures comme les ports et aéroports doivent être desservies par un réseau de transport performant, la priorité reste pour la CFDT de mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris, il y va du désenclavement de la pointe bretonne.

Enfin devant l'augmentation des usagers des dessertes infra régionales, la CFDT demande qu'une réflexion s'engage sur les moyens à mettre en place, en attendant l'arrivée de matériel de plus grandes capacités, pour répondre à ces besoins croissants.



INTERVENTION de M. Gilles POUPARD (CFDT Bretagne)

Budget 2013 Aménagement

Pour la première fois depuis longtemps, le chômage augmente plus rapidement en Bretagne qu'au niveau national. Au-delà des variations conjoncturelles, on peut voir aussi dans cette évolution le signe d'un essoufflement du modèle breton mis d'ailleurs en évidence par le récent rapport du CESER sur le sujet (Quels modes de développement en Bretagne). Dans les territoires bretons, une partie des moteurs traditionnels du développement sont réinterrogés voire remis en cause. L'automobile, l'électronique ou l'agroalimentaire par exemple sont entrés dans des zones de turbulence. Il est donc primordial aujourd'hui de dégager de façon collective des perspectives d'avenir pour nos territoires.

Dans ce contexte, la CFDT approuve le choix du Conseil régional d'associer les Conseils de développement à la réflexion et aux propositions concernant l'évolution de sa politique territoriale et la préparation des contrats de pays pour la période 2014-2020. Les conseils de développement sont des instances officielles de démocratie locale. Ils regroupent entreprises, syndicats, associations et personnalités qualifiées. Ils constituent un outil indispensable à l'élaboration de diagnostics partagés et de pistes d'action. Ils permettent que l'avenir des territoires ne soit pas déterminé uniquement par un dialogue entre élus locaux et régionaux. En Bretagne comme au niveau national, les conseils de développement se sont organisés en réseau. Des rencontres nationales auront d'ailleurs lieu à Nantes les 14 et 15 février prochain. Cette organisation en réseau permet aux Conseils de développement d'inscrire le développement local dans des dynamiques plus larges et de gagner en visibilité et efficacité. La CFDT s'engagera en 2013 dans chacun des conseils de développement pour participer activement aux réflexions sur l'avenir des territoires bretons et sur la politique territoriale du Conseil Régional.

INTERVENTION de Mme Armina KNIBBE (Réseau Cohérence et Bretagne Vivante-SEPNB)

Avis 532 / Modernisation des aéroports

Bien sûr, il est important de moderniser les aéroports régionaux sans oublier la problématique du Bilan Carbone pour ce type de mode de transport.

Au delà des problématiques sociales et de Biens Communs (terres agricoles, biodiversité, eau, etc.) que pose le Grand Projet d'aéroport Notre Dame Des Landes (NDDL); nous pensons qu'une mise à plat de son modèle économique est nécessaire. Tout simplement est-il viable ?

Par ailleurs, nous sommes très sceptiques quant à une possible complémentarité économique entre ce projet NDDL et les aéroports régionaux, compte tenu de la réalité économique actuelle.

Enfin ,une stratégie de relocalisation économique durable oblige à penser tous les paramètres, nécessite de situer tous les impacts qui empêcheraient cette dynamique, remet en cause les processus actuels qui définissent l'Intérêt Général dans les enquêtes publiques.

Il y a urgence à mettre en œuvre une autre vision économique pour résoudre la problématique du climat, notre Bien Commun à tous.

**INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE
(Bretagne vivante - SEPNB)**

512. Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret

Nous souhaitons encourager la Région pour le développement du fret ferroviaire. Nous prenons acte des actions en cours et nous demandons à ce qu'elles soient amplifiées, notamment en direction des grands ports Brest et Lorient. Nous avons évoqué précédemment la nécessité d'anticipation pour faire face aux mutations d'activités. Le problème du fret et de l'évolution à venir des coûts de carburants doivent nous conduire à donner une forte priorité au développement du fret ferroviaire.

INTERVENTION de M. Thierry MERRET (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs)

A la dernière session plénière, en octobre 2012, nous avons interpellé le CESER sur les dangers qui menacent gravement l'élevage et l'économie qui en découle : la hausse des charges, la situation délicate de l'industrie agroalimentaire de plusieurs filières et la pression environnementale, qui ont engagé un processus inquiétant de végétalisation de la Bretagne.

Pendant l'année 2012, de bonnes initiatives ont été prises, visant à établir un état des lieux et engager des travaux, comme la Conférence régionale avicole ou encore les rencontres régionales des industries agroalimentaires. Elles se traduisent aujourd'hui par la tenue d'ateliers ayant pour objectif de proposer des solutions, notamment en vue d'améliorer la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire.

Malgré la volonté réellement affirmée du Gouvernement et de la Région Bretagne de faire de l'agriculture et de l'agroalimentaire un secteur phare du redressement productif français et de l'économie bretonne, nous constatons encore des décisions qui contredisent cette ambition.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les sujets environnementaux. Nous espérons que 2013 marquera enfin un tournant en faveur d'une vision plus agronomique et moins réglementaire de l'environnement, qui serait à la fois plus efficace et plus compatible avec la performance économique des exploitations. C'est le sens de l'engagement du Conseil régional dans l'Agriculture écologiquement performante.

En revanche, nous tenons à insister sur une mesure qui va fortement impacter le secteur agricole et agroalimentaire : l'écotaxe. La mobilisation des acteurs économiques bretons en 2009 avait permis la prise en compte des spécificités de notre région : la périphéricité, l'absence de report modal possible et la forte proportion de transport infrarégional. Pourtant, le nouveau Gouvernement a fait le choix d'une simplification des modalités de répercussion de la taxe. Il a en effet opté pour un système de majoration forfaitaire systématique appliquée à tout transport pour le compte d'autrui, que le véhicule passe ou non par une route écotaxée. Dès lors, les transporteurs paieront l'écotaxe au réel et les chargeurs se verront appliquer une mutualisation. Les secteurs agricole et agroalimentaire vont être les plus impactés par cette mutualisation, dans la mesure où ils utilisent beaucoup de routes non taxées et ne disposent pas d'alternative au transport par camions, en particulier pour tous les transports à destination ou en provenance des exploitations agricoles. Ces dernières seront affectées par la majoration forfaitaire systématique obligatoire alors qu'elles n'empruntent quasiment pas le réseau routier écotaxé ! Le montant estimé de la contribution de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretons s'élèverait à 40 millions d'€, montant bien plus élevé que prévu initialement puisque cette somme correspond à ce qui était prévu à l'origine pour la totalité des secteurs économiques en Bretagne.

L'écotaxe, telle que prévue, impliquerait une charge supplémentaire qui ne pourrait pas être répercutée et augmenterait le prix de revient des produits agricoles et agroalimentaires. Au moment où nos dirigeants politiques souhaitent favoriser la compétitivité de ces secteurs, une telle décision ne peut être comprise. C'est pourquoi, il nous faut obtenir une exonération totale de l'écotaxe pour les produits agricoles et agroalimentaires.

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES :**

**A PROPOS DES RAPPORTS PREPARES PAR LA
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
RECHERCHE**

**INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE
(Bretagne vivante - SEPNB)**

232. Améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires

Nous souhaitons attirer l'attention à propos du développement de la filière forêt bois. Si la production de bois de construction est effectivement en phase avec le développement de l'éco-construction, son développement ne doit pas se faire au détriment d'espaces naturels importants pour notre région. En particulier nous tenons à rappeler que l'ensemble des landes des Monts d'Arrée représente un enjeu important pour la biodiversité de la Bretagne, et ne peut être à ce titre un lieu de développement de la production forestière à base d'épicéas Sitka.



INTERVENTION de Mme Gaëlle URVOAS (CGT)

Nombre de programmes de cette mission font état de la consultation des entreprises. Nous regrettons que cela se fasse uniquement par l'intermédiaire de leurs dirigeants. Les salariés et leurs représentants élus sont les forces vives de l'entreprise. La politique régionale, en mettant les salariés au cœur de ses préoccupations et de ses orientations peut contribuer à faire évoluer l'image de ceux-ci. Il est plus que temps de passer d'une logique trop souvent entendue où les salariés seraient un coût pour l'entreprise, comme les machines, à celle infiniment plus moderne où ils tiennent le rôle de moteur de l'entreprise et de l'économie régionale.

Pour la CGT, les aides aux entreprises privées, que ce soit pour soutenir les travaux de recherche, l'organisation ou les investissements, devraient passer par la prise en compte des propositions issues de l'avis motivé des institutions représentatives du personnel sur les projets qui peuvent en bénéficier. De nombreux exemples montrent que nombre de catastrophes auraient été évitées si les avis des représentants des salariés avaient été pris en compte.

L'avis du CESER ne reprend pas cette proposition faite en commission. Cela explique pourquoi la CGT a choisi l'abstention sur l'avis sur le programme 224 - Accompagnement des emplois durables et de la qualité par la compétitivité des entreprises.

La région entend développer les outils de la démocratie sociale. Nous ne pouvons qu'être d'accord. De ce fait nous souhaitons vivement que nos propositions concrètes, avancées notamment dans la commission économique du CESER ou à Bretagne Développement Innovation, soient mieux considérées et mieux prises en compte.

Dans le programme 220, la région met en évidence la problématique des entreprises dont les dirigeants vont partir d'ici 2020. Nous estimons que l'amélioration du dialogue social, des conditions de travail dans les entreprises ou dans les groupements d'entreprises et le développement de formations qualifiantes sont d'efficaces moyens pour détecter et encourager de futurs dirigeants. Bien entendu, ces formations doivent s'accompagner d'une légitime reconnaissance salariale.

Nous avons déjà fait plusieurs interventions concernant le programme Megalis. La CGT souhaite, comme cela a été évoqué en commission économique, que le CESER organise une journée Théma pour faire un point d'étape sur ce grand projet structurant qui doit avoir, des retombées économiques régionales en terme d'emplois locaux tant pour sa construction que pour sa maintenance. En effet, s'assurer d'une couverture complète du territoire en très haut débit nécessite suivi et prévisions tout au long du déploiement du réseau. De plus, nous appelons à la vigilance quant aux conditions d'emploi des salariés qui contribuent à la création de ce réseau. Ils doivent être en nombre suffisant, ne pas subir de la sous-traitance en

cascade, et bénéficier d'une pérennité de l'emploi, gage de la qualité du réseau et du maintien de cette qualité dans le temps. Ce n'est pas le cas aujourd'hui car l'opérateur historique pratique le dumping social au détriment des entreprises sous-traitantes locales et la région y participe sans doute sans le savoir au travers de la formation professionnelle. L'impact sur la GPEC territoriale du déploiement du nouveau réseau très haut débit dans les années futures pourrait également être détaillé utilement lors de cette journée.

INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC
(Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec
l'Association bretonne des entreprises agro-alimentaires)

J'interviens au nom des acteurs patronaux.

Dans son document introductif à la Mission II intitulée Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité, le Conseil régional revient sur la situation de notre économie régionale en indiquant que « bon nombre d'entreprises sont confrontées aux conséquences de plusieurs années de baisse d'activité et/ou de marge, réductions de fonds propres, trésoreries au plus bas avec comme conséquence directe une chute des investissements, toujours inférieurs à ce qu'ils étaient en 2008, et au final, une compétitivité amoindrie, pouvant mettre en péril leur pérennité et les emplois qui y sont liés ». Ce constat est tout à fait juste, il décrit une réalité à laquelle nous devons faire face dans un contexte économique et social rendu difficile par l'absence de réformes trop longtemps différées.

Aujourd'hui, la crise des dettes souveraines liée à des dépenses publiques excessives alors que notre industrie perd plus 700 000 emplois tous les 10 ans depuis trente ans, oblige les gouvernants à se confronter à une telle réalité qu'ils ont adopté un Pacte censé redonner à notre industrie sa compétitivité perdue. Certes, ce Pacte sera insuffisant mais il a le mérite d'amorcer une politique visant à baisser les coûts de production, solution essentielle pour, sinon amorcer la reconquête tant attendue, au moins enrayer à moyen terme la destruction d'emplois qui frappe notre appareil productif.

Dans ce contexte de prise de conscience de la situation telle qu'elle se présente à nous, nous attendons du Conseil régional qu'il saisisse l'opportunité de l'élaboration du SRDEI pour s'interroger sur ses axes et modalités d'intervention, quitte à les modifier même fortement si la situation l'impose. A titre d'exemple, il convient de se demander si la Région fait suffisamment pour concourir à la baisse des coûts de production dans l'industrie. Des actions existent dans ce domaine. Ne faudrait-il pas plus les favoriser ?

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Marie-Pascale DELEUME (Association Eaux et Rivières de Bretagne)

La Région affiche la volonté de réduire la dépendance de la Bretagne vis-à-vis de l'importation de matières premières à destination de l'alimentation animale, à partir d'un constat de hausse structurelle de leurs prix.

Eau et Rivières de Bretagne approuve cette démarche. En ce qui concerne les matières premières protéiques il est important de rappeler que la Bretagne, 1^{er} importateur national de tourteaux de soja, importe de fait quelques 20 tonnes de glyphosate présents dans ces tourteaux (à partir des données fournies par l'OMS des analyses de reliquats (17 mg/kg)) qui finissent inexorablement dans nos rivières après être passé dans l'organisme des animaux d'élevage.

Par ailleurs ,s'agissant du nouveau plan forestier breton, le risque est grand de voir transformer en sapinière d'épicéa de Sitka les dernières landes humides et tourbières de Bretagne centrale, véritable poumon et château d'eau de la Bretagne Occidentale, en particulier dans les monts d'Arrée.

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES :**

**A PROPOS DES RAPPORTS PREPARES PAR LA
COMMISSION FORMATIONS, ENSEIGNEMENTS
SUPERIEURS**

INTERVENTION de M. Thierry LENEVEU (Au nom de la CGT, de la CGT-FO et de la FSU de la région Bretagne)

Comme le Conseil Régional, nous faisons le constat de l'accélération de la dégradation de l'emploi sur la Bretagne, avec une proportion de chômage qui a augmenté de 13.4 % en un an sur la région, pour atteindre fin octobre 221526 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C.

Dans ces conditions le Conseil Régional de Bretagne ne doit pas se contenter d'intentions, mais investir les moyens nécessaires pour inverser la tendance actuelle. La formation est un des moyens fondamentaux du retour à l'emploi, tout comme un acteur incontournable d'une politique de formation continue des salariés notamment dans le cadre des GPEC en général. C'est pourquoi nous pensons que le budget de la mission 3, identique à celui de 2012, risque de ne pas être à la hauteur des besoins de 2013.

Nous continuons également à penser, que la réponse, de la formation des demandeurs d'emplois, passe par un véritable service public de la formation financé, non pas sur un engagement client fournisseur avec les appels d'offres, mais sur une véritable délégation, auprès des opérateurs historiques et reconnus du service public de la formation continue tels les Greta, le Cnam, les universités, les CFPPA, les CREPS et, bien entendu, l'AFPA. Cette dernière qui depuis plus de 60 ans a formé 1 travailleur sur 8, avec un taux de retour à l'emploi de plus de 70%.

D'ailleurs, nous souhaiterions un audit sur les effets des appels d'offre qui -nous le rappelons une fois encore- est incompatible avec l'exigence de continuité du service rendu, car ils interdisent toute pérennité, toute durabilité, et toute continuité d'un véritable service d'intérêt général.

L'actualité nous amène à évoquer ici, la situation de l'AFPA. En effet, dans une déclaration le 14 janvier à Caen, le premier ministre Jean Marc Ayrault a affirmé le soutien du gouvernement à l'AFPA. Il a souligné le « véritable service d'intérêt général » qu'elle rendait, et annoncé un certain nombre de mesures pour accompagner le plan de refondation mis en place par son président.

Il a également précisé, que l'état n'était pas le seul acteur de cette refondation. Les régions, notamment dans le cadre de la nouvelle étape de décentralisation vont voir leurs compétences en matière de formation professionnelles se renforcer. Dans ce cadre il a indiqué, je cite « j'attends donc qu'elles s'investissent plus avant dans la refondation de l'AFPA ».

Nous aussi, nous attendons également des signes de sécurisation de l'AFPA en région Bretagne. Or, dans le budget 2013, et notamment dans le cadre de la mission 312, il n'en est nullement fait état. Aussi nous vous posons la question. Qu'envisage d'entreprendre en 2013, le Conseil Régional, pour la sécurisation de l'AFPA en Bretagne ?

Au-delà de l'AFPA, c'est bien la pérennité, d'un service public de formation dont il est question. En ce sens nous rappelons, que nous nous sommes toujours opposés à considérer la formation des demandeurs d'emploi, comme une valeur marchande soumise aux seules lois du marché.

Nous souhaitons, qu'en accord avec les orientations et la volonté gouvernementale, la région maintienne en Bretagne un haut niveau d'activité de service public en réponse aux besoins qui en 2013 seront importants.



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

Mission IV

Sur le projet de budget primitif 2013 relatif aux lycées, la commission formation fait un ensemble de remarques que la FSU partage. Inquiétude sur les opérations du PPI qui seront remises en cause par la non-compensation du surcoût lié à la construction du lycée maritime de Saint-Malo, impatience quant aux conclusions de l'expérimentation sur la maintenance informatique, interrogation vis-à-vis de la tentation de désengagement en terme d'équipements sportifs intégrés aux lycées et regret sur la non évolution du dispositif « chèques livres ».

Concernant le bâti des lycées, ce projet de budget tient compte, d'une part, des aléas de la mise en œuvre du PPI 2010 – 2014 et, d'autre part, de l'ardente nécessité de répondre à la forte poussée démographique, en particulier, dans l'agglomération rennaise. La FSU note avec satisfaction que pour permettre la nécessaire augmentation des capacités d'accueil des lycées et, au-delà de la restructuration de trois lycées existants, la décision de construire deux nouveaux établissements semble fermement envisagée. A ces deux lycées neufs, l'un dans l'agglomération rennaise et l'autre à Ploërmel s'ajoute donc la construction du lycée maritime de Saint – Malo. Entre le moment des décisions qui ne doivent vraiment plus tarder et la livraison des chantiers, le temps est généralement estimé à 4 ou 5 ans. C'est là, pour la FSU, un sujet d'inquiétude : nous pouvons rapidement être dans une impasse quant aux capacités d'accueil dès les prochaines rentrées. La FSU ne peut donc que déplorer le retard pris dans le lancement des opérations et ce d'autant que les perspectives démographiques sont connues de longue date. Il importe donc d'accélérer fortement les procédures sans, pour autant, faire l'impasse sur la nécessaire consultation des acteurs concernés.

La croissance de la démographie lycéenne s'inscrit dans un long terme et la Bretagne ne se limite pas à l'agglomération rennaise. La FSU partage totalement la proposition du CESER faite à la Région et à l'Etat de s'engager, par voie de contractualisation, dans une programmation pluriannuelle de constructions de lycées. La question qui se pose alors est : sur quelle base réaliser cette programmation ? Il va sans dire que les prévisions démographiques finement déclinées par territoire doivent constituer le socle de la réflexion. Mais l'autre donnée qui doit forcément être prise en compte est celle du partage de cette augmentation du nombre de lycéens entre les deux réseaux public et privé. La naturalisation de l'état des choses existant n'étant pas la bonne méthode pour le changement, la FSU invite les décideurs à s'en dégager et à ne pas considérer le partage 60%/40% comme une donnée intangible. Le service public d'éducation a, de par ses missions, l'obligation d'accueillir tous les élèves qui en font la demande. Pour reprendre l'exemple de l'agglomération rennaise, c'est donc sur la base des 3 000 lycéens supplémentaires attendus à l'horizon 2025 qu'il faut travailler. Pour la FSU, ce sont donc, dans cette agglomération, deux lycées publics qu'il faut envisager de construire et non pas un seul. Il en faudrait même trois si nous tenons compte de la préconisation, largement partagée, de construire des établissements à taille humaine.

Tant au niveau de l'Etat qu'à celui du conseil régional, la jeunesse et l'éducation sont présentées comme la priorité des priorités. La FSU prend au sérieux cette orientation et se permet de préciser : maintenant, passons aux travaux pratiques !

INTERVENTION de Mme Claudine LEMASSON (Conseil fédéral régional FSU Bretagne)

Si la Bretagne, jusque 2011, avait mieux résisté à la crise économique que la plupart des régions françaises, l'année 2012 a été fortement impactée par de nombreux licenciements, plans sociaux et donc par conséquence les nombreuses destructions d'emplois.

Parallèlement, le taux de chômage des personnes inscrites à Pôle emploi depuis plus d'1 an et donc considéré comme chômeur longue durée, a fortement augmenté. On y retrouve plus particulièrement les jeunes de + de 25 ans, les femmes, les seniors âgés de plus de 50 ans ainsi que les handicapés qui sont encore plus nombreux à subir cette détérioration de la situation de l'emploi et se retrouvent pour certains, en très grande difficulté.

Aussi, le dispositif de la formation toute au long de la vie, qui s'inscrit dans la sécurisation des parcours professionnels, doit y trouver, encore plus aujourd'hui, toute sa dimension.

Le Conseil régional y joue un rôle important et contribue, par les différences aides proposées, à permettre à chaque citoyenne et citoyen breton de trouver une solution afin de mettre en oeuvre leur parcours personnalisé.

Le chèque force est un des outils qui a été largement utilisé et qui a permis à bon nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi de retrouver un travail. Les modalités de mise en oeuvre vont être modifiées dès le mois d'avril prochain. S'il est présenté comme une réponse à une meilleure utilisation individuelle, donc pouvant être considéré comme un plus, la FSU s'interroge toutefois sur les freins qui pourraient accompagner la mise en oeuvre des demandes. En effet, les prévisions du nombre de « chèques force » sont en forte baisse (5495 en 2011, 4650 en 2012, 3650 en 2013), et alors que parallèlement le chômage est en forte hausse. Cela ne peut que nous inquiéter et conforter cette analyse.

S'il est essentiel d'offrir un accompagnement de qualité aux personnes dans leur recherche d'emploi, la FSU s'interroge également sur le lien qui pourrait trop souvent être fait entre les besoins du marché du travail tels qu'exprimés par les entreprises et les attentes, qui peuvent être plus larges, des usagers-ères.

La FSU défend une formation initiale de qualité pour toutes et tous, équitable et égalitaire, adaptée aux besoins et offerte dans le cadre du service public. Elle considère tout autant que la formation continue doit s'appuyer en priorité sur les opérateurs du service public comme il l'est bien précisé dans notre déclaration commune avec la CGT et FO.

Concernant le service public d'orientation, la FSU rappelle son opposition au transfert des missions de l'orientation scolaire à la Région. Sa crainte principale porte sur le fait que la logique de « l'employabilité » et de l'insertion rapide s'impose sans partage au détriment des autres objectifs, pourtant essentiels, de l'orientation des jeunes scolaires.

La FSU s'interroge sur le recours envisagé d'un consultant privé pour l'élaboration pour la mise en oeuvre de la stratégie du SPRO. Puisque le Conseil Régional revendique la

compétence pleine et entière de l'orientation, nous aurions pu penser qu'il était en capacité d'élaborer lui-même une telle stratégie.

INTERVENTION de Mme Anne SAGLIO (Personnalité qualifiée)

Mission III du projet de Budget primitif 2013

J'interviens au nom des associations de solidarité

La Mission III du budget primitif concerne la formation tout au long de la vie des bretonnes et des bretons pour permettre la sécurisation de leur parcours professionnel. Nous voudrions saluer ici la volonté du Conseil régional de Bretagne d'assurer ses responsabilités de formation en ciblant plus particulièrement les personnes les moins qualifiées.

Ceci se manifeste, entre autres choses, par :

- la création du Contrat d'accès à la qualification pour les jeunes peu ou pas qualifiés lancé à la fin de l'année 2012 et qui doit se déployer en 2013
- le volet formation des Contrats d'avenir qui ciblent en priorité les jeunes qui n'ont aucune ou très peu de qualification
- la transformation du Chèque Force en une aide individuelle pour une formation de courte durée qui devrait permettre de l'adapter encore mieux aux demandeurs
- le Chèque Validation qui devrait permettre de financer l'accompagnement des personnes les plus fragiles dans leur démarche de VAE
- le recentrage du dispositif « Compétences Clés » sur les personnes en situation d'illettrisme
- l'importance du volume des formations de niveau V et IV
- le souci de lever les freins à la formation par la rémunération, l'aide à la restauration et au transport

Malgré cela, nombreuses sont encore les personnes dont on ne sait pas reconnaître les compétences, les personnes qui ont du mal à trouver leur voie, celles qui n'ont pas accès à la formation par manque d'information ou par manque de confiance en soi, celles qui ne tiennent pas dans les formations par manque d'accompagnement, à cause d'obstacles matériels ou financiers. Nous ne pouvons qu'encourager le Conseil régional à mettre en place des solutions toujours mieux adaptées pour soutenir ces personnes, ceci au plus près des territoires. En effet, les personnes les moins qualifiées sont souvent celles qui sont les moins mobiles, pour des raisons financières d'abord mais aussi parce qu'elles appréhendent de quitter leur territoire et le peu de sécurités qu'elles y ont construites.

Nous demandons aussi que soit pratiquée une évaluation simple, ayant comme objectif prioritaire de mesurer si les politiques mises en oeuvre ont permis de toucher les personnes dont l'emploi s'est le plus éloigné et de sécuriser leur parcours professionnel. Nous savons par expérience que c'est un objectif difficile à réussir et qu'il ne suffit pas de se le fixer pour l'atteindre effectivement. De plus, le contexte économique et social annoncé pour 2013 nécessitera sans doute des moyens importants pour répondre aux nombreuses demandes de formations. La Région en aura-t-elle les moyens ?

INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et
des familles - URCIDFF)

Budget primitif : "Assurer la relation emploi formation ; assurer l'égalité femme-homme »
Mission III /Programme 331

Nous identifions dans le projet de budget primitif deux points sur lesquels nous voulons intervenir en compléments des autres avis émis par les membres du CESER.

Sur la question de l'emploi des femmes, des inégalités professionnelles et les expérimentations à mener en Région Bretagne :

Il est constaté que les femmes représentent en Bretagne 52 % des demandeurs d'emploi, soit près de 1,5% point de plus que la moyenne nationale et la Bretagne se distingue comme l'une des régions françaises dans laquelle le temps partiel des femmes est le plus fréquent (6ème position). L'accès à l'emploi à temps complet apparaît sur notre territoire comme une source principale de l'inégalité professionnelle.

La Région Bretagne est choisie pour conduire sur deux ans, six actions expérimentales pour amplifier la politique régionale d'égalité professionnelle et de qualité de l'emploi. Cette démarche co-pilotée par l'Etat et la Région doit associer les membres du Conseil pour l'Egalité entre les femmes et les hommes en Bretagne et la quatrième biennale de l'égalité prévue en 2014 en rendront compte.

Nous pensons qu'il est souhaitable de connaître très rapidement pour une meilleure lisibilité et une mise en perspective organisationnelle, les propositions de méthode concertées et le contenu détaillé des actions afin de voir dans quelle mesure il est possible d'associer le Conseil pour l'Egalité entre les femmes et les hommes en Bretagne aux actions expérimentales, nous pensons notamment aux associations qui accueillent les femmes les plus en difficultés sur les différents territoires de la Région Bretagne.

La question de la lutte contre toutes les discriminations :

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir dans le budget primitif 2013 la désignation des actions relatives à lutter contre toutes les discriminations et que les actions liées à la lutte contre les violences faites aux femmes, contre l'homophobie et le racisme au travail seront encouragées par le Conseil Régional de Bretagne.

INTERVENTION de M. Jean HAMON (Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Union des industries et métiers de la métallurgie de Bretagne (UIMM Bretagne))

Mission III Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels

J'interviens au nom des acteurs patronaux.

L'introduction générale du document évoque les nouvelles orientations gouvernementales qui renforcent les compétences de la Région en matière de formation professionnelle. Ainsi l'avant-projet de loi de décentralisation semble confirmer la place centrale de la Région sur au moins 3 volets :

- la Région devrait devenir l'unique acheteur de formations pour l'ensemble des opérateurs
- ses compétences en matière d'apprentissage seraient étendues
- la Région pourrait être l'autorité organisatrice du Service Public de l'Orientation.

La Région serait aussi amenée, dans le cadre de ces nouvelles orientations, à élaborer un pacte régional de réussite éducative et professionnelle afin d'apporter une solution pour chaque jeune sans qualification.

Ces nouvelles responsabilités engagent fortement la Région dans l'accompagnement des mutations économiques, l'articulation des politiques de l'emploi et de la formation et l'appui à la réussite de la jeunesse.

S'agissant de l'achat de formation, nous appelons à une gestion efficace et au plus près de l'identification des besoins pour, in fine, proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales. La réactivité est aujourd'hui l'une des conditions de la compétitivité des entreprises. Elle doit être recherchée dans le cadre d'une procédure adaptée et fluide d'achat de formation, respectant le marché et la libre concurrence.

Concernant l'apprentissage, et dans l'attente d'un futur projet de loi d'ici juin 2013, de nouvelles compétences impliqueraient de considérer et de s'appuyer sur les représentants des entreprises, consulaires et patronaux, qui sont extrêmement impliqués dans les modalités de l'alternance et mobilisés pour son développement avec l'ensemble des employeurs.

Enfin, sur le troisième volet relatif au Service Public de l'Orientation, et plus précisément sur le public des salariés, nous souhaitons rappeler l'importance du rôle joué par le FONGECIF Bretagne pour orienter et accompagner les salariés bretons dans leur projet d'évolution et/ou de reconversion professionnelle. Le service public d'orientation, devra donc lui accorder une place centrale et lisible pour l'ensemble des publics en lien avec les autres partenaires régionaux concernés. Par ailleurs, le service public d'orientation aura aussi vocation à améliorer la professionnalisation de ses acteurs et leur connaissance du monde économique notamment sur le volet spécifique de l'information sur les métiers et les secteurs d'activité. Cette information est ô combien déterminante pour une orientation active et objective au regard des perspectives d'insertion des secteurs d'activité.

S'agissant de la gouvernance globale et de pilotage du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, il convient de rappeler que pour garantir une meilleure articulation entre les travaux du comité plénier et ceux des différentes commissions, les partenaires sociaux patronaux proposent d'étudier les modalités d'une gouvernance resserrée.

Une commission tripartite composée de l'Etat, de la Région et des représentants des entreprises et acteurs économiques pourrait utilement être consultée en amont, tant sur l'orientation que sur la définition de l'offre de formation initiale et continue, la relation emploi-formation ou la prospective et les mutations économiques.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Robert JESTIN (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos du budget primitif 2013 et des crédits consacrés au chapitre IV – ***Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde.***

Le Contrat Qualité Pluriannuel (CQP) est, je cite, « *le nouvel outil que proposent l'Etat et la Région pour atteindre de nouveaux objectifs qualitatifs dans une logique d'amélioration continue, de l'accueil à l'insertion de l'apprenti* ». Il permettra de renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA, ce dont se félicitent les acteurs économiques.

Ils souhaitent cependant préciser les trois points suivants :

- D'une part, ils rappellent l'importance **d'instaurer un climat de confiance** dans le dialogue de gestion auquel ils entendent contribuer et souhaitent que soit écartée toute forme de contrôle dans le fonctionnement des CFA. A ce titre, la perspective de la mise en place d'un extranet assorti d'indicateurs d'évaluation ne nous apparaît pas de nature à favoriser ce climat de confiance.
- Par ailleurs, les acteurs patronaux s'interrogent sur la **manière dont seront mis en place ces CQP** au regard des disparités entre les différents CFA. La mesure de l'amélioration continue de la formation dispensée ne pourra en effet se faire qu'en référence à une année 0 risquant de varier d'un établissement à l'autre. Sur quelle base ces niveaux de référence objectifs seront-ils établis ?
- Plus particulièrement, les chambres de commerce, acteurs majeurs de la formation en Bretagne, viennent d'adopter, **ainsi que la loi le leur impose, leur schéma sectoriel régional formation** avec un plan d'actions « apprentissage » s'articulant autour des 7 volets suivants...
 - 1) Réduire le taux de rupture des contrats
 - 2) Gérer la diversité des publics d'apprentis
 - 3) Individualiser les parcours
 - 4) Accompagner l'entreprise formatrice
 - 5) Développer le numérique
 - 6) Etendre à l'échelle régionale le portail Bretagne alternance
 - 7) Renforcer la mobilité internationale des apprentis

Ces orientations devront être prises en compte dans les CQP qui seront conclus avec chacun des CFA de CCI.

Par ailleurs, le document de session stipule que « *pour certains réseaux de CFA et/ou niveaux de formation, le financement du fonctionnement pédagogique- dont le maintien serait difficile à justifier, pourra être redéployé vers les projets validés dans le cadre du CQP, sous réserve d'un abondement par les fonds émanant des entreprises.* » Les acteurs économiques souhaiteraient avoir des éclaircissements sur cette phrase.

Enfin, les acteurs économiques souhaitent recevoir des informations sur la mise en œuvre du **Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)** signé en 2011 avec l'Etat. Compte tenu de l'ampleur des financements mobilisés (30 millions d'euros par an), nous souhaiterions obtenir des précisions sur la façon dont le COM contribuera à la mise en œuvre des actions stipulées dans le chapitre IV du BP 2013.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Denis CHEVALLIER
(Bureaux départementaux des fédérations des conseils de parents
d'élèves des écoles publiques et l'Union régionale des parents d'élèves
de l'enseignement public)

J'interviens ici au titre des Parents d'Elèves de l'enseignement public, sur les orientations pour le budget 2013 et plus particulièrement sur la mission IV.

Les inquiétudes que nous avons exprimées en ce lieu notamment en décembre dernier et aussi depuis de nombreuses sessions se confirment dans les orientations du budget primitif 2013.

Concernant le foncier bâti, si nous apprécions la création du programme 423 (mise en œuvre d'une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées), permettant ainsi de bien distinguer ce qui relève des constructions nouvelles et ce qui concerne l'amélioration de l'existant, nous restons très inquiets quant aux retards accumulés ne permettant pas de répondre aux besoins démographiques enregistrés et prévisibles depuis des années. Même si, en dehors de la confirmation de la mise en chantier du lycée maritime de Saint Malo et du lancement dès 2013 de la construction d'un lycée à Ploërmel, il est envisagé un nouveau lycée dans le bassin Rennais, ce dernier arrivera bien tard au regard de la démographie du Pays de Rennes.

A moins de trouver des solutions « magiques » permettant d'ériger un bâtiment en moins de 2 ans, les besoins actuels et futurs ne pourront être satisfaits rapidement.

Alors que l'Education Nationale a déjà fait un effort pour la dernière rentrée, et celui-ci se poursuivra, de dotation des établissements en personnel d'enseignement, faudra-t-il que le nombre d'élèves par classe ne soit dicté que par les contraintes d'hébergement ? Nous nous devons de fournir à nos jeunes des conditions de travail satisfaisantes et aspirons à ce que la politique régionale soutienne cet objectif.

Concernant le financement des établissements, nous ne pouvons que regretter encore une fois, avec la commission formation, que les dotations de fonctionnement aux établissements ne fassent pas l'objet d'indicateurs permettant notamment de comparer la dotation par élève entre public et privé. De plus les dépenses liées à la rémunération des personnels non enseignants pour les lycées ne font toujours pas l'objet d'un budget spécifique, induisant ainsi un flou encore plus dense quant à ce budget.

Pour les internats, la situation s'est effectivement un peu améliorée. Une réflexion a été engagée par le conseil Régional depuis 2011 quant à la mise en cohérence des critères d'accès. Même si ces orientations, légitimes au regard des demandes des familles, ne sont pas individualisées par une orientation budgétaire particulière, nous souhaiterions connaître les résultats de cette réflexion ainsi que les mesures qui ont pu être prises.

Concernant les orientations en faveur de l'égalité des chances et particulièrement sur l'aide à l'acquisition des manuels scolaires, nous constatons une nouvelle fois que la politique précédente est reconduite.

Voilà maintenant 9 ans que les chèques livres existent et que nous ne cessons de vouloir voir changer ce dispositif. En effet, et nous l'avons démontré plusieurs fois, la seule solution vraiment gratuite pour les familles, tenant compte de la disparité des filières, des établissements, est celle de la dotation directe aux établissements. Elle a aussi l'avantage d'être plus économique.

Il est regrettable qu'aucune amélioration ou adaptation du dispositif chèques livres n'ait été opérée, malgré les suggestions des parents d'élèves, lors de la mise en œuvre de la réforme du lycée (dont la dernière phase a eu lieu à la dernière rentrée), induisant ainsi pour les familles l'achat pendant trois ans de nombreux livres neufs, avec le corollaire de l'impossibilité de revendre les manuels précédents, devenus obsolètes.

Une expérimentation est bien lancée, avec la mise en place d'une dotation directe auprès de 14 établissements volontaires en 2013, mais nous avons l'impression qu'il ne s'agit que d'un nouveau « rideau de fumée » pour ne rien changer. Rappelons encore une fois que nos voisins des Pays de Loire, ainsi que plusieurs autres régions appliquent cette dotation directe aux établissements depuis des années à la satisfaction de tous. Nous attendons toujours qu'un travail comparatif objectif soit mené sur ce point.

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES :**

**A PROPOS DES RAPPORTS PREPARES PAR LA
COMMISSION QUALITE DE VIE, CULTURE,
SOLIDARITES**



INTERVENTION de M. Gérard FERRE (Union Régionale UNSA Bretagne)

L'économie sociale et solidaire constitue un volet à part entière de l'économie française.

Trop souvent considérée à tort comme une économie de la réparation alors même qu'elle recèle un fort potentiel d'innovations, un gisement d'emplois non délocalisables, pérennes et à forte utilité sociale.

La plupart des valeurs portées par l'ESS sont partagées par l'**UNSA** qui soutient une vision plus humaine de la société et de l'économie.

L'UNSA souhaite, que les acteurs de l'ESS puissent bénéficier de financements et de garanties accrues. Cette aide au développement doit avoir, entre autres, pour finalité, l'amélioration de la qualité et la sécurisation des emplois.

Ce modèle pourrait, entre autres, contribuer à apporter une réponse dans le cadre de cessions d'entreprises, y compris l'instauration d'un droit de préférence de rachat, à égalité de propositions, pour les salariés sous forme de coopérative dans le cadre de cessions ou de transmissions d'entreprises.

Pour autant il est nécessaire qu'un certain nombre de garanties vienne sécuriser les investissements des salariés qui s'engageraient dans cette voie. Il nous paraît fondamental qu'une extrême vigilance soit de mise afin que les garanties les plus protectrices soient conférées aux salariés qui s'engageraient dans cette voie et notamment la garantie des fonds apportés par les salariés investisseurs.

Toutefois, pour l'**UNSA**, l'accès à des financements publics par les acteurs qui se revendiquent de ce champ, doit être subordonné au respect d'un certain nombre de critères, notamment, un dialogue social renforcé, une échelle de rémunération encadrée, l'amélioration des conditions de travail et une différenciation claire entre le système de gouvernance et les institutions représentatives du personnel.

Pour l'**UNSA**, si le dialogue social dans l'ESS se doit d'être exemplaire, cette dimension fondamentale ne doit pas être l'apanage de la seule économie sociale et solidaire..

Mais il faut cependant constater qu'aujourd'hui, celui-ci est assujéti à un certain nombre de contraintes comme, par exemple, l'absence de formation des employeurs au dialogue social et à la négociation sociale, ne leur permettant pas d'être complètement efficient.

À ce titre, l'**UNSA** tient à souligner l'initiative de la CRES, laquelle a engagé depuis plusieurs mois une instance de concertation régionale, réunissant les fédérations de syndicats des employeurs et ceux des organisations de salariés. Leur participation à cette instance doit permettre de renforcer la coordination des acteurs et favoriser la connaissance et la reconnaissance réciproque entre employeurs et syndicats.

Les conclusions de cette instance devraient déboucher, nous l'espérons, d'ici quelques mois sur des préconisations fonctionnellement opérationnelles.

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE ECOUTE.

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES :
A PROPOS DES QUESTIONS TRANSVERVALES**



INTERVENTION de M. Guy JOURDEN (Comité régional CGT de la région Bretagne)

L'an dernier, dans sa présentation du budget primitif 2012, le président de la Région s'inquiétait de la focalisation des plans engagés en Europe et en France sur *"la seule question de la résorption de la dette, au détriment de toute capacité à relancer l'économie et du risque que des politiques convergentes de rigueur ne conduisent à résoudre la crise comme les saignées et les purges soignaient les malades au siècle de Molière"*.

Il pointait également le manque de ressources de la Région du à une politique nationale de restrictions budgétaires sur la part essentielle de ses recettes que sont les dotations de l'Etat et dénonçait les effets de la réforme fiscale et de la suppression de la taxe professionnelle qui retiraient à la Région l'essentiel de son autonomie fiscale.

Il condamnait les désengagements successifs de l'Etat qui laissaient les collectivités territoriales exsangues alors qu'elles devaient assurer bon nombre de services qui leur avaient été transférés sans moyens adaptés. Il dénonçait le déficit structurel annuel de 36 M€ (210 M€ cumulés depuis 2005) de la non compensation par l'Etat des charges réelles de la décentralisation.

Cette description correspondait bien aux conséquences douloureuses pour les salariés et les citoyens de la politique d'austérité menée par le gouvernement précédent.

Nous considérons qu'un changement **maintenant** au niveau national les mêmes solutions pesant sur la rémunération du travail, la consommation et les budgets des collectivités territoriales, sans remise en cause de la répartition des richesses produites par le travail, ne servira qu'à enfoncer encore plus les salariés et la population dans une crise systémique dont ils ne sont pas responsables.

Nous sommes donc étonnés, en parcourant le document régional sur le budget primitif 2013, que les critiques antérieures portant sur la réforme de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat se soient transformées en une acceptation d'une *"contribution accrue de la Région à l'effort de réduction des déficits publics"* (page10) et un simple constat de la très faible dynamique des nouvelles ressources de la Contribution Economique Territoriale créée suite à la suppression de la Taxe Professionnelle. Au gel des dotations de l'Etat versées en 2013 succéderait une baisse annoncée hors inflation de 1,5 % en 2014 et 2015.

En fait, nous sommes bien loin du changement annoncé mais plutôt dans une continuité des logiques économiques antérieures.

La question de l'évolution des recettes de fonctionnement reste entière et se posera encore plus fortement dans l'hypothèse d'un acte 3 de la décentralisation qui changerait fondamentalement les équilibres des finances publiques.

La CGT le dit depuis longtemps dans cette enceinte : si la Région ne lutte pas pour une modification profonde de l'articulation financière entre Etat, Collectivités locales et acteurs socioéconomiques, l'institution régionale ira dans une impasse financière et sociale.

Il est évident que l'on ne s'en sortira pas sans une réforme globale de la fiscalité qui aille dans le sens de la justice sociale et qui donne des marges de manœuvre aux collectivités locales.

A juste raison le projet d'avis du CESER approuve l'augmentation du 7% du Budget Primitif total et de 13% des investissements qui confirme la volonté de la Région exprimée dans les Orientations Budgétaires de lancer de grands investissements structurants comme Bretagne Grande Vitesse, le Très Haut Débit pour tous et l'aménagement du Port de Brest, tout en maintenant ses dépenses d'intervention.

Mais cette approbation, bien timide, est assortie comme à l'habitude de mises en garde sur les charges de fonctionnement d'intervention. Ce projet d'avis reste donc pour l'essentiel dans une approche et un cadre purement comptables et ne répond pas à la mission de notre institution qui comme deuxième assemblée régionale devrait produire une analyse pertinente des enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels est confrontée la Région dans l'élaboration de son budget.

Pour répondre aux besoins de la population bretonne et aider au développement social et économique nous devrions donner aux élus la vision de la société civile et formuler des préconisations pragmatiques et utile à l'action politique du Conseil Régional.

Nous ne partageons pas la résignation et le pessimisme qui s'exprime dans la partie de l'avis qui annonce "une nouvelle ère" qui reste peu explicitée.

A l'heure où le FMI s'interroge sur ses calculs en matière de réduction des déficits nous pensons que l'investissement public avec emprunt sur le long terme pour les infrastructures crée les emplois d'aujourd'hui et seront, pour l'avenir, créateur de richesses en Bretagne.

Mais tout cela ne sera réalisable qu'à la condition que la question des recettes soit posée.

C'est pourquoi le groupe CGT au CESER dépose un amendement au projet d'avis qui nous est proposé aujourd'hui.

Le CESER souhaite que la Région et l'Etat fassent un bilan des surcoûts non-compensés de l'Acte II de la décentralisation et que le solde soit versé à la collectivité régionale.

De plus, le CESER estime que le gel des dotations de l'Etat n'est pas une solution durable au regard des besoins de la Région et propose que soit initiée une réflexion concertée sur la fiscalité locale.

INTERVENTION de M. Luc AVRIL
(Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Association pour le développement industriel du Trégor (ADIT), et le Groupe armoricain en informatique et télécom (GRANIT))

J'interviens au nom des acteurs patronaux.

Dans son document intitulé Introduction générale et recettes, le Conseil régional resitue, sur plusieurs pages, le contexte international, européen et français, dans lequel son action et la construction de son budget doivent être replacées.

Nous soulignons le réalisme, la lucidité qui prévalent désormais dans ce document qui nous est proposé tous les ans. En effet, le Conseil régional souligne, je cite, la gravité « d'une crise mondiale sans précédent depuis les années trente » et le « réel décrochage de notre économie dans la compétition mondiale ». Il précise que « ces difficultés menacent le bon fonctionnement du modèle social de notre pays ». Il en déduit à juste titre, je cite, que « le défi pour la France est double : d'une part, celui de restaurer ses comptes publics afin de sortir de la spirale d'un endettement chronique, d'autre part celui de restaurer la compétitivité de nos entreprises ».

Nous tenons à dire ici que nous souscrivons pleinement à cette problématique et nous accueillons avec une grande satisfaction la reconnaissance de cette priorité majeure, décisive pour notre pays, qu'est la reconquête de la compétitivité de nos entreprises, élément essentiel pour le maintien des emplois et la croissance des embauches.

Quant à l'action proprement dite du Conseil régional, il est notamment indiqué que celle-ci préparera « l'avenir par une poursuite des investissements (...) qui porteront demain les gisements de productivité et les nouveaux relais de croissance. »

Ce budget est effectivement construit selon deux grands axes : d'une part, le maintien des investissements annoncés, notamment dans le cadre des projets BGV, Bretagne Très Haut Débit et la modernisation du port de Brest, et d'autre part, une augmentation du budget de fonctionnement, à périmètre constant, de 1,60 % légèrement inférieure au taux d'inflation prévisionnel, comme le souligne le Conseil régional.

Sur ce point également, nous retrouvons ce que nous appelons de nos vœux, notamment dans cette enceinte, depuis plusieurs années : une augmentation des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation afin de préserver nos capacités d'investissement, de limiter la pression fiscale sur l'économie et de concourir à l'équilibre de nos finances publiques.

Quant aux recettes, le Conseil régional semble regretter de ne pouvoir disposer d'une plus grande latitude pour accroître ses recettes par une faculté à augmenter les taux. Il déplore, je cite, concernant la CVAE, que les Régions ne bénéficient que de la seule dynamique des bases. Pourtant, cette dynamique des bases est loin d'être faible puisque quelques lignes plus loin le document nous apprend que la CVAE augmenterait en 2013 de 4 % par rapport à la notification 2012. Voilà une dynamique des bases qui est loin d'être négligeable. Le projet de loi de finances pour 2013 présente un taux de prélèvements obligatoires de 46 %. Si demain, les collectivités recouvreraient une plus grande liberté dans la fixation des taux, nous

comprenons très clairement au travers de ce document que le Conseil régional recourrait à cette faculté et concourrait à une nouvelle augmentation des prélèvements obligatoires dont je rappelle qu'ils sont en France de 10 points supérieurs au taux de prélèvements obligatoires allemands, soit 28 % de plus.

Nous espérons que cette maîtrise des dépenses de fonctionnement n'est pas due à la relative stabilité des dotations de l'Etat et des ressources globales du Conseil régional. Nous préférons que celle-ci procède d'une conviction forte selon laquelle, dans une économie ouverte exposée à la concurrence de pays ayant la même monnaie, il n'est pas tenable d'assumer des niveaux de prélèvements obligatoires si différents. C'est en tous cas le constat que fait le Gouvernement avec son Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ainsi que la Cour des comptes. Nous espérons, à l'image des premières pages de ce texte consacrées à la présentation du budget primitif 2013, que le Conseil régional y souscrit pleinement.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Alain LAPLANCHE (Fédération bretonne des caisses régionales de crédit agricole)

J'interviens au nom des acteurs patronaux.

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

La région Bretagne a engagé une étude sur la recherche des moyens les plus appropriés pour assurer le financement des 300 M€ dont elle aura besoin dans les 5 prochaines années, en complément de financements déjà accordés par les institutions nationales et européennes et destinés à financer les grands projets décidés tels que BGV, Bretagne numérique, port de Brest. Cette étude a été transmise en annexe des orientations budgétaires 2013.

Dans le cadre de cette étude nous avons souhaité vous apporter la réflexion du Comité Régional des Banques de Bretagne, intégrant d'ores et déjà les conséquences de la mise en œuvre des règles de Bale III. En effet, celles-ci doivent nous conduire à nous adapter pour optimiser les capitaux disponibles au financement de l'économie dans notre région.

Cette nécessaire adaptation provient du déséquilibre structurel entre collecte bancaire et crédit qui handicape le financement de notre économie dans ce nouveau contexte réglementaire.

En effet, les banques situées en Bretagne, portent 80,7 milliards d'encours de crédit à l'économie régionale alors qu'elles ne collectent que 70,5 milliards de dépôts et placements auprès des bretons. Cette collecte n'est disponible qu'à hauteur de 61,8 milliards après centralisation à la Caisse des dépôts d'une large partie des fonds collectés sur les livrets A et Livrets de Développement Durable.

L'épargne collectée en Bretagne n'est donc pas suffisante, sachant que l'intégralité de la collecte assurance vie doit être sortie des bilans bancaires. Cette situation conduit la plupart des réseaux à aller chercher le complément manquant, 19 milliards, auprès d'autres prêteurs sur les marchés financiers.

Les normes de Bale III conduiront progressivement à ne prêter qu'à hauteur de la collecte détenue au bilan, ce qui va constituer une contrainte forte et un handicap majeur pour une région comme la notre qui est structurellement déficitaire en ressources depuis de nombreuses années.

Cette règle sera d'autant plus sévère que sera également prise en compte la durée restant à courir de ces placements au travers du ratio : durée résiduelle de l'épargne/durée résiduelle des crédits, destiné à limiter le risque de liquidité. Ainsi les banques devront inciter encore davantage leurs clients à allonger la durée de détention de leur épargne bancaire pour satisfaire à ces exigences.

Dès lors, pour ses besoins résiduels en financement, la Région, selon ses choix, peut contribuer à réduire ou aggraver ces déséquilibres. Plusieurs formules de financement sont en effet possibles:

soit des prêts émanant d'institutionnels nationaux ou internationaux (structures d'assurance-vie, fonds....) qui ont des capitaux d'épargne à placer.

Soit un placement direct d'obligations auprès du public breton comme l'ont réalisé certaines collectivités territoriales.

La commission des finances de la Région a analysé les conséquences de cette alternative pour son compte propre dans le document précité.

Il nous paraît utile de compléter cette analyse en intégrant les conséquences des choix à la fois du point de vue de l'épargnant et de l'impact macro-économique pour la région.

Du point de vue de l'épargnant : la fiscalité actuelle sur l'épargne n'est pas favorable aux placements obligataires. En effet, ces placements ne font l'objet d'aucun avantage fiscal et les intérêts subissent à la fois la CSG à 15% ainsi qu'une taxation intégrale au titre de l'IRPP au taux marginal du souscripteur. Dans ces conditions, l'épargnant aurait intérêt à placer son épargne sur un livret A ou un LDD ou sur un fonds assurance plutôt que de souscrire à l'emprunt de la Région. S'il le faisait, ce serait par acte « citoyen » au détriment de son intérêt patrimonial car outre une fiscalité moins favorable, il immobiliserait son épargne sur une durée longue avec un risque en capital s'il veut revendre avant l'échéance, en cas de remontée des taux. A contrario, les placements sur les livrets réglementés et assurance-vie bénéficient encore à ce jour d'avantages fiscaux et successoraux qui les rendent plus attractifs pour les épargnants.

D'un point de vue macroéconomique régional, comme exposé plus haut, la Bretagne est en insuffisance d'épargne, notamment longue, pour couvrir ses besoins actuels et futurs. La collecte d'épargne au profit du Conseil Régional dans le cadre d'une émission obligatoire locale se ferait par transfert d'épargne locale et viendrait donc amputer le potentiel à due concurrence. En revanche, la solution de prêt via l'appel à des fonds institutionnels permet de « ré-internaliser » de l'épargne qui était sortie du territoire pour s'investir au niveau national ou européen. Cette solution bénéficierait au financement de l'économie régionale dans sa globalité

En synthèse, il nous semble que le Conseil Régional, dans sa démarche, se doit d'intégrer une recherche d'optimisation de son financement et aussi tenir compte des conséquences de l'option retenue sur l'équilibre macro-économique régional dans le nouveau contexte de Bale III ainsi que de l'intérêt financier pour ses concitoyens.

Pour toutes ces raisons, le Comité Régional de la Fédération Bancaire Française recommande à la Région de privilégier une solution qui permette de « ré internaliser » de l'épargne sortie du territoire comme elle a bien su le faire pour les autres crédits qu'elle a obtenue soit de la CDC soit de la BEI.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Loïc FANOUILLE (CFE-CGC)

Conformément à nos précédentes observations, la CFE CGC confirme la cohérence globale de ce budget, dont il faut saluer l'opportunité, dans ces temps difficiles, et la complémentarité des projets prévus.

En particulier les dépenses d'investissement, notamment d'infrastructures, sont maintenant en phase d'engagement et la Bretagne se démarque heureusement du pessimisme ambiant en préparant une part de son avenir.

En effet et comme nous l'exprimons l'an dernier, la **crise n'est pas une fatalité** et il nous appartient à tous, agents économiques actifs ou passifs, de travailler pour en sortir car nous sommes tous consommateurs ou producteurs.

Cela dit, qu'en sera-t-il pour 2013 ?

Nous parlions d'une capacité de **reprise** lente en Europe, elle se fait attendre. Tout responsable sérieux en convient désormais, une sortie de la zone euro coûterait plus cher que les efforts à consentir pour y rester. Cette reprise est donc possible

En effet, les pays les plus fragiles sont maintenant secourus et la gestion des dettes publiques relève de la solidarité européenne. La majorité des pays de l'Union est atteinte et il n'y a pas d'autre choix qu'une solidarité sous surveillance.

Elle seule en effet peut redonner la confiance dont nous avons tous besoin et cette solidarité doit s'exprimer d'abord dans nos régions :

- en tant que consommateurs, quels que soient nos moyens, les plus aisés devant s'attacher à cultiver et développer la **qualité régionale**
- en tant qu'entrepreneurs, artisans ou producteurs de biens et services, tous appelés pour développer notre compétitivité aussi à la qualité notamment par **l'innovation**
- et tous en tant que **témoins actifs et informés** d'un monde en évolution où la **connaissance** est accessible à toute personne de bonne volonté. C'est pourquoi la Région doit mettre en œuvre une **communication adéquate**, tant pour le contenant comme elle le fait avec le projet BTHD que pour le contenu. Ainsi sa communication interne doit être soignée pour que nous soyons tous des « **VRP de notre région** » et sa communication externe doit être choisie car elle conditionne son attractivité.

Alors le temps n'est plus à la plainte indéfinie mais à l'union car la crise est désormais, comme on l'a déjà dit ici, une occasion de mieux faire. La région Bretagne a des atouts pour cela et les éléments qui nous sont soumis le montrent, il conviendra cependant d'en surveiller le **retour sur investissement** et d'en **évaluer les résultats** au fil des ans pour ajuster les objectifs aux moyens.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL
**« REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER -
MODIFICATION »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de janvier 2013

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - MODIFICATION

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de la session des 24 et 25 juin 2010, le titre 1 relatif au budget du règlement budgétaire et financier de la Région a été adopté et complété le 16 décembre 2011, par l'adoption du titre 2 relatif aux subventions.

Le Président propose de modifier trois dispositions de ce règlement pour tenir compte du bilan de sa première année de mise en œuvre et des évolutions de la réglementation comptable.

1. Règles relatives aux amortissements

A compter de 2013, il est proposé que les subventions d'équipement soient amorties sur 5 ans lorsqu'elles financent des études, du matériel ou du mobilier, sur 15 ans lorsqu'elles financent du bâti et sur 30 ans lorsqu'elles financent des infrastructures d'intérêt national

2. Principes relatifs à l'attribution et au versement de subventions

Il est proposé d'autoriser le versement en une fois des subventions globales inférieures à 15 000 euros (comme pour les subventions affectées à la réalisation d'un projet). Le contrôle de l'utilisation des fonds resterait à réaliser par l'administration à la fin de l'exercice.

3 Précision sur les délais de validité des subventions de fonctionnement

Le titre 2 rappelle en son article 10, que les subventions d'investissement sont automatiquement annulées si la signature de la convention n'est pas intervenue avant le 31 mars suivant la fin de l'exercice, il est proposé d'appliquer la même règle pour les subventions de fonctionnement.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'être favorable à une telle démarche visant à améliorer les règles initiales à l'épreuve de leur mise en œuvre.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST –
CONCERTATION PUBLIQUE - BILAN »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de janvier 2013

Rapporteur M. Youenn LE BOULC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »,

DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST – CONCERTATION PUBLIQUE - BILAN

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du projet de développement du port de Brest, le Conseil régional de Bretagne a mené une concertation large du public du 28 juin au 28 novembre 2012. Le bilan de la concertation, très positif, fait état d'une mobilisation forte de la population brestoise ayant permis une appropriation des problématiques liées à la mise en œuvre de ce projet portuaire.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte du bilan de la concertation qui a permis de consulter les habitants, les associations et les autres acteurs concernés pour recueillir leurs avis dès le stade des études préalables, et d'intégrer leurs préoccupations portant sur ce projet.

Cette consultation a indéniablement favorisé l'acceptabilité du projet de développement du port de Brest et un travail en bonne intelligence de l'ensemble des parties prenantes.

Le CESER note avec satisfaction que la démarche de concertation qui a prévalu ces dernières semaines sera poursuivie dans le cadre d'un comité de suivi concernant les dragages et de réunions d'informations régulières sur les autres thématiques.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
(1 Abstention : M. Alain THOMAS)**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Alain LE MENN (CFDT Bretagne)

Une courte intervention de la CFDT pour se féliciter de cette initiative de concertation publique initiée par les acteurs locaux et régionaux.

Espérons que, ayant été ouverte à tous, cette consultation aura permis de faire connaître aux usagers du port et plus globalement à tous les citoyens les incidences d'une telle modernisation de l'espace portuaire brestois, les enjeux industriels, sociaux et environnementaux que ces travaux pourraient engendrer.

Il appartient maintenant aux collectivités d'utiliser au mieux cette concertation afin de prévenir toutes les réserves éventuelles et faire « sauter en amont » tous les verrous possibles pour être au rendez-vous du développement des énergies marines.

Il conviendra d'être attentif à ce que le rejet actuel du Plan Local d'Urbanisme de Brest (PLU) n'ait pas de conséquences sur le projet portuaire et notamment sur son calendrier.

INTERVENTION de M. Alain THOMAS (Bretagne Vivante-SEPNB)

Fidèle à ses principes, analyse critique des dossiers d'aménagement et contributions techniques dans les domaines de la biodiversité et de le suivi des écosystèmes, Bretagne Vivante a participé aux ateliers de la concertation publique relative au développement du port de Brest. Elle s'est aussi engagée à contribuer aux campagnes préalables de collecte de données biologiques sur les zones concernées via son bureau d'études et ses adhérents.

Nous tirons plusieurs enseignements de cette consultation préalable.

Des inflexions notables ont été enregistrées dans la prise en compte des effets induits par les rejets de dragage, en mer comme à terre. La mise en place d'un comité de suivi constitue un signe positif dans la volonté de maîtrise des risques environnementaux. Il conviendra que ce comité de suivi appuie la nécessité d'un état zéro des milieux et développe une extrême vigilance sur la dispersion des contaminants remobilisés par le dragage. Il sera nécessaire qu'il garantisse un suivi poussé du chantier, une animation transparente de son fonctionnement, une capacité à imposer la réactivité nécessaire aux opérateurs avec pauses du chantier en cas de diffusion trop abondante des contaminants à terre comme en mer.

Reste le débat sur l'opportunité du remblaiement de 20 ha au minimum de rade alors que la consultation ne portait que sur l'accompagnement de cette opération d'aménagement lourd à des fins industrielles.

BV se félicite de la montée en puissance de l'éolien marin et des énergies renouvelables. Elle pense qu'il est néanmoins utile de revenir à la fois sur l'histoire récente de l'actuel polder et sur un discours justifiant cette nouvelle emprise sur la rade en accréditant sa cohérence sur l'histoire des extensions successives de la zone portuaire de Brest.

Le scénario des années 60 se répète-il? Le projet de la forme de radoub N°3 se basait sur l'accueil de pétroliers de 500 000 tonnes et justifiait une emprise de 40 ha sur la rade. Un seul pétrolier de ce type est venu à Brest et le gigantisme de ce type de bateau a subi un coup d'arrêt total dans les années 80-90. Rappelons que, 50 après, cet espace n'est toujours pas totalement occupé alors qu'une partie a été affectée à des activités qui n'ont rien à voir avec des activités maritimes!

Les sédiments extraits pour constituer cette nouvelle plateforme permettront de surcreuser le chenal pour des bâtiments à grands gabarits. Quels navires et pour quelles activités économiques? Le scénario de développement de l'activité portuaire par ce nouvel outil mériterait d'être mieux décrit.

Quelle évolution du trafic en lien avec un secteur agro-alimentaire breton qui doit entamer une profonde mutation (à l'image du Choc «Doux»), quelle perspective du trafic conteneurs en parallèle du renforcement des équipements sur le port de Roscoff, quel bilan économique de la passerelle Ro-ro brestoise?

L'agrandissement du polder se base prioritairement sur l'accueil des opérateurs d'éoliennes et d'hydroliennes. L'adhésion à une telle orientation industrielle n'empêche pas de poser les

questions suivantes: quid de la capacité du port de Brest à s'affirmer face aux atouts des ports de Saint-Nazaire et de Cherbourg plus proches des parcs éoliens marins choisis, quid de la nature des accords signés avec EDF et Iberdrola, quid du timing de la mise en route des infrastructures entre la longue stabilisation du nouveau polder pour l'accueil de colis de 1000 tonnes et la redoutable compétition que vont se livrer les différents ports durant cette phase? Si une emprise est nécessaire, n'est-elle pas surévaluée?

Les critères économiques de cette nouvelle extension méritent approfondissement.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

«VERS LA CREATION D'UN RESEAU DE PARTENARIAT ENTRE LES SCIENTIFIQUES ET LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE EN BRETAGNE»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de Janvier 2013

Commission «Développement économique et recherche »

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

**VERS LA CREATION D'UN RESEAU DE PARTENARIAT ENTRE LES
SCIENTIFIQUES ET LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE ET DE
L'AQUACULTURE EN BRETAGNE**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du plan d'action 2011-2014 a été réalisée une "étude de faisabilité pour un centre scientifique et technique" avec deux cabinets de consultants : Océanic Développement et S.C.E.T. Un comité de pilotage composé de représentants des services des Collectivités territoriales, des Organismes scientifiques et des Organisations professionnelles a coordonné les travaux jusqu'à la phase actuelle identifiant le projet de création d'un G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public).

Le budget annuel de fonctionnement avec 3 personnes est estimé à 290.000 euros.

Le Président du Conseil régional propose d'approuver le principe de la poursuite du montage du projet.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Afin d'éviter toute ambiguïté avec l'identification des missions fondatrices G.I.P. qui seront de favoriser l'émergence de projets et l'accompagnement de leur montage, il conviendrait de préciser dans le texte du chapitre 1 décrivant le contour des missions : "il s'agira également d'un lieu de coordination et d'interface,...".

Tout en approuvant globalement les objectifs et les missions proposés, le CESER. souhaite attirer l'attention de l'Exécutif régional sur deux points sensibles du fonctionnement et de la gouvernance du futur G.I.P. :

- le fonctionnement proposé sur un mode d'appel à projet annuel ne doit pas exclure a priori la prise en compte ponctuelle d'une demande d'étude ou d'action structurante pour une filière et/ou un territoire.
- le G.I.P. étant destiné à exercer une activité de "service d'intérêt économique général", il conviendra de définir plus précisément sa gouvernance qui ne devra pas interférer dans les compétences et/ou des projets propres à des organisations professionnelles.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

**INTERVENTION de M. Bernard DUBOIS
(Union Régionale CFDT de la région Bretagne)**

Même si elle s'interroge sur la valeur ajoutée apportée par cette nouvelle structure et son positionnement dans le paysage régional avec les services et BDI notamment, la CFDT n' pas d'opposition réelle à sa création.

Nous serons cependant très attentifs car nous avons quelques interrogations qui ne trouvent pas de réponse dans le dossier :

- Qui finance la structure et à quelle hauteur ?
- Quel est le statut des salariés ?
- Les organismes nationaux tels que l'IFREMER, l'INRA, le CNRS et le MHN sont ils prêts à ingérer le GIP ?
- Les statuts de toutes les structures citées comme éventuels partenaires sont-ils compatibles avec l'intégration dans un GIP ?

Et nous serons particulièrement attentifs aux missions de ce GIP pour éviter les doublons et surtout éviter les dérives qu'ont connues de très nombreux centres techniques.

En conclusion, et pour l'ironie, je dirais que l'on passe notre temps à pester contre le mille-feuille administratif mais on passe notre temps à créer de nouvelles structures.

INTERVENTION de M. Antoine DOSDAT (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER)

Nous sommes favorable à l'émergence en Bretagne d'un lieu organisé d'échange et de programmation de la recherche appliquée telle qu'elle peut être menée à l'Ifremer. Comme d'autres organismes de recherche tel l'INRA, l'Ifremer a en effet besoin de structures adaptées pour rencontrer, dialoguer et construire ensemble des projets de recherche scientifiques et technologiques qui répondent au mieux aux questions des professions concernées. L'expérience de ce type de structure dans d'autres Régions nous amène à penser que ces outils sont d'autant plus utiles qu'ils sont construits en entente avec tous les acteurs. Le résultat de ces collaborations peut d'ailleurs aller au-delà de la programmation et réalisation de projets.

Le mode de fonctionnement proposé étant dépourvu d'outil technique, les outils disponibles devront être mobilisés chez les partenaires qui en possèdent ou qui en gèrent, ce qui paraît une solution pragmatique et adaptée, pour peu que l'utilisation de ces outils soit programmée en harmonie avec les demandes provenant des autres échelons. Un ordre de priorité doit donc être déterminé avec des acteurs non-régionaux, dans un cadre européen par exemple. Pour cela, comme pour l'exécution des projets de recherche, le centre technique envisagé sera un lieu de coordination utile. Il conviendrait à ce titre que le CNPMM puisse entrer dans la gouvernance du centre en sa qualité de centre technique national.

En terme de lieu d'échange entre les parties-prenantes et la recherche, il conviendra de clarifier les rôles respectifs et les articulations entre ce centre et le Comité consultatif Pêche et Aquaculture en Bretagne, où se pratiquent déjà et de manière appréciée les échanges sur les résultats des projets de recherche co-construits avec la Profession.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« CHARTE DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT
DE L'HORN-GUILLEC »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de janvier 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Jean-Paul GUYOMARC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »,

**MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE
CONTRE LES MAREES VERTES
CHARTRE DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'HORN-GUILLEC**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La stratégie régionale de lutte contre les marées vertes a identifié quatre objectifs :

1. Accompagner les agriculteurs dans les évolutions de systèmes et de pratiques favorables aux basses fuites d'azote ;
2. Accompagner l'aménagement du territoire et la maîtrise du foncier assurant la protection et l'adaptation du parcellaire agricole, la valorisation des capacités dénitrifiantes du milieu et un renouvellement de la population active agricole cohérent ;
3. Orienter les filières agroalimentaires vers des productions à fortes exigences environnementales et des produits à forte valeur ajoutée ;
4. Stimuler les partenariats entre l'agriculture et le tourisme.

L'anse de l'Horn-Guillec fait partie des sites bretons touchés par des marées vertes chaque année. Le territoire des bassins versants de l'anse de l'Horn-Guillec, qui comprend les cours d'eau de l'Horn et du Guillec, s'étend sur près de 17 000 hectares et comprend environ 13 000 hectares de surface agricole utile (soit environ 75 %). 495 exploitations agricoles sont concernées par le projet de territoire, avec une forte dominance de cultures légumières : près de 50 % des exploitations sont spécialisées en production légumière, près de 25 % associent un atelier d'élevage à des cultures légumières et 20 % sont des élevages spécialisés.

Les acteurs du territoire se sont dotés d'un objectif de résultats en termes de réduction des fuites d'azote vers le milieu, facteur de maîtrise du phénomène des marées vertes : réduire de 188 tonnes les flux d'azote à l'exutoire des cours d'eau à l'échéance 2015, ce qui correspond à un abattement de près de 30 % du flux annuel d'azote arrivant en baie par rapport aux références 2007-2008 définies dans le cahier des charges.

Le Conseil régional de Bretagne s'engage à intervenir au moyen d'une enveloppe plafond de 850 000 €, soit environ 15 % des dépenses prévisiomelles éligibles du projet. Le montant

total des aides publiques apportées au projet par les partenaires financiers - Etat, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil régional et Conseil général du Finistère - est estimé à 4,2 M €.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Pour atteindre cet objectif, les acteurs du territoire ont construit un programme d'action qui s'appuie principalement sur la limitation des fuites d'azote sous les parcelles agricoles, ainsi que sur la reconquête des zones humides et de leur pouvoir épurateur. Il est prévu que le volet agricole du projet contribuerait pour près de 90% à la réduction attendue des pressions et fuites d'azote.

Seulement, le volet agricole passe par une supposition d'adhésion massive des agriculteurs, dans un délai d'un an, après signature de la charte, avec un objectif d'au moins 2/3 des agriculteurs (80% de la SAU) à travers un engagement individuel qui identifierait la contribution personnalisée de l'agriculteur aux objectifs du projet de territoire. Néanmoins, l'état d'esprit dans lequel ce projet a été conçu reste très clairement affiché, « avec le refus de contraintes supplémentaires, le sentiment de non reconnaissance des efforts réalisés, la conviction que l'essentiel du problème est difficilement contrôlable du fait d'une inertie très forte du milieu (nappe très contaminée et sols à forte minéralisation) et surtout l'existence sur le terrain d'un déni de l'ampleur du problème des marées vertes ou plus simplement sa causalité » (citation extraite de l'avis du CSAV). Tout ceci ne nous semble pas de nature à garantir une l'adhésion « massive » escomptée des agriculteurs au projet présenté.

Par ailleurs, ce projet, alors que le diagnostic de territoire fait par le SAGE Léon-Trégor est de très bonne qualité, se contente pour l'essentiel de mettre en avant des actions d'acquisition de connaissance, de références techniques et des mesures d'accompagnement de l'agriculture face au renforcement de la réglementation. Il s'avère donc être très peu ambitieux, à l'image de l'objectif affiché de 67 mg de nitrates à atteindre dans chacun des deux cours d'eau à l'échéance de 2015, très en deçà du seuil de potabilisation de l'eau fixé à 50 mg/l de nitrates. Au rythme actuel, on peut espérer atteindre les 50 mg/l au mieux dans 10 ans. A ce stade, aucune prévision ne laisse entrevoir bien au delà la disparition des marées vertes en baie de Santec avec un objectif fixé par les experts scientifiques proche de 10 mg/l; c'est pourtant bien le moins que l'on puisse espérer de la mise en œuvre d'un projet de plan d'action algues vertes sur ce territoire.

En tant que dernière Charte de territoire sur les 8 prévues, le CESER note que les objectifs à atteindre devront être atteints en une seule année, ce qui n'est pas sans conséquence sur les agriculteurs qui s'engageront dans cette démarche.

De plus, on peut se demander si le manque d'ambition caractérisé du projet de charte de territoire du bassin-versant Horn-Guillec - le plus gros enjeu breton en termes de reconquête de la pollution azotée sur un bassin versant algues vertes - ne se manifeste pas aussi, en nous interpellant tout autant, dans la proposition des financeurs pour 4,2 M€ seulement. En particulier, le Conseil régional propose 850 000 € de contribution. Tous les autres projets de plans d'action algues vertes validés à ce jour, ont bénéficié d'aides infiniment plus conséquentes (consultables dans les précédentes Chartes de territoire).

Le projet de territoire a évolué depuis l'avis du CSAV (novembre 2012) et le CESER vient de prendre connaissance de la teneur des modifications qui ont amené le comité de pilotage du 11 janvier 2013 à considérer que la Charte pouvait être signée.

Pour conclure, le CESER considère qu'il s'agit de la seule charte qui apparaisse comme un accord *a minima*, ce qui lui semble regrettable. Il tient néanmoins à souligner qu'il se positionne en faveur de toute avancée et de tout dialogue constructif dans les territoires.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avec ces réserves, le CESER émet un avis favorable.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
(6 Abstentions : Serge LE QUEAU, Eau et
Rivières, Alain Thomas, Armina Knibbe,
Jean-Claude Pierre)**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de Mme Marie-Pascale DELEUME (Association Eaux et rivières de Bretagne)

Remarque préliminaire :

Le présent texte de la charte a été accessible seulement le 19 janvier 2013 et notre représentant au SAGE Léon-Trégor n'a toujours pas eu connaissance de ce texte en tant que tel, alors qu'il fait partie du comité de suivi du plan algues vertes pour le bassin versant Horn-Guillec. On peut comprendre que les négociations entre le Comité de pilotage du plan de lutte contre les marées vertes et le porteur de projet soient difficiles et longues, mais elles ne doivent pas conduire à la présente situation et doivent donner lieu à plus de transparence vis à vis de tous les acteurs locaux.

De même il n'est pas admissible qu'il y ait une telle rétention d'information concernant la note constituant un dispositif alternatif au projet collectif de méthanisation. Nous estimons que sous le sceau d'un engagement de confidentialité, le dispositif aurait dû être exposé à un certain nombre de personnes du comité de suivi local du plan de lutte contre les marées vertes, afin que la faisabilité technique, financière, calendaire, des éventuels engagements des agriculteurs, de même que leur intérêt sur la réduction des fuites d'azote, puissent être évalués. Ce manque de transparence nuit fortement à la confiance que l'on peut faire au présent projet.

Ce bassin versant Horn-Guillec est tout à fait particulier par l'importance des cultures légumières (75% des exploitations!) et par son taux de hors-sol puisque l'ensemble des animaux élevés sur le territoire n'est nourri qu'à 18,2% par le territoire et donc c'est près de 82% de l'alimentation du bétail qui provient de l'extérieur du bassin versant. Il s'agit des 2 cours d'eau les plus chargés en nitrate du Finistère, et malgré les efforts déjà fournis, le taux moyen de 80mg/l (décile 90) à la fin 2011 dépasse toujours largement la norme de potabilité de 50mg/l. La présente charte prévoit d'atteindre 64mg/l en 2015, **niveau très éloigné du seuil de 10-15 mg/L nécessaire à la diminution notable des marées vertes**. On peut noter à propos des objectifs de réduction de l'azote, les éléments suivants :

- Le projet est conforme au cahier des charges du préfet de région (3/02/2011) qui prend en compte la période 207/2008 à 2015, soit une prévision de réduction de 340 t/an (de 1137 t/an à 797 t/an) conforme à la visée d'une réduction de 30%.
- Le projet met en évidence que dès à présent et avant toute mise en œuvre des actions prévues dans la présente charte, il y a déjà eu une réduction de 152 t/an entre 2007/2008 et 2010/2011
- Le projet propose une réduction de 188 t/an pour la période allant de 2010/2011 à 2015, (dont 92 t/an pour un projet de méthanisation), soit 96 t(12%) ce qui est très faible..

La faiblesse de cette dernière proposition ne peut qu'étonner et révèle un singulier manque d'ambition ! De même beaucoup penseront que 2024 c'est loin et que c'est tout le plan de lutte contre les marées vertes qui manque ici d'ambition.

Au-delà des limites exprimées dans l'avis critique de la commission aménagement, on doit regretter des insuffisances concernant certains points :

- l'approche relative aux zones humides interroge, même si c'est près de 20% du budget qui lui est consacré. En effet l'inventaire actuel divise par plus que deux le pourcentage

de zones humides par rapport au pré inventaire du Conseil Général du Finistère. Peu de recherche sur les zones humides complètement modifiées (mise en culture, remblaiement, ...) et pas de proposition d'action pour les reconquérir.

- Conformément au troisième axe de la stratégie régionale : « Orienter les filières agroalimentaires vers des productions à fortes exigences environnementales et des produits à forte valeur ajoutée. », on aurait pu attendre des objectifs en terme de développement de systèmes herbagers (SFEI) ou de passage en agriculture biologique. Ces points ne sont qu'évoqués dans les « fiches action », sans quantification.

Enfin, le dispositif régional de contrôle de l'évolution de la situation azotée par analyse des reliquats d'azote **prévu explicitement dans le plan gouvernemental de février 2010 et déjà mis en œuvre sur les autres baies**, n'apparaît pas dans la charte.

Toutes ces insuffisances créent une forme d'exception et d'inéquité par rapport aux 7 autres bassins versants, laissant ainsi planer un doute sur l'efficacité des actions.

Le Comité scientifique quand il avait analysé la première version du projet, avait reconnu la qualité du diagnostic, la pertinence des actions proposées, mais avait dénoncé un manque d'engagements de la part du monde agricole de nature à conduire à l'échec.

La fermeté initiale du Comité régional de pilotage a permis, après des mois de réunions, de discussions, de négociation, de faire bouger les lignes et la charte fait état d'un engagement d'au moins des 2/3 des exploitants engageant au moins 80% de la SAU.

Tout en saluant cet engagement, nous sommes obligés d'en noter la faiblesse comme exprimé plus haut, et d'être interrogatif sur le fait qu'il repose pour une très large part sur 10 exploitations s'engageant pour la moitié de l'effort proposé sur l'ensemble du bassin versant qui comprend près de 500 exploitations. Aussi nos associations ne peuvent pleinement adhérer au présent projet de territoire et s'abstiendront quant à l'avis du CESER.

Nous attirons l'attention de la Région et du maître d'ouvrage sur la nécessité d'un suivi régulier, rigoureux et transparent. Ceci nécessite la présentation des résultats intermédiaires au comité de suivi local deux fois par an afin que la population puisse se rendre compte des progrès engagés et ainsi reprendre espoir dans l'amélioration effective de la qualité des eaux bretonnes, en particulier le long de nos rivages.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« PROGRAMME PREVISIONNEL DES
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS 2010-2014 POUR
LES LYCEES PUBLICS »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de Janvier 2013

Commission « Formation – enseignement supérieur »

Rapporteur M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations et enseignement supérieur »

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS 2010-2014 POUR LES LYCÉES PUBLICS

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le PPI 2010 - 2014 a été adopté à la session de juin 2009 du Conseil régional. Il a été conçu pour un montant prévisionnel de 414 M€, auquel se sont ajoutés 25M€ pour des dépenses imprévues ou urgentes et 3M€ d'études de maîtrise d'œuvre pour un nouveau lycée soit 442 M€.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Concernant l'écart existant entre montant prévisionnel et dépenses effectives, le document l'explique par les nombreuses incertitudes qui relèvent « par nature » d'un tel programme, ce qui est exact. Pour autant, le CESER tient à faire remarquer que les évolutions démographiques ne relèvent pas de la conjoncture mais d'évolutions de long terme et qu'il aurait donc dû être possible d'anticiper les déficits de capacité d'accueil qui se sont révélés sur certains territoires.

L'adoption, en 2010, par la première assemblée régionale de l'éco-référentiel a donné incontestablement au PPI une orientation forte que le CESER a approuvée. Ce choix ayant constitué un changement de priorités par rapport au précédent PPI 2006 - 2010, il est regrettable que dans ce point d'étape il ne soit pas fait mention des conséquences d'une telle modification, d'autant que les engagements pris dans le précédent PPI sont loin d'avoir été tous réalisés. Plusieurs lycées ont donc vu des engagements fermes ne pas être tenus par le Conseil régional et des projets ont dû être abandonnés, en particulier ceux liés à des constructions de salles polyvalentes. Ce choix est assumé par le Conseil régional mais il aurait été bon d'en faire état.

Plus de 50M€ ont été engagés entre 2010 et 2012 pour des opérations nouvelles qui ne figuraient pas au PPI initial. Les raisons sont identifiées : adaptation à la réforme STI2D, réponse aux problématiques de sécurité et de santé des usagers, anticipation de travaux d'étanchéité, d'isolation et de chauffage et bien sûr, l'opération la plus significative : la construction du futur lycée professionnel maritime de Saint-Malo pour un engagement de 24M€. Le CESER réitère sa question : ces 24M€ vont-ils être abondés par des crédits supplémentaires, ou des opérations initialement prévues dans ce PPI vont-elles être remises en cause et, si oui, lesquelles ?

Face à tous ces aléas, le Conseil régional propose de distinguer dorénavant les opérations qui relèvent de la gestion du patrimoine et de la responsabilité attachée à l'état de propriétaire ou d'employeur, et celles qui relèvent de l'adaptation et de l'anticipation des besoins en capacité d'accueil et qui dépendent du dialogue avec les autres partenaires, en particulier les autorités académiques. Il s'agit là d'une bonne orientation, déjà traduite dans le projet de budget 2013. Le CESER rappelle, cependant, que pour bien répondre à la forte croissance de la démographie lycéenne des prochaines décennies, il propose que le Conseil régional et l'Etat s'engagent contractuellement dans un programme pluriannuel de constructions de lycées.

Concernant les priorités données à la sécurité et à la santé des usagers ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des agents tout comme à la perspective de constructions de nouveaux lycées, le CESER renvoie à son avis sur le projet de Budget primitif 2013.

L'importance de la question de la démographie lycéenne et des capacités d'accueil conduit le Conseil régional à proposer une actualisation en deux temps. Le premier temps (premier semestre 2013) consiste à l'actualisation de l'actuel PPI en concertation avec les chefs d'établissement et les usagers. Le second temps, consistera en une révision des bases méthodologiques de la construction du (ou des) prochain(s) PPI pour l'après 2014. Dans les deux cas, le CESER souhaite être directement associé à la concertation envisagée.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

**INTERVENTION de M. Alain THOMAS
(Bretagne vivante - SEPNB)**

**Programme prévisionnel des investissements immobiliers 2010-2014
pour les lycées publics
Point d'étape**

Bretagne Vivante-SEPNB manquerait à son devoir si elle ne venait pas ici rappeler qu'outre la maîtrise de l'énergie, il y a un réel enjeu à garder et à développer chaque fois que possible des éléments végétaux, coélaborés le cas échéant entre professionnels, enseignants et élèves dans le cadre de chaque établissement. Garder un contact avec la nature, étudier des bases de l'écologie scientifique in situ sont des éléments essentiels pour le développement des lycéens. Il pourrait être utile de voir sur ce sujet les actions menées par exemple en Région Rhône-Alpes.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« PADUS/DURABLE : POUR UN AVENIR DURABLE
ET SOLIDAIRE – DEVELOPPER UN OUTIL DE
QUESTIONNEMENT DE LA DURABILITE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de janvier 2013

Rapporteur général : M. Patrice BOUDET

PADUS / DURABLE : pour un avenir durable et solidaire. Développer un outil de questionnement de la durabilité

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional soumet au CESER une communication au sujet de PADUS / Durable (Padus en breton signifiant durable). Cette communication s'inscrit dans le prolongement de celle qui nous avait été présentée en juin 2012 et qui annonçait que la Région avait l'intention de se doter d'un Agenda 21 de seconde génération dont PADUS serait l'outil central.

Jusqu'ici, l'Agenda 21 régional (qui se composait d'un volet interne et d'un volet externe) comportait un « cadre de référence », un programme d'actions et des indicateurs de suivi. Le cadre de référence exprimait la signification donnée par la Région Bretagne au concept de développement durable. Il a été adopté en 2008.¹⁴

Le programme d'actions consistait en un inventaire des actions de la Région pouvant être portées au crédit de l'Agenda 21 parce que répondant au « cadre de référence ». Ce programme d'actions, nécessairement évolutif, a fait l'objet de deux « rapport d'actualisation », en décembre 2009 puis en juin 2011.

Dans sa communication de juin 2012, le Président du Conseil régional annonçait : « *Pour poursuivre la dynamique de transformation continue de l'action régionale, il semble*

¹⁴ Pour mémoire, le cadre de référence s'organise autour de 4 axes :

- Renforcer la prospérité économique et l'emploi en favorisant des modes de production et de consommation durables basés sur la qualité et la diversité des formations, des filières et des territoires II.
- Renforcer l'équité, l'égalité, la solidarité et la culture pour favoriser l'épanouissement humain, la qualité de vie et la cohésion sociale
- Restaurer, préserver, mettre en valeur et gérer durablement le patrimoine et les ressources naturels, la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique
- Favoriser l'accessibilité et connecter la Bretagne au Monde, participer à un développement durable des territoires en bonne gouvernance.

aujourd'hui nécessaire que l'Agenda 21, plutôt que de s'attacher à développer des actions sectorielles spécifiques, permette d'interagir plus profondément avec l'ensemble des processus décisionnels régionaux. Il s'agit de veiller à la meilleure prise en compte globale des questions économiques, sociétales, environnementales et démocratiques – notamment en termes d'association des citoyens et de mobilisation des partenaires – dans l'ensemble de l'action régionale. Cette nouvelle philosophie de l'Agenda 21, qui vise à dépasser la logique thématique pour envisager une approche plus systémique, traduit la volonté de renforcer l'ambition d'exemplarité qui anime la Région. »

L'Agenda 21 de seconde génération repose sur deux outils :

- PADUS qui est une grille de questionnement à laquelle devraient être désormais soumis les politiques, les actions et les dispositifs régionaux ;
- L'index du développement durable qui permettra de partager avec les partenaires du Conseil régional, l'observation et l'analyse du développement durable.

L'index est en cours d'élaboration.

Seul PADUS fait l'objet de la présente communication, laquelle constitue une présentation de PADUS mais aussi un point d'étape au sujet de l'élaboration de ce nouvel outil.

PADUS est donc une grille de questionnement. Cette grille a pour objet de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable, depuis la **conception** jusqu'à la **mise en œuvre** et à l'**évaluation** des politiques et des dispositifs régionaux.

Elle est présentée comme un outil d'aide à la conception des actions et d'aide à la décision. Il est précisé que le fait de questionner la durabilité à travers PADUS, en amont de l'élaboration ou de la redéfinition d'une politique, d'une action, d'un dispositif, permet d'ouvrir le champ de la réflexion, d'apporter des éléments complémentaires à l'expertise sectorielle.

A ce stade, ce sont **24 critères** qui sont proposés pour constituer cette grille. Ces 24 critères sont autant d'enjeux qui permettent de préciser le contenu des quatre piliers du développement durable qui sont : l'économie, le sociétal, l'environnement et la qualité démocratique.

Les 24 critères ou « enjeux » proposés sont :

Qualité démocratique :

- Égalité des droits
- Équité territoriale
- Association des parties prenantes
- Partenariats et réseaux
- Transparence, lisibilité
- Évaluation
- Innovation sociale et sociétale
- Promotion du développement durable

Économie :

- Valeur ajoutée pour l'économie bretonne
- Développement et qualité de l'emploi
- Ancrage territorial

- Maîtrise et autonomie énergétiques

Environnement :

- Changement climatique
- Biodiversité
- Qualité de l'environnement de vie
- Ressources naturelles et foncier

Sociétal :

- Cohésion sociale
- Santé, bien-être
- Épanouissement humain
- Accessibilité
- Identité
- Langues de Bretagne
- Dimension artistique et culturelle
- Ouverture au monde

PADUS est présenté comme une grille de questionnement transversale à l'ensemble de l'action régionale. Cette grille est **modulable**.

Elle est par ailleurs d'**application progressive** (une dizaine de politiques, dispositifs ou projets en 2013 et une généralisation en 2014).

Plusieurs politiques pilotes de nature et d'ampleur différentes ont été identifiées pour tester la pertinence de PADUS. Le **référentiel pêche durable** a été retenu comme premier objet.

D'autres politiques pilotes suivront. Sont mentionnées à ce titre : la nouvelle politique territoriale et la politique régionale du logement.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Avec PADUS, on entre dans une nouvelle phase de mise en œuvre de l'Agenda 21 régional.

Comme le CESER a eu l'occasion de le dire dans son Avis de juin 2012, la nouvelle philosophie présentée au mois de juin dernier répond au souhait que lui-même avait exprimé au sujet de l'Agenda 21 régional, à savoir que celui-ci devait évoluer vers une forme plus intégrée, le développement durable devant se retrouver dans l'ensemble des politiques régionales.

En d'autres termes, le CESER approuve la nouvelle philosophie en ce qu'elle vise, comme il est indiqué, « à dépasser la logique thématique pour envisager une approche plus systémique » (extrait de la Communication du Conseil régional de juin 2012).

Il considère que, pour ce faire, PADUS constitue potentiellement un outil puissant d'intégration des enjeux du développement durable dans l'ensemble des politiques régionales, des schémas régionaux (schéma régional de développement économique et d'innovation – SRDEI, ...) et des chartes, à travers le processus d'appropriation par les services et les élus du Conseil régional.

En parlant d'une forme plus intégrée, le CESER entendait aussi et même surtout que l'évaluation de l'action régionale qui est faite au moment des Rapports d'Analyse par Programme (RAP) doit être une évaluation effectuée au regard de critères intégrant la « performance » et la « durabilité ». Le CESER avait été conduit à faire cette remarque du fait que le lien entre les indicateurs de l'Agenda 21 régional et les indicateurs du RAP n'apparaissait pas toujours de manière évidente et qu'il pouvait sembler que l'on évaluait d'un côté la « performance » de l'action régionale et d'un autre, sa « durabilité ». A cet égard, la présente communication répond à ce souhait puisqu'il est dit que PADUS « *s'inscrit dans un objectif de montée en performance de l'action régionale qui doit, à des critères d'efficacité et d'efficience, ajouter ceux de la durabilité* ». Le CESER tient à redire qu'il est particulièrement soucieux de cette prise en compte.

A ce sujet il se demande ce que signifie exactement la phrase qui indique que l'application de PADUS « *au Rapport d'Analyse par Programme (RAP) fera l'objet d'une attention particulière dès 2013* ».

A ce stade, il est difficile pour le CESER de réaliser pleinement ce que sera concrètement PADUS. En effet il est mentionné que PADUS est ou va être expérimenté sur trois politiques régionales pilotes (référentiel pêche durable, politique territoriale, politique du logement). Par conséquent, nous ne disposons pas, pour le moment, d'éléments permettant d'apprécier une mise en œuvre concrète. Le CESER observera donc avec la plus grande attention les premières expérimentations.

En attendant, s'agissant du ***référentiel pêche durable*** qui a été retenu comme premier objet d'expérimentation, il se demande comment est menée la concertation, autrement dit avec qui.

S'agissant des ***24 critères ou « enjeux »*** qui sont proposés pour former la grille de questionnement, le CESER souhaiterait savoir quel est le lien avec le « cadre de référence » qui avait été adopté en 2008, dans la mesure où ces critères semblent également consister à préciser la vision du développement durable, ou la signification donnée au concept de développement durable, et où le « cadre de référence » n'est pas (plus) mentionné.

En particulier, on note que le pilier « gouvernance » du « cadre de référence », est devenu « qualité démocratique ».

Les autres remarques que nous pouvons faire portent sur quelques uns des 24 critères ou « enjeux ».

- Le CESER remarque qu'il n'y a rien sur l'éducation, la formation, la formation tout au long de la vie, l'insertion professionnelle, ... qui devraient pourtant apparaître comme des critères à prendre en compte dans le développement durable.

De même, il n'y a aucune référence à la « société de la connaissance » (incluant le besoin de formation tout au long de la vie...).

- Le critère « Association des parties prenantes » mentionne que « *l'ouverture des projets au débat public et l'association des représentants de la société civile confortent la démocratie en donnant à voir et à comprendre l'action publique, en favorisant une citoyenneté active* ».

En accord avec cette idée, il manque une référence à la culture scientifique et technique. En effet, pour favoriser une « citoyenneté active », il convient de promouvoir à la fois la culture scientifique et technique et des moyens adéquats de mise en débat. Les Assises de

l'enseignement supérieur et de la recherche ont conclu que plus que jamais les grands enjeux de société nécessitent de partager les connaissances avec le plus grand nombre et de construire des espaces de débats démocratiques ; c'est aussi le sens d'un rapport du CESER adopté en 2012.¹⁵ Ce rapport défend notamment que la culture scientifique et technique est à promouvoir comme un élément de la culture en général et qu'il s'agit là d'un enjeu considérable au vu de l'importance toujours croissante que prennent, dans nos sociétés, la science et les technologies.

- Au sujet du critère « Valeur ajoutée pour l'économie bretonne » :

Il est dit que la définition traditionnelle de la valeur ajoutée doit être dépassée, mais ceci reste non explicité.

- Au sujet du critère « Changement climatique » :

La référence « à des processus biologiques » mériterait d'être explicitée, et à défaut supprimée, car on ne voit pas bien à quoi il est fait référence.

Dans le troisième paragraphe, l'évocation *des mesures d'adaptation (à) mettre en œuvre* mériterait d'être plus affirmée par un *doivent* à la place de *peuvent*.

Par ailleurs, il nous semble que l'existence du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) doit être mentionnée car il s'agit d'un outil de portée transversale qui doit répondre précisément à cet enjeu.

- Au sujet du critère « Biodiversité » :

La gravité du rythme de disparition des espèces (dernière phrase) mérite d'être plus clairement affirmée, c'est pourquoi à la place de « *le rythme actuel de disparition des espèces* », il conviendrait d'écrire : « *le rythme de disparition des espèces sans précédent dans l'histoire de la planète* ».

Par ailleurs, tout comme le SRCAE doit être mentionné pour le changement climatique, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) doit être mentionné au sujet de la biodiversité car il s'agit, ici aussi, d'un outil de portée transversale visant à répondre précisément à cet enjeu.

- Au sujet du critère « Qualité de l'environnement » :

L'intitulé de cet enjeu ne semble pas très clair. Cet enjeu mériterait d'être décomposé pour faire apparaître plus clairement, par exemple, la question des risques sanitaires environnementaux (un des cinq piliers de la Conférence environnementale).

La question des transports y apparaît. De quoi s'agit-il ? De sécurité ? D'équité territoriale dans la répartition des modes ?

Pourquoi ne pas proposer un enjeu « Qualité des ressources: air-eau-aliments » ?

- Au sujet du critère « Ressources naturelles » :

Le texte paraît également un peu confus, un peu « fourre-tout ».

Si dans l'enjeu précédent, la question des ressources se pose sous l'angle plutôt qualitatif et en relation avec le bien-être des citoyens (aménités, santé, etc.), peut-être conviendrait-il ici d'aborder plutôt l'aspect quantitatif, l'aspect évolutif en fonction des besoins avérés dans le

¹⁵ « Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne – Une approche prospective », CESER de Bretagne, 2012, rapporteurs : Claudia Neubauer, Bernard Dubois et Jean-Claude Moy

cadre d'un développement durable : ressources naturelles, sol (surfaces et qualité pédologique), milieux naturels (en bon état fonctionnel ou à restaurer, etc.) sur la base des inventaires déjà réalisés ou à venir (GIP Bretagne Environnement, etc.).

- Au sujet du critère « Santé, bien-être » :

Le CESER est globalement d'accord avec le texte. Il est dit que la santé et le bien-être sont un préalable à l'épanouissement humain mais l'inverse est également vrai.

Le CESER souhaite ajouter qu'il serait certainement intéressant de relever tout ce qui, dans les politiques régionales, peut avoir des effets sur la santé car la santé est une thématique particulièrement transversale.

- Un des 24 « critères » s'intitule « épanouissement humain » (épanouissement humain dont il est aussi question à l'intérieur du critère « dimension artistique et culturelle »). Cet enjeu soulève plusieurs questions : Comment va-t-on mesurer qu'une politique ou qu'un projet contribue à l'épanouissement humain ? Quel(s) indicateur(s) mettra-t-on en face de ce critère ?

- Au sujet du critère « Ouverture au monde » :

La formulation de cet enjeu, par l'utilisation d'une formule devenue banale, n'est pas à la mesure de la Déclaration de Rio (1992) pour la mise en place des Agendas 21. Celle-ci, dans ses principes 5 et 6 notamment, fait de la solidarité internationale une « condition indispensable du développement durable ».

Elle paraît également très en deçà des suites données aux 4èmes Assises de la Solidarité internationale organisées en octobre 2011 par le Conseil régional et ABCIS.

Ceci avait déjà été développé dans une partie de l'Avis du CESER donné en septembre 2011 sur le RAP 2010.

En conclusion, le CESER s'interroge au sujet des *indicateurs* et souhaite redire la nécessité d'intégrer les indicateurs de durabilité dans les documents budgétaires et les rapports annuels d'analyse par programme (RAP), pour assurer une meilleure lisibilité de l'action régionale.

Enfin, le CESER, considérant l'importance de PADUS, souhaiterait que celui-ci puisse lui être présenté au cours des prochains mois de manière plus précise et, si possible, plus concrète, à travers des exemples d'application. Ceci permettrait au CESER de mieux comprendre en quoi va consister très pratiquement la grille PADUS et comment elle sera concrètement mise en œuvre.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de ces observations et propositions, le CESER suivra tout particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec les services du Conseil régional, les points suivants :

- l'organisation, avec les services de la Région, d'une présentation de PADUS devant les membres du CESER,
- l'information du CESER au sujet des premières expérimentations de PADUS,
- l'intégration des indicateurs de durabilité dans les prochains rapports annuels d'analyse par programme (RAP) et les prochains documents budgétaires.

Le CESER donne acte.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles)

**"PADUS/DURABLE pour un avenir durable et solidaire,
développer un outil de questionnement de la durabilité"**

La grille de questionnement de la durabilité ou d'analyse multicritères PADUS a retenu très favorablement notre attention pour la mise en oeuvre d'un projet ou dispositif appréhendé dans le cadre d'une démarche globale autour de quatre composantes essentielles : l'économie, le sociétal, l'environnement et la qualité démocratique.

Nous comprenons qu'il n'y a pas de hiérarchisation entre ces quatre piliers et que la qualité démocratique a une valeur égale à celle l'économie, celle du sociétal et celle de l'environnement et que ce sont bien ces quatre composantes qui ensemble et ayant même valeur, qui contribuent à la réussite intrinsèque du projet ou dispositif mis en place par la collectivité territoriale.

Nous nous arrêterons en particulier sur la composante « Qualité démocratique ». En effet, quelle valeur attribuer à un projet ou dispositif où n'auraient pas été appréhendées de la conception à l'évaluation les questions suivantes :

- l'égalité réelle des droits (sexe, handicap, orientation sexuelle, âge, origine) afin d'éviter toutes les discriminations qui sont dans le registre de la loi
- l'équité territoriale dans une dimension spatiale et de justice sociale afin d'éviter la désertification de certains territoires et l'appauvrissement de services pour la population
- l'association de toutes les parties prenantes du projet pour une vision partagée et l'occasion de l'ouverture des projets au débat public afin d'éviter les incompréhensions, les conflits et les gaspillages
- la concertation au travers des partenariats et des réseaux de terrain pour favoriser la compréhension territoriale du projet à partir des savoirs capitalisés sur les territoires et ainsi éviter la mise en oeuvre de projets en distorsion avec les réalités vécues au niveau local
- la transparence et la lisibilité des choix opérés notamment quant à la mobilisation des fonds publics afin d'éviter la non information et l'incompréhension des citoyennes et citoyens
- l'auto-évaluation, l'évaluation quantitative et qualitative des projets dès l'amont de toute réalisation , évaluations qui ne sont pas vues ici comme des procédures techniques et administratives mais comme faisant partie d'une démarche qui favorise l'efficacité de l'action, la progression pour toutes et pour tous afin d'éviter de mettre à nouveau en oeuvre tout projet sans tenir compte de l'antériorité et des enseignements déjà produits
- l'innovation sociale et sociétale qui peut se situer à l'échelle d'un territoire afin d'éviter d'élaborer des réponses nouvelles qui ne soient pas en phase avec les besoins sociaux
- enfin, la promotion du développement durable et son système de valeurs afin de renforcer l'exigence commune du développement durable des bretonnes et des bretons.

Voici donc avec Padus, les critères « Qualité démocratique » qui questionnés au fil des étapes du projet ou du dispositif ouvrent l'intelligence de la démarche à la pertinence démocratique . Padus qui, allié à l'Index du développement durable, renforcera ainsi la vision politique territoriale et égalitaire du Conseil régional Bretagne pour un avenir durable et solidaire, ce

qui va bien au-delà de la conditionnalité des aides régionales aux critères de développement durable habituels.

INTERVENTION de M. Serge BONNAL (Associations de solidarité représentatives au niveau régional)

J'interviens au nom des associations de solidarité

La grille de questionnement PADUS / DURABLE est un des deux projets d'outils principaux de l'Agenda 21 de seconde génération de la Région Bretagne ; « [il] a pour objet de favoriser la meilleure prise en compte des enjeux du développement durable ».

Or la formulation du vingt-quatrième enjeu, « Ouverture au monde » n'est à la mesure

- ni de la Déclaration de Rio (1992) pour la mise en place des Agenda 21
- ni de la démarche engagée par l'Agenda 21 actuel de la Région Bretagne
- ni des suites données pour 2013 aux 4èmes Assises régionales de la Solidarité internationale d'octobre 2011.

La déclaration de Rio avait identifié deux grands problèmes à la fois locaux et mondiaux évoluant en interaction et invitait la Communauté internationale à les résoudre pour assurer un « développement durable » à l'humanité sur la planète : d'une part, fracture entre pays « développés », « riches » et pays « en développement », « pauvres » et, d'autre part, crise écologique qui atteint les équilibres de la biosphère. L'une et l'autre étaient à prendre également en compte d'une manière transversale dans une politique de développement durable à quelque niveau que ce soit.

Ses principes 5 et 6 notamment, font de la solidarité internationale une « condition indispensable du développement durable ».

**Principe 5 : « ... la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté [...] constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde. »*

Principe 6 : « ... Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays. »

L'Agenda 21 actuel va dans le même sens quand il affirme « *Par ailleurs, s'engager dans le développement durable, c'est aussi se confronter à l'international. Citoyens du monde, nous ne pouvons rester indifférents au sort de millions d'êtres humains qui souffrent d'injustice, de misère, de conflits et qui n'ont pas accès à la nourriture, à l'eau, à la santé, à l'éducation, à la sécurité.* » (Rapport d'actualisation Agenda 21 – Région partenaire / session de juin 2011 page 6).

On peut donc regretter que PADUS se contente d'une « ouverture » là où on attendait plus de cohérence entre des actions recensées dans les différentes fiches actuelles, afin de faire émerger, dans le cadre du « processus d'innovation sociétale », avec nos partenaires de tous continents, des orientations stratégiques et des moyens opérationnels,

Cette frilosité est d'autant plus étonnante que la transversalité, caractéristique d'un Agenda 21, se reflète depuis plusieurs années dans la composition du groupe ABCIS (Acteurs Bretons pour la Coopération Internationale et la Solidarité) dont les membres participent déjà

à de nombreuses actions : commerce équitable et consommation responsable, financement solidaire, soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire que sont notamment les associations et la plupart de leurs partenaires du Sud, tourisme « durable », lutte contre les discriminations à propos des migrants, formation professionnelle dans tous les domaines, mobilité des jeunes...

Enfin, la formulation du vingt-quatrième enjeu devrait prendre en compte les suites données pour 2013 aux 4èmes Assises régionales de la Solidarité internationale : concertation élargie, exigence pour les acteurs bretons de fonder leurs projets sur une approche globale et durable du développement, évolution du dispositif établi par la Région pour la formation d'acteurs du Sud de manière à ce que celle-ci participe – effectivement - au développement et à l'autonomisation des pays partenaires, facilités accordées notamment pour la venue de délégations étrangères invitées à participer à des manifestations « organisées, co-organisées ou soutenues par le Conseil régional », sensibilisation des Bretons aux enjeux de la citoyenneté internationale.

INTERVENTION de M. Alain LAPLANCHE (Fédération bretonne des caisses régionales de crédit agricole)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos du rapport PADUS/DURABLE.

L'outil PADUS est une grille de questionnement à laquelle devraient être soumises à l'avenir toutes les politiques régionales ainsi que les actions et les dispositifs. Initialement envisagé comme, je cite, « méthode permettant de développer et de généraliser la conditionnalité des aides régionales aux critères de développement durable, le projet PADUS est aujourd'hui conçu comme une démarche plus large et plus intégrée ».

Si les acteurs économiques ne peuvent que se réjouir de la volonté affichée d'une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable, je cite, « de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et dispositifs régionaux », ils souhaitent formuler deux réserves sur la mise en place de cet outil :

Premièrement ils considèrent que le conditionnement des aides au respect des critères du développement durable rend prescriptif ce document contribuant ainsi à alourdir le millefeuille réglementaire qui s'impose à eux.

Ils rappellent à ce titre l'importance que les chefs d'entreprises attachent à la vision de long terme et à la sécurité de leur environnement juridique. En outre, ils souhaiteraient que cette démarche puisse se faire en bonne cohérence avec des documents préexistants tels que le SRCAE ou le RAP.

Deuxièmement, ils s'inquiètent de l'accroissement prévisible du temps d'instruction des dossiers que ne manquera pas de générer cette nouvelle grille de questionnement. Les chefs d'entreprises dont les autorisations conditionnent le développement de leur activité devront très concrètement ajouter aux délais habituels nécessaires, un temps supplémentaire lié à la procédure PADUS.

Alors que le *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi* définit comme 7ème levier la simplification des démarches administratives et de l'environnement réglementaire des entreprises et que le Gouvernement s'est engagé à mobiliser tous les leviers nécessaires, les acteurs économiques se montrent très réservés quant à la mise en place de ce nouveau dispositif contraignant, s'il n'était pas simplifié et hiérarchisé. Ils espèrent donc un effort d'explication et de pédagogie partagée de la part du Conseil régional.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Alain THOMAS (Bretagne vivante - SEPNB)

Nous approuvons cette démarche transversale qui se veut un outil pour les services de la Région dans leur évaluation des projets soumis.

Dans le pilier **Qualité démocratique**, l'enjeu *Associations des parties prenantes* nous conduit à formuler les observations suivantes.

Il a toute sa pertinence pour mobiliser les projets d'acteurs du pouvoir économique, pour qu'ils entrent dans une responsabilité sociale et environnementale assumée, qui sera leur valeur ajoutée de demain.

Cet outil incitera les collectivités locales à plus de projets transversaux, plus de transition écologique.

Ce Padus est lié à la dynamique d'Intérêt Général que définit la politique d'une collectivité. Mais l'histoire montre que l'Intérêt Général est très lié aux intérêts de développement économique sans que ceux-ci soit articulés aux Biens Communs.

Aussi les collectivités aujourd'hui connaissent une crise de confiance en terme processus démocratique, de par ce canevas d'Intérêt Général qui n'est pas articulé aux Biens Communs de manière intégrée. Une lecture éclairante à ce sujet est le très bon article du Télérama de cette semaine «On a notre mot à dire».

Ce sont des associations qui militent en faveur des Biens Communs non marchandisables.

Ce sont les acteurs associatifs et leurs experts qui sont en capacité de porter la problématique des Biens communs à la table de négociation.

Encore faut-il qu'elles soient reconnues dans cette légitimité, et assurées d'une négociation équilibrée, conduite en toute compétence.

Ce Padus n'aura sa pertinence que s'il définit ce que sont des processus de négociation à trois parties

(acteurs institutionnels, économiques et associatifs), où chacun a une légitimité égale et où chacun n'entre à cette table que s'il est prêt à négocier. (voir les travaux de la sociologue Véronique Van Tilbeurgh à ce sujet et notamment sur la négociation imposée).

Pour le pilier **Environnement**, nous souhaitons apporter quelques précisions et suggestions en vue de l'écrire définitive des enjeux

Changement climatique

A propos des mesures d'adaptation face aux effets du dérèglement climatique, il conviendrait d'être plus affirmatif en remplaçant *peuvent être mises en œuvre* par *doivent être mises en œuvre*.

Biodiversité

La gravité du rythme de disparition des espèces mérite d'être plus clairement explicité. La communauté scientifique internationale s'accorde majoritairement sur le fait que nous sommes entrés dans une sixième crise de disparition massive des espèces et que cette crise se différencie des précédentes par son extrême rapidité dans le temps. Il conviendrait sans doute

de remplacer *rythme actuel* qui n'offre pas de point de comparaison par *rythme sans précédent dans l'histoire de la planète de disparition des espèces liée à la pression anthropique...*

Qualité de l'environnement de vie:

La traduction concrète de cet enjeu dans un travail de questionnement des politiques régionales devrait passer par une subdivision plus nette des éléments qui illustre cette «qualité de l'environnement de vie». La notion de **risques sanitaires environnementaux** mériterait d'être mentionnée. Ce point constitue d'ailleurs l'un des cinq piliers de la *Conférence environnementale* et son importance est des plus cruciales comme vient de le rappeler ces derniers jours l'Agence européenne de l'Environnement qui s'inquiète du faible niveau de réactivité des états de l'Union .

En lien avec cette notion, pourquoi ne pas proposer un sous-enjeu «*Qualité des ressources: air-eau-aliments*»?

Enfin apparaît la question des transports. De quoi s'agit-il? De sécurité, d'équité territoriale dans la répartition des modes et des moyens?

Le quatrième enjeu aborde la **Préservation des ressources:**

Trois commentaires sur le texte proposé.

Nous adhérons à l'affirmation selon laquelle il s'agit là d'un préalable. Aussi il nous semble que cet aspect pourrait avoir une meilleure place et un plus grand développement dans le présent PADUS. C'est à une société de la sobriété et à une économie du recyclage que nous sommes appelés, et c'est bien toutes nos politiques qui sont à revoir à cette aune, préservation de toutes les ressources naturelles, notamment des carburants fossiles, des espaces qu'ils soient naturels, agricoles, forestiers, la qualité et la quantité de notre eau, de nos sols, etc...

Les références à la biodiversité s'accompagnent dorénavant dans les écrits officiels d'engagements forts. Les réalités politiques et budgétaires atténuent hélas grandement ces affirmations. Dire que *la préservation des ressources contribue au développement de la biodiversité* relève de ces exagérations ou emphases de circonstance. Il serait plus simple de reconnaître simplement que *la préservation des milieux naturels garantit le maintien de la biodiversité ou est la condition première de son maintien.*

Si dans l'enjeu précédent, la question des ressources naturelles semble plutôt abordée sous l'angle qualitatif en relation avec le bien-être des citoyens (aménités, santé, etc), il conviendrait ici d'intégrer le versant quantitatif et évolutif en faisant référence à la consultation régulières des inventaires déjà réalisés ou à venir, compilés par exemple par le GIP Bretagne Environnement, etc.



INTERVENTION de M. Michel MAILLARD (Union Régionale UNSA Bretagne)

L'UNSA s'est toujours prononcée pour la « durabilité » des actions, et sur une meilleure lisibilité de l'Agenda 21, en particulier de l'usage qui en est fait dans la définition des politiques publiques de la Région comme dans leur évaluation a posteriori dans le R.A.P.

PADUS peut devenir cet outil d'aide à la décision, s'il s'agit bien d'une grille de construction des politiques régionales (avec une vision globale de tous les enjeux économiques, sociétaux, environnementaux, démocratiques), et pas d'un élément de sa mise en œuvre.

Même si le document qui nous est présenté n'est qu'une première ébauche, et si l'index qui devra l'accompagner est encore en construction, on pourra regretter le caractère souvent un peu abstrait de la rédaction des 24 enjeux qui peut en rendre la première lecture et l'appropriation difficiles.

L'UNSA soutiendra cette démarche, en restant attentive à la prochaine mise en œuvre de l'expérimentation de PADUS comme aux liens qui devront nécessairement se faire avec les indicateurs du R.A.P.

Merci de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« CONTRAT REGION BRETAGNE – ASSOCIATION DES ILES DU PONANT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES ILES BRETONNES 2009-2012 - ELEMENTS DE BILAN ET PERSPECTIVES »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de janvier 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Gilles POUPARD,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »,

**CONTRAT REGION BRETAGNE – ASSOCIATION DES ILES DU PONANT POUR
LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES ILES BRETONNES 2009-2012 –
ELEMENTS DE BILAN ET PERSPECTIVES**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur la période 2009-2012, Le Conseil régional a signé avec l'association des îles du Ponant (AIP) un contrat de développement durable des îles bretonnes. Ces dernières sont considérées comme des territoires prioritaires dans le contrat de projet Etat-Région. Le Conseil régional a consacré en moyenne 850 000 € chaque année à cette politique spécifique. Une partie significative de l'aide a concerné l'ingénierie. L'ensemble de l'enveloppe projets a été programmée fin 2012.

Deux objectifs principaux ont été poursuivis :

- maintenir une population insulaire permanente ;
- préserver et mieux valoriser le patrimoine naturel et culturel.

Le Conseil régional estime que le bilan est « très positif ».

Pour 2013, comme pour les pays, un dispositif transitoire est proposé. Il reconduit l'enveloppe ingénierie dédiée à l'AIP (100 000 €) et propose une enveloppe de 750 000 € pour de nouveaux projets. L'année 2013 sera également consacrée à la réflexion sur le développement futur des îles bretonnes.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les îles constituent des territoires spécifiques avec une forte attractivité, des atouts nombreux mais également des contraintes et obstacles au développement. Il est légitime qu'elles bénéficient d'une politique spécifique et le CESER approuve que les aides accordées aux îles dans le cadre des politiques sectorielles soient cumulables.

Le CESER se joint au Conseil régional pour souligner la progression de la qualité des projets.

Le CESER trouve judicieux que le prochain contrat s'établisse sur la même période que les contrats de pays et qu'une importante réflexion sur l'avenir des îles soit menée en 2013, en lien avec Bretagne 2030 et le PADUS. Le CESER suivra ces réflexions, tout comme celles concernant les pays (cf. Avis sur le programme 101 dans le BP 2013 de cette même session).

De plus, le CESER attire l'attention sur l'importance que revêt l'articulation des projets des îles avec celui de l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent. L'intégration dans une politique territoriale plus large est un facteur de réussite.

Il importe également que le volet économique (15 % seulement des subventions) prenne une part plus importante si on veut éviter que les îles ne soient essentiellement dédiées à une vocation résidentielle.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Alain THOMAS (SEPNB)

Contrat -Iles du Ponant

Texte proposé par Bretagne Vivante-SEPNB

Bretagne Vivante prend acte des orientations du Conseil régional dans sa politique de soutien aux îles du Ponant. Des initiatives reçoivent notre adhésion comme l'aide à la construction de logements, réponse partielle mais notable en réponse à la pression du marché immobilier insulaire qui pénalise les jeunes locaux, la contribution au maintien de l'abattoir de Belle-Ile pour conforter l'agriculture locale, le renfort à la réflexion sur le développement durable via le poste spécifique créé au sein de l'AIP.

Au chapitre de la préservation du patrimoine naturel, nous notons avec intérêt la réinterrogation des pratiques traditionnelles de gestion de l'espace ainsi que l'affirmation de la protection des éléments les plus fragiles et les plus rares. Mais le poids de ce chapitre nous fait nous interroger au regard des sommes allouées et du nombre d'actions ce domaine.

Le patrimoine naturel assure pourtant une part essentielle de l'attractivité des îles, il s'affiche en permanence dans la presse régionale et touristique comme dans les halls des gares maritimes!

Les réponses apportées au travers des acquisitions foncières du Conservatoire du Littoral ou la création de services municipaux ou communautaires pour la gestion des terrains concernés ne permettent pas encore de faire face aux effets générés par la fréquentation touristique saisonnière croissante. Cette fréquentation en apparence douce en terme de pratiques (randonnée pédestre ou cycliste) impacte sévèrement des habitats naturels prioritaires à l'échelle européenne (bio et phytocénoses des hauts de falaises, des dunes, etc). Des études suivies du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris montre comment le Crave à bec rouge, espèce rarissime, protégée et cantonnée pour l'essentielle au îles bretonnes, voit ses perspectives démographiques très sérieusement menacées par un dérangement excessif de ses sites d'alimentation.

Le délicat équilibre recherché “patrimoine naturel- activités humaines de loisirs” devra faire, un jour ou l'autre, l'objet d'une réflexion approfondie portant sur un encadrement quantitatif du flux touristique. Ceci nécessite peut-être un encadrement humains, des coûts mais aussi des emplois.

Des dispositions de ce type ont déjà été prises ponctuellement pour des sites insulaires dans des pays voisins. Des pays forts démocratiques au demeurant.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
CULTURELLE ARC'ANTIQUE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de Janvier 2013

Commission « Qualité de vie, culture et solidarité. »

Rapporteurs MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE ARC'ANTIQUE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le président du Conseil régional demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires pour que la Région Bretagne se retire de statuts et des instances de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, «Arc' Antique », créé en 2007 à l'initiative du Département de la Loire-Atlantique, laboratoire spécialisé dans la conservation et la restauration du patrimoine culturel.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

C'est l'accroissement de la masse salariale décidée par les instances de l'EPCC alors que les activités de l'établissement entrent dans le champ concurrentiel (activité qualifiée d'industrielle et commerciale) qui motive la proposition du président du Conseil régional.

Au delà de la considération économique du coût (la participation de la Région est actuellement de 31 200€ par an , soit 2,5% du budget de l'EPCC), c'est d'abord un argument d'ordre juridique qui est avancé.

On peut regretter qu'aucun argument sur la pertinence de l'outil ne soit évoqué. On peut remarquer, par ailleurs, que l'on voit là cesser une collaboration institutionnelle avec le Département de Loire-Atlantique et la ville de Nantes dans un domaine où l'approche historique du territoire breton ne fait pas de doute.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de ces observations, le CESER donne acte au Président du Conseil régional de sa proposition.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« COMMUNICATION SUR LES DECISIONS DE VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session de janvier 2013

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général

**COMMUNICATION SUR LES DECISIONS DE VIREMENTS DE CREDITS DE
CHAPITRE A CHAPITRE**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Président du Conseil régional peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de chaque section et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites par section (hors dépenses de personnel). Le règlement budgétaire et financier de la Région Bretagne ajoute que cette faculté est également offerte entre plusieurs programmes.

Au sein de la section d'investissement, des transferts de crédits ont été mis en œuvre pour un montant de 430 065€. Au sein de la section de fonctionnement, ces transferts s'élèvent à 6 200 958€.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque particulière sur ce bordereau.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« DELEGATIONS A LA COMMISSION PERMANENTE »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 28 JANVIER 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Conseil économique, social
et environnemental

Session de janvier 2013

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT,
Rapporteur général

DELEGATIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'Assemblée du Conseil régional a accordé des délégations à la Commission permanente lors de la session du 10 juillet 2012.

Le Président du Conseil régional demande d'approuver des modifications aux délégations générales et particulières adoptées lors de cette session du 10 juillet 2012.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER comprend que cette procédure de délégation prévue par le code des collectivités territoriales permet de faciliter la gestion opérationnelle des politiques du Conseil régional, ce qui est pertinent dans son principe.

Toutefois, il rappelle les observations qu'il avait formulées précédemment sur les délégations accordées à la Commission permanente. Il regrette ainsi l'absence de règles explicites sur les conditions d'exercice de ces dernières : font-elles l'objet de limites ? Si oui, dans quel cadre peuvent-elles s'exercer ? Quel compte-rendu en est-il fait et à qui ?

En outre, cette présentation qui dissocie les actions votées en plénière de celles en commission permanente entraîne un manque de lisibilité pour le suivi des politiques du Conseil régional par le CESER.

Cette forme de délégation contribue également à diminuer la dimension consultative du CESER.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

En cohérence avec les observations formulées, le CESER émet un avis réservé.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

